



Rapport de gestion 2023, volume 2 Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux du canton de Berne





Rapport de gestion 2023, volume 2
Groupes de produits y compris
comptes spéciaux et financements
spéciaux
Table des matières

Table des matières

1	Ensemble du canton	7
1.1	Aperçu des charges et des revenus par Directions (compte 2023)	7
1.2	Résultat global compte de résultats	8
2	Autorités (AUT)	11
2.1	Compte de résultats	11
2.2	Compte des investissements	12
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT	12
2.4	Comptes spéciaux	13
2.4.1	Grand Conseil	13
2.4.2	Conseil-exécutif	15
3	Chancellerie d'État (CHA)	17
3.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)	17
3.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	17
3.3	Priorités de l'activité	18
3.4	Compte de résultats	20
3.5	Compte des investissements	21
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	22
3.7	Groupes de produits	23
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	23
4	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	27
4.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)	27
4.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	27
4.3	Priorités de l'activité	28
4.4	Compte de résultats	29
4.5	Compte des investissements	30
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE	31
4.7	Groupes de produits	32
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	32
4.7.2	Assurance-chômage	35
4.7.3	Développement et surveillance économique	38
4.7.4	Forêt et dangers naturels	41
4.7.5	Agriculture	44
4.7.6	Nature	47
4.7.7	Environnement et énergie	50
4.7.8	Protection des consommateurs et de l'environnement	53
4.7.9	Service vétérinaire	56
4.8	Financements spéciaux	58
4.8.1	Caisse des épizooties	58
4.9	Fonds	60
4.9.1	Fonds de régénération des eaux	60
4.9.2	Fonds du tourisme	62
4.9.3	Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage	64
4.10	Préfinancements	66
4.10.1	Fonds d'aide investissements	66
5	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	69
5.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)	69
5.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	69
5.3	Priorités de l'activité	70
5.4	Compte de résultats	73
5.5	Compte des investissements	74
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI	75
5.7	Groupes de produits	76
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	76
5.7.2	Santé publique	79
5.7.3	Intégration sociale et action sociale	84
5.8	Financements spéciaux	88

5.8.1	Fonds de lutte contre la toxicomanie	88
5.9	Préfinancements	90
5.9.1	Fonds d'investissements hospitaliers	90
6	Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	93
6.1	Aperçu des charges et des revenus par groupes de produits (compte 2023)	93
6.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	93
6.3	Priorités de l'activité	94
6.4	Compte de résultats	97
6.5	Compte des investissements	99
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ	99
6.7	Groupes de produits	100
6.7.1	Soutien à la direction	100
6.7.2	Relations entre l'État et les Églises	103
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration	106
6.7.4	Organisation du territoire et affaires communales	109
6.7.5	Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	112
6.7.6	Institutions cantonales	115
6.7.7	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	118
6.7.8	Préfectures	121
6.7.9	Poursuites et faillites	124
6.7.10	Tenue du registre foncier	127
6.7.11	Registre du commerce	129
6.7.12	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	132
6.7.13	Information géographique	135
6.8	Financements spéciaux	138
6.8.1	Compensation de la plus-value prélevée	138
7	Direction de la sécurité (DSE)	141
7.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)	141
7.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	141
7.3	Priorités de l'activité	142
7.4	Compte de résultats	145
7.5	Compte des investissements	146
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE	147
7.7	Groupes de produits	148
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	148
7.7.2	Police	151
7.7.3	Circulation routière et navigation	155
7.7.4	Exécution judiciaire	159
7.7.5	Population	164
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires	168
7.8	Financements spéciaux	171
7.8.1	Contributions de remplacement	171
7.9	Fonds	173
7.9.1	Fonds de loterie	173
7.9.2	Fonds du sport	174
8	Direction des finances (FIN)	175
8.1	Aperçu des charges et des revenus par groupes de produits (compte 2023)	175
8.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	175
8.3	Priorités de l'activité	176
8.4	Compte de résultats	177
8.5	Compte des investissements	178
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN	179
8.7	Groupes de produits	180
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	180
8.7.2	Prestations de services finances du groupe	183
8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	187
8.7.4	Impôts et prestations de services	190
8.7.5	Personnel	194
8.7.6	Informatique et organisation	197
8.8	Financements spéciaux	200
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux	200
8.9	Préfinancements	202

8.9.1	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement	202
8.10	Réserve de politique financière	203
8.10.1	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	203
9	Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	205
9.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)	205
9.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	205
9.3	Priorités de l'activité	206
9.4	Compte de résultats	209
9.5	Compte des investissements	210
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC	211
9.7	Groupes de produits	212
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	212
9.7.2	École obligatoire et offres périscolaires	214
9.7.3	Écoles moyennes et formation professionnelle	217
9.7.4	Enseignement supérieur	220
9.7.5	Culture	223
9.7.6	Service centralisés	226
9.8	Fonds	228
9.8.1	Fonds d'encouragement des activités culturelles	228
10	Direction des travaux publics et des transports (DTT)	229
10.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)	229
10.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	229
10.3	Priorités de l'activité	230
10.4	Compte de résultats	231
10.5	Compte des investissements	232
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT	232
10.7	Groupes de produits	233
10.7.1	Soutien à la direction	233
10.7.2	Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	236
10.7.3	Infrastructures	238
10.7.4	Transports publics et coordination des transports	241
10.7.5	Gestion des biens immobiliers	244
10.7.6	Eaux et déchets	247
10.8	Financements spéciaux	251
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets	251
10.8.2	Fonds pour l'assainissement	253
10.8.3	Fonds pour l'alimentation en eau	255
10.9	Fonds	257
10.9.1	Fonds des rives, des lacs et des rivières	257
11	Contrôle des finances (CF)	259
11.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)	259
11.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	259
11.3	Priorités de l'activité	260
11.4	Compte de résultats	260
11.5	Compte des investissements	261
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF	261
11.7	Groupes de produits	262
11.7.1	Révision des comptes annuels et surveillance financière	262
12	Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	265
12.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)	265
12.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	265
12.3	Priorités de l'activité	266
12.4	Compte de résultats	266
12.5	Compte des investissements	267
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD	267
12.7	Groupes de produits	268
12.7.1	Protection des données	268
13	Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	271
13.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)	271

13.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	271
13.3	Priorités de l'activité	272
13.4	Compte de résultats	272
13.5	Compte des investissements	273
13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS	274
13.7	Groupes de produits	275
13.7.1	Direction de la magistrature état-major	275
13.7.2	Juridictions civile et pénale	278
13.7.3	Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	281
13.7.4	Ministère public	284

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des charges et des revenus par Directions (compte 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Autorités (AUT)	-13.6	0.1
Chancellerie d'État (CHA)	-21.4	1.6
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	-4.4	0.7
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	-901.0	686.4
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	-2 790.3	383.0
Direction de la sécurité (DSE)	-1 997.7	1 195.3
Direction des finances (FIN)	-1.4	0.0
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	-843.4	663.8
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	-856.7	7 793.2
Contrôle des finances (CF)	-3 438.2	864.4
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1 157.4	559.7
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-209.9	73.6
Ensemble du canton	-12 235.4	12 221.8

Modification des bases légales

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin; RSB 620.0), le rapport de gestion 2023 présente pour la première fois le compte rendu des groupes de produits à l'aide d'un compte de résultats échelonné basé sur la comptabilité financière. Fondé sur les prescriptions du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), ce compte de résultats échelonné remplace l'ancien calcul des marges contributives reposant sur la comptabilité analytique d'exploitation, appliqué jusqu'au 31 décembre 2022 conformément aux dispositions de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0).

Les bases légales n'étant pas les mêmes en 2022 (LFP) et en 2023 (LFin), il n'est pas pertinent de comparer directement les données sur lesquelles se fondent les chiffres de ces deux exercices. Pour favoriser la comparaison, le solde II et les différences d'incorporation matérielle de la comptabilité analytique d'exploitation sont restructurés dans le compte de résultats échelonné pour offrir une vue rétrospective des comptes de 2022, et l'ancien solde I (budget global) par groupe de produits et produit n'est plus publié.

Explications des lignes « Résultat global compte de résultats (budget global) » et « (+/-) Différences d'incorporation matérielle »

Chaque écriture de la comptabilité financière se retrouve aussi dans la comptabilité analytique d'exploitation, où elle fait éventuellement l'objet d'une différence d'incorporation matérielle. Il convient de procéder à des différences d'incorporation matérielle entre la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation dès lors que les charges et les revenus de la comptabilité financière ne sont pas nécessaires à l'exploitation et/ou sont exceptionnels, ou lorsque les charges sont remplacées par des coûts standard (autres coûts¹). Pour améliorer la comparabilité, compte tenu des bases légales et des paramètres de pilotage (soldes I et II) en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 en vertu de la LFP sur la base de la comptabilité analytique d'exploitation, le compte rendu des groupes de produits présente uniquement l'ancien solde II (comptabilité analytique d'exploitation) – tant pour la vue d'ensemble de la Direction que pour chacun des comptes de résultats échelonnés – par analogie comme « Résultat global du compte de résultats (budget global) » pour l'exercice 2022. La ligne supplémentaire « (+/-) Différences d'incorporation matérielle » comprend l'ensemble des charges / revenus non nécessaires à l'exploitation et/ou exceptionnels ou autres coûts de la comptabilité analytique d'exploitation.

¹Les autres coûts sont des coûts qui ont certes un rapport avec les charges de la comptabilité financière, mais qui sont évaluées différemment en comptabilité analytique d'exploitation.

1.2 Résultat global compte de résultats

Le résultat globale du compte de résultats (budget global et comptes spéciaux) autorise le service compétent des autorités, de la Chancellerie d'État, des Directions, du Contrôle des finances, du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public à enregistrer des charges au compte de résultats pour le but déterminé, à concurrence du montant fixé, sous réserve des dépenses dont l'autorisation relève d'un autre organe.

Le Grand Conseil approuve le résultat globale du compte de résultats fixant le solde du groupe de produits ou du compte spécial sous forme de budget global valant paramètre de pilotage formel.

Tout dépassement budgétaire par rapport au solde du compte de résultats nécessite une demande de crédit supplémentaire. Les crédits budgétaires non utilisés sont perdus, sous réserve de leur report sur l'exercice suivant à la fin de l'année.

Le tableau ci-après présente tous les groupes de produits et comptes spéciaux du canton de Berne selon le résultat globale du compte de résultats et regroupés sous les autorités, la Chancellerie d'État, les Directions, le Contrôle des finances, le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, les autorités judiciaires et le Ministère public.

Résultat global compte de résultats au 31.12. en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Autorités (AUT)	-13.9	-14.2	-13.5	-0.7	-4.7 %
Grand Conseil	-10.0	-10.7	-10.2	-0.5	-5.1 %
Conseil-exécutif	-3.9	-3.5	-3.3	-0.1	-3.4 %
Chancellerie d'État (CHA)	-20.4	-21.6	-19.8	-1.8	-8.3 %
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-20.4	-21.6	-19.8	-1.8	-8.3 %
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	-215.8	-234.2	-214.6	-19.7	-8.4 %
Soutien aux fonctions de direction	-14.3	-16.1	-13.8	-2.3	-14.2 %
Assurance-chômage	-19.6	-21.0	-18.9	-2.1	-10.2 %
Développement et surveillance économique	-46.0	-38.0	-43.6	5.6	14.7 %
Forêt et dangers naturels	-31.5	-34.5	-29.5	-5.1	-14.7 %
Agriculture	-33.4	-39.3	-32.7	-6.5	-16.7 %
Nature	-27.1	-26.6	-24.4	-2.2	-8.4 %
Environnement et énergie	-28.4	-41.9	-36.4	-5.5	-13.2 %
Protection des consommateurs et de l'environnement	-9.9	-9.8	-9.8	0.0	-0.5 %
Service vétérinaire	-5.7	-6.9	-5.5	-1.4	-20.6 %
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	-2 307.2	-2 442.7	-2 407.3	-35.4	-1.4 %
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-23.7	-24.3	-22.9	-1.4	-5.6 %
Santé publique	-1 651.0	-1 672.5	-1 659.0	-13.5	-0.8 %
Intégration sociale et action sociale	-632.5	-746.0	-725.5	-20.5	-2.8 %
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	-702.2	-861.3	-802.4	-58.9	-6.8 %
Soutien à la direction	-2.5	-38.4	-36.7	-1.7	-4.5 %
Relations entre l'État et les Églises	-73.7	-73.9	-73.9	0.0	0.0 %
Justice administrative interne à l'administration	-1.6	-1.8	-1.7	-0.1	-4.9 %
Organisation du territoire et affaires communales	-13.8	-19.6	-15.9	-3.7	-18.9 %
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-58.2	-58.5	-66.6	8.1	13.9 %
Institutions cantonales	0.0	-0.5	-2.7	2.2	437.0 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-521.6	-608.6	-547.4	-61.2	-10.1 %
Préfectures	-11.8	-13.1	-11.5	-1.7	-12.6 %
Poursuites et faillites	12.5	12.5	12.5	0.0	-0.3 %
Tenue du registre foncier	116.0	94.0	99.2	-5.2	-5.5 %
Registre du commerce	1.1	0.5	1.2	-0.7	-125.7 %
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-140.3	-144.8	-150.8	6.0	4.1 %
Information géographique	-8.3	-9.2	-8.3	-0.9	-9.9 %

Résultat global compte de résultats au 31.12.2023 en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Direction de la sécurité (DSE)	-171.2	-215.6	-179.7	-35.9	-16.7 %
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-16.9	-20.4	-17.2	-3.1	-15.4 %
Police	-312.4	-345.5	-316.2	-29.3	-8.5 %
Circulation routière et navigation	295.5	296.7	297.2	-0.5	-0.2 %
Exécution judiciaire	-116.7	-117.3	-123.3	6.1	5.2 %
Population	-13.9	-22.1	-14.6	-7.5	-34.1 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-6.8	-7.1	-5.5	-1.6	-22.3 %
Direction des finances (FIN)	7 164.8	7 167.6	6 936.5	231.1	3.2 %
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.1	-4.8	-4.0	-0.7	-15.4 %
Prestations de services finances du groupe	547.2	340.6	108.7	231.9	68.1 %
Péréquation financière confédération – canton / canton – communes	953.0	1 088.2	1 091.4	-3.2	-0.3 %
Impôts et prestations de services	5 719.8	5 796.2	5 799.0	-2.8	0.0 %
Personnel	-16.1	-17.3	-21.1	3.8	22.0 %
Informatique et organisation	-35.0	-35.4	-37.5	2.2	6.1 %
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	-2 523.0	-2 604.1	-2 573.5	-30.6	-1.2 %
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.9	-18.7	-17.2	-1.5	-8.0 %
École obligatoire et offres périscolaires	-1 153.7	-1 210.1	-1 200.0	-10.1	-0.8 %
Écoles moyennes et formation professionnelle	-613.1	-615.0	-611.7	-3.3	-0.5 %
Enseignement supérieur	-625.3	-632.5	-630.7	-1.8	-0.3 %
Culture	-70.6	-73.8	-70.0	-3.8	-5.1 %
Service centralisés	-43.3	-54.1	-43.9	-10.2	-18.8 %
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	-681.5	-614.6	-597.8	-18.2	-3.0 %
Soutien aux fonctions de direction	-18.5	-20.5	-18.6	-1.9	-9.3 %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	-2.2	-2.4	-2.2	-0.2	-8.3 %
Infrastructures	-136.4	-68.3	-68.9	0.7	1.0 %
Transports publics et coordination des transports	-304.6	-290.0	-279.8	-10.2	-3.5 %
Gestion immobilière	-400.0	-258.6	-254.0	-4.7	-1.8 %
Eaux et déchets	43.9	25.2	25.7	-0.5	-1.9 %
Contrôle des finances (CF)	-3.8	-4.6	-3.7	-0.9	-19.6 %
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-3.8	-4.6	-3.7	-0.9	-19.6 %
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.3	-1.4	-1.4	-0.1	-5.1 %
Protection des données	-1.3	-1.4	-1.4	-0.1	-5.1 %
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-112.9	-153.1	-136.3	-16.9	-11.0 %
Juridictions civile et pénale	-59.5	-76.0	-66.6	-9.4	-12.3 %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-13.9	-15.6	-14.2	-1.5	-9.3 %
Ministère public	-26.6	-42.4	-41.8	-0.7	-1.5 %
Direction de la magistrature état major	-12.9	-19.0	-13.7	-5.4	-28.2 %

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-14 064 389	-14 237 072	-13 611 415	625 657	4.4 %
Rendement	130 955	70 000	105 515	35 515	50.7 %
Solde	-13 933 434	-14 167 072	-13 505 900	661 172	4.7 %
Charges					
30 Charges de personnel	-11 116 845	-11 054 572	-10 718 000	336 573	3.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 277 034	-1 520 000	-1 182 819	337 181	22.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 462 506	-1 462 000	-1 505 297	-43 297	-3.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-208 004	-200 500	-205 300	-4 800	-2.4 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	116 400	64 000	99 894	35 894	56.1 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	6 620	5 000	5 621	621	12.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	7 935	1 000	0	-1 000	-100.0 %

Evolution du compte de résultats

La rubrique AUT inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Pas d'investissement. Les projets d'investissement passent par la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

2019	2020	2021	2022	2023
23.1	26.6	27.9	27.2	28.0

Commentaire

Les postes à temps plein AUT des sept membres du gouvernement et des Services parlementaires sont réunis dans la rubrique AUT depuis l'exercice 2014.

Aucun changement notable n'est à signaler dans l'effectif des Services parlementaires.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-10 046 582	-10 718 474	-10 179 642	-538 832	0.0 %
Rendement	9 744	4 000	7 990	3 990	0.0 %
Solde	-10 036 838	-10 714 474	-10 171 652	-542 822	0.0 %
Charges					
300 Salaires autorités/commissions/juges	-4 433 189	-4 710 000	-4 402 902	-307 098	0.0 %
301 Salaires du personnel administrat. et d'explo- tation	-2 848 867	-2 844 746	-2 957 362	112 616	0.0 %
305 Cotisations de l'employeur	-830 272	-874 228	-927 984	53 755	0.0 %
309 Autres charges de personnel	-23 683	-35 000	-11 736	-23 264	0.0 %
310 Charges de matériel et de marchandises	-111 289	-40 000	-27 212	-12 788	0.0 %
311 Immobilisations non capitalisables	-1 676	-15 000	-396	-14 604	0.0 %
313 Prestations de services et honoraires	-546 276	-746 000	-470 547	-86 174	0.0 %
316 Loyers/leasing/bail à ferme/droits d'usage	-49 027	-80 000	-59 097	-20 903	-26.1 %
317 Dédommagements	-23 710	-16 000	-155 081	139 081	< -100.0 %
319 Charges d'exploitation diverses	-191 840	-287 000	-200 826	-86 174	-30.0 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-776 173	-760 000	-759 500	-500	-0.1 %
369 Charges de transfert diverses	-5 000	-10 000	-5 000	-5 000	-50.0 %
390 Fact. interne: achats de matériel et de marchandises	-5 205	-500	0	-500	-100.0 %
391 Fact. interne: prestations de services	-200 375	-200 000	-202 000	2 000	-1.0 %
Recettes					
425 Produit des ventes	1 320	0	0	0	0.0 %
426 Remboursements	2 960	0	0	0	0.0 %
469 Recettes de transfert diverses	4 984	4 000	4 352	-352	8.8 %
490 Fact. interne: achats de matériel et de marchandises	480	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2023

Dans les comptes 2023, le solde des comptes spéciaux du Grand Conseil s'améliore de CHF 0,6 million par rapport au budget, ce qui est imputable à une diminution des frais de personnel et des prestations fournies par des tiers.

Les frais de personnel restent inférieurs aux valeurs budgétées en ce qui concerne les indemnités des membres du Grand Conseil ainsi que les prestations sociales correspondantes. De plus, dans

le domaine des charges de biens et services et autres charges d'exploitation, les prestations de conseil pour le Grand Conseil et les honoraires pour les tiers ne sont pas non plus épuisées.

Les autres positions se situent dans le cadre des variations habituelles des affaires.

Priorités de développement

Le développement des offres numériques pour le Grand Conseil et ses organes ainsi que pour les Services parlementaires a constitué une priorité.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente aucune chance ou risque sur le plan financier.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 017 807	-3 518 598	-3 431 773	-86 825	2.5 %
Rendement	121 211	-66 000	-97 525	31 525	47.8 %
Solde	-3 896 596	-3 452 598	-3 334 248	-118 350	3.4 %
Charges					
300 Salaires autorités/commissions/juges	-1 954 332	-1 991 915	-1 961 776	-30 138	1.5 %
305 Cotisations de l'employeur	-462 116	-498 684	-464 853	-33 831	6.8 %
306 Prestation de l'employeur	-564 387	0	8 613	-8 613	-
310 Charges de matériel et de marchandises	0	0	0	0	0.0 %
317 Dédommagements	-98 948	-115 000	-98 948	-16 053	14.0 %
319 Charges d'exploitation diverses	-254 268	-220 000	-170 712	-49 288	22.4 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-2 000	-2 000	-2 000	0	0.0 %
369 Charges de transfert diverses	-679 333	-2 000	-2 000	0	0.0 %
390 Fact. interne: achats de matériel et de marchandises	-2 424	0	0	0	0.0 %
Recettes					
424 Redevances d'utilisation et prestations de services	111 258	60 000	88 979	-28 979	48.3 %
425 Produit des ventes	862	4 000	7 249	-3 249	81.2 %
469 Recettes de transfert diverses	1 636	1 000	1 269	-269	26.9 %
490 Fact. interne: achats de matériel et de marchandises	7 455	1 000	0	1 000	-100.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2023

Durant l'année sous revue, les comptes annuels du Conseil-exécutif bouclent sur un montant inférieur de CHF 0,1 million au budget.

En ce qui concerne les frais de personnel, une légère baisse des charges salariales et des prestations sociales entraîne une réduction des charges. Les charges de biens ont également diminué. En particulier, les frais généraux du Conseil-exécutif enregistrent des dépenses plus faibles que prévues.

D'un autre côté, les dépenses relevant des subventions aux conférences intercantionales s'avèrent plus élevées. Contre toute prévision, la cotisation à la Fondation ch pour la collaboration confédérale a fortement augmenté.

Côté revenus, la hausse des honoraires de conseils d'administration et des revenus accessoires versés aux membres du gouvernement a généré des recettes supplémentaires.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer de tâches matérielles de l'État, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne présente aucune chance ou risque sur le plan financier.

3 Chancellerie d'État (CHA)

3.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-21.4		1.6

3.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
en millions CHF				CHF	%
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-20.4	-21.6	-19.8	-1.8	-8.3 %
Total	-20.4	-21.6	-19.8	-1.8	-8.3 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	0.1				

3.3 Priorités de l'activité

Soutien aux fonctions de direction

La CHA est une prestataire de services à l'interface entre la politique, l'administration et le public. État-major du Conseil-exécutif, elle apporte à ce dernier un soutien global dans l'exercice de ses fonctions et gère la collaboration administrative avec les organes du Grand Conseil.

Au début de l'année, le Conseil-exécutif a publié le programme de législature pour les années 2023–2026. À l'occasion d'une conférence de presse, le Conseil-exécutif au complet a présenté au public ses objectifs stratégiques et ses axes de développement. Le Grand Conseil s'est penché sur le programme gouvernemental de législature lors de la session de printemps et a adopté différentes déclarations de planification.

Élections et votations

Le 22 octobre 2023 ont eu lieu les élections du Conseil national et du Conseil des États. Une élection tacite a permis de renoncer au second tour de scrutin prévu pour l'élection du Conseil des États. En 2023, trois projets fédéraux et six projets cantonaux au total ont été soumis au vote lors de deux dimanches de votation. La CHA a dirigé et surveillé la réalisation des scrutins, qui se sont déroulés sans accroc.

Entre le 7 juillet et le 9 octobre 2023, la CHA a réalisé la procédure de consultation relative à la modification de la loi fédérale du 5 juin 2012 sur les droits politiques (LDP; RSB 141.1). La révision concerne la méthode de calcul et le mécanisme de répartition des sièges garantis dans le cercle électoral de Bienne-Seeland.

Communication (ComBE)

ComBE a poursuivi le développement ciblé de ses thèmes clés que sont l'approche multimédia, les réseaux sociaux et la langue facile à lire et à comprendre. Dans le domaine multimédia, une médiaticienne a été engagée en stage pour la première fois; dans le domaine des réseaux sociaux, la stratégie a pu être affinée et le community management amélioré; dans le domaine de la langue facile, le déploiement des premiers contenus spécifiques sur le site Internet [be.ch](https://www.be.ch) sera achevé début de l'année 2024.

L'orientation des mesures de communication dans l'optique d'un dialogue direct avec la population et d'autres groupes cibles s'est poursuivie. En automne 2023, le nouveau service d'abonnement aux actualités a été lancé: il permet à toutes les personnes intéressées de recevoir par courriel les actualités et communiqués de presse de l'administration cantonale.

Le développement d'une gestion stratégique des thèmes vise à renforcer la communication du canton de Berne: outre les mesures de communication actualisées au jour le jour, les dossiers pertinents d'après le programme gouvernemental de législature peuvent être approfondis en fonction des groupes cibles et des canaux grâce à cet instrument. Le but est de rendre la population et d'autres groupes cibles attentifs à ces thématiques, d'augmenter l'intérêt pour les thèmes essentiels du canton et, enfin, de renforcer la confiance dans l'activité du gouvernement.

Archives de l'État (AEB)

Les travaux de révision de la loi du 31. mars 2009 sur l'archivage (LArch; RSB 108.1) ont pu être en grande partie achevés. La délibération au Grand Conseil est prévue pour l'année prochaine. La révision de la LArch crée notamment les bases pour la prise en

charge des dossiers psychiatriques ou le développement d'archives numériques à long terme pour les communes.

En 2023, les travaux dans le cadre du projet «Planification des versements sur support analogique», lequel vise l'analyse systématique des dossiers papier existants après l'introduction de la primauté du numérique dans le cadre de BE-GEVER, le recensement du volume des dossiers et la détermination de la valeur archivistique des documents, ont été poursuivis auprès de la DSE et de la DEEE.

Les deux projets de tri des dossiers des préfectures et des tribunaux de district et d'arrondissement datant de 1950 à 2009 ou 2010 ainsi que des minutes notariales, jusqu'alors stockés auprès d'un prestataire d'archivage, ont pu être terminés avec succès. Les documents ayant une valeur archivistique (minutes notariales incluses), équivalant à environ 3,5 kilomètres linéaires, ont été décrits, conservés et versés aux AEB.

Égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

Différents ateliers avec des entreprises ont eu lieu dans le cadre du projet «Werkplatz Égalité», afin d'échanger sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'égalité et de la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle. L'offre sera développée dans la partie francophone du canton sous le nom «Entreprise Égalité» à partir de 2024. En outre, des offres de formation continue sur la loi fédérale du 24 mars 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg; RS 151.1) ont été mises sur pied.

Le Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH) a élaboré de premières bases pour un plan de mesures d'information et de sensibilisation sur les risques financiers liés aux interruptions de l'activité professionnelle et aux taux d'occupation très faibles motivés par des raisons familiales. L'objectif est d'informer encore mieux les institutions et les individus sur le sujet et de leur fournir des instruments de prévention et de prévoyance. Le forum pratique de cette année était également consacré à cette thématique.

En 2023, cinq contrôles ponctuels de l'égalité salariale ont été menés à bien dans le domaine des subventions cantonales et quatre autres ont été lancés. La FIN a lancé la modification de l'ordonnance du 17 novembre 2021 concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP; RSB 731.21), nécessaire pour la mise en place des contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics.

Politique jurassienne

Lancé par le Conseil-exécutif en 2021 après le vote de Moutier sur son appartenance cantonale, le projet «Avenir Berne» romande a connu des avancées importantes pendant l'année 2023. Les négociations avec le canton du Jura pour un concordat sur le transfert de Moutier ont abouti, si bien que les parlements cantonaux pourront être saisis du dossier en 2024. Le Conseil-exécutif a transmis plusieurs affaires au Grand Conseil en 2023 déjà, pour la réorganisation de l'administration cantonale et des écoles francophones dans le Jura bernois et à Bienne, ainsi qu'une modification de la Constitution cantonale.

Bilinguisme

Plusieurs développements du bilinguisme ont eu lieu en 2023 dans le canton. Parmi eux: ouverture d'une nouvelle filière bilingue à l'École de culture générale de Bienne (grâce au déménagement de l'école de maturité spécialisée de Moutier à Bienne); remise du 2^e Prix effort bilinguisme économie; remise du premier Prix du bilinguisme dans la culture; par le Forum du bilinguisme et la Banque cantonale bernoise développement de mesures pour le bilinguisme

du personnel cantonal (en vue de la stratégie du personnel 2024-2027); certification Engagement bilinguisme remise fin 2022 à l'Office de la culture et en 2023 à l'Intendance cantonale des impôts (ICI); soutien financier cantonal et fédéral 2023 à des projets bilingues dans des écoles, dans la culture et dans les hôpitaux; décision du Grand Conseil de pérenniser une journée annuelle du bilinguisme.

Secrétariat à l'administration numérique (SAN)

Le 1^{er} mars 2023, la loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN; RSB 109.1) est entrée en vigueur, le Grand Conseil l'ayant adoptée à l'unanimité lors de la session de printemps 2022. Cette loi règle les principes de la numérisation dans les administrations publiques du canton de Berne, soit aussi au sein des autorités communales. Dans ce contexte, le SAN a été confronté à de nombreuses questions des communes, s'est accordé avec des offices cantonaux et externes et a pris des mesures pour soutenir ceux-ci dans la mise en œuvre de la LAN.

Le SAN a poursuivi son accompagnement des travaux de l'Administration numérique suisse (ANS) au sein de l'organe de direction

opérationnelle. Il a notamment travaillé à la rédaction de l'autorisation de dépense relative au financement de l'agenda ANS à l'attention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil. Cet agenda est essentiel pour une collaboration coordonnée entre la Confédération et les cantons, afin de mettre en œuvre les infrastructures et services de base nécessaires de toute urgence pour une transformation numérique qui se poursuit.

L'intelligence artificielle (IA) est une technologie de base importante et un moteur essentiel de la transformation numérique. Le 1^{er} février 2023, le Conseil-exécutif a donc qualifié l'IA de priorité pour la numérisation, avec le mandat d'examiner le potentiel de l'utilisation de l'IA pour la population, l'économie et l'administration. Pour ce faire, le SAN a entrepris des travaux en collaboration avec plusieurs Directions. Dans le cadre d'une première étude de faisabilité, des expériences avec une IA générative ont été recueillies tant à l'intérieur du canton, que de concert avec le monde scientifique, avec d'autres cantons, avec la Confédération ou encore à l'étranger. Un dialogueur capable de répondre aux questions relatives au SAN est en cours de développement avec l'aide de Bedag.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-21 435 571	-22 894 727	-21 371 591	-1 523 137	6.7 %
Rendement	1 221 998	1 340 100	1 607 437	267 337	19.9 %
Solde	-20 213 572	-21 554 627	-19 764 153	-1 790 474	8.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	-13 370 746	-13 880 375	-13 301 486	578 889	4.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'explo- tation	-4 297 545	-4 694 000	-4 356 830	337 170	7.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-806 398	-818 853	-789 920	28 933	3.5 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 600 682	-1 585 000	-1 576 476	8 524	0.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-1 360 199	-1 916 500	-1 346 880	569 620	29.7 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	669 882	648 500	508 429	-140 071	-21.6 %
43 Recettes diverses	19	0	7 540	7 540	-
44 Recette financière	73 680	66 000	86 460	20 460	31.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	250 604	207 000	516 149	309 149	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	227 814	418 600	488 860	70 260	16.8 %

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport au budget sont expliqués dans le commentaire relatif

au groupe de produits « Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte d'investissement					
Dépenses	-154 876	-398 692	-179 150	-219 542	55.1 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-154 876	-398 692	-179 150	-219 542	55.1 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-127 076	-90 692	-40 613	-50 079	55.2 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-27 800	-308 000	-138 537	-169 463	55.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert immob. corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Report de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

En 2023, deux vélos électriques ont été acquis pour les Archives de l'État (AEB) afin de relier plus facilement les deux sites décentralisés. En outre, un scanner à plat A2 a été acheté pour la numérisation des plans du registre foncier de grand format.

Par ailleurs, des frais ont été activés pour la conception en lien avec les archives numériques pour les communes.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

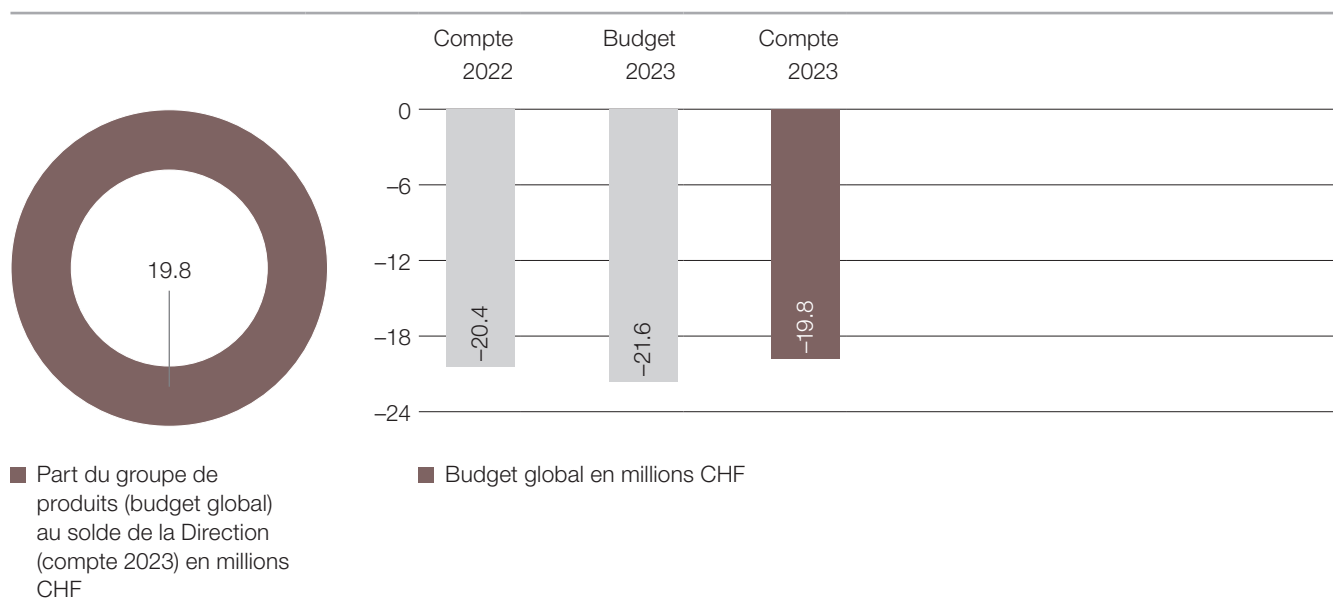
2019	2020	2021	2022	2023
77.1	80.8	83.4	80.3	79.7

Commentaire

Durant l'année sous revue, les effectifs de personnel de la CHA sont restés constants. Il n'y a pas eu de changements significatifs.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



Description

La CHA sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA; RSB 152.211]):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF);
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;

- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, d'ouvrages spécialisés et de produits de presse, ainsi que de services de poste et de courrier;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches (art. 95, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil [LGC; RSB 151.21]), et accomplit les tâches décrites à l'art. 95, al. 2 et 3 LGC ainsi qu'à l'art. 95, al. 4 LGC en relation avec l'art. 133 du règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC; RSB 151.211);
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries (loi du 21 juin 2013 sur la protection des armoiries [LPAP; RS 232.21]);
- elle représente le canton de Berne au sein de l'association «Forum politique Berne» et la soutient dans l'élaboration d'une organisation solide et durable;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-21 576 432	-22 894 727	-21 368 627	1 526 100	6.7 %
30 Charges de personnel	-13 370 751	-13 880 375	-13 301 486	578 889	4.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-4 297 425	-4 694 000	-4 353 866	340 134	7.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-947 375	-818 853	-789 920	28 933	3.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 600 682	-1 585 000	-1 576 476	8 524	0.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-1 360 199	-1 916 500	-1 346 880	569 620	29.7 %
Revenu d'exploitation	1 148 299	1 274 100	1 512 029	237 929	18.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	669 882	648 500	507 015	-141 485	-21.8 %
43 Recettes diverses	0	0	6	6	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	250 604	207 000	516 149	309 149	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	227 814	418 600	488 860	70 260	16.8 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-20 428 133	-21 620 627	-19 856 598	1 764 029	8.2 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	73 680	66 000	86 460	20 460	31.0 %
Résultat du financement	73 680	66 000	86 460	20 460	31.0 %
Résultat d'exploitation	-20 354 453	-21 554 627	-19 770 138	1 784 489	8.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-20 354 453	-21 554 627	-19 770 138	1 784 489	8.3 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		140 881			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Communication et relations extérieures	-4 566 501	-4 192 912	-3 830 089	362 824	8.7 %
Archives	-4 265 713	-3 891 770	-3 687 861	203 908	5.2 %
Egalité	-631 664	-604 933	-587 274	17 659	2.9 %
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	-2 798 692	-4 586 201	-3 925 362	660 839	14.4 %
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	-7 011 238	-6 898 441	-6 634 547	263 894	3.8 %
Administration numérique	-1 080 645	-1 380 371	-1 105 005	275 366	19.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Le résultat global du compte de résultats reste inférieur de près de CHF 1,8 millions au résultat du groupe de produit inscrit au budget.

Cette amélioration est due en premier lieu à la diminution des frais de personnel et des imputations internes (prestations TIC) de CHF 0,6 millions chacune ainsi qu'à une baisse des dépenses des charges de biens, services et marchandises.

En ce qui concerne les frais de personnel, l'amélioration du solde s'explique surtout par des économies dues à des postes ou pourcentages de poste vacants, à des gains de rotation et à des retards lors du renouvellement des postes.

Les retards lors de la mise en place dans le canton de Berne du PTC 10 assorti de l'infrastructure VDI et d'Office 365 entraînent une amélioration substantielle des imputations internes pour les prestations TIC.

L'augmentation des prix supposée et budgétée pour l'acquisition du papier ne s'est pas confirmée, raison pour laquelle les coûts d'impression et de publication sont plus bas que prévu.

Enfin, des dépenses plus basses pour les prestations externes de tiers (honoraires pour prestations de conseil, conseils TIC, traduction, etc.) ont également contribué à l'amélioration du résultat.

Priorités de développement

Durant l'exercice sous revue, la CHA a été fortement sollicitée au sein du projet «Avenir Berne» romande visant à réaliser le transfert cantonal de Moutier. Les négociations concernant le concordat avec le canton du Jura ont pu être clôturées, de sorte que les Parlements pourront l'examiner en 2024. En outre, le Conseil-exécutif a déjà remis au Grand Conseil différentes affaires de crédit relatives à la réorganisation de l'administration cantonale francophone et des écoles cantonales francophones dans le Jura bernois ainsi que les projets d'adaptation de l'ordre juridique bernois (Constitution et lois) requis pour le transfert cantonal.

Les travaux de révision de la loi du 31 mars 2009 sur l'archivage (LArch, RSB 108.1) ont pu être en grande partie achevés durant

l'année sous revue. Le projet sera soumis au Grand Conseil en 2024. La révision crée notamment les bases légales pour le développement d'archives numériques à long terme pour les données communales issues d'applications utilisées conjointement par le canton et les communes.

Le déploiement d'une nouvelle application de groupe permet la réalisation numérique de procédures de participation et de consultation. Grâce, notamment, aux services juridiques des Directions, la plateforme de participation numérique a pu être implémentée rapidement et sera évaluée après une première phase pilote.

Chances et risques

Les défis que représentent l'entrée en vigueur de la loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN; RSB 109.1) pour les autorités et administrations cantonales et communales sont palpables à la CHA. Le Secrétariat à l'administration numérique (SAN) est confronté à des demandes et des attentes auxquelles il n'est pas toujours en mesure de répondre comme il se doit en raison de ses structures restreintes. La collaboration entre les différents niveaux étatiques, que ce soit avec la Confédération, d'autres cantons ou les communes, continuera de drainer des ressources à l'avenir, mais reste indispensable pour offrir à la population, à l'économie et à l'administration une transformation numérique réussie.

À la suite de l'adoption d'une motion, le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer un projet pour l'introduction de directives concernant la transparence du financement de la vie politique. Il est prévu que la modification correspondante de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques (LDP; RSB 141.1) soit soumise au Grand Conseil en 2024; celui-ci pourra alors participer aux décisions relatives à l'élaboration des nouvelles directives. Plus les nouvelles réglementations sont détaillées, plus la mise en œuvre et l'exploitation d'une plateforme correspondante seront difficiles. Les premiers travaux d'élaboration et d'implémentation débuteront en 2024.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 029	2 100
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	253	210
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) au Grand Conseil	300	300
Nombre de légalisations	14 756	16 070
CAC fournitures et imprimés: chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [en CHF]	2 664 896	2 114 717
Nombre de communiqués de presse	469	405
Nombre de conférences de presse	44	38
Nombre de consultations du portail www.be.ch	1 008 283	6 199 930
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	929	1 698
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	605 911	1 971 941
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	135	141
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	119	117
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	112	93
Nombre de pages traduites (1 page = 1800 frappes)	2 276	2 288
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	367 374	333 480
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	192 207	153 596
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	109 016	123 912
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	1 671	n.v.
Nombre de consultations du portail www.be.ch/corona	740 269	n.v.

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)

en millions CHF		Charges	Revenus
Environnement et énergie	-84.3		47.9
Assurance-chômage	-20.8		1.9
Service vétérinaire	-12.5		7.0
Développement et surveillance économique	-47.5		4.0
Forêt et dangers naturels	-59.0		29.5
Soutien aux fonctions de direction	-21.4		7.5
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.7		1.9
Agriculture	-603.8		571.1
Nature	-40.0		15.6

4.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Environnement et énergie	-28.4	-41.9	-36.4	5.5	13.2 %
Assurance-chômage	-19.6	-21.0	-18.9	2.1	10.2 %
Service vétérinaire	-5.7	-6.9	-5.5	1.4	20.6 %
Développement et surveillance économique	-46	-38.0	-43.6	-5.6	-14.7 %
Forêt et dangers naturels	-31.5	-34.5	-29.5	5.1	14.7 %
Soutien aux fonctions de direction	-14.3	-16.1	-13.8	2.3	14.2 %
Protection des consommateurs et de l'environnement	-9.9	-9.8	-9.8	0.0	0.5 %
Agriculture	-33.4	-39.3	-32.7	6.5	16.7 %
Nature	-27.1	-26.6	-24.4	2.2	8.4 %
Total	-215.8	-234.2	-214.6	19.7	8.4 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		4.8			

4.3 Priorités de l'activité

En 2023, la DEEE a donné la priorité aux objectifs consignés dans le programme gouvernemental de législature pour 2023–2026 et aux projets visant à renforcer l'attractivité du canton de Berne en tant que pôle d'innovation et d'investissement. D'autres projets se sont concentrés sur l'élaboration du programme de mise en œuvre du canton de Berne concernant la nouvelle politique régionale 2024–2027 de la Confédération ainsi que sur la mise en vigueur au 1^{er} décembre 2023 d'une ordonnance exploratoire sur les heures d'ouverture des magasins dans le périmètre de la vieille ville de Berne, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La situation au sein de l'assurance-chômage s'est normalisée après la pandémie du coronavirus et le retour aux affaires courantes s'est effectué à mesure que l'exercice sous revue avançait. Les postes temporaires créés pour gérer les préavis de réduction de l'horaire de travail (RHT) et les décomptes de la RHT durant la pandémie ont été supprimés. En raison du niveau historiquement bas du chômage, le nombre de collaboratrices et collaborateurs des offices régionaux de placement (ORP) a été réduit. Des projets importants, car créateurs de plus-value non seulement pour la clientèle, mais aussi pour le personnel de l'office, ont été développés. Un service de messagerie par SMS destiné à la clientèle a notamment été mis en place avec succès afin d'optimiser les services en ligne et de lancer le premier volet du nouveau système de versement des indemnités.

Le programme cantonal d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables a permis d'allouer des subventions pour un total avoisinant CHF 74,0 millions. La loi cantonale révisée du 15 mai 2011 sur l'énergie (LCEn; RSB 741.1) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023; elle mise davantage sur les incitations que sur les prescriptions. Les mesures qu'elle propose ont pour but de réduire la consommation d'énergie, de limiter les émissions nocives de CO₂ et de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.

En outre, des modules de base supplémentaires tirés du modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) ont été repris, ce qui a contribué à l'harmonisation des réglementations cantonales dans le domaine de l'énergie. La qualité de l'air dans le canton de Berne s'est significativement améliorée depuis les 20 ou 30 dernières années en ce qui concerne certains polluants. Telle est la conclusion de l'État des lieux concernant le plan de mesures pour la protection de l'air 2015–2030. Les objectifs fixés pour le niveau d'ammoniac dans le secteur de l'agriculture n'ont toutefois pas encore pu être atteints.

Le relèvement des moyens cantonaux alloués au Fonds d'aide aux exploitations de la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB), le

crédit d'objet arrêté pour la refonte du système d'information agricole, l'élaboration d'une planification technique de l'infrastructure écologique et la révision de l'ordonnance du 26 février 2003 sur la protection de la faune sauvage (OPFS; RSB 922.63) créent des conditions favorables à une agriculture régionale diversifiée et à la protection de la nature et de la faune sauvage. La gestion des grands prédateurs a constitué une réelle gageure car elle a requis des ressources importantes de la part des gardes-faune et pour la protection des troupeaux. La parution du rapport sur la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA a suscité de vifs débats. Le changement climatique représente un défi de taille pour l'agriculture et la nature.

La garantie des fonctions de la forêt et la protection contre les dangers naturels restent des préoccupations centrales. Un plan forestier a été adopté pour la région Seeland-Biel/Bienne. L'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN) a lancé un nouveau programme d'encouragement pour le rajeunissement forestier adapté au changement climatique. Dans le domaine des dangers naturels, des avancées notables ont été faites dans l'observation du pergélisol et l'évaluation des instabilités potentielles en haute-montagne. Le projet de transformation de l'Entreprise Forêts domaniales en société anonyme n'a pas reçu un soutien suffisant au cours de la consultation organisée. Le projet de révision partielle de la loi du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo; RSB 921.11) a donc été interrompu.

Outre l'exécution dans le domaine des affaires vétérinaires publiques, l'Office des affaires vétérinaires (OVET) a axé son activité sur le passage au numérique pour les procédures spécialisées, l'application de la stratégie «Antibiorésistance Suisse» dans le domaine de la médecine vétérinaire ainsi que sur la prévention des épizooties. Par ailleurs, il s'est consacré à la mise sur pied d'un réseau cantonal One Health.

Le Laboratoire cantonal (LC) a encore une fois vérifié l'application de la législation sur les denrées alimentaires au moyen d'inspections effectuées en fonction des risques dans des entreprises et sur la base de prélèvements d'échantillons. Un audit externe réalisé par le Service d'accréditation suisse a abouti avec succès. Le LC a aussi continué les contrôles de l'application de l'ordonnance d'introduction du 22 septembre 1993 de l'ordonnance fédérale sur les accidents majeurs (OiOPAM; RSB 820.131) dans les entreprises ainsi qu'en matière de remise aux consommateurs finaux de produits chimiques lors de plusieurs campagnes. Lorsque le besoin s'en faisait sentir, les inspectrices et inspecteurs ont pris les mesures de correction qui s'imposaient.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-962 419 272	-957 386 731	-900 970 136	56 416 595	5.9 %
Rendement	751 458 684	723 150 444	686 415 705	-36 734 739	-5.1 %
Solde	-210 960 587	-234 236 279	-214 554 427	19 681 852	8.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	-114 590 111	-118 224 037	-115 324 035	2 900 002	2.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-33 225 922	-39 844 530	-34 793 562	5 050 969	12.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-3 095 556	-3 796 184	-2 828 511	967 673	25.5 %
34 Charges financières	-20 935	-27 800	-100 103	-72 303	-100.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-1 453 471	-833 242	-1 084 686	-251 443	-30.2 %
36 Charges de transfert	-234 479 121	-214 006 531	-186 944 699	27 061 832	12.6 %
37 Subventions à redistribuer	-559 461 330	-561 900 000	-545 784 041	16 115 959	2.9 %
38 Charges extraordinaires	-160 000	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-15 932 827	-18 754 398	-14 110 495	4 643 902	24.8 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	235 136	235 136	–
41 Récales et concessions	4 373 409	4 692 500	4 244 032	-448 468	-9.6 %
42 Rémunérations	35 236 070	31 932 397	32 233 440	301 043	0.9 %
43 Recettes diverses	195 638	761 737	891 631	129 894	17.1 %
44 Recette financière	1 780 747	138 000	1 610 213	1 472 213	100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	393 723	921 548	11 316	-910 232	-98.8 %
46 Recette des transferts	119 246 000	91 312 071	70 986 039	-20 326 032	-22.3 %
47 Subventions à redistribuer	559 461 330	561 900 000	545 784 041	-16 115 959	-2.9 %
48 Recette exceptionnelle	804 360	165 600	1 229 398	1 063 798	100.0 %
49 Facturation interne	29 967 407	31 326 592	29 190 460	-2 136 132	-6.8 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2023 est inférieur de CHF 19,7 millions à la valeur budgétée. Les frais de personnel sont inférieurs d'environ CHF 2,9 millions en raison du nombre plus bas d'équivalents plein temps. Les frais matériels sont inférieurs de CHF 5,1 millions au budget, ce qui a permis de réaliser la réduction de CHF 3,2 millions exigée au titre de l'exécution restrictive du budget. Les charges de transfert nettes (charges de transfert moins les

revenus de transfert) sont inférieures d'environ CHF 6,7 millions au budget 2023, principalement en raison de la part cantonale moins élevée que prévue dans les subventions allouées dans le domaine de l'environnement et de l'énergie du fait des promesses de soutien moins nombreuses qu'escomptées (CHF 5,5 mio).

4.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-23 686 197	-40 332 476	-17 853 994	22 478 482	55.7 %
Recettes	20 348 780	21 041 938	8 111 434	-12 930 504	-61.5 %
Solde	-3 337 417	-19 290 538	-9 742 559	9 547 979	49.5 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-2 355 675	-2 629 726	-2 457 430	-172 296	-6.6 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-1 946 005	-3 839 712	-2 474 367	-1 365 345	-35.6 %
54 Prêt	-15 908 855	-22 500 000	-4 339 587	-18 160 413	-80.7 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-3 475 663	-11 363 038	-8 582 610	-2 780 429	-24.5 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	34 165	0	15 489	15 489	-
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	2 343 438	3 541 938	1 769 572	1 772 366	50.0 %
64 Remboursement de prêts	17 971 177	17 500 000	6 326 373	11 174 627	63.8 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements 2023 est inférieur de CHF 9,5 millions au budget 2023. Ces dépenses dépendent de l'avancée dans la réalisation des projets. Les prêts dans le groupe de produits « Développement et surveillance économique » (CHF 7,0 mio) et les contributions à l'investissement dans le groupe de produits « Forêts et dangers naturels » (CHF 1,0 mio) ont été plus bas que prévus en raison du retard pris dans certains projets suite

au renchérissement des matériaux et aux difficultés d'approvisionnement. Les immobilisations incorporelles sont inférieures de CHF 1,4 million au budget 2023, ce qui résulte des optimisations des systèmes informatiques et du report de certains ajustements sur ces derniers.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

2019	2020	2021	2022	2023
670.3	752.4	771.2	772.6	780.9

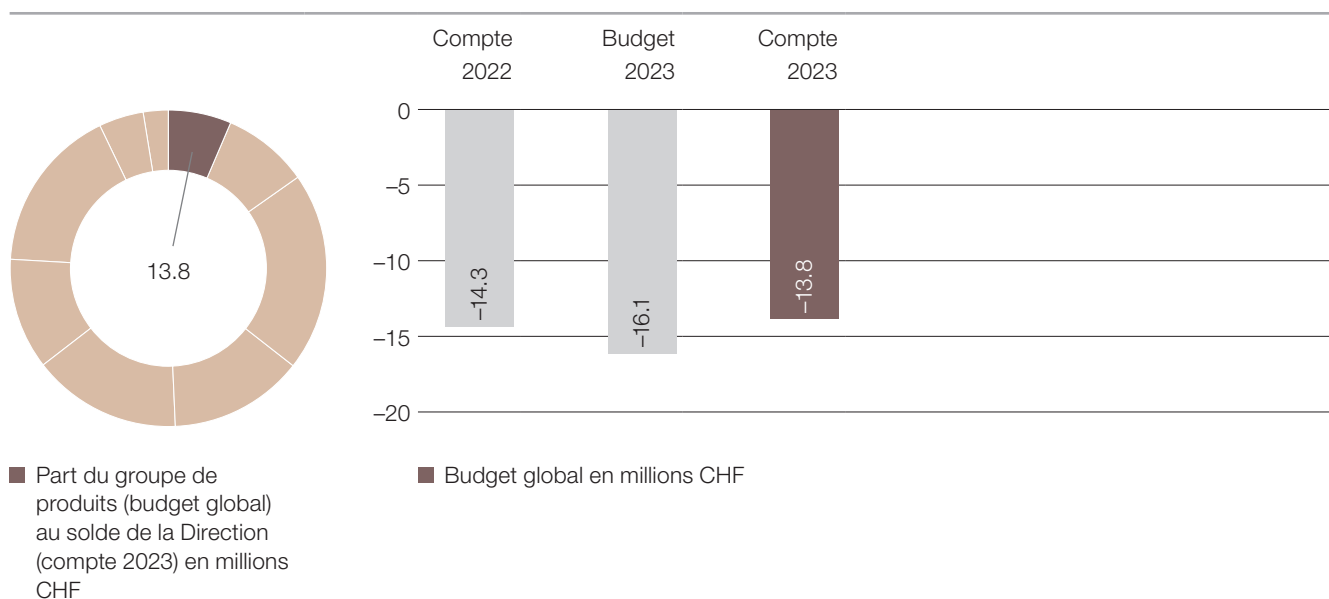
Commentaire

Les postes à plein temps pourvus au sein de la DEEE (hors Office de l'assurance-chômage [OAC]) ont augmenté de 8,3 EPT (1,1 %) en 2023.

Cette hausse correspond aux 5,9 emplois à plein temps à durée indéterminée supplémentaires obtenus par l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) à compter du 1^{er} janvier 2023 pour répondre au surcroît de travail entraîné par la menace de pénurie énergétique et la crise climatique.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la DEEE ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (p. ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Academy for Nature, Swiss Center for Design and Health

AG [SCDH]). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines des finances, de l'informatique, de la communication et de la traduction, des ressources humaines et du droit. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-21 359 100	-25 411 747	-21 358 178	4 053 568	16.0 %
30 Charges de personnel	-12 158 101	-12 947 922	-12 020 307	927 615	7.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-939 642	-1 592 221	-830 233	761 988	47.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-81 022	-61 610	-30 119	31 491	51.1 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-2 412 523	-3 050 000	-2 733 413	316 587	10.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-5 767 811	-7 759 994	-5 744 107	2 015 887	26.0 %
Revenu d'exploitation	7 009 555	9 297 247	7 535 020	-1 762 227	-19.0 %
40 Recettes fiscales	5 088	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	119 017	46 000	132 120	86 120	> 100.0 %
43 Recettes diverses	0	0	651 519	651 519	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	3 305 395	4 328 528	3 051 896	-1 276 631	-29.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	3 580 055	4 922 719	3 699 485	-1 223 234	-24.8 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-14 349 545	-16 114 500	-13 823 158	2 291 342	14.2 %
34 Charges financières	0	0	-3 451	-3 451	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
44 Recette financière	0	0	2	2	–
Résultat du financement	0	0	–3 449	–3 449	–
Résultat d'exploitation	–14 349 545	–16 114 500	–13 826 607	2 287 893	14.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	–14 349 545	–16 114 500	–13 826 607	2 287 893	14.2 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		6 878			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	–7 347 629	–12 644 341	–7 771 044	4 873 296	38.5 %
Prestations de services juridiques	–2 396 180	–1 644 059	–1 910 446	–266 388	–16.2 %
Prestations de services informatiques	–2 633 617	–1 826 100	–1 834 804	–8 703	–0.5 %
Assurance immobilière Berne	–1 972 119	0	–2 310 312	–2 310 312	–

Commentaire :

Modification par budget 2023

Le solde global du groupe de produits «Soutien aux fonctions de direction» porté au compte 2023 est inférieur d'environ CHF 2,3 millions au montant budgété pour 2023.

Les écarts constatés aux postes des recettes et des frais matériels résultent essentiellement du recours moins important que prévu aux prestations informatiques de base. Les économies exigées dans les charges de matériel ont pu être réalisées.

Les prestations de l'AIB pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Le montant des subventions cantonales de CHF 2,4 millions inscrit au budget 2023 du soutien aux fonctions de direction était légèrement inférieur aux prévisions.

Priorités de développement

La DEEE représente le canton de Berne au sein de l'association Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que comme centre politique de la Suisse.

La DEEE dirige également la Task Force Médecine Berne, qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

Elle est par ailleurs responsable de la participation du canton à BKW SA et à l'AIB, dirige des projets et siège dans des organes revêtant une dimension stratégique pour le canton (p. ex. la Wyss Academy for Nature de l'Université de Berne ou le SCDH).

Au niveau administratif, ces activités sont assumées par le Secrétaire général (SG) de la DEEE.

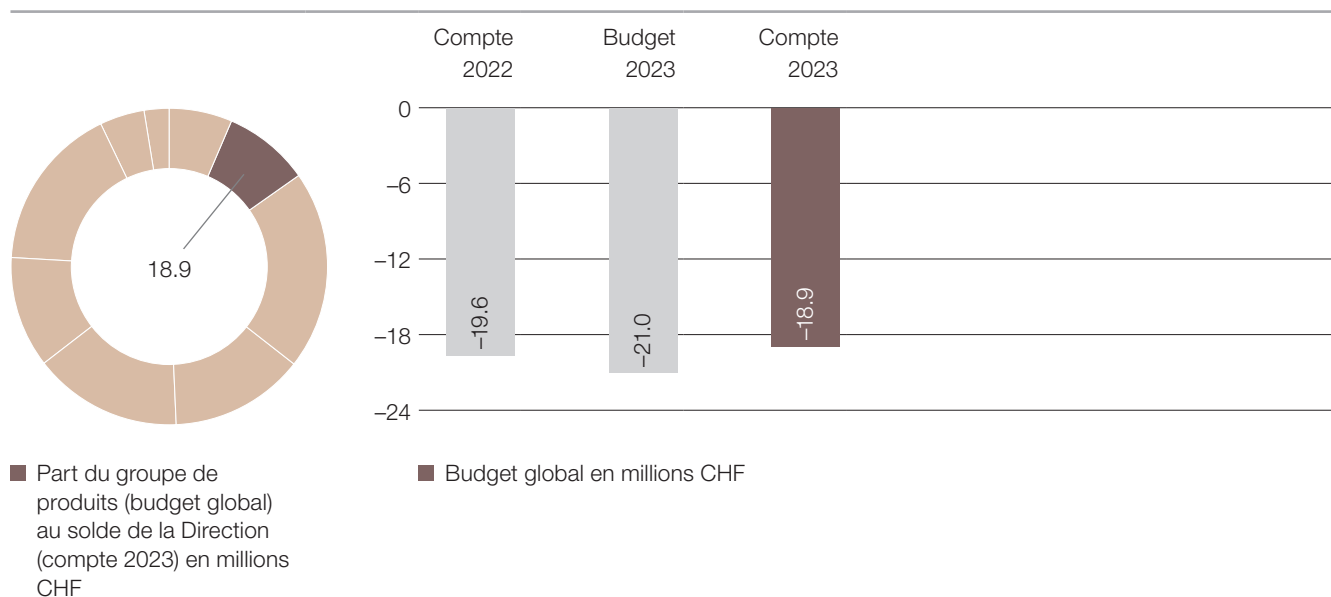
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	111	126
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	9	15
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	66	40
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	204	218
Nombre de recours déposés à la DEEE	108	96
Nombre de recours réglés de la DEEE	94	105
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de la DEEE	1 650	1 650
Subventions annuelles (en mio CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches cantonales dévolues aux sapeurs-pompiers selon deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz, protection ABC et sauvetage de personnes)	2	2

4.7.2 Assurance-chômage



Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI; RS 837.0), la loi du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de service (LSE; RS 823.11) et certaines parties de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeuses et demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Des entretiens de conseil sont menés dans le cadre des ORP. Le respect des conventions conclues avec les personnes inscrites à l'ORP est contrôlé et, au besoin, des sanctions sont prises à leur encontre. Le Service de l'emploi est chargé d'acquiescer et de proposer des mesures de marché du travail (cours,

stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) et il veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.

Présente sur plusieurs sites, la Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne examine les conditions dont dépend le droit aux prestations de l'assurance et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits «Service de l'emploi (ORP)» et «Caisse de chômage du canton de Berne (CCh)» sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit «Assurance-chômage – mesures cantonales» comprend d'une part des mesures issues de l'initiative cantonale et d'autre part la contribution cantonale déterminée par le droit fédéral et consacrée à l'exécution de l'assurance-chômage.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-20 850 678	-22 317 279	-20 819 808	1 497 471	6.7 %
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-29 236	-167 279	-29 220	138 059	82.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-20 399 278	-22 150 000	-20 082 960	2 067 040	9.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-422 164	0	-707 628	-707 628	–
Revenu d'exploitation	1 300 000	1 300 000	1 949 470	649 470	50.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	0	0	473 759	473 759	–
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	1 300 000	1 300 000	1 475 711	175 711	13.5%
Résultat de l'activité d'exploitation	-19 550 678	-21 017 279	-18 870 338	2 146 941	10.2%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	83	83	–
Résultat du financement	0	0	83	83	–
Résultat d'exploitation	-19 550 678	-21 017 279	-18 870 255	2 147 024	10.2%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0%
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-19 550 678	-21 017 279	-18 870 255	2 147 024	10.2%
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	0				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Service de l'emploi (ORP)	0	0	372 404	372 404	–
Caisse de chômage du canton de Berne (CCh)	0	0	101 218	101 218	–
Assurance-chômage – mesures cantonales	-19 550 678	-21 017 279	-19 343 877	1 673 402	8.0%

Commentaire :

Modification par budget 2023

En 2023, le taux de chômage moyen était de 1,4 pour cent dans le canton de Berne (contre 1,7 % l'année précédente) et de 2,0 pour cent en Suisse (contre 2,2 % l'année précédente). Suite à la franche embellie observée sur le marché du travail en 2022, le taux de chômage est resté à un niveau plancher en 2023, atteignant dans le canton de Berne un niveau exceptionnellement bas (1,3 %) entre les mois de juin et septembre 2023.

Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » fait partie du groupe de produits « Assurance-chômage ». Il comprend d'un côté la part cantonale prescrite par la législation fédérale pour l'exé-

cution des dispositions de l'assurance-chômage, et de l'autre les mesures prises en complément par le canton dans ce cadre (p. ex. cours et programmes pour les personnes n'ayant pas droit aux prestations de l'assurance-chômage).

Le canton n'exerce aucune influence sur les subventions allouées en vue de l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, qui sont inférieures d'environ CHF 1,3 million au montant budgété (voir groupes de matières « Charges de transfert » et « Imputations internes »).

Priorités de développement

Suite à un arrêt du Tribunal fédéral sur la Réduction de l'horaire de travail (RHT), les employeurs ont pu procéder au décompte rétroactif de l'indemnité RHT pour la part de salaire de leurs employés et employés correspondant aux jours de vacances et aux jours fériés.

En 2023, le service concerné a pu traiter tous les décomptes reçus à ce titre.

Le recul significatif du chômage a entraîné une réduction de l'effectif au sein des offices régionaux de placement (ORP).

Chances et risques

Le montant de la contribution cantonale allouée à l'application des dispositions de l'assurance-chômage dépend du développement

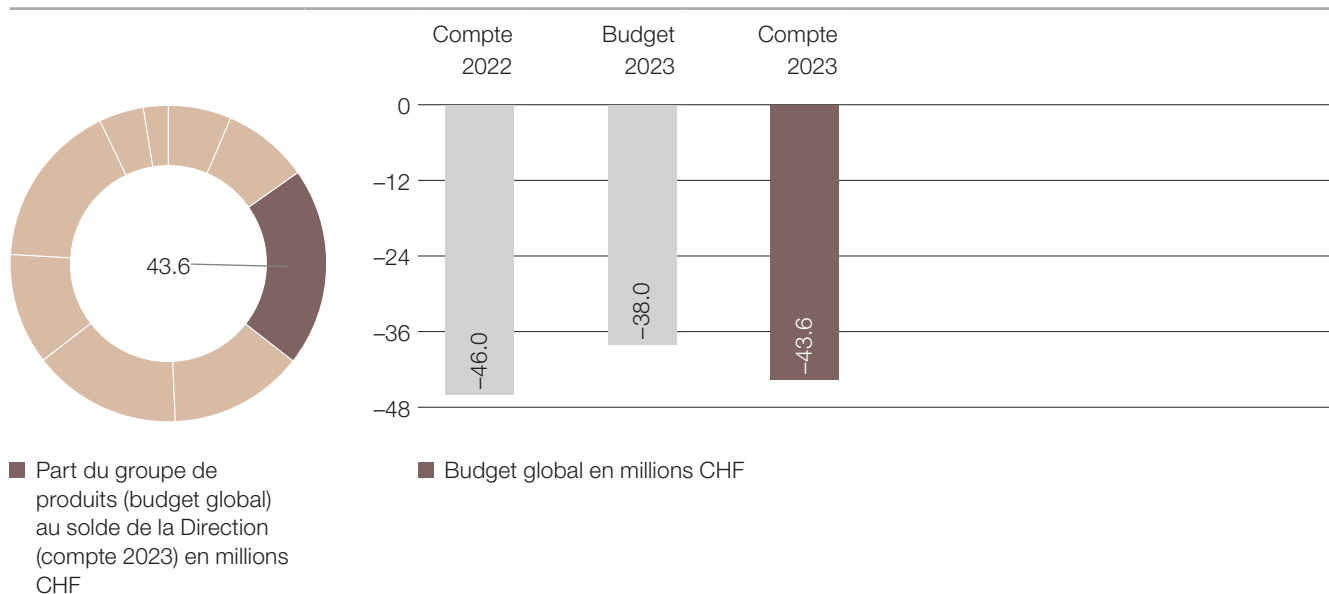
de la masse salariale à l'échelle nationale et de la part cantonale

dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. Ce montant peut donc varier sans que le canton puisse l'influencer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les ORP chaque mois	15 630	13 581
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les ORP	140 000	115 605
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP	301 191	393 656
Montant des indemnités de chômage versées par la CC (en millions CHF)	280	245

4.7.3 Développement et surveillance économique



Description

Les activités du groupe de produits «*Développement et surveillance économique*» ont pour but de générer une valeur ajoutée pour la clientèle dans le canton de Berne, notamment pour les entreprises et les organisations. Ces dernières peuvent ainsi poursuivre la concrétisation de leurs potentiels de croissance et d'innovation tout en préservant, voire en augmentant leur compétitivité grâce aux

mesures conformes aux principes du développement durable, respectueuses de l'environnement et responsables socialement. Les actions sont menées aussi bien dans les secteurs de l'industrie et du tourisme que dans les centres urbains, les zones rurales et les régions de montagne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-91 347 870	-50 057 222	-47 546 103	2 511 119	5.0 %
30 Charges de personnel	-14 961 892	-14 297 965	-12 386 445	1 911 520	13.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-2 691 815	-3 684 068	-3 090 112	593 956	16.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 608 753	-313 874	-45 021	268 853	85.7 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	-168 049	-168 049	-
36 Charges de transfert	-71 281 736	-28 346 652	-29 111 429	-764 778	-2.7 %
37 Subventions à redistribuer	-82 782	-200 000	-78 923	121 077	60.5 %
39 Facturation interne	-720 892	-3 214 663	-2 666 123	548 540	17.1 %
Revenu d'exploitation	45 316 862	11 919 451	2 351 005	-9 568 446	-80.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	235 136	235 136	-
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	5 243 853	5 055 097	6 224 120	1 169 023	23.1 %
43 Recettes diverses	0	16 000	55 308	39 308	245.7 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	151 500	0	-151 500	-100.0 %
46 Recette des transferts	39 829 687	4 378 854	-6 262 981	-10 641 835	< -100.0 %
47 Subventions à redistribuer	82 782	200 000	78 923	-121 077	-60.5 %
49 Imputations internes	160 540	2 118 000	2 020 500	-97 500	-4.6 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-46 031 008	-38 137 771	-45 195 098	-7 057 327	-18.5 %
34 Charges financières	0	-9 800	0	9 800	100.0 %
44 Recette financière	0	8 000	405 474	397 474	> 100.0 %
Résultat du financement	0	-1 800	405 474	407 274	> 100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat d'exploitation	-46 031 008	-38 139 571	-44 789 624	-6 650 053	-17.4 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	165 600	1 229 398	1 063 798	> 100.0 %
Résultat exceptionnel	0	165 600	1 229 398	1 063 798	> 100.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-46 031 008	-37 973 971	-43 560 226	-5 586 255	-14.7 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		2 093 914			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Promotion économique	-32 077 880	-25 263 177	-32 957 421	-7 694 244	-30.5 %
Tourisme et développement régional	-12 036 923	-7 687 681	-7 808 513	-120 832	-1.6 %
Surveillance du travail et du marché	-3 024 659	-4 724 986	-3 696 758	1 028 228	21.8 %
Contrôle des chronomètres	1 108 455	-298 127	902 466	1 200 593	> 100.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le compte de résultats du groupe de produits «Développement et surveillance économique» comporte plusieurs postes liés à la crise du coronavirus. Parmi ceux-ci, les plus importants concernent les remboursements des montants alloués aux cas de rigueur et se répercutent sur les groupes de matières «Charges de transfert» et «Revenus de transfert». Les remboursements effectués par les entreprises bernoises ont fait baisser les Charges de transfert de CHF 4,4 millions. Le transfert de la part de la Confédération au Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a diminué les Revenus de transfert de CHF 12,5 millions, dont CHF 10,2 millions concernent 2022.

Le dépassement du budget dans le groupe de matières «Charges de transfert» s'explique par le crédit supplémentaire d'un montant de CHF 3,0 millions, non budgété mais approuvé en 2023 par le Grand Conseil pour la mise sur pied et le développement d'une division CSEM Berne destinée à la recherche et à la collaboration à vocation industrielle.

Le budget global a été dépassé de CHF 5,6 millions. Cet écart résulte principalement du transfert susmentionné au SECO sur une autre période des remboursements des aides aux cas de rigueur.

Priorités de développement

Le renforcement général du site économique bernois, la mise en œuvre de la stratégie économique 2025, l'adaptation de la stratégie d'encouragement appliquée par berninvest ainsi que la consolidation de la participation à des activités intercantionales, notamment menées avec la Suisse romande, constituent toujours les priorités de ce groupe de produits.

Au cours des années à venir, l'accent sera mis sur les objectifs et projets énoncés dans le programme gouvernemental de législature 2023–2026 afin de renforcer l'attractivité du canton de Berne en tant que pôle d'innovation et d'investissement ainsi que de créer les conditions générales propices à un développement durable.

Le concept d'économie durable fait peu à peu l'objet d'une prise de conscience de la part de la population et des acteurs de l'économie. La Promotion économique soutient d'ailleurs par des subventions et des conseils les entreprises souhaitant adopter des modèles d'affaires circulaires. Ce faisant, elle renforce la collaboration avec d'autres offices et Directions. De plus, elle complète de manière ciblée l'éventail de ses activités en mettant en place des plateformes de prestations destinées aux PME du canton de Berne notamment.

Chances et risques

Les perspectives de la conjoncture suisse et bernoise restent modestes, en raison des prix de l'énergie encore élevés, du resserrement de la politique monétaire, ainsi que du contexte de faiblesse

généralisée du commerce extérieur, en particulier en Europe et en Chine.

Actuellement, il semblerait qu'une récession globale puisse être évitée puisque les marchés du travail sont restés solides jusqu'ici et que l'inflation, quoiqu'élevée au niveau international, a tendance à reculer.

Les risques en termes de conjoncture sont marqués. Les insécurités d'ordre géopolitique ont en effet augmenté. Il pourrait en résulter une forte hausse des prix du pétrole qui entraînerait une nouvelle envolée des taux d'inflation. Le resserrement de la politique monétaire qui pourrait en découler freinerait encore plus l'élan de

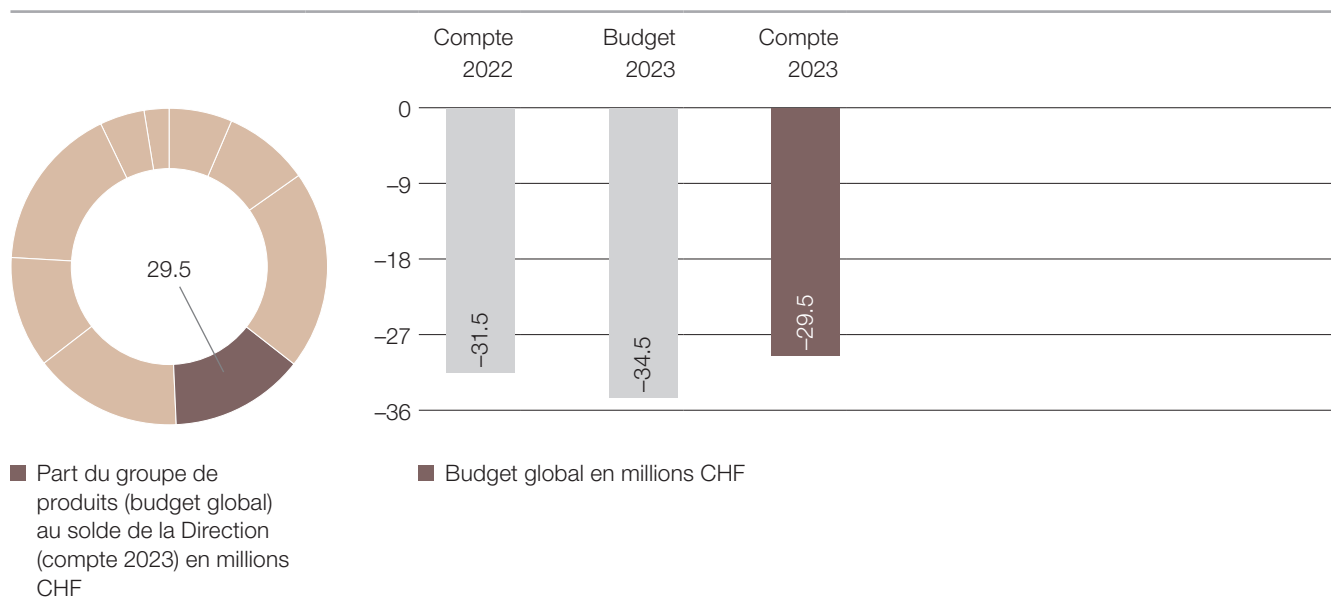
la demande au niveau mondial et aurait des répercussions défavorables sur l'industrie suisse et bernoise.

La persistance du chômage à un niveau bas malgré un contexte économique difficile met en lumière la pénurie notable de personnel (non seulement de personnel qualifié, mais aussi plus généralement de main-d'œuvre). Au vu de l'évolution démographique, ce phénomène ne semble pas appelé à s'améliorer au cours des prochaines années, mais bien à s'établir comme un obstacle décisif au développement économique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de projets encouragés dans le cadre de la promotion économique et du tourisme/de la politique régionale (sans les mesures destinées aux cas de rigueur)	125	130
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 528	1 838
Nombre de demandes de permis de construire examinées par la division Conditions de travail	516	548
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi du 8 octobre 1999 sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (LDét; RS 823.20)	48 244	51 515
Nombre de décisions préalables en matière de marché du travail rendues par la division Conditions de travail concernant des travailleuses et travailleurs étrangers	4 167	4 301
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	1 038 176	1 249 270

4.7.4 Forêt et dangers naturels



Description

La surface et la qualité de la forêt doivent être préservées. La protection de la forêt et la promotion ciblée de son développement durable permettent de défendre les intérêts publics liés à la forêt. L'économie forestière est renforcée par des mesures ajustées.

L'exploitation des forêts domaniales répond aux principes de la durabilité et de la gestion entrepreneuriale.

La population, les animaux et les biens d'une valeur notable sont protégés des dangers naturels qui suivent par la mise en place de mesures en matière d'aménagement, d'organisation, de sylviculture et de technique : avalanche, chute de pierres et de glace, écoulement et éboulement de montagne ainsi que glissement de terrains, érosion et effondrement.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-58 966 373	-61 929 946	-58 908 478	3 021 468	4.9 %
30 Charges de personnel	-18 926 230	-19 805 519	-19 029 780	775 739	3.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-9 390 028	-8 746 500	-9 494 094	-747 594	-8.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-466 386	-413 345	-453 627	-40 282	-9.7 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-28 550 574	-30 974 758	-28 784 952	2 189 806	7.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-1 633 155	-1 989 824	-1 146 025	843 799	42.4 %
Revenu d'exploitation	27 452 811	27 257 492	29 167 132	1 909 640	7.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	11 745 289	9 028 000	9 414 865	386 865	4.3 %
43 Recettes diverses	5 731	0	1 105	1 105	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	14 068 492	16 618 492	18 297 596	1 679 104	10.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 633 299	1 611 000	1 453 566	-157 434	-9.8 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-31 513 562	-34 672 454	-29 741 346	4 931 108	14.2 %
34 Charges financières	0	0	-54 578	-54 578	-
44 Recette financière	58 451	130 000	332 087	202 087	> 100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat du financement	58 451	130 000	277 510	147 510	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	-31 455 111	-34 542 454	-29 463 837	5 078 617	14.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-31 455 111	-34 542 454	-29 463 837	5 078 617	14.7 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	853 268				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Forêt	-28 819 329	-27 833 863	-25 201 149	2 632 713	9.5 %
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-4 481 921	-5 633 263	-4 632 980	1 000 283	17.8 %
Entreprise Forêts domaniales	1 846 139	-1 075 328	370 293	1 445 621	> 100.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Le groupe de produits «Forêt et dangers naturels» affiche une amélioration de CHF 5,1 millions (14,7 %) dans le budget global par rapport au montant budgété, qui s'explique aux trois quarts par des contributions (revenus de transfert plus élevés contre charges de transfert moins importantes), notamment pour le produit «Forêt», et par ailleurs par les résultats d'exploitation plus élevés (ventes de bois et cours) de l'Entreprise Forêts domaniales. Il reste un solde net de CHF 1,1 million (29,7 %) sur le budget du compte des investissements, du fait de montants d'investissement moins élevés que prévus.

Les trois produits de l'Office des forêt et dangers naturels (OFDN) se sont tenus au budget. Mis à part une erreur de planification dont l'incidence reste limitée aux seuls produits, le produit «Forêt» affiche une amélioration par rapport au budget (CHF 3,4 mio ou 11,9 %), de même que celui de «Gestion des risques liés aux dangers naturels» (CHF 0,7 mio ou 13,8 %) et celui de «l'Entreprise Forêts domaniales» (CHF 0,9 mio ou 134,4 %). Cette dernière a généré un bénéfice de CHF 370 000, ce qui correspond à 3 pour cent du chiffre d'affaires ou presque CHF 30 par hectare de forêt.

Priorités de développement

Le changement climatique est source de défis complexes pour l'adaptation de la forêt bernoise et requiert d'améliorer les bases pour y répondre. Le projet «Changement climatique-Forêt» (KliWa) s'y attelle. Le canton souhaite créer les conditions générales d'une économie forestière qui puisse à la fois maintenir durablement la forêt en tant qu'écosystème, couvrir ses frais et satisfaire les besoins de la société en biens et services (art. 2 de la loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts [LCFo; RSB 921.11]). Dans le même temps, le canton encourage l'épanouissement de la dimension entrepreneuriale dans l'économie forestière afin que les entreprises forestières et les entreprises prestataires de travaux forestiers soient performantes et aptes à planifier le développement forestier et à réaliser les mesures requises par leurs propres moyens ou en partenariat avec des entreprises privées spécialisées. La protection de la forêt et la promotion de la biodiversité en forêt demandent des efforts supplémentaires afin de préserver la vitalité et la résilience de nos forêts. Il importe de faire avancer la transition numérique pour les principaux processus relatifs au traitement des affaires.

L'évolution du mouvement de terrain au «Spitze Stei», sur les hauteurs de Kandersteg, continue d'être étroitement surveillée. D'une

manière générale, il ressort que la gestion des risques liés aux dangers naturels est fortement concernée par les conséquences attendues du changement climatique. Les deux principaux projets mis en place pour remplir au mieux cette tâche ont été la construction sur la Jungfrau de la station de mesures du pergélisol la plus haute d'Europe ainsi que le système de saisie et d'analyse systématiques des éventuelles instabilités en haute-montagne. Les fortes précipitations et l'importante fonte des neiges survenues à la mi-novembre et à la mi-décembre 2023 ont causé de nombreux dégâts, notamment sur les routes. À de nombreux endroits, la situation n'est pas encore régularisée. Par ailleurs, la gestion des ouvrages de protection est de plus en plus souvent effectuée via des processus numériques.

L'Entreprise Forêts domaniales a encore généré du bénéfice alors que le marché du bois s'est quelque peu rétracté par rapport à 2022. Elle a renforcé ses prestations dans les domaines de la sécurité au travail (cours pour tiers) et de la biodiversité en forêt. Elle a également intensifié ses échanges avec les parties prenantes et la population.

Chances et risques

Le changement climatique fait augmenter le risque d'événements extrêmes tels que des tempêtes, des précipitations intenses ou des sécheresses. Des actions proactives peuvent favoriser le rajeunissement en temps utile des forêts et ainsi leur capacité d'adaptation. Les essences adaptées au climat sont plus rapidement implantées et les peuplements riches en structures augmentent la résilience de la forêt. Une économie forestière et une industrie du bois performantes constituent ainsi la meilleure garantie de conserver la forêt pour la société dans le contexte du changement climatique. Cela contribue à limiter les risques et les charges publiques liés aux sinistres et à la préservation sur la durée des prestations forestières importantes. Le canton soutient cette évolution par des processus numériques dans les domaines du conseil et du traitement des demandes.

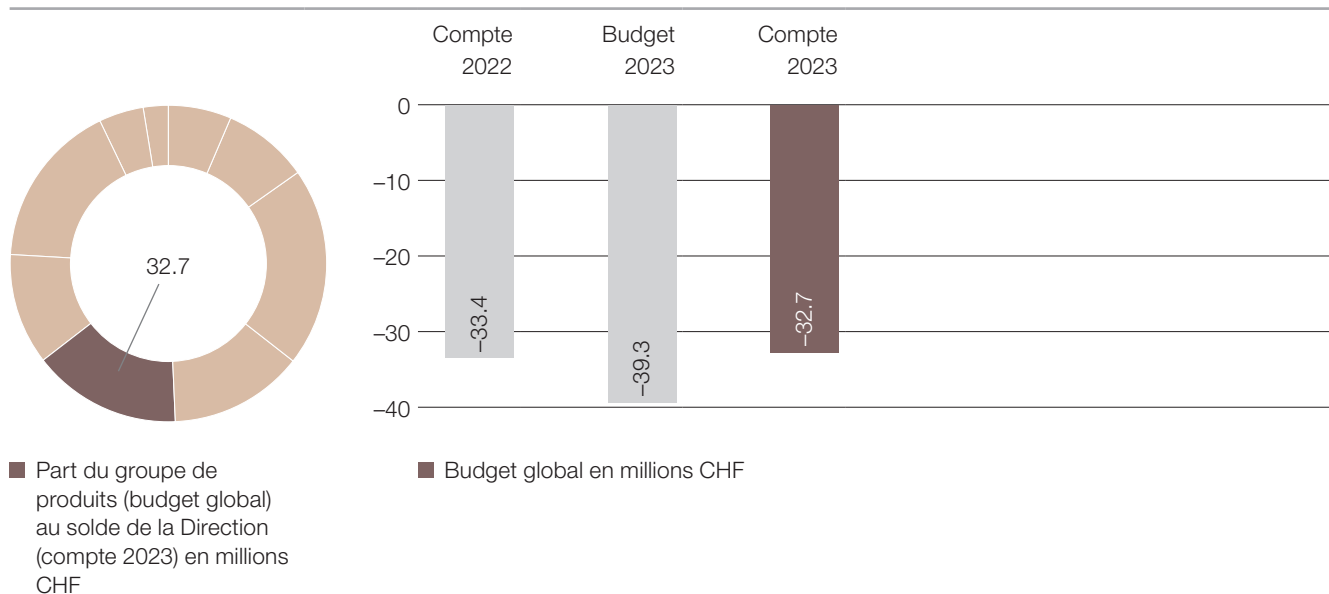
Par ailleurs, le changement climatique agit sur la forêt et entraîne un accroissement des dangers naturels, en particulier dans la région alpine. Cette évolution peut se ressentir jusque dans les vallées.

L'Entreprise Forêts domaniales poursuit son développement en vue d'exploiter les forêts domaniales de manière exemplaire et économiquement fructueuse, de garantir les prestations forestières, de réduire les risques financiers pour le canton et de donner des impulsions positives à l'ensemble de l'économie forestière et de l'industrie du bois dans le canton de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	186 200	186 100
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 412	3 075
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	5 000	2 846
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	752	693
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	1 050	1 003
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700

4.7.5 Agriculture



Description

Le groupe de produits «Agriculture» est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel. Il soutient la clientèle souhaitant acquérir et développer des qualifications professionnelles, et gère des centres de vulgarisation agricole servant d'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture. Il exécute le mandat de prestations confié par la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs.

Il promeut une agriculture bernoise diversifiée et durable par des mesures cantonales visant à augmenter la valeur ajoutée et réduire les coûts et préserver les ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-619 304 943	-626 941 126	-603 819 395	23 121 731	3.7 %
30 Charges de personnel	-32 944 994	-33 562 820	-35 173 290	-1 610 469	-4.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-6 982 005	-9 617 749	-7 069 336	2 548 413	26.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 623 179	-1 480 829	-1 066 479	414 350	28.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-17 913 857	-20 255 250	-14 764 978	5 490 273	27.1 %
37 Subventions à redistribuer	-558 062 331	-560 050 000	-543 987 259	16 062 741	2.9 %
39 Facturation interne	-1 778 577	-1 974 478	-1 758 054	216 425	11.0 %
Revenu d'exploitation	584 235 382	587 654 894	570 941 017	-16 713 877	-2.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	8 930 796	8 833 800	8 359 921	-473 879	-5.4 %
43 Recettes diverses	164 231	745 737	173 609	-572 128	-76.7 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	2 794 866	3 229 810	3 253 444	23 634	0.7 %
47 Subventions à redistribuer	558 062 331	560 050 000	543 975 934	-16 074 066	-2.9 %
49 Imputations internes	14 283 158	14 795 547	15 178 110	382 563	2.6 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat de l'activité d'exploitation	-35 069 562	-39 286 232	-32 878 378	6 407 854	16.3 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	1 685 537	0	133 527	133 527	—
Résultat du financement	1 685 537	0	133 527	133 527	—
Résultat d'exploitation	-33 384 025	-39 286 232	-32 744 851	6 541 381	16.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-33 384 025	-39 286 232	-32 744 851	6 541 381	16.7 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		1 488 644			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Paiements directs	-3 515 642	-4 272 430	-3 656 203	616 228	14.4 %
Améliorations structurelles et de la production	-21 753 088	-26 173 919	-20 729 179	5 444 741	20.8 %
Inforama Formation et vulgarisation	-8 115 295	-8 839 883	-8 359 470	480 413	5.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Les charges de personnel ont été de CHF 1,6 million plus élevées que prévu. Ce dépassement de budget s'explique essentiellement par l'adaptation apportée aux conditions d'embauche du personnel enseignant de l'INFORAMA (CHF 0,9 mio). Une part substantielle de ces dépenses supplémentaires a été refacturée à l'INC et n'a donc aucune incidence sur le budget de la DEEE. L'augmentation des soldes d'heures supplémentaires a par ailleurs grevé le budget de CHF 0,4 million. En outre, les mesures salariales décidées lors du processus budgétaire n'ont pas été entièrement inscrites au budget.

Les charges de biens et services et d'autres charges d'exploitation ont été de CHF 2,5 millions inférieures au budget. Les consignes du Conseil-exécutif relatives à l'exécution stricte du budget ont donc pu être respectées.

Les charges de transfert ont été de CHF 5,5 millions inférieures au montant budgété. Le projet bernois de protection des plantes et le financement des mesures de mise en œuvre qui en découlait ont pris fin en 2022. Le budget n'a toutefois pas été réduit car un projet de suivi avait été annoncé dans les domaines de l'environnement, de l'alimentation et du climat. Il devrait être entamé plus tard que prévu. Les projets Lanat 1 et Lanat 2 de la Wyss Academy for Nature ont reçu moins de subventions que prévu en raison de retards. Les subventions cantonales versées dans le domaine des améliorations structurelles ont été moins importantes que prévu car les subventions fédérales ont été revues à la baisse en dernière minute et les projets ont connu des retards. Par ailleurs, la première facture d'acompte de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) d'un montant de CHF 0,8 million a été comptabilisée en 2022 au lieu de 2023.

Priorités de développement

Le groupe de produits a essentiellement visé la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023–2026, de la stratégie environnementale de la DEEE et des nouvelles prescriptions fédérales en matière agricole (p. ex. du train d'ordonnances pour une eau potable propre et une agriculture plus durable, obligation d'utiliser des pendillards), ainsi que la réalisation de projets liés à l'offensive bio bernoise 2025 et l'organisation du sommet national «Bio-Gipfel 2023». Un programme portant sur l'environnement, l'alimentation et le climat a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif réunissant plusieurs parties prenantes du secteur agricole et du domaine environnemental. Des mesures ont été engagées afin de promouvoir le développement durable dans le domaine

de l'agriculture et de la nature : il s'agit d'activités dans les stations d'essai, du relèvement des moyens cantonaux alloués au Fonds d'aide aux exploitations de la Fondation bernoise de crédit agricole et du crédit d'objet arrêté pour la refonte du système d'information agricole. La parution du rapport du Conseil-exécutif sur la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA a suscité de vifs débats. Des projets portant sur des aspects techniques et organisationnels du nouveau système d'information agricole ont pu être lancés. Par ailleurs, des projets porteurs d'avenir ont été poursuivis activement dans le cadre de la Wyss Academy for Nature. L'INFORAMA a appliqué les conditions modifiées d'embauche du personnel enseignant et du personnel de conseil.

Chances et risques

Les soubresauts géopolitiques actuels accentuent, tant sur le plan politique que dans la perspective de la société, l'importance de la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse. Dans sa position d'acheteuse d'intrants (tels que semences, engrais, énergie) et de productrice de denrées alimentaires et de fourrages, l'agriculture est particulièrement touchée. Cette situation recèle à la fois des risques et des opportunités. L'une des chances réside dans le fait que la population suisse apprécie encore davantage les denrées alimentaires de qualité et locales. Sur les marchés agricoles nationaux, l'agriculture pourrait en tirer parti en termes de création de valeur. Par contre, il faut s'attendre à la multiplication des goulots d'étranglement liés au commerce, ce qui pourrait se répercuter sur les coûts de production.

Les évolutions actuelles et les complications qu'elles engendrent au chapitre de la politique agricole fédérale rendent difficiles les pronostics sur le contenu et l'ampleur des réformes agricoles ainsi

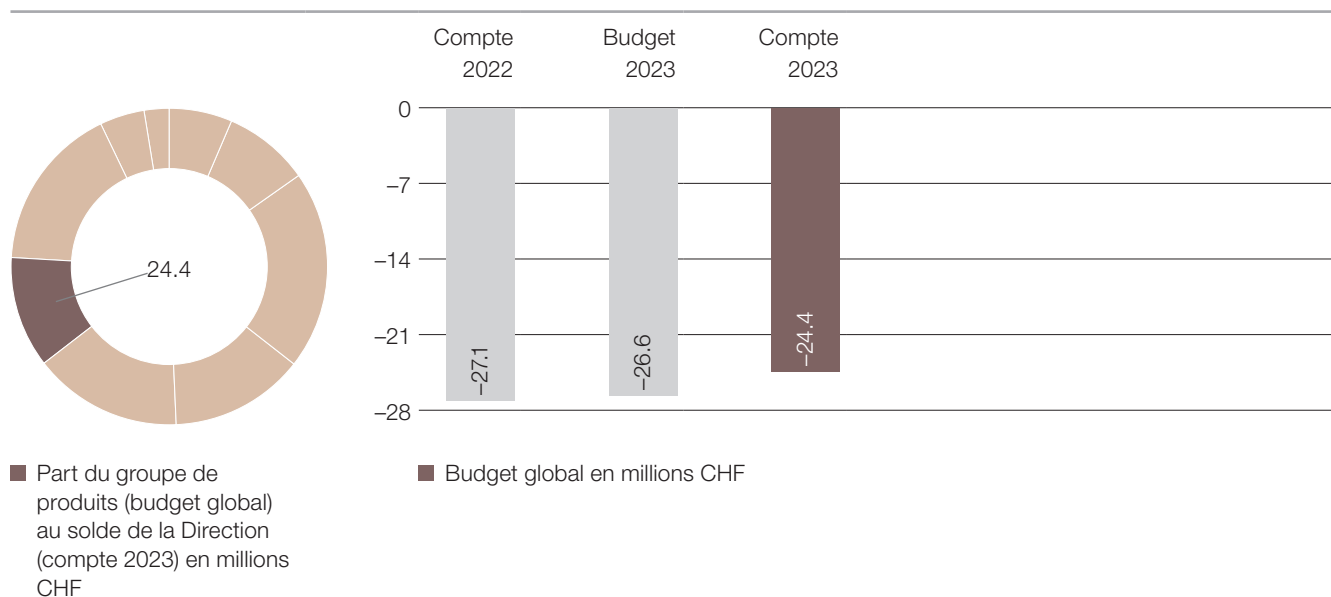
que sur les effets à attendre de leur poursuite. Les modifications apportées au cadre de la politique agricole sont toujours liées à des opportunités et des risques dont la hiérarchie et l'importance dépendent des objectifs poursuivis. Le fait que les prescriptions fédérales à transposer dans les cantons doivent l'être selon un calendrier très serré constitue un risque en matière d'exécution des dispositions dans le secteur agricole.

Comme dans les autres secteurs, le changement climatique comporte des risques accrus pour l'agriculture (dans les domaines de la gestion de l'eau, l'érosion des sols, la protection des plantes, la fluctuation des rendements, la santé animale, etc.) et requiert la mise en place de mesures d'adaptation ciblées. La réduction des émissions de gaz à effet de serre nocifs constituera également un défi pour le secteur.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	148	119
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en mio CHF)	47	58
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence: 15.09.)	96	95
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 869	3 474
Montant annuel des paiements directs versés (en mio CHF)	558	541
Part d'exploitations bio (en %)	16	16
Part de surface agricole utile bio (en %)	15	15

4.7.6 Nature



Description

Le groupe de produits « Nature » exécute la législation fédérale dans les domaines de la protection de la nature, de la pêche et de la chasse. Il promeut la biodiversité et crée les conditions permettant d'exploiter le gibier ainsi que les peuplements de poissons et d'écrivisses selon les principes du développement durable. Il protège et

encourage les populations d'espèces endémiques menacées. Il crée de nouveaux habitats ou les remet dans leur état naturel, préservant et favorisant ainsi la biodiversité. En outre, il réduit la pollution et les dérangements subis par les biotopes et les espèces.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-38 046 085	-43 069 015	-39 943 011	3 126 004	7.3 %
30 Charges de personnel	-12 570 512	-13 048 750	-13 011 932	36 818	0.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-7 082 196	-9 616 486	-8 576 840	1 039 646	10.8 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-753 084	-574 639	-348 098	226 541	39.4 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	-833 242	-916 636	-83 394	-10.0 %
36 Charges de transfert	-17 045 030	-18 284 372	-16 435 852	1 848 520	10.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-595 263	-711 526	-653 653	57 873	8.1 %
Revenu d'exploitation	10 976 131	16 450 343	15 547 057	-903 286	-5.5 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	4 354 959	4 692 500	4 235 482	-457 018	-9.7 %
42 Rémunérations	660 592	685 500	499 173	-186 327	-27.2 %
43 Recettes diverses	35 758	0	10 266	10 266	—
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	5 703 601	6 477 943	6 130 911	-347 032	-5.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	11 325	11 325	—
49 Imputations internes	221 222	4 594 400	4 659 900	65 500	1.4 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-27 069 953	-26 618 672	-24 395 955	2 222 718	8.4 %
34 Charges financières	0	-18 000	-18 490	-490	-2.7 %
44 Recette financière	0	0	8 585	8 585	—
Résultat du financement	0	-18 000	-9 904	8 096	45.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat d'exploitation	-27 069 953	-26 636 672	-24 405 859	2 230 813	8.4 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-27 069 953	-26 636 672	-24 405 859	2 230 813	8.4 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		766 877			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Pêche	-5 672 299	-2 509 625	-2 402 117	107 508	4.3 %
Chasse	-4 284 003	-4 940 632	-5 220 494	-279 862	-5.7 %
Protection et promotion de la nature	-17 113 651	-19 186 415	-16 783 248	2 403 167	12.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont restées de CHF 1,0 million inférieures au montant budgété. Les prescriptions du Conseil-exécutif relatives à l'exécution restrictive du budget ont ainsi pu être respectées. Les charges de transfert sont de CHF 1,8 million inférieures au budget. Pour certains projets, des autorisations étaient attendues en 2023. Leur réalisa-

tion n'a pas suivi le calendrier établi en raison d'oppositions soulevées dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire et d'autres retards. Les économies ainsi réalisées dans les dépenses liées au projet de mise en valeur du Fanel s'élèvent à CHF 1,2 million.

Priorités de développement

Le groupe de produits «Nature» a fait de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législation 2023–2026, de la stratégie environnementale de la DEEE, de la stratégie de l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN 2030), des conventions-programmes conclues avec la Confédération et du plan sectoriel Biodiversité sa priorité. Ce plan de mesures fait partie de la stratégie globale du canton de Berne et a pour but d'améliorer la biodiversité de la faune et de la flore. La planification technique de l'infrastructure écologique du canton a été élaborée et soumise à la Confédération. La célébration des 25 ans du Fonds de régénération des eaux (Frégèn) a fourni l'occasion d'encourager les groupes-cibles que sont les communes et les propriétaires de terrain à lancer des projets de

revitalisation. La gestion des grands prédateurs a, cette année encore, entraîné un surcroît de travail considérable pour les gardes-faune et l'Inspection de la chasse. Pour la planification de la chasse, cette dernière a pu s'appuyer pour la première fois sur des recensements de cerfs nobles effectués sur tout le territoire cantonal, selon un processus standardisé et grâce aux outils les plus récents. Le troisième et dernier volet de la révision de l'ordonnance du 26 février 2003 sur la protection de la faune sauvage (OPFS; RSB 922.63) a été mené à terme. Il portait essentiellement sur la biodiversité tout en abordant les questions liées au tourisme et à la conservation des habitats.

Chances et risques

Le plan sectoriel cantonal Biodiversité constitue une base solide pour concrétiser la protection de la nature et promouvoir la diversité des écosystèmes. La biodiversité en milieu bâti gagne en importance, mais s'oppose également dans une certaine mesure aux mesures et aux objectifs fixés dans le domaine des infrastructures. À l'inverse, des échecs peuvent être craints au niveau de l'acceptation par la société des mesures requises par la biodiversité, des conflits d'intérêts de toute nature, des projets complexes et chronophages ainsi qu'à tout le moins, en raison du personnel en nombre limité pour assurer l'exécution des dispositions.

Le changement climatique en cours modifie fondamentalement tous les biotopes. Les conflits d'intérêt concernant l'utilisation des

ressources naturelles que sont les sols (importance des fonctions diverses qu'ils assurent) et l'eau (énergie/irrigation/protection des espèces) continuent à prendre de l'ampleur. Les effets négatifs du changement climatique sur la pêche ne peuvent être que faiblement contrecarrés par des revalorisations des biotopes et des mesures piscicoles. Il faut toutefois intensifier les efforts de renaturation afin de créer des accès aux zones refuges et d'adapter les eaux au changement climatique. Pour cela, les aides financières fédérales doivent être relevées. La régénération des eaux a aussi pour but d'éviter autant que possible une diminution des captures de poissons dans les cours d'eaux qui entraînerait le recul des recettes régaliennes.

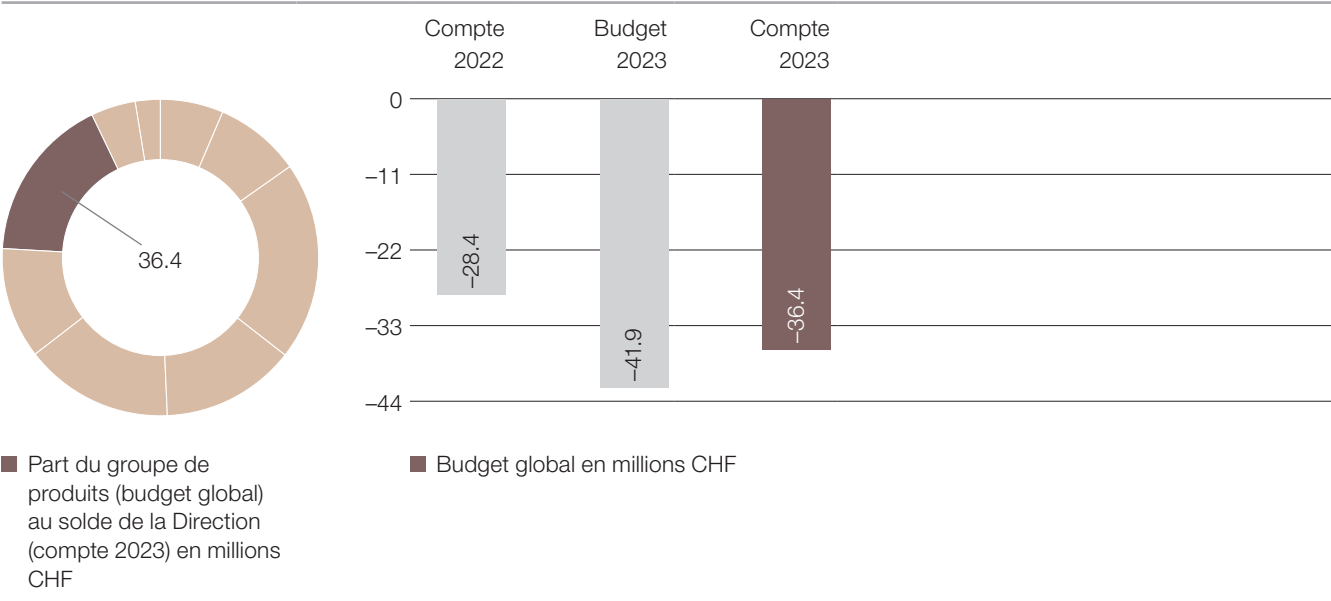
Les écosystèmes sensibles et la qualité de l'eau sont menacés par des apports de polluants. La mise en œuvre rigoureuse du plan de mesures pour une eau propre et une agriculture plus durable peut permettre au secteur agricole de participer à la réduction des risques.

La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup et du lynx, requiert également de plus en plus de ressources. La biodiversité peut pâtir de la présence des néobiotes. Les mesures de lutte correspondantes nécessitent des ressources considérables.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en mio CHF)	2	2
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en mio CHF)	2	2
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	909	786
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	425	505
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 232	1 222
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en mio CHF)	3	3
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des batraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre: 258)	138	138

4.7.7 Environnement et énergie



Description

- L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a compétence pour
- conseiller le gouvernement et l'administration dans les questions liées à l'énergie et au climat,
 - promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables au niveau cantonal, communal ainsi qu'àuprès de la population,
 - planifier et organiser la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale,
 - exécuter, en tant que service spécialisé, la législation cantonale sur l'énergie ainsi que les tâches cantonales dans le domaine de l'approvisionnement en électricité,
 - participer à la procédure d'autorisation pour les conduites d'énergie, que ce soit en tant que service spécialisé ou autorité directrice,
- évaluer les études d'impact sur l'environnement et proposer des mesures nécessaires à l'autorité chargée de rendre les décisions,
 - coordonner et traiter des questions relatives à l'environnement impliquant plusieurs offices ou plusieurs Directions, pour autant qu'elles ne relèvent d'aucun autre service spécialisé,
 - encourager le développement durable au niveau cantonal et communal,
 - exécuter les tâches cantonales liées:
 1. à la protection de l'air et
 2. à la protection contre le rayonnement non ionisant ainsi qu'à la protection contre le bruit des entreprises industrielles et artisanales,
 - les tâches de soutien à la conduite et les tâches interoffices relevant de son champ de compétences.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-84 802 669	-100 046 458	-84 336 861	15 709 598	15.7 %
30 Charges de personnel	-6 859 372	-7 479 588	-7 581 816	-102 228	-1.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 719 037	-1 679 314	-1 604 673	74 641	4.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-160 601	-123 064	-125 532	-2 467	-2.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-75 607 855	-90 193 000	-74 529 953	15 663 047	17.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-455 804	-571 492	-494 887	76 605	13.4 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Revenu d'exploitation	56 360 106	58 143 444	47 944 606	-10 198 838	-17.5 %
40 Recettes fiscales	4 007	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 683 115	1 599 000	1 673 152	74 152	4.6 %
43 Recettes diverses	3 598	0	40	40	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	54 318 684	56 271 444	46 028 098	-10 243 346	-18.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	350 702	273 000	243 315	-29 685	-10.9 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-28 442 563	-41 903 014	-36 392 255	5 510 760	13.2 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-28 442 563	-41 903 014	-36 392 255	5 510 760	13.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-28 442 563	-41 903 014	-36 392 255	5 510 760	13.2 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		18 719			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Développement durable	-863 004	-1 975 063	-1 101 301	873 762	44.2 %
Energie	-24 985 065	-37 202 787	-32 272 862	4 929 926	13.3 %
Protection contre les immissions	-2 594 493	-2 725 165	-3 018 092	-292 927	-10.7 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

La clôture de l'exercice établit qu'excepté le poste des subventions, tous les autres ont respecté le budget. Les charges de personnel supplémentaires de quelque CHF 0,1 million ont été remboursées, en partie par des travaux effectués pour la Wyss Academy for Nature ou par compensation avec d'autres postes comptables, de sorte que les économies supplémentaires demandées ont été réalisées à peu de choses près.

La seule instance dans laquelle le poste est resté en-deçà du budget résulte d'un nombre de promesses de subventions inférieur aux prévisions. Le montant de CHF 10,0 millions alloué à titre complé-

mentaire par le Grand Conseil afin d'anticiper les besoins de l'encouragement n'a pas été épuisé mais a permis d'éviter un dépassement budgétaire ou l'arrêt des subventions. Le budget initial aurait été trop juste de plusieurs millions CHF.

Les montants supplémentaires demandés ne peuvent être intégralement compensés par les moyens financiers alloués au titre de l'encouragement puisque ces montants ont été accordés par le Grand Conseil explicitement dans cet objectif et que leur affectation est dès lors liée.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), il y a de cela déjà 20 ans. Pour de nombreux défis, il convient de maintenir une approche interdisciplinaire et orientée sur l'avenir. Il incombe ainsi à l'OEE d'œuvrer notamment pour l'adaptation au réchauffement climatique, pour la protection du climat (zéro émission nette), pour la poursuite des efforts dans le domaine de la protection de l'air (plan de mesures), de la protection contre les immissions lumineuses, sonores et olfactives, pour la transition rapide vers les énergies renouvelables, pour la colla-

boration sur les cycles de matières en boucle fermée/économie verte ainsi que pour les autres mesures visant à réaliser l'agenda 2030 de l'ONU et à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

À l'heure actuelle, l'accent est également mis sur l'application de la «Stratégie énergétique 2006» du Conseil-exécutif, de la législation sur l'énergie et de la Stratégie énergétique de la Confédération. Une

plateforme de données énergétiques et climatiques a été créée à titre d'aide.

Une autre priorité est la stratégie-cadre d'adaptation aux changements climatiques que le Conseil-exécutif a chargé l'OEE et des offices partenaires d'élaborer pour le début 2025.

La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant restent des tâches permanentes importantes.

La libéralisation du contrôle des installations de combustion décidée par le Parlement (révision de la loi du 16 novembre 1989 sur la protection de l'air [LPair; RSB 823.1]) requiert d'établir une nouvelle organisation pour son exécution et d'accélérer la transition numérique.

Chances et risques

La mise en œuvre de la Stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique: le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique permettent de réduire la dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger, de contribuer à la protection du climat et de créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le canton de Berne.

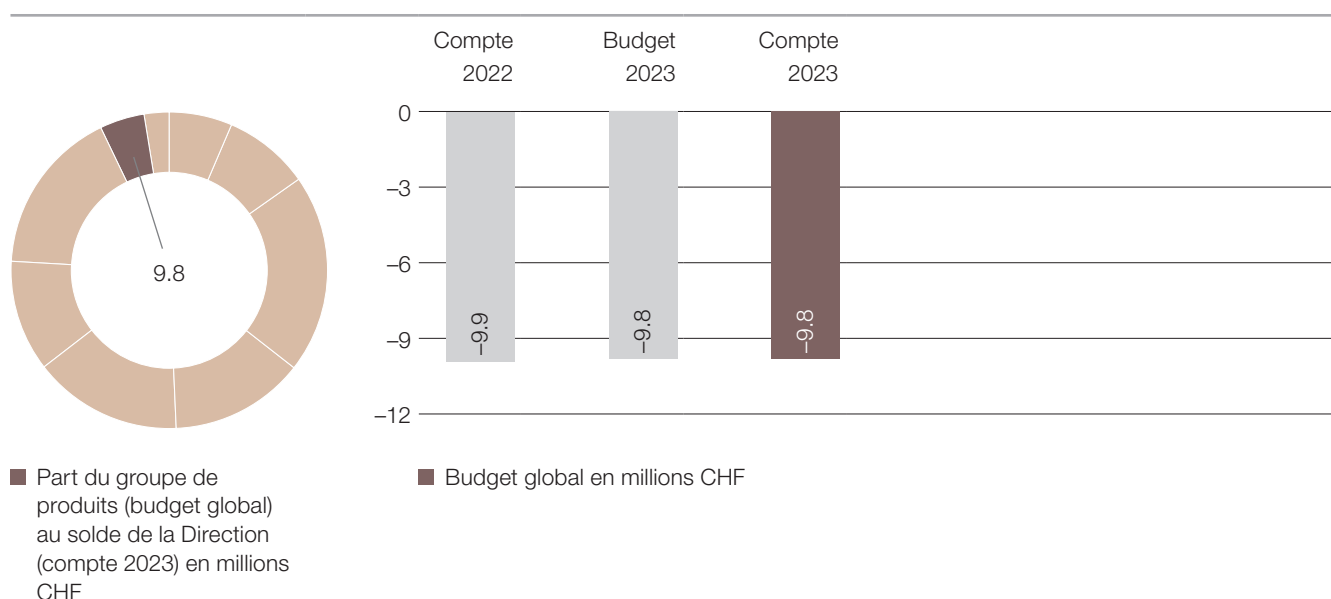
La législation sur les contributions globales de la Confédération et les fluctuations des budgets cantonaux peuvent faire varier considérablement ces contributions et, partant, donner lieu à des écarts budgétaires notables.

Une transition numérique systématique des processus et du traitement des données fournit un potentiel d'efficacité tout en accroissant l'utilité.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	308	336
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	38	76
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	8 150	6 800
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	13	6
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	58	85
Demandes de permis de construire «rayonnement non ionisant» (RNI)	200	205
Modifications mineures RNI	476	158
Mesures de réception RNI	81	118
Nombre de demandes de permis de construire, plans directeurs et plans d'affectation (qualité de l'air, bruit, pollution lumineuse)	1 808	1 975
Nombre de prises de position sur les procédures juridiques	160	137

4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement



Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-11 752 126	-11 594 585	-11 709 319	-114 734	-1.0 %
30 Charges de personnel	-9 108 899	-9 373 639	-9 120 035	253 604	2.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 471 608	-1 165 000	-1 589 970	-424 970	-36.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-877 758	-748 653	-718 084	30 569	4.1 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-293 861	-307 294	-281 231	26 063	8.5 %
Revenu d'exploitation	1 896 281	1 758 000	1 909 083	151 083	8.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 810 044	1 692 000	1 806 173	114 173	6.7 %
43 Recettes diverses	14 081	0	51	51	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	6 339	7 000	4 874	-2 126	-30.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	65 817	59 000	97 985	38 985	66.1 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-9 855 846	-9 836 585	-9 800 236	36 349	0.4 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
44 Recette financière	0	0	10 222	10 222	–
Résultat du financement	0	0	10 222	10 222	–
Résultat d'exploitation	–9 855 846	–9 836 585	–9 790 014	46 571	0.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	–9 855 846	–9 836 585	–9 790 014	46 571	0.5 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
				–130 324	

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	–8 007 036	–8 330 382	–8 083 764	246 618	3.0 %
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	–1 848 810	–1 506 203	–1 706 250	–200 047	–13.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Malgré la hausse des prix des matériaux et des matières premières, le groupe de produits « Protection des consommateurs et sécurité de l'environnement » a pu respecter de justesse le budget prévu.

Ce bon résultat montre que le budget a été établi de manière réaliste, et qu'il est le fruit d'une approche raisonnée et bien conçue des coûts.

Priorités de développement

Protection des consommateurs: Le Laboratoire cantonal (LC) a vérifié l'application de la législation sur les denrées alimentaires au moyen d'inspections effectuées en fonction des risques dans les entreprises et sur la base de prélèvements d'échantillons. Les méthodes employées ont pu être affinées dans plusieurs domaines d'analyses.

Sécurité de l'environnement: Le LC a continué les contrôles de l'application de l'ordonnance d'introduction du 22 septembre 1993 de l'ordonnance fédérale sur les accidents majeurs (OIPAM; RSB 820.131) dans les entreprises ainsi qu'en matière de remise aux consommateurs finaux de produits chimiques lors de plusieurs campagnes. Lorsque le besoin s'en faisait sentir, les inspectrices et inspecteurs ont pris les mesures de correction qui s'imposaient.

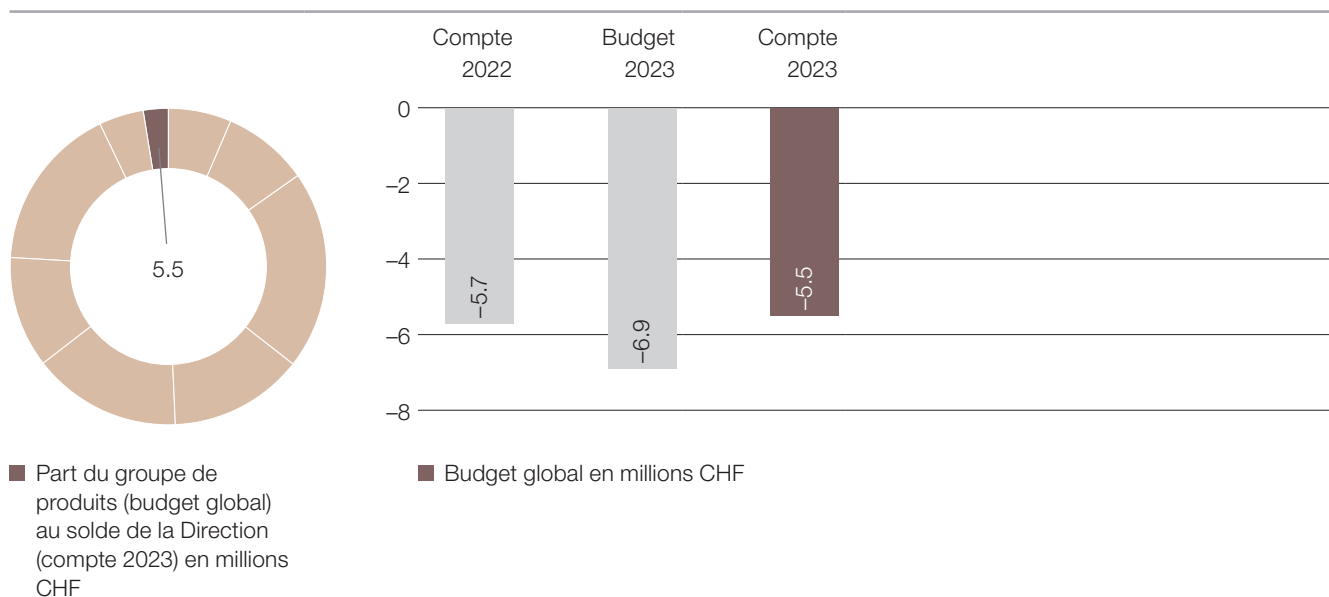
Chances et risques

Le déménagement dans de nouveaux locaux prévu au cours des prochaines années devrait nécessiter des travaux de planification et de construction en amont.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle par an	8 750	8 649
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	13 008	12 856
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	88	84
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuse	0	0

4.7.9 Service vétérinaire



Description

Le groupe de produits « Service vétérinaire » exécute la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale, des médicaments vétérinaires, de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale

ainsi que de la législation cantonale sur les chiens (Loi du 27 mars 2012 sur les chiens; RSB 916.31). Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-12 054 099	-15 991 553	-12 428 879	3 562 674	22.3 %
30 Charges de personnel	-7 091 972	-7 707 834	-7 000 431	707 403	9.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-2 462 965	-3 575 922	-2 509 088	1 066 834	29.8 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-38 795	-80 171	-41 551	38 620	48.2 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-845 769	-752 500	-501 162	251 338	33.4 %
37 Subventions à redistribuer	-1 316 218	-1 650 000	-1 717 859	-67 859	-4.1 %
39 Facturation interne	-298 380	-2 225 126	-658 788	1 566 338	70.4 %
Revenu d'exploitation	6 383 802	9 065 973	6 231 705	-2 834 269	-31.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	18 450	0	8 550	8 550	-
42 Rémunérations	5 043 884	4 993 000	4 123 917	-869 083	-17.4 %
43 Recettes diverses	0	0	-267	-267	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	770 048	11 316	-758 732	-98.5 %
46 Recette des transferts	71	0	8 442	8 442	-
47 Subventions à redistribuer	1 316 218	1 650 000	1 717 859	67 859	4.1 %
49 Imputations internes	5 180	1 652 925	361 888	-1 291 038	-78.1 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-5 670 297	-6 925 580	-6 197 175	728 405	10.5 %
34 Charges financières	0	0	-23 584	-23 584	-
44 Recette financière	0	0	720 233	720 233	-
Résultat du financement	0	0	696 648	696 648	-
Résultat d'exploitation	-5 670 297	-6 925 580	-5 500 527	1 425 053	20.6 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-5 670 297	-6 925 580	-5 500 527	1 425 053	20.6 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>		-249 538			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Service vétérinaire	-4 996 322	-6 925 580	-5 500 527	1 425 053	20.6 %
Caisse des épizooties	-673 975	0	0	0	0.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le solde global du compte de résultats présente une amélioration de près de CHF 1,4 million par rapport au budget 2023, due essentiellement à des charges et revenus financiers extraordinaires (corrections en termes de débiteurs et de créanciers de l'Office de

l'agriculture et de la nature [OAN] à l'Office des affaires vétérinaire [OVET]) et moins de prestations TIC de base que prévu. Par ailleurs, la fermeture de l'abattoir de Langnau a permis d'alléger les coûts de personnel.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la bonne application des législations fédérales sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale, sur l'exercice de la profession vétérinaire, sur les médicaments vétérinaires ainsi que de la loi cantonale du 27 mars 2012 sur les chiens (RSB 916.31). L'accent est mis d'une part sur la protection de la santé de la population, la lutte contre les épizooties et la protection des animaux, d'autre part sur le soutien accordé à l'économie alimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de haute qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également. Ces objectifs sont notamment atteints par la mise en œuvre de la «Stratégie nationale Antibiorésistance (StAR)», par l'exécution

de contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale, par la mise en place de mesures visant à améliorer la santé animale ainsi que par la consolidation de la collaboration avec les organisations du secteur dans la lutte contre les épizooties. Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ces buts. Par ailleurs, la nouvelle génération d'Asan, l'application commune aux cantons et à la Confédération, est préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Chances et risques

La réalisation d'un programme nationale de lutte contre le piétin (affection des onglons du mouton) permet de renforcer la rentabilité et la durabilité de la production d'ovins et d'améliorer la santé animale. Le développement de la nouvelle application-métier Asan, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait per-

mettre de réaliser des économies d'échelle et de développer la cyberadministration. Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 955	1 957
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	222	251

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Caisse des épizooties

L'art. 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordon-

nance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-3 021 595	-4 085 048	-2 555 999	-1 529 049	62.6 %
Revenus	3 021 595	4 085 048	2 555 999	1 529 049	62.6 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	-625 412	-595 019	-30 393	95.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	-1 936 047	-1 369 151	-566 896	70.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	-16 000	-1 380	-14 620	8.6 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-392 374	-752 500	-501 162	-251 338	66.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	0	-755 088	-89 287	-665 801	11.8 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	8 400	8 400	-
42 Rémunérations	0	2 265 000	2 182 071	82 929	96.3 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	392 374	770 048	11 316	758 732	1.5 %
46 Recette des transferts	0	0	74	74	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	1 050 000	-354 138	695 862	33.7 %

	2022	2023	2023	CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	12 085 574	11 745 700	12 249 228	503 528	4.3 %
Etat du patrimoine au 31.12.	12 249 228	10 975 652	12 237 912	1 262 260	11.5 %
Variation du patrimoine	163 654	-770 048	-11 316	758 732	-98.5 %

Commentaire

Au 31 décembre 2023, le solde du financement spécial s'élève à environ CHF 12,2 millions, soit une hausse de CHF 11 316 par rapport à l'année précédente.

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible. En raison du programme d'éra-

dication d'une maladie des ovins (piétin) qui sera lancé à l'automne 2024 pour une durée de cinq ans, le solde du fonds devrait encore s'amoinrir. La nécessité d'adapter les contributions demandées

des détentrices et détenteurs d'animaux sera évaluée en temps utile.

4.9 Fonds

4.9.1 Fonds de régénération des eaux

L'art. 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 351 535	-4 686 300	-4 840 340	-154 040	-3.3%
Rendement	4 351 535	4 686 300	4 840 340	154 040	3.3%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	-1 840	-326 454	-254 318	72 136	22.1%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-124 126	-281 000	-1 109 010	-828 010	< -100.0%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-1 187 756	-686 846	-804 902	-118 056	-17.2%
36 Charges de transfert	-2 818 033	-3 390 000	-2 653 577	736 423	21.7%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-219 781	-2 000	-18 533	-16 533	< -100.0%
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	33 799	300 000	419 132	119 132	39.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	4 317 737	4 386 300	4 421 208	34 908	0.8%

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-310 000	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêt	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%

Recettes

60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	18 195 846	18 795 846	19 383 602	587 756	3.1 %
Etat du patrimoine au 31.12.	19 383 602	19 357 692	20 188 504	830 812	4.3 %
Variation du patrimoine	1 187 756	561 846	804 902	243 056	43.3 %

Commentaire

Le Fonds de régénération des eaux soutient et décharge les communes et la population dans le cadre de la mise en œuvre de projets de régénération, lance des projets en menant des clarifications,

des études de faisabilité ainsi que des études sur le périmètre concerné, et permet l'acquisition de terrains.

4.9.2 Fonds du tourisme

L'art. 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre (LDT ; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant CHF 0,5 et 1,5 par nuitée.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-392 374	-151 500	-237 747	-86 247	-56.9%
Rendement	392 374	151 500	237 747	86 247	56.9%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	-59 697	-59 697	-
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	-168 049	-168 049	-
36 Charges de transfert	-392 374	-151 500	-10 000	141 500	93.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	235 136	235 136	-
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	392 374	151 500	0	-151 500	0.0%
46 Recette des transferts	0	0	2 611	2 611	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	966 333	966 333	573 959	-392 374	-40.6%
Etat du patrimoine au 31.12.	573 959	966 333	742 009	-224 324	-23.2%
Variation du patrimoine	-392 374	0	168 050	168 050	-

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits «Développement et surveillance économique» et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'art. 27 sur le développement du tourisme (LDT). Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

4.9.3 Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage

L'art. 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS ; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées

sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-540 038	-431 800	-468 368	-36 568	-8.5 %
Rendement	540 038	431 800	468 368	36 568	-8.5 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	-25 404	-19 323	6 081	23.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-32 394	0	-39 999	-39 999	0.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-98 793	-146 396	-111 734	34 662	23.7 %
36 Charges de transfert	-378 269	-260 000	-291 347	-31 347	-12.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-30 581	0	-5 966	-5 966	0.0 %
Recettes			0	0	0.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	468 368	36 568	-8.5 %
46 Recette des transferts	509 457	431 800	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	30 581	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	356 032	516 832	454 825	–62 007	–12.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	454 825	663 228	566 559	–96 669	–14.6 %
Variation du patrimoine	98 793	146 396	111 734	–34 662	–23.7 %

Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de me-

sures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée.

4.10 Préfinancements

4.10.1 Fonds d'aide investissements

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM; RSB 902.1), la

Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 296 301	-4 393 600	-7 368 925	-2 975 325	67.7 %
Rendement	6 296 301	4 393 600	7 368 925	2 975 325	67.7 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	106 282	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	-198 600	0	198 600	-100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-6 116 062	-4 120 000	-7 318 925	-3 198 925	77.6 %
37 Subventions à redistribuer	-50 000	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-236 521	-75 000	-50 000	25 000	-33.3 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	8 000	405 474	397 474	>100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	3 541 941	2 320 000	3 834 053	1 514 053	-65.3 %
47 Subventions à redistribuer	50 000	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	804 360	165 600	1 229 398	1 063 798	>100.0 %
49 Facturation interne	1 900 000	1 900 000	1 900 000	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-4 415 190	22 500 000	4 059 820	18 440 180	82.0 %
Recettes	6 633 277	-17 500 000	-6 049 401	-11 450 599	-65.4 %
Solde	2 218 087	5 000 000	-1 989 581	6 989 581	> 100.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	-4 415 190	22 500 000	4 059 820	18 440 180	82.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	6 633 277	-17 500 000	-6 049 401	-11 450 599	-65.4 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	46 811 074	46 811 074	46 006 714	-804 360	-1.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	46 006 714	46 811 074	44 777 315	-2 033 759	-4.3 %
Variation du patrimoine	-804 360	0	-1 229 399	-1 229 399	-

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RSB 901.0).

Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits «Développement et surveillance économique».

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)

en millions CHF		Charges	Revenus
Intégration sociale et action sociale	-1 091.6		366.1
Santé publique	-1 675.7		16.7
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-23.1		0.2

5.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Intégration sociale et action sociale	-632.5	-746.0	-725.5	-20.5	2.8 %
Santé publique	-1 651	-1 672.5	-1 659.0	-13.5	0.8 %
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-23.7	-24.3	-22.9	-1.4	5.6 %
Unités administratives assimilées	-30.8	0	0	0	0.0 %
Total	-2 338.1	-2 442.7	-2 407.3	-35.4	1.4 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	28.7				

5.3 Priorités de l'activité

Domaine de l'asile et de réfugiés

Ces deux dernières années, la situation dans le domaine de l'asile et des réfugiés s'est fortement tendue dans l'ensemble de la Suisse. Après les turbulences de 2022, où un pic de personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine (75 000) s'était ajouté au niveau le plus important de demandes d'asile enregistré depuis 2015 (24 500), leur nombre est resté considérable durant l'exercice sous revue: 23 000 demandes de statut de protection S et 29 000 demandes d'asile ordinaire.

Assurer les capacités d'hébergement et d'encadrement requises dans le canton constitue un gros défi. Jusqu'ici, la crise a pu être maîtrisée grâce à l'étroite collaboration entre Directions concernées, préfectures et communes.

Il faut s'attendre à des chiffres toujours élevés dans les années à venir, étant donné que le statut S a été prolongé jusqu'en mars 2025 pour l'heure et qu'aucune accalmie ne se dessine non plus dans les flux migratoires de l'asile ordinaire. Le canton de Berne s'organise en conséquence et cherche à mettre sur pied plusieurs hébergements de grande capacité sur son territoire afin de pouvoir mieux faire face aux fluctuations de la demande.

Loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand; RSB 860.3)

L'adoption de la LPHand par le Grand Conseil a permis de poursuivre l'élaboration de son texte d'exécution, l'ordonnance du 22 novembre 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (OPHand; RSB 860.31), qui a été édictée par le Conseil-exécutif. La nouvelle version de l'application «AssistMe» est opérationnelle depuis novembre 2023. Par ailleurs, la stratégie de communication a été affinée et la documentation requise établie. Plusieurs séances d'information ont été organisées en novembre et en décembre à l'intention des différents groupes cibles.

Régime d'autorisation et de surveillance des crèches et de l'accueil familial de jour

La révision partielle de l'ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF; RSB 860.22) au 1^{er} janvier 2024 vise d'une part à adapter aux exigences légales le soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, d'autre part à continuer d'améliorer la qualité de l'accueil dans le canton de Berne. Elle élargit la marge de manœuvre des crèches, crée les dispositions d'exécution requises pour l'accueil familial de jour et assure la conformité avec le droit supérieur. La surveillance des organisations d'accueil familial de jour est transférée de la DIJ à la DSSI au 1^{er} janvier 2024.

Révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1): phase de conception

En vigueur depuis vingt ans, la LASoc va subir une révision totale afin d'être modernisée et de prendre en compte des préoccupations actuelles, telles que le renforcement de la surveillance de l'aide sociale ou l'introduction d'une franchise communale pour l'aide sociale. Le projet se trouve en 2023 dans sa phase législative. La LASoc entièrement révisée devrait prendre effet en automne 2026.

Insertion professionnelle dans le canton de Berne

Afin de diminuer durablement le taux d'aide sociale, il est indispensable d'encourager et d'optimiser l'insertion professionnelle dans le canton. Le mode de financement des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) a été réexaminé durant l'exercice sous revue. Il découle de cette

analyse que des optimisations sont indispensable pour un pilotage efficace par le biais de la rétribution. Le nouveau système sera axé sur les résultats, qui détermineront le niveau de l'indemnisation. La mise sur pied de services d'évaluation et d'aiguillage en constituera un autre élément clé. La réalisation est prévue pour 2024. Par ailleurs, les projets pilotes lancés dans le cadre du projet d'optimisation sont évalués en continu. Les éléments jugés probants seront ensuite intégrés dans les structures ordinaires.

Groupe de travail spécial Santé de la DSSI – mesures contre la pénurie de personnel

Le groupe de travail a focalisé son activité sur des mesures d'amélioration des conditions de travail du personnel de santé qui puissent être mises en œuvre rapidement. Il a lancé une campagne de promotion largement diffusée visant à redorer l'image des professions de la santé dans le canton de Berne. Il a en outre adopté une feuille de route présentant les prochaines missions.

Stratégie partielle Soins intégrés

Le projet d'élaboration des stratégies partielles complétant la stratégie de la santé du canton de Berne 2020-2030 a démarré. Ces six stratégies, qui porteront chacune sur un domaine de soins particulier, visent d'ici fin 2025 à concrétiser la ligne directrice générale donnée par la stratégie. L'année sous revue a vu l'élaboration de la première, portant sur les soins intégrés, qui devrait être adoptée par le Conseil-exécutif au printemps 2024.

Nombres maximaux de médecins

Durant l'année sous revue, l'ordonnance du 29 janvier 2014 sur les exceptions à la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire (OEA; RSB 842.111.5) a été totalement révisée. L'OAP définit une couverture en soins médicaux économique et répondant aux besoins dans le canton par la fixation de nombres maximaux de médecins titulaires d'un titre postgrade fédéral qui fournissent des prestations ambulatoires à la charge de l'assurance obligatoire des soins. À cet effet, le Conseil-exécutif fixe des nombres maximaux par domaine de spécialité et par région. L'OAP règle également la procédure d'admission et les données à communiquer. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Obligation de formation postgrade en médecine

La révision partielle de la loi du 13 juin 2023 sur les soins hospitaliers (LSG; RSB 812.11) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Le crédit-cadre concernant notamment l'indemnisation de la formation postgrade en médecine dans le domaine ambulatoire a été approuvé. L'année sous revue a été marquée par la visite d'institutions intéressées et par des séances de présentation du nouveau système. Désormais, les structures annoncent les prestations de formation postgrade au moyen de l'application ProForm, en service depuis début décembre 2023. Celle-ci permet également de payer les indemnisations, les subventions d'encouragement et les versements compensatoires.

Définition des coûts normatifs applicables aux soins résidentiels de longue durée sur la base de comptabilités analytiques

En 2023, la DSSI a analysé les comptabilités analytiques 2022 de 80 établissements médico-sociaux constituant un échantillon représentatif. Cette base de calcul tout à fait nouvelle lui a permis de définir les coûts normatifs des soins résidentiels de longue durée au 1^{er} janvier 2024 en se fondant sur les coûts effectifs 2022. Les modifications d'ordonnance du 24 novembre sur les programmes d'action sociale (OPASoc; RSB 860.21) requises ont été élaborées en étroite collaboration avec la DIJ et adoptées par le Conseil-exécutif le 25 octobre 2023.

Intervention de crise ambulatoire en pédopsychiatrie

Suite à la hausse de la demande de prestations tant ambulatoires qu'hospitalières enregistrée pendant la pandémie de COVID-19 par l'hôpital universitaire de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent, le canton a soutenu par un financement supplémentaire la mise en place en 2021 de consultations d'urgence en mode ambulatoire. Celles-ci visent à compléter l'offre de prise en charge ambulatoire et de proximité en situation de crise pour les enfants et les adolescentes et adolescents présentant des troubles psychiatriques sévères. Ces consultations sont proposées dans les services ambulatoires existants de quatre sites de l'hôpital universitaire: Berne-Mittelland, Oberland, Emmental/Haute-Argovie et Biel/Bienne (prestations bilingues). Il s'agit d'améliorer la prise en charge du groupe cible (et de son entourage) en cas de crise aiguë. La situation restant critique, la DSSI poursuit le cofinancement de cette offre.

Centre bernois de prévention du suicide

Les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) proposent une offre thérapeutique innovante dans le cadre du Centre bernois de prévention du suicide. La DSSI soutient ce projet, qui comprend l'extension des capacités de prise en charge (1 à 3 lits en mode hospitalier et 12 places de soins équivalentes à domicile), la restructuration des bâtiments et l'agrandissement des urgences pédopsychiatriques sur le site de la Bolligenstrasse à Berne ainsi que la mise sur pied d'un suivi en ligne sur la base d'une application.

Rémunérations supplémentaires

Des rémunérations supplémentaires peuvent être accordées aux hôpitaux en vertu du crédit-cadre 2020-2023 concernant les autres contributions au sens de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11). Les institutions bénéficient aussi de montants d'autres Directions, tels quelque CHF 100,0 millions de l'INC pour la formation et la recherche.

	TCHF
Formation postgrade en médecine et en pharmacie	19 050
Financement de la formation médicale postgrade (CFFP)	-900
Psychiatrie hospitalière de jour	19 909
Psychiatrie ambulatoire	16 042
Cofinancement du secteur ambulatoire des cliniques pédiatriques	4 500
Extension à court terme des capacités ambulatoires en pédopsychiatrie afin de maîtriser la forte hausse de la demande	1 200
Physiothérapie pédiatrique	139
Service de garde dans les régions manquant de médecins	130
Psychiatrie de crise à domicile	1 200
Ebola: prestations de base fixes	70
Planning familial	1 370
Service de protection de l'enfance	500
Forfait pour le service d'urgence/Prestations de base fixes	1 500
Total	64 710

Mise en œuvre de la stratégie de numérisation de la DSSI

En 2023, d'importants projets de numérisation ont été menés à bien à la DSSI, facilitant de nouvelles démarches auprès des autorités.

Le portail de vaccination bernois VacMe, qui a fait ses preuves pendant la pandémie de COVID-19, a encore été développé et mis à la disposition des médecins et des pharmacies pour d'autres vaccins. Pour ce faire, la DSSI a créé deux accès bien distincts: un premier pour le canton (tâches relevant du droit public), et un autre pour les utilisatrices et utilisateurs du secteur privé. La DSSI poursuit cette stratégie de déploiement public-privé. Mi-2023, elle a ajouté le module MASID à VacMe: cette extension permet aux médecins de saisir efficacement par voie électronique les maladies transmissibles à déclaration obligatoire, puis de transmettre ces données cliniques en toute simplicité au Service du médecin cantonal. Enfin, le développement de VacMe continue de faire l'objet d'échanges réguliers entre le canton et la Confédération (en particulier l'Office fédéral de la santé publique [OFSP]). Par ailleurs, d'autres cantons s'intéressent au fonctionnement de VacMe et envisagent d'adopter tout ou partie de cet outil.

Le projet «eProtokoll», qui en est à sa phase d'introduction, se terminera mi-2024 comme prévu. Le but de ce projet est que tous les services de sauvetage du canton de Berne consignent progressivement leurs interventions dans un système de protocole permettant un traitement électronique en continu des données. Jusqu'à présent, le nouveau système a été introduit dans trois services de secours des régions Seeland, Oberland et Haute-Argovie.

L'application centrale Sirona, déjà utilisée par la DSSI depuis 2021 pour les autorisations d'exercer et d'exploiter, a été étendue à 19 professions supplémentaires dans les domaines de la médecine, de la psychologie et de la santé, de sorte que tous les groupes professionnels soumis à autorisation sont désormais intégrés. La prochaine étape concerne l'admission des fournisseurs de prestations ambulatoires à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Les travaux de conception et d'élaboration en cours ou à venir font l'objet d'un partenariat avec le canton de Bâle-Campagne dans une optique d'optimisation des fonctionnalités et des coûts.

Enfin, l'un des points forts de l'année sous revue a été l'introduction réussie d'une plateforme d'informatique décisionnelle. Celle-ci permet de mettre au point des tableaux de bord et systèmes de pilotage fournissant des indicateurs. La transparence qui en résulte dans la conduite des affaires favorise une meilleure gestion de l'emploi des fonds publics et met en lumière l'effet des prestations, par exemple dans les domaines de l'action sociale et de l'intégration. Cette transparence s'étend aussi à l'impact de la numérisation, notamment dans le contrôle des factures, qui fait apparaître les coûts évités.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 724 593 567	-2 950 249 625	-2 790 346 728	159 902 897	5.4 %
Rendement	357 827 149	507 501 476	383 015 315	-124 486 161	-24.5 %
Solde	-2 366 766 418	-2 442 748 149	-2 407 331 413	35 416 736	1.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	-73 760 875	-31 126 527	-33 767 760	-2 641 233	-8.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-57 541 401	-17 562 960	-17 633 005	-70 045	-0.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-3 932 074	-3 783 193	-5 937 364	-2 154 171	-56.9 %
34 Charges financières	-2 992	0	-138 252	-138 252	-
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-2 575 375 975	-2 888 281 078	-2 710 809 279	177 471 800	6.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	-3 018 526	-3 018 526	-
38 Charges extraordinaires	-2 594 006	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-11 386 244	-9 495 866	-19 042 542	-9 546 676	< -100.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	22 321 934	5 460 620	8 297 867	2 837 247	52.0 %
43 Recettes diverses	216	0	-2 040 037	-2 040 037	-
44 Recette financière	1 454 071	0	1 356 463	1 356 463	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	214 355	622 100	304 797	-317 303	0.0 %
46 Recette des transferts	322 062 851	501 089 656	370 512 422	-130 577 234	-26.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	3 018 526	3 018 526	-
48 Recette exceptionnelle	2 609 968	41 000	0	-41 000	-100.0 %
49 Facturation interne	9 163 755	288 100	1 565 278	1 277 178	> 100.0 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats de la DSSI affiche un montant inférieur d'environ CHF 35,4 millions à celui prévu au budget.

Dans le groupe de produits «Santé publique», le nombre de prestations indemnisées a été inférieur aux prévisions pour le produit «Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques» (économies d'environ CHF 17,0 mio). Par ailleurs, les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, notamment le remboursement à la Confédération des frais de tests COVID-19 facturés à double, ont engendré des coûts non planifiés d'environ CHF 10,0 millions.

Une légère tendance à la baisse dans l'aide sociale individuelle (frais de traitement du personnel des services sociaux compris) a permis des économies de quelque CHF 20,0 millions. Dans le domaine de l'accueil extrafamilial (bons de garde), le nombre de places occupées a été plus élevé que prévu, ce qui a engendré des dépenses supplémentaires de CHF 4,0 millions.

Les rectifications qui ont dû être effectuées en vue de l'introduction du forfait d'infrastructure dans le domaine des adultes en situation de handicap au 1^{er} janvier 2024 ont entraîné une charge unique non budgétée de CHF 9,0 millions.

5.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-187 108 565	-4 004 000	-9 741 106	-5 737 106	< -100.0%
Recettes	223 033 645	0	1 687 608	1 687 608	–
Solde	35 925 079	-4 004 000	-8 053 497	-4 049 497	< -100.0%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-13 522 501	-40 000	-3 141 118	3 101 118	< -100.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	-2 864 841	-1 994 000	-2 766 990	772 990	-38.8%
54 Prêt	0	0	-2 070 000	2 070 000	–
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions d'investissement accordées	-170 721 224	-1 970 000	-1 762 998	-207 002	10.5%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	116 663	0	137 608	137 608	–
61 Remboursements	6 579 236	0	1 550 000	1 550 000	> 100.0%
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	1	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	5 065 415	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	211 272 330	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

L'investissement net de la DSSI (Fonds d'investissements hospitaliers inclus) est supérieur d'environ CHF 4,0 millions au budget.

D'une part, le prêt accordé lors de la session d'hiver 2023 par le Grand Conseil à la clinique universitaire de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent des Services psychiatriques universitaires (SPU) pour la création du centre bernois de prévention

du suicide n'était pas inscrit dans la planification (CHF 2,0 mio). D'autre part, la comptabilisation corrigée des provisions pour les coûts de démantèlement des logements temporaires du Viererfeld a engendré des investissements nets plus élevés (CHF 1,5 mio; allègement analogue dans le compte de résultats).

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

2019	2020	2021	2022	2023
356.5	311.8	317.4	316.1	210.7

Commentaire

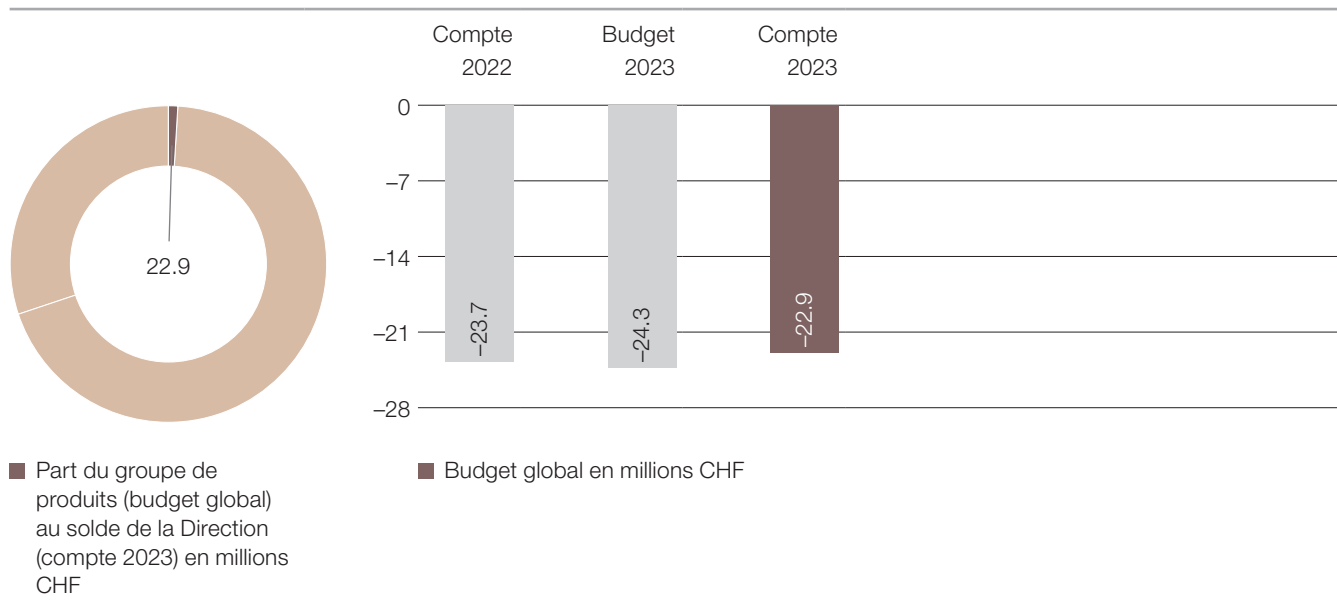
Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2023. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

Il convient de mentionner les facteurs suivants :

- transfert de 1,4 EPT à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation (OIO) le 1^{er} janvier 2019 et de 0,2 EPT le 1^{er} janvier 2020 suite au projet IT@BE;
- transfert de 65,9 EPT du Laboratoire cantonal (LC) à la DEEE le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions;
- délocalisation de 11,3 EPT de la DSE à la DSSI en 2020 dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE);
- suppression de 2,1 EPT suite à la déclaration de planification Brönnimann;
- création de divers EPT à durée limitée en 2020 et en 2021 pour faire face à la pandémie de COVID-19;
- transfert de 5,8 postes à l'INC et à la DIJ le 1^{er} janvier 2022 en raison de la révision de la législation sur l'école obligatoire (RE-VOS) et du projet de prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP);
- transfert au 1^{er} janvier 2023 des postes de trois institutions cantonales à la DIJ ou à l'INC (à savoir le Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, le foyer scolaire du Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz–Schlössli Kehrsatz);
- Engagements temporaires supplémentaires en 2023 pour gérer le nombre élevé de personnes réfugiées (y c. Ukrainiennes et Ukrainiens en quête de protection) ainsi que la fin des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19;
- création au 1^{er} janvier 2024 de 2,0 EPT en raison de la mise en œuvre du système NFFS destiné aux services sociaux ainsi que d'un poste dans le cadre de l'application de la loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand; RSB 860.2).

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Soutien de la directrice/du directeur ; coordination des activités des offices de la DSSI ; gestion de projets pour la directrice/le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

décisions correspondantes ; représentation de la DSSI auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des

Prestations diverses pour les offices : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-23 887 305	-24 432 108	-22 979 846	1 452 262	5.9 %
30 Charges de personnel	-8 677 166	-8 860 131	-8 722 400	137 731	1.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-6 868 084	-6 435 500	-5 527 345	908 155	14.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-4 131 736	-3 721 751	-5 042 593	-1 320 842	-35.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-881 567	-810 000	-819 485	-9 485	-1.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-3 328 752	-4 604 726	-2 868 023	1 736 704	37.7 %
Revenu d'exploitation	171 931	179 000	226 165	47 165	26.3 %
40 Recettes fiscales	23 082	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	33 838	30 000	80 755	50 755	> 100.0 %
43 Recettes diverses	0	0	4 603	4 603	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	11	34 000	25 808	-8 192	-24.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	115 000	115 000	115 000	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat de l'activité d'exploitation	-23 715 374	-24 253 108	-22 753 680	1 499 427	6.2 %
34 Charges financières	0	0	-137 609	-137 609	–
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	-137 609	-137 609	–
Résultat d'exploitation	-23 715 374	-24 253 108	-22 891 289	1 361 818	5.6 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-23 715 374	-24 253 108	-22 891 289	1 361 818	5.6 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		632 932			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-3 257 598	-2 544 566	-2 350 691	193 875	7.6 %
Prestations pour les offices/les tiers	-18 504 329	-19 726 822	-18 959 444	767 377	3.9 %
Prestations juridiques	-1 953 446	-1 981 720	-1 581 154	400 566	20.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Le solde du groupe de produits est inférieur d'environ CHF 1,4 million au budget.

Ce sont notamment les réductions décidées par le Conseil-exécutif dans les biens, services et marchandises qui ont permis d'éco-

nomiser quelque CHF 0,8 million dans ce domaine. Les dépenses pour les services de base TIC ont elles aussi été largement inférieures à la planification (CHF 1,7 mio). Ces économies ont permis de compenser des dépassements dans les amortissements sur les immobilisations incorporelles (TIC, CHF 1,3 mio).

Priorités de développement

Durant l'année sous revue, le Secrétariat général (SG) a concentré ses efforts, en plus des affaires courantes, sur les thèmes suivants :

- préparation de la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les personnes en situation de handicap,
- introduction du système SAP CTBE dans les Directions cantonales.

L'activité législative a porté essentiellement sur les projets suivants :

- La nouvelle loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand ; RSB 860.3) a été suivie tout au long de la phase parlementaire. L'ordonnance

d'exécution a été élaborée dans le même temps avant d'être mise en consultation et adoptée par le Conseil-exécutif.

- La révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LA-Soc ; RSB 860.1) a commencé.
- L'ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF ; RSB 860.22) a été partiellement révisée.
- L'ordonnance du 29 janvier 2014 sur l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (OAP ; RSB 842.111.5) a été soumise à une révision totale, la Confédération ayant adapté les dispositions sur la limitation des admissions à pratiquer.

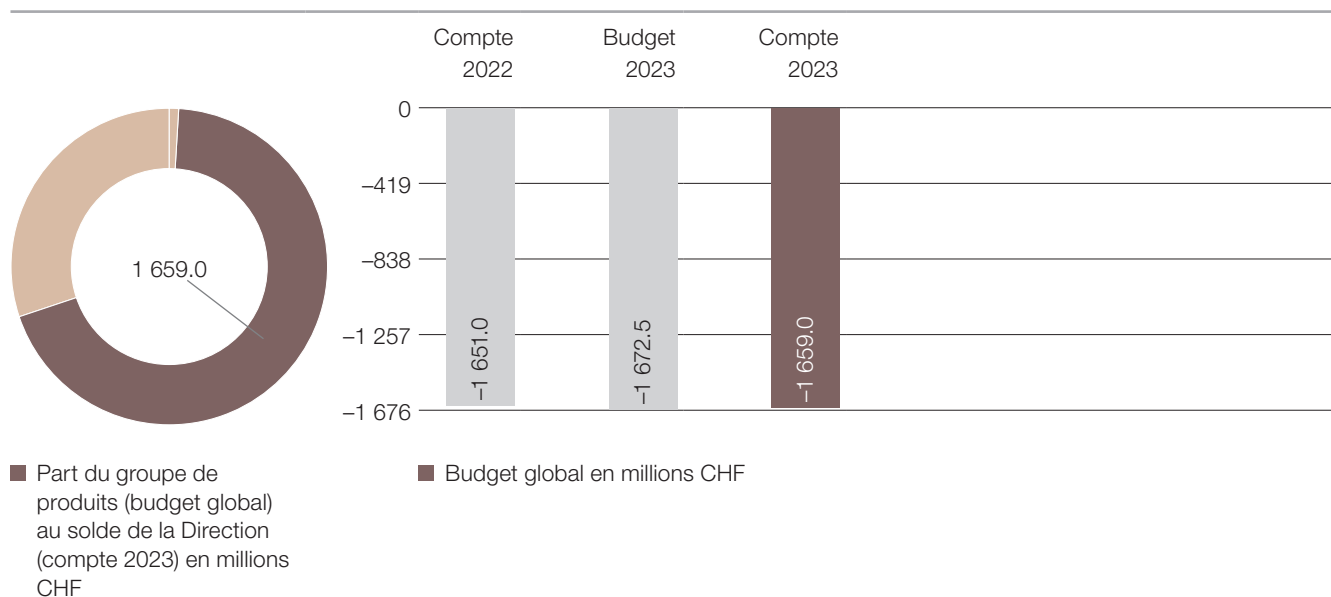
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	162	218
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	4	16
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	38	73
Nombre de projets législatifs	20	16
Nombre de conseils juridiques	549	425
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	199	204
Nombre de recours déposés à la DSSI	44	53
Nombre de recours réglés de la DSSI	58	45

5.7.2 Santé publique



Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage).

Prestations résidentielles, semi-résidentielles et ambulatoires pour personnes âgées et malades chroniques.

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire.

Offres visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (promotion de la santé).

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-1 679 854 667	-1 684 509 380	-1 675 656 224	8 853 156	0.5 %
30 Charges de personnel	-18 335 541	-10 884 343	-11 621 294	-736 951	-6.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-41 286 503	-6 921 700	-6 518 450	403 250	5.8 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-2 209 870	-61 443	-68 083	-6 640	-10.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 616 799 961	-1 666 615 894	-1 657 374 469	9 241 426	0.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-1 222 794	-26 000	-73 928	-47 928	< -100.0 %
Revenu d'exploitation	27 510 615	11 974 000	15 325 831	3 351 831	28.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	21 040 694	3 179 000	6 761 373	3 582 373	> 100.0 %
43 Recettes diverses	0	0	87	87	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	6 388 462	8 689 000	7 807 510	-881 490	-10.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	81 460	106 000	756 860	650 860	> 100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat de l'activité d'exploitation	-1 652 344 052	-1 672 535 380	-1 660 330 393	12 204 987	0.7 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	1 350 000	0	1 350 000	1 350 000	–
Résultat du financement	1 350 000	0	1 350 000	1 350 000	–
Résultat d'exploitation	-1 650 994 052	-1 672 535 380	-1 658 980 393	13 554 987	0.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	41 000	0	-41 000	-100.0 %
Résultat exceptionnel	0	41 000	0	-41 000	-100.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-1 650 994 052	-1 672 494 380	-1 658 980 393	13 513 987	0.8 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	1 379 911				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soins aigus somatiques	-922 562 208	-953 177 340	-932 792 838	20 384 502	2.1 %
Réadaptation	-93 355 710	-92 007 162	-95 736 652	-3 729 490	-4.1 %
Formation pratique et perfectionnement	-15 650 267	-15 528 270	-34 796 183	-19 267 913	< -100.0 %
Sauvetage	-26 904 317	-24 609 162	-24 080 856	528 306	2.1 %
Psychiatrie	-212 459 350	-188 148 023	-181 882 789	6 265 235	3.3 %
Promotion de la santé	-2 001 646	-2 500 895	-2 110 206	390 689	15.6 %
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-339 055 675	-382 825 642	-365 692 678	17 132 964	4.5 %
Contrôle et sécurité des médicaments	-1 286 050	-1 559 532	54 947	1 614 479	> 100.0 %
Maladies transmissibles et non transmissibles	-32 700 417	-9 553 542	-20 056 376	-10 502 834	< -100.0 %
Gestion des catastrophes	-1 315 493	-1 497 642	-1 277 269	220 372	14.7 %
Autorisation et surveillance	-3 702 920	-1 087 171	-609 495	477 676	43.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Le compte de résultats (budget global) clôture environ CHF 13,5 millions en dessous des prévisions en raison de pertes et de bénéfices au niveau des différents produits. À noter que des transferts entre certains d'entre eux (en particulier «Soins aigus somatiques» et «Formation pratique et perfectionnement») ont été enregistrés par rapport à la planification.

Le produit «Maladies transmissibles et non transmissibles» dépasse le montant budgété d'environ CHF 10,5 millions en raison d'un remboursement à la Confédération des frais de tests COVID-19 facturés à double.

Le produit «Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques» a affiché un résultat inférieur de quelque CHF 17,0 millions au budget en raison d'un volume de prestations indemnifiées inférieur aux prévisions. En comptabilisant les pertes et les bénéfices enregistrés dans les autres produits (env. CHF -7,0 millions au total), le résultat du groupe de produits est inférieur de quelque CHF 13,5 millions au montant budgété.

Priorités de développement

Dans le domaine du troisième âge et du long séjour, les coûts normatifs des soins ont été recalculés sur la base des comptabilités analytiques 2022. Ces coûts seront définis depuis le 1^{er} janvier 2024 en vertu des comptabilités analytiques standardisées, comme l'exige l'ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes d'action sociale (OPASoc ; RSB 860.21).

Dans le domaine de la prise en charge ambulatoire des personnes âgées et des soins de longue durée (services de maintien à domicile), les travaux requis pour le passage au traitement électronique des factures en 2024 se sont poursuivis.

Dans le secteur du sauvetage, le projet de regroupement des différentes centrales d'appels sanitaires urgents en une seule centrale cantonale (CASU) a avancé durant l'année sous revue. Des déci-

sions sur la nouvelle forme d'organisation et sa mise en œuvre seront vraisemblablement prises en 2024. Un rapport d'expertise externe (ORBE 2.0) a pu mettre en lumière les travaux requis pour optimiser l'organisation des services de sauvetage. Les recommandations ont commencé à être appliquées début 2023. Les travaux préparatoires relatifs au protocole électronique ont également progressé; son introduction pour l'ensemble des services de sauvetage est en cours et s'achèvera en 2024.

Le modèle des coûts normatifs en psychiatrie, assorti d'un catalogue de prestations individuelles, a été introduit en 2017 pour les services ambulatoires et les cliniques de jour. Ce catalogue a été remplacé par des forfaits en 2023 pour alléger la charge administrative au profit de la patientèle. Ainsi, toutes les prestations indemnisées en sus jusqu'ici par le modèle des coûts normatifs sont financées par des suppléments forfaitaires sur les prestations facturées à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS), en fonction de l'âge des patientes et patients et du degré de gravité des cas.

Les tâches restantes en lien avec le coronavirus ont été confiées aux structures ordinaires de la DSSI. Des efforts importants ont été consentis pour poursuivre la numérisation de la DSSI. Une nouvelle plateforme pour annoncer les maladies transmissibles soumises à la déclaration obligatoire a été mise en service. Les structures en place pour la vaccination et la logistique en la matière continuent d'être optimisées et utilisées efficacement.

Le Service du médecin cantonal (SMC) exerce une activité de conseil dans la promotion de la médecine de premier recours, du service médical d'urgence ambulatoire et des modèles de soins intégrés. Dans ce cadre, il a soutenu financièrement les services d'urgence assurés par les médecins de famille dans l'Oberland bernois dans le cadre d'un projet pilote, qui devrait être étendu à d'autres arrondissements du canton. Le SMC fournit des expertises internes lors de dénonciations à l'autorité de surveillance. Il assure également la surveillance dans le domaine du service d'urgence ambulatoire. Par ailleurs, il est chargé de contrôler les programmes cantonaux de dépistage du cancer du sein par mammographie et de dépistage du cancer colorectal, ainsi que le registre cantonal des tumeurs et le service médical scolaire. En exécution de la législation sur les épidémies, le SMC a en outre pris des mesures et

implémenté une nouvelle plateforme pour l'annonce des maladies transmissibles soumises à la déclaration obligatoire. Il a également organisé et mis en œuvre des programmes cantonaux de vaccination dans le cadre de la prévention des maladies transmissibles (p. ex. HPV). Le SMC exerce par ailleurs une activité de conseil en matière de santé publique et s'est penché sur la contamination des eaux et des sols dans le canton. Il a enfin contribué au plan d'action cantonal contre la canicule.

Le Service pharmaceutique cantonal (SPHC) est chargé de contrôler les établissements (pharmacies publiques, drogueries, pharmacies d'hôpitaux, banques de sang, pharmacies privées des cabinets médicaux et d'autres structures), de réceptionner les déclarations concernant les médicaments (importation, commerce de gros occasionnel et formules propres), de vérifier et d'éliminer les substances contrôlées, de répondre aux questions relevant du domaine pharmaceutique, de procéder à des expertises pharmaceutiques dans le cadre de consultations et d'interventions parlementaires, et de faire réaliser des analyses par son laboratoire. Le contrat intercantonal portant sur le contrôle des médicaments et des stupéfiants pour le canton de Soleure a été résilié à fin 2023 suite à l'entrée en fonction de la nouvelle pharmacienne cantonale soleuroise. Dans le cadre de l'obligation de surveillance qui lui incombe en matière de retraitement et d'entretien des dispositifs médicaux et de diagnostic in vitro, le SPHC a développé un outil en ligne de déclaration spontanée destiné dans un premier temps en 2024 aux cabinets dentaires.

De l'été 2021 à fin 2023, quelque 2400 médicaments fabriqués selon une formule propre par des pharmacies ou des drogueries ont été annoncés au SPHC. Des échanges réguliers ont eu lieu à ce sujet entre l'Association des pharmaciens du canton de Berne (ACB) et l'Association cantonale bernoise des droguistes (KBD).

La quantité de stupéfiants à éliminer a augmenté durant l'année sous revue pour atteindre environ 13 tonnes (2022 : env. 9 tonnes; 2021 : env. 6 tonnes).

Durant l'année sous revue, le laboratoire de contrôle pharmaceutique a analysé 2200 produits thérapeutiques dans le cadre de projets de réduction des risques.

Chances et risques

La Situation due en matière de soins hospitaliers va mener à des situations critiques. Les hôpitaux répertoriés appartenant au canton et nécessaires à la couverture des besoins risquent de se retrouver dans une position financière délicate. Des surplus de dépenses peuvent résulter de la garantie de la couverture en soins et de la protection des investissements cantonaux.

Tant les prestations effectives que les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers peuvent diverger des hypothèses émises dans la planification. Vu le volume important du groupe de produits, des variations proportionnellement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions CHF.

Il est possible que des traitements et des médicaments révolutionnaires très coûteux mais pour lesquels il n'existe pas encore de structure tarifaire ordinaire soient autorisés sur le marché.

La hausse des besoins en personnel, en particulier en personnel infirmier diplômé, parfois difficiles à couvrir, constitue également un

risque important. Il est donc impératif que les ressources soient affectées de manière ciblée. Pour limiter le risque de pénurie, il convient d'une part de contrôler les compétences et les exigences, et d'autre part de promouvoir de nouveaux profils professionnels. L'initiative sur les soins infirmiers crée le cadre requis au niveau fédéral pour que les cantons puissent développer d'autres mesures cofinancées par la Confédération. La mise en œuvre de la première étape de l'initiative portant sur l'offensive de formation est prévue dès juillet 2024. En introduisant l'obligation de formation en 2012, le canton de Berne a fait figure de pionnier. Cependant, des mesures permettant de former davantage de personnes dans les professions de la santé doivent être déployées dans le cadre de la première étape de mise en œuvre de l'initiative, qui débutera à l'été 2024. Durant l'année sous revue, le groupe de travail spécial «Santé» (coordonné et géré par la DSSI et composé des fédérations des fournisseurs de prestations, des établissements de formation et des associations professionnelles du domaine des soins) a en outre examiné sous tous les angles la question de la gestion à court terme de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Pour l'année 2023, un budget nettement réduit d'à peine CHF 2,5 millions était disponible pour faire face à toutes les tâches liées au COVID-19. Sur cette base, un plan budgétaire détaillé a été élaboré avec pour défi d'éviter les dépassements. Il convient d'évaluer en permanence les travaux nécessaires en lien avec la situation épidémiologique et de continuer à les réduire en vue de l'année 2024.

La sensibilisation accrue de la population à la question des maladies transmissibles, découlant de la pandémie de COVID-19, a occasionné un surcroît de travail au SMC dans le cadre de l'exécution de la législation sur les épidémies. D'autres maladies transmissibles comme la variole du singe (MPOX), la diphtérie ou le virus respiratoire syncytial (VRS) chez les nouveau-nés ont engendré une surcharge de travail et continuent de représenter un risque en cas de flambée.

La situation dans le domaine de la médecine de premier recours est également problématique (en particulier dans les régions périphériques), tout comme celle des services d'urgence et de la médecine scolaire. Le SMC doit prendre des mesures supplémentaires

dans ces domaines, d'une part pour garantir une couverture en soins suffisante, d'autre part pour être en mesure de mettre en œuvre les lois fédérales et cantonales. Il est en particulier urgent de réviser l'ordonnance concernant le service médical scolaire pour contrer les nombreux départs de médecins scolaires.

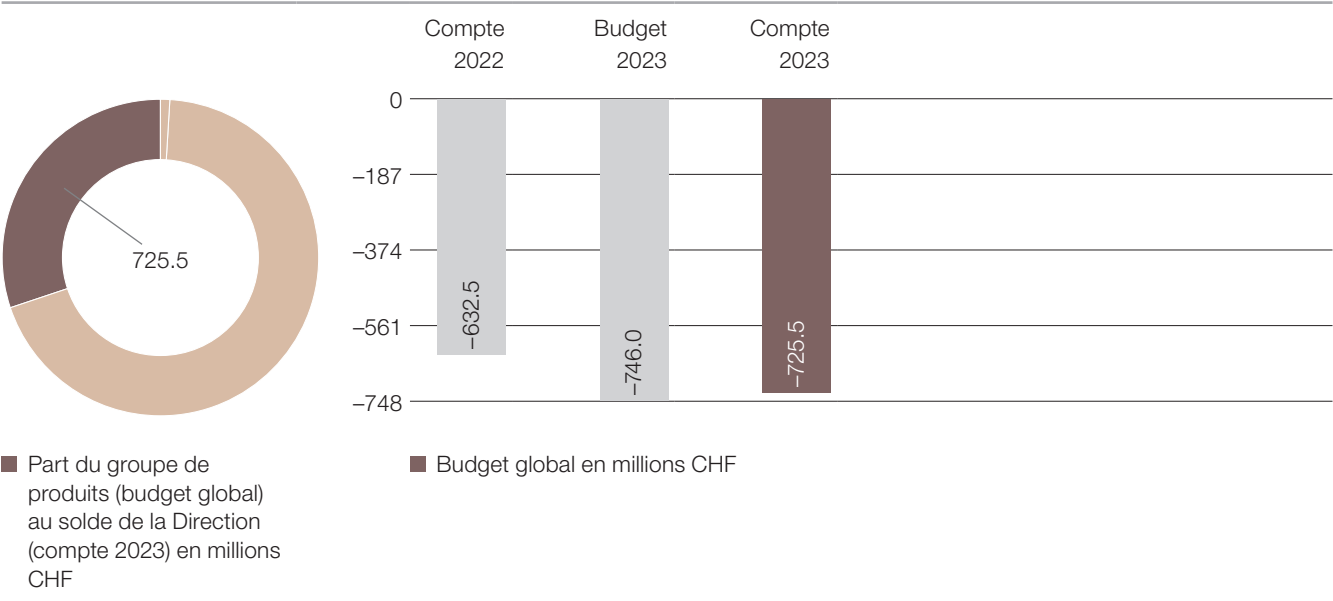
La pénurie de généralistes dans les régions périphériques est une menace pour la couverture en soins de leur population, tout comme la résistance croissante aux antibiotiques que le canton tente d'enrayer au moyen de la stratégie nationale de surveillance de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (NOSO). Il n'est pas exclu que davantage de ressources soient nécessaires pour exécuter ces tâches supplémentaires.

L'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (OSP; RSB 811.111) doit pour sa part être révisée dans le domaine des produits thérapeutiques, puisque les lois et ordonnances fédérales réglementant ce domaine ont connu de nombreuses modifications. Par ailleurs, des ressources supplémentaires seront indispensables pour exécuter les tâches récemment transférées au canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	142 298	141 918
Case Mix (CM); somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	152 846	152 434
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	176 890	178 710
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	136 805	137 625
Nombre d'interventions de sauvetage	52 985	70 879
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (en %)	97	96
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (en %)	75	72
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps; selon contrat de prestations)	1 329	1 329
Durées de séjour (LOS, length of stay) en psychiatrie: somme des durées de séjour de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021; jusqu'en 2020 nombre de journées de soins en mode hospitalier)	348 580	349 672
Nombre de journées de soins ambulatoires (depuis 2021: cas; psychiatrie)	21 967	24 684
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	15 169	15 156
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 800	12 898
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	46 731	57 301
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6.20	6.33
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 696	2 645
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 de loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10)	2 590	2 406
Lutte contre les maladies transmissibles: nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	426 497	21 548
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéfiants)	619	600
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	202	236
Nombre d'analyses de laboratoire	21 212	2 193
Elimination des stupéfiants périmés (en kg)	8 780	13 145
Nombre de procédures de surveillance	97	107
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	2 129	1 943
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	187	197
Day mix (DM) en psychiatrie: somme des cost-weight effectifs de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021)	348 580	355 768

5.7.3 Intégration sociale et action sociale



Description

Action sociale :
Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinquième ans révolus.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'intégration sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions (p.ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Intégration sociale :
Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p.ex. chômeurs de longue durée, indépendants, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Domaine de l'asile et des réfugiés :
L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Institutions sociales et assistance :
Des prestations de prise en charge, de soins et de conseils sont proposés aux adultes en situation de handicap en mode ambulatoire et résidentiel. Pour les enfants d'âge préscolaire, des mesures thérapeutiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

Un soutien adapté est fourni aux personnes présentant une addiction ou un risque d'addiction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-914 930 965	-1 241 308 137	-1 091 572 406	149 735 731	12.1 %
30 Charges de personnel	-14 335 774	-11 382 053	-13 424 066	-2 042 013	-17.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-3 095 556	-4 205 760	-5 587 209	-1 381 449	-32.8 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-301 581	0	-826 688	-826 688	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-893 512 582	-1 220 855 184	-1 052 615 325	168 239 859	13.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	-3 018 526	-3 018 526	–
39 Facturation interne	-3 685 471	-4 865 140	-16 100 592	-11 235 452	< -100.0 %
Revenu d'exploitation	282 389 093	495 307 476	366 106 856	-129 200 620	-26.1 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	579 872	2 251 620	1 455 738	-795 882	-35.3 %
43 Recettes diverses	0	0	-2 044 727	-2 044 727	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	622 100	304 797	-317 303	-51.0 %
46 Recette des transferts	281 015 276	492 366 656	362 679 104	-129 687 552	-26.3 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	3 018 526	3 018 526	–
49 Imputations internes	793 945	67 100	693 418	626 318	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-632 541 871	-746 000 661	-725 465 550	20 535 111	2.8 %
34 Charges financières	0	0	-643	-643	–
44 Recette financière	7 763	0	6 463	6 463	–
Résultat du financement	7 763	0	5 820	5 820	—
Résultat d'exploitation	-632 534 108	-746 000 661	-725 459 730	20 540 931	2.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-632 534 108	-746 000 661	-725 459 730	20 540 931	2.8 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
				-30 748 188	

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Action sociale	-296 907 441	-353 498 064	-331 935 366	21 562 698	6.1 %
Intégration sociale	-21 700 695	-26 270 285	-19 996 746	6 273 539	23.9 %
Asile	-6 950 591	-18 541 127	-19 167 127	-626 000	-3.4 %
Institutions sociales et assistance	-306 975 381	-347 691 185	-354 360 491	-6 669 306	-1.9 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le résultat du compte de résultats (budget global) du groupe de produits «Intégration et action sociale» est inférieur de CHF 20,5 millions au budget.

Au sein de ce groupe de produits, le produit «Action sociale» a clôturé en deçà des prévisions (CHF 21,5 mi., 6 %). Comme l'année précédente, une légère tendance à la baisse dans l'aide sociale individuelle (frais de traitement du personnel des services sociaux compris) a permis des économies de quelque CHF 20,0 millions. Des dépenses supplémentaires de CHF 4,0 millions ont été enregistrées dans le domaine de l'accueil extrafamilial (bons de garde). En ce qui concerne les autres domaines (notamment aide aux victimes, famille et société), les dépenses cantonales ont toutes été légèrement inférieures aux projections.

Dans le produit «Intégration sociale» également, les dépenses ont été inférieures de CHF 6,3 millions aux prévisions. La tendance légèrement à la baisse dans l'aide sociale individuelle s'est aussi traduite par des dépenses moins élevées que prévu par rapport aux montants budgétés dans le domaine de l'insertion professionnelle (contrats de prestations). Ce résultat tient compte de la première régularisation des remboursements issus des décomptes des contrats de prestations 2023 (effet unique).

Le budget a été légèrement dépassé dans le produit «Asile» (CHF 0,6 mio). En raison de la guerre en Ukraine, la planification pour 2023 était fondée sur un scénario «haut», qui ne s'est jamais réalisé. Tant les charges que les recettes (forfaits fédéraux) se sont révélés plus faibles que prévu. Il n'y a donc pas eu de différence significative pour le canton de Berne.

Dans le produit «Institutions sociales et assistance», les dépenses ont dépassé le budget de CHF 6,7 millions. Dans le domaine des adultes en situation de handicap, les fonds alloués ont été entièrement épuisés. La mise en œuvre de la stratégie cantonale en faveur des adultes handicapés représente un poste important du budget. Les rectifications qui ont dû être effectuées d'ici le 1^{er} janvier 2024

en vue de l'introduction du forfait d'infrastructure dans le domaine des adultes en situation de handicap ont entraîné une charge unique non budgétée de CHF 9,0 millions. À l'inverse, les moyens financiers prévus pour le domaine de l'aide en cas d'addiction n'ont pas tous été utilisés.

Priorités de développement

En ce qui concerne la garantie du minimum vital, le nombre de bénéficiaires a légèrement reculé en 2023 d'après une extrapolation. La tendance à une diminution du taux d'aide sociale semble par conséquent se poursuivre. Le coût total de l'aide sociale individuelle reste plus ou moins constant par rapport à l'année précédente. Les chiffres définitifs seront disponibles dans le courant du printemps 2024. L'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale constitue toujours un défi de taille.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en matière d'asile a soudainement augmenté en 2022 en raison de la guerre en Ukraine, puis s'est stabilisé à un niveau très élevé. En 2023, un nouveau pic de personnes en quête de protection et de personnes relevant du domaine de l'asile ordinaire (mineurs non accompagnés y compris) a été enregistré. L'étroite collaboration entre les communes, les préfectures et l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) a

permis de faire face à la situation tendue en matière d'hébergement. La Confédération a prolongé le statut de protection S jusqu'en mars 2025.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité a de nouveau été mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. La loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand; RSB 860.3) a été adoptée à l'unanimité au Grand conseil (en 1^{re} et 2^e lectures). La nouvelle ordonnance du 22 novembre 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (OPHand; RSB 860.31) a été adoptée par le Conseil-exécutif. En outre, les travaux relatifs à l'instrument d'évaluation des besoins (IHP pour Individueller Hilfsplan en allemand) ont été achevés. La nouvelle version de l'application AssistMe est en service depuis le 1^{er} janvier 2024.

Chances et risques

Des surcoûts considérables pourraient découler de facteurs exogènes tels qu'une augmentation du nombre de personnes réfugiées reconnues ou admises à titre provisoire, un affaiblissement de la conjoncture, la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout) et des changements structurels, notamment dans la réduction individuelle des primes selon l'art. 65 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). Il est toutefois difficile d'estimer l'ampleur de ces surplus de dépenses éventuels à l'avance. Il faut s'attendre à une augmentation dans les années à venir du nombre de demandes d'aide sociale en raison des emplois perdus ou de problèmes d'intégration liés à des événements comme la guerre en Ukraine.

Il convient enfin de relever les différents projets d'optimisation de l'aide sociale et de l'intégration, qui devraient influencer positivement les coûts de l'aide matérielle à moyen et à long terme (développement du nouveau système de gestion des cas, création d'un

organe de révision de l'aide sociale). De plus amples informations à ce sujet figurent dans le volume 2, au chapitre «Compte rendu» ainsi que dans le chapitre consacré aux priorités de l'exercice.

Dans le domaine du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge continuera de s'accroître, de même que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent être évalués qu'approximativement.

Les besoins en personnel, qui sont en hausse et restent parfois difficiles à couvrir, constituent également un risque guère chiffrable. Il convient d'une part de contrôler compétences et exigences, et d'autre part, de promouvoir des nouveaux profils professionnels pour limiter ce risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	44 000	42 000
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale; en %)	4.2	4.0
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	4 347	0
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 200	1 200
Nombre de personnes du domaine de l'asile possédant un droit de séjour qui relèvent de la compétence du canton (requérantes d'asile, réfugiées < cinq ans, admises à titre provisoire < sept ans)	6 750	7 300
Nouveaux requérants d'asile au canton de Bern	1 200	1 750
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 320	4 320
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1)	7 775	7 775
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	279	279
Nombre de places d'accueil à plein temps en crèche financées par des bons de garde	0	7 722
Nombre de places à plein temps chez des accueillantes et accueillants en milieu familial financées par des bons de garde	0	677

5.8 Financements spéciaux

5.8.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

L'art. 70, al. 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes.

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes :

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'art. 44, al. 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAlc; RS 680),

- part «prévention» de la redevance annuelle selon l'art. 66 du concordat du 20 mai 2019 sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA; RSB 945.4–1),
- redevance d'alcool selon l'art. 41, al. 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR; RSB 935.11),
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu selon l'art. 28 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAR; RSB 935.520).

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 101 730	-6 167 100	-6 342 888	-175 788	-2.9%
Rendement	6 101 730	6 167 100	6 342 888	175 788	2.9%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	-100 000	0	100 000	100.0%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	-6 000 000	-6 299 658	-299 658	-5.0%
37 Subventions à redistribuer	-6 072 530	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	0	-67 100	-43 230	23 870	35.6%
	-29 200				
Recettes					
40 Recettes fiscales		0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	622 100	304 797	-317 303	51.0%
46 Recette des transferts	214 355	5 545 000	5 994 860	449 860	8.1%
47 Subventions à redistribuer	5 887 375	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	0	0	43 230	43 230	–

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	3 437 337	2 815 237	3 222 982	407 745	14.5 %
Etat du patrimoine au 31.12.	3 222 982	2 193 137	2 918 184	725 047	33.1 %
Variation du patrimoine	-214 355	-622 100	-304 797	317 303	-51.0 %

Commentaire

Durant l'année sous revue, les recettes du Fonds ont enregistré une légère baisse de quelque CHF 0,3 million (prévision: -CHF 0,6 mio environ). Les dépenses ont été inférieures aux sommes budgétées de CHF 250 000, notamment parce que certains projets n'ont pas pu être mis en œuvre ou parce que les offres ne présentaient pas de besoin financier. Par ailleurs, davantage de recettes que prévu

ont été réalisées, provenant notamment de la dîme de l'alcool et de la part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu. À la fin 2023, le solde des ressources disponibles s'élève à près de CHF 2,9 millions.

5.9 Préfinancements

5.9.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1^{er} janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne

finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 décembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 609 968	-41 000	-9 530	31 470	76.8 %
Rendement	2 609 968	41 000	9 530	-31 470	-76.8 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-6 462	-15 000	0	15 000	100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-2 594 006	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-9 500	-26 000	-9 530	16 470	63.3 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	2 609 968	41 000	0	-41 000	-100.0 %
49 Facturation interne	0	0	9 530	9 530	—

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-2 594 006	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-2 594 006	0	0	0	0.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-2 594 006	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
				0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Übertragung von Beteiligungen	0	0	0	0	0.0 %
66 Rückzahlung eigener Investitionsbeiträge	0	0	0	0	0.0 %
67 Durchlaufende Investitionsbeiträge	0	0	0	0	0.0 %
68 Ausserordentliche Investitionseinnahmen	0	0	0	0	0.0 %
	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	191 575 186	191 521 186	188 965 219	-2 555 967	-1.3 %
Etat du patrimoine au 31.12.	188 965 219	191 480 186	0	-191 480 186	-100.0 %
Variation du patrimoine	-2 609 968	-41 000	-188 965 219	-188 924 219	> 100.0 %

Commentaire

Durant l'année sous revue, aucun montant n'a été retiré du Fonds d'investissements hospitaliers. Un projet reste en réalisation.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des charges et des revenus par groupes de produits (compte 2023)

en millions CHF		Charges	Revenus
Information géographique	-13.4		5.1
Organisation du territoire et affaires communales	-21.0		5.1
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 413.7		866.3
Poursuites et faillites	-39.5		52.1
Relations entre l'État et les Églises	-73.9		0.0
Tenue du registre foncier	-16.2		115.4
Soutien à la direction	-37.1		0.4
Registre du commerce	-3.3		4.5
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-175.2		24.4
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-139.9		73.3
Institutions cantonales	-36.1		33.4
Justice administrative interne à l'administration	-1.8		0.1
Préfectures	-26.6		15.2

6.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Information géographique	-8.3	-9.2	-8.3	0.9	9.9 %
Organisation du territoire et affaires communales	-13.8	-19.6	-15.9	3.7	18.9 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-521.6	-608.6	-547.4	61.2	10.1 %
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-29.1	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Poursuites et faillites	12.5	12.5	12.5	0.0	0.3 %
Relations entre l'État et les Églises	-73.7	-73.9	-73.9	0.0	0.0 %
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-2.1	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Tenue du registre foncier	116.0	94	99.2	5.2	5.5 %
Soutien à la direction	-2.5	-38.4	-36.7	1.7	4.5 %
Registre du commerce	1.1	0.5	1.2	0.7	100.0 %
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-140.3	-144.8	-150.8	-6	-4.1 %
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-58.2	-58.5	-66.6	-8.1	-13.9 %
Institutions cantonales	0.0	-0.5	-2.7	-2.2	-100.0 %
Justice administrative interne à l'administration	-1.6	-1.8	-1.7	0.1	4.9 %
Préfectures	-11.8	-13.1	-11.5	1.7	12.6 %
Total	-733.5	-861.3	-802.4	58.9	6.8 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-2			

6.3 Priorités de l'activité

Soutien aux fonctions de direction

Depuis 2023, tous les postes des services des affaires politiques I et II du Secrétariat général (SG) sont pourvus. La mise en place de ces deux services est maintenant consolidée, ce qui permet à ces derniers d'accomplir leurs tâches dans le respect du but poursuivi par la réorganisation du SG en 2022, à savoir le pilotage cohérent des contenus et des ressources. Le SG a proposé pour la première fois aux personnes nouvellement engagées par la Direction une manifestation qui a enregistré une bonne participation. Il est prévu d'en organiser de semblables deux à trois fois par année et de proposer ainsi aux nouvelles collaboratrices et aux nouveaux collaborateurs une introduction aux activités de la DIJ et aux tâches du SG. La DIJ a publié ses priorités pour la législature 2023-2026, qui sont une contribution à la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature. Début janvier 2023, trois institutions cantonales d'aide à la jeunesse ont été rattachées à la DIJ. Les processus de soutien dans les domaines des ressources humaines, des finances et du controlling ainsi que de la gestion numérique ont été développés plus avant et le SG s'est efforcé, après l'introduction du système SAP CTBE, d'en optimiser certains aspects. Le Grand Conseil a approuvé le crédit 2024-2026 pour les services TIC de la DIJ au cours de la session d'hiver 2023.

Relations entre l'État et les Églises

Le Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses (BAER) s'est avant tout concentré sur la vérification des comptes rendus des Églises nationales relatifs aux prestations d'intérêt général fournies par leurs soins en 2020 et 2021. Ses prises de position constitueront une base décisionnelle importante pour le Grand Conseil qui sera appelé, à l'automne 2024, à se prononcer sur le montant des subventions à allouer pour la période allant de 2026-2031. Avec la préparation d'une enquête puis la publication des résultats, le bureau a acquis des connaissances approfondies au sujet de l'organisation, des activités et des ressources des communautés religieuses de droit privé.

Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques

Au cours du premier trimestre 2023, les procédures de recours ont porté avant tout, à l'instar des années précédentes, sur la perception de l'impôt sur les mutations. La définition de la notion d'usage de l'immeuble exclusivement à des fins d'habitation par la ou le propriétaire a constitué comme jusqu'ici le principal motif de recours. Depuis le 1^{er} avril 2023, une modification de la loi du 18 mars 1992 concernant l'impôt sur les mutations (LIMu ; RSB 215.326.2) prévoit, dans ce domaine également, que la procédure de recours soit précédée d'une procédure d'opposition devant le bureau du registre foncier qui a rendu la décision de taxation. L'Office juridique (OJ) a enregistré de ce fait un recul provisoire des nouvelles affaires en la matière. Le nombre de recours relevant de l'aménagement se maintient quant à lui à un niveau élevé. Enfin, l'OJ a dû consacrer beaucoup de temps aux procédures civiles qu'il mène sur mandat des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et de l'Office des mineurs (OM) devant les autorités de conciliation et les tribunaux civils.

L'OJ a poursuivi ses travaux législatifs. Les deux projets les plus importants, à cet égard, sont la révision de la loi cantonale du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04) et celle de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21), partie 2 (communication électronique dans le cadre des rapports juridiques). Fin juin 2023, l'OJ a lancé une procédure de consultation relative à la LCPD, dont il

évalue actuellement les résultats. Il a par ailleurs examiné les prises de position, nombreuses et détaillées, reçues lors de la procédure de consultation concernant la LPJA et en a tiré des conclusions pour la suite des travaux. La gestion numérique des dossiers, en procédure administrative, soulève de nombreuses questions portant notamment sur les solutions techniques et le processus de transformation (planification, déroulement, budgétisation). Ces questions, de nature fondamentale, concernent l'ensemble des Directions, d'où l'opportunité d'une démarche supradirectionnelle. La DIJ entend par conséquent lancer à l'échelle cantonale un projet d'introduction de la communication électronique dans les rapports juridiques.

Soutien et surveillance des communes

Dans le domaine des affaires communales, les travaux se sont concentrés sur la révision totale de la loi du 25 novembre 2004 sur les fusions de communes (LFCo ; RSB 170.12). Le principe du libre choix reste inchangé, tandis que l'affectation des ressources est davantage ciblée. Un instrument a par ailleurs été conçu, sous forme de bonus, pour encourager les fusions autour des centres (régionaux). Le Conseil-exécutif a adopté le projet à l'attention du Grand Conseil fin 2023.

Lors de la session d'automne 2023, le Grand Conseil a adopté le projet législatif sur l'annonce électronique des déménagements, qui permet aux personnes d'informer les communes de leur départ ou de leur arrivée en ligne (loi du 12 septembre 1985 sur l'établissement et le séjour de Suissesses et Suisses [LES ; RSB 122.11] et l'ordonnance du 18 juin 1986 sur l'établissement des Suissesses et Suisses [OES ; RSB 122.161]). Le droit révisé entre en vigueur début 2024, en même temps que l'ordonnance.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'accélération des procédures d'aménagement aux niveaux local et régional est restée la priorité. Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023, la révision de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0) constitue l'un des piliers soutenant la simplification de la procédure d'examen préalable qu'avait proposée le groupe de contact Aménagement, formé de délégations des communes et du canton. En parallèle, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a connu une réorganisation du «Service de l'aménagement» local et régional, a repourvu la direction du service et a épuré le déroulement des procédures également. En 2023, la transition énergétique a aussi occupé une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Toute l'attention s'est portée sur les installations photovoltaïques. À l'automne 2022, les Chambres réunies ont introduit une disposition dans la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne ; RS 730.0) qui facilite les procédures d'autorisation des grandes installations photovoltaïques et l'encouragement de ces dernières. Aucun plan directeur ni aucun plan d'affectation n'est requis pour les infrastructures du genre qui, avant fin 2025, injectent dans le réseau l'électricité produite en milieu alpin. L'aménagement du territoire a quand même connu une activité soutenue, l'octroi d'un permis de construire hors de la zone à bâtir restant obligatoire pour ce type d'installations. Par ailleurs, des projets d'exploitation de l'énergie solaire ont aussi vu le jour hors de l'espace alpin, comme la centrale «BelpmoosSolar». Des dispositions ont aussi déjà été prises pour la période suivant 2025, lorsque la délimitation d'espaces qui se prêtent à la technologie photovoltaïque se déroulera selon la procédure d'aménagement du territoire usuelle.

Au niveau cantonal, la mise en œuvre du programme des pôles de développement économiques (PDE) s'est poursuivie. Dans le domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT), le canton a renforcé ses efforts en faveur d'une gestion active

des plans directeurs EDT des régions afin que des projets se concrétisent et que le manque de décharges soit pallié.

D'importants progrès ont marqué l'année 2023 pour les gens du voyage : en ce qui concerne les aires de stationnement de Cerlier, Herzogenbuchsee et Muri, le mandat du Grand Conseil a été accompli par l'édiction des plans de quartier cantonaux et la délivrance des permis de construire.

Mise en œuvre de la loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213.319)

Poursuivant la mise en œuvre de la LPEP, l'OM a pu élargir son offre, par exemple dans le cas des logements avec prestations de soins et d'assistance (après un séjour dans une institution résidentielle et dans l'idée d'une progression), des interventions qui se situent à l'intersection entre scolarisation et prise en charge ainsi que dans le domaine ambulatoire. Il s'est également attaché tout particulièrement au renforcement des services internes de réception des annonces au sein des institutions résidentielles. Enfin, il a poursuivi, d'entente avec les services concernés, la préparation du changement de compétence en matière de surveillance du placement d'enfants au 1^{er} janvier 2024. La surveillance passe des APEA à l'OM et, sur le plan opérationnel, est régionalisée et confiée à 14 services sociaux seulement, contre 67 précédemment. Il a été possible, dans ce domaine, de conclure les contrats de prestations nécessaires et d'élaborer une palette d'instruments devant garantir une mise en œuvre harmonisée à l'échelle cantonale.

Institutions cantonales

Les travaux se sont concentrés sur la mise en œuvre du modèle, récemment élaboré, d'organisation et de conduite des quatre institutions cantonales de la DIJ, qui prévoit de nouvelles compétences et des processus inédits. Les trois commissions (une commission commune à la Station cantonale d'observation de Bolligen [BeoB] et au Foyer d'éducation Lory, une autre pour le Foyer scolaire du Château de Cerlier et une troisième pour le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz) assument désormais leur fonction d'organe stratégique. Sur le plan opérationnel, les institutions ont été confrontées à des situations qui les ont fortement sollicitées en matière d'encadrement et de scolarisation. Elles ont par ailleurs dû examiner diverses questions complexes en relation avec le personnel qualifié, l'économie d'entreprise et le développement de l'offre axé sur les besoins, tout en relevant des défis dans le domaine de la construction.

Préfètes et préfets

Durant l'été et l'automne 2023, les préfètes et les préfets ont apporté leur concours à la recherche de nouvelles structures d'hébergement appropriées, devenues urgemment nécessaires dans le domaine de l'asile. Il s'est agi de soigneusement coordonner les négociations menées avec les propriétaires foncières et fonciers, les communes et la DSSI. Les conditions régionales et locales ont été prises en compte dans les décisions.

La phase pilote du projet de numérisation de la procédure d'octroi des autorisations s'est achevée. La prochaine étape consistera à mettre à la disposition des communes des outils numériques pour l'« autorisation unique en matière d'hôtellerie et de restauration » et le « procès-verbal de scellés ». Le processus doit se poursuivre pour d'autres affaires.

Registre foncier

En plus des affaires courantes, le Bureau cantonal du registre foncier (BRF) s'est avant tout consacré à la réalisation d'une évaluation

et d'un audit. La DIJ avait en effet chargé la direction par intérim d'examiner d'une part le modèle de conduite introduit à la mi-2021 afin d'en mettre en lumière les possibilités d'optimisation et de cerner d'autre part les causes du retard accumulé par les bureaux régionaux dans le traitement des affaires. Le BRF s'est attelé avec détermination, dès l'automne 2023, à la mise en œuvre des mesures décidées au terme de l'évaluation et de l'audit. Bon nombre d'entre elles étaient déjà appliquées à la fin de l'année, tandis que les autres le seront prochainement. Un nouveau directeur exécutif a été nommé et entrera en fonction le 1^{er} avril 2024.

Registre du commerce

Les réquisitions d'inscription au registre du commerce attestent d'une augmentation de l'ordre de 1900 cas par rapport à l'année 2022. Il convient encore une fois de relever la tendance durable dans le domaine de la création de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl), puisqu'une nouvelle croissance extrêmement importante a été enregistrée (+1700). Au 31 décembre 2023, 66 417 entités juridiques étaient inscrites (+1626). L'exercice a été marqué par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2023, de la révision du droit des sociétés anonymes dans la loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le code civil suisse (CO ; RS 220) (livre cinquantième: Droit des obligatoires) (marge de fluctuation du capital, capital en monnaie étrangère, fait qualifié, etc.).

Protection de l'enfant et de l'adulte

En 2023, les APEA ont à nouveau progressé dans le développement de leurs structures, de leurs instruments de travail ainsi que de la documentation du savoir. Un système dédié de comptabilité de la clientèle, en amont de l'application SAP CTBE, est en exploitation depuis le 1^{er} janvier 2023. Les processus s'en trouvent optimisés et la qualité des données, renforcée. Les APEA se sont en outre dotées des bases nécessaires à la gestion numérique des dossiers à compter du 1^{er} janvier 2024. Instituées depuis une décennie, les APEA ont attaché une importance toute particulière à la collaboration avec leurs partenaires. Elles ont organisé individuellement diverses activités destinées à renforcer leur réseau propre.

Information géographique

La stratégie du canton de Berne sur la géoinformation (www.be.ch/strategie-gi) continue à être mise en œuvre comme prévu. Celle-ci a pour objectif que le potentiel des géoinformations actuelles, fiables et facilement accessibles pour l'administration, l'économie et le grand public soit pleinement exploité et qu'elles favorisent l'interaction entre les actrices et les acteurs concernés. En mars 2023, l'Office de l'information géographique (OIG) a fait la démonstration de ses activités en présentant l'exposition « GEOeMotion » à l'Hôtel du gouvernement lors de la Nuit des musées. De plus, le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques s'est poursuivi. L'accent était en particulier mis sur les travaux préparatoires concernant le renouvellement du géoportail. On note également l'accroissement de la superficie décrite dans la mensuration officielle, ainsi que le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et du cadastre des conduites dans le canton de Berne.

Offices des poursuites et des faillites

En 2023, le volume de travail dans le domaine des poursuites a une nouvelle fois augmenté et même atteint le niveau record de 2019 dans certains offices. S'agissant des faillites, le nombre de procédures est, globalement, en légère hausse.

Les Offices des poursuites et des faillites (OPF) sont allés de l'avant dans différents projets d'informatisation. Désormais, la majorité des dossiers sont gérés sous une forme exclusivement numérique.

Ainsi, les offices des poursuites ont introduit en 2023 la numérisation du courrier entrant et l'impression électronique.

Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales

Suite à la nouvelle hausse marquée des coûts de la santé et, par tant, de celle des primes d'assurance-maladie, l'Office des assurances sociales (OAS) a préparé les arrêtés du Conseil-exécutif ayant pour but d'alléger davantage la charge que font peser les

primes sur la population bernoise. Une adaptation au 1^{er} janvier 2023, avec effet rétroactif, de l'ordonnance cantonale du 25 octobre 2000 sur l'assurance-maladie (OCAMal; RSB 842.111.1) a permis de débloquer CHF 31,9 millions supplémentaires en faveur des personnes de condition économique modeste. Ces ressources doivent être attribuées de manière ciblée aux familles (monoparentales ou non).

6.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 863 919 187	-2 043 323 414	-1 997 686 286	45 637 128	2.2 %
Rendement	1 128 436 729	1 182 012 136	1 195 261 960	13 249 824	1.1 %
Solde	-735 482 458	-861 311 278	-802 424 326	58 886 952	6.8 %
Charges					
30 Charges de personnel	-128 988 573	-158 136 697	-154 504 032	3 632 665	2.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'ex- ploitation	-104 400 809	-114 726 576	-123 399 788	-8 673 212	-7.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 798 448	-2 323 778	-3 850 921	-1 527 143	-65.7 %
34 Charges financières	-153 473	-451 800	-52 881	398 920	88.3 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-357 867	-200 000	-1 112 259	-912 258	< -100.0 %
36 Charges de transfert	-1 594 610 187	-1 728 129 916	-1 678 587 885	49 542 031	2.9 %
37 Subventions à redistribuer	-11 221 579	-6 373 480	-10 009 585	-3 636 105	-57.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-22 388 252	-32 981 167	-26 168 935	6 812 232	20.7 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	117 962 346	97 000 000	101 901 061	4 901 061	5.1 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	114 618 653	119 254 960	124 233 893	4 978 933	4.2 %
43 Recettes diverses	431 518	415 500	592 078	176 578	42.5 %
44 Recette financière	327 688	532 500	362 202	-170 298	-32.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	879 799 101	930 086 825	933 582 471	3 495 646	0.4 %
47 Subventions à redistribuer	11 221 579	6 373 480	10 009 585	3 636 105	57.1 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	4 075 845	28 348 871	24 580 670	-3 768 201	-13.3 %

Evolution du compte de résultats

Par rapport au budget 2023, les chiffres du compte de résultats sont meilleurs que prévu de quelque CHF 58,9 millions. En voici les raisons principales :

- Les charges de transfert de l'Office des assurances-sociales (OAS) sont inférieures de CHF 54,2 millions aux prévisions budgétaires, ce qui s'explique essentiellement par des coûts moindres dans le domaine de la réduction des primes de l'assurance-maladie où des effets de revenu ont eu une influence sur la structure des ayants droit. Les dépenses pour les actes de défaut de biens des assureurs-maladie ont été moins élevées que prévu car les primes de l'assurance-maladie avaient donné lieu à moins de poursuites l'année précédente.
- Dans le domaine des prestations complémentaires (PC), des créances en remboursement plus élevées ainsi que la possibilité de calculer désormais les PC sur la base de la prime d'assurance-maladie effective – au lieu d'une prime moyenne – contribuent également à réduire les coûts.
- Une autre diminution des charges est enregistrée dans les secteurs des allocations familiales pour les personnes sans activité

lucrative, des allocations familiales dans l'agriculture et des frais de mise en œuvre de la Caisse de compensation du canton de Berne.

- Les bureaux du registre foncier enregistrent des rentrées fiscales de CHF 4,9 millions supérieures à celles prévues pour l'impôt sur les mutations. L'évolution des recettes est difficilement prévisible et dépend de différents facteurs économiques, sur lesquels il est souvent impossible d'avoir une influence directe.
- Dans le domaine des charges matériels et autres charges d'exploitation, le dépassement de CHF 8,7 millions est notamment dû à la rémunération des familles d'accueil versée par l'Office des mineurs (OM) et les Autorité de protection des enfants et adultes (APEA) qui était à l'origine budgétée dans les charges de transfert. À cela s'ajoute que la révision des bases légales a compliqué la budgétisation pour les APEA qui, ne pouvant se fonder sur les chiffres de 2022, avaient dû procéder à des estimations. Les coûts des mesures sont définis par la législation, de sorte qu'il n'est guère possible de les influencer.

- S'agissant des contributions, la Section cantonale d'observation de Bolligen (BEOB) enregistre une évolution positive d'un montant de CHF 2,2 millions qui correspond aux revenus des mandats de prestations confiés par d'autres cantons. La part de ces revenus dans le chiffre d'affaires total a dépassé les attentes et les prévisions budgétaires.
- À l'OAS, en ce qui concerne les contributions, les remboursements des assureurs-maladie pour les actes de défaut de biens ont été budgétisés dans les charges d'actes de défaut de biens (réduction des charges de transfert), ce qui a entraîné des recettes supplémentaires de l'ordre de CHF 3,2 millions.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-2 264 955	-2 065 562	-2 466 017	-400 455	-19.4 %
Recettes	14 116	0	0	0	0.0 %
Solde	-2 250 839	-2 065 562	-2 466 017	-400 455	-19.4 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-24 308	-280 000	-106 747	173 253	61.9 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-2 240 647	-1 785 562	-2 206 949	-421 387	-23.6 %
54 Prêt	0	0	-152 322	-152 321	-
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	14 116	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Report de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les dépenses supplémentaires sont liées à un prêt et à des immobilisations incorporelles. L'application de groupe relative aux plans

d'affectation numériques (ePlan) a nécessité des investissements plus importants que prévu.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

2019	2020	2021	2022	2023
862.6	913.2	924.2	931.9	891.5

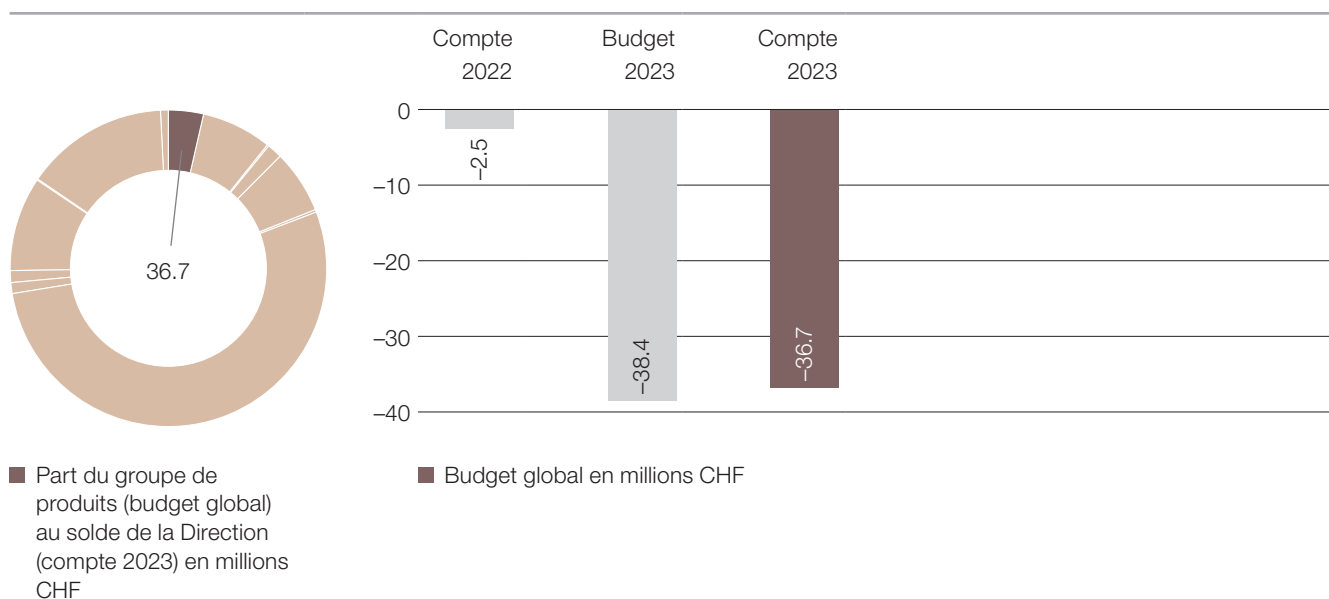
Commentaire

La réduction de 40,4 EPT est pour l'essentiel due au fait que les institutions cantonales ne figurent pas dans l'effectif des Directions. Ainsi, la BeoB qui était incluse dans l'effectif de la DIJ jusqu'à fin 2022 n'est plus prise en compte à partir de 2023 (- 46,8 EPT). Par

ailleurs, la différence s'explique avant tout par les 5 EPT que le Grand Conseil a accordés à l'OACOT pour 2023..

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien à la direction



Description

- Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans l'accomplissement des tâches découlant de ses obligations gouvernementales.
- Pilotage des ressources et des prestations d'assistance.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-2 519 141	-38 584 339	-37 061 826	1 522 513	3.9%
30 Charges de personnel	-1 693 788	-10 448 621	-10 170 170	278 451	2.7%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-714 994	-14 510 988	-14 069 601	441 387	3.0%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	-2 163 688	-3 776 576	-1 612 888	-74.5%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-95 358	-130 000	-124 222	5 778	4.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-15 000	-11 331 042	-8 921 258	2 409 785	21.3%
Revenu d'exploitation	1 130	191 862	386 736	194 874	101.6%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	2 000	62 332	60 332	> 100.0 %
43 Recettes diverses	0	0	135 640	135 640	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	1 130	5 900	4 802	-1 098	-18.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	183 962	183 962	0	0.0%
Résultat de l'activité d'exploitation	-2 517 685	-38 392 477	-36 675 090	1 717 387	4.5%
34 Charges financières	0	0	-4	-4	–
44 Recette financière	0	0	1	1	–
Résultat du financement	0	0	-3	-3	–

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat d'exploitation	-2 517 685	-38 392 477	-36 675 093	1 717 384	4.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-2 517 685	-38 392 477	-36 675 093	1 717 384	4.5 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		13			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-2 517 685	-38 392 477	-36 732 293	1 660 185	4.3 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le résultat total du groupe de produits est inférieur de CHF 1,7 millions à ce qui était prévu dans le budget. Cette différence s'explique par plusieurs facteurs.

Les charges de personnel sont inférieures de CHF 0,3 million au montant budgété, en raison notamment de gains de rotation.

La mise en œuvre restrictive du budget a eu pour conséquence que les dépenses ont été moins importantes que ce qui était prévu (CHF 0,4 mio. de moins) pour ce qui concerne les charges de biens et services.

En revanche, les amortissements du patrimoine administratif sont supérieurs à ce qui était attendu (de CHF 1,6 mio.). Cela est dû à l'activation de logiciels, qui a engendré des coûts d'amortissement élevés qui n'avaient initialement pas été budgétés.

S'agissant des imputations internes, un nombre moins important de prestations facturées en interne a permis des économies à hauteur de CHF 2,4 millions.

Priorités de développement

Le suivi et le pilotage de projets, parmi lesquels le groupe de contact Aménagement, la poursuite de l'introduction du système SAP CTBE à la DIJ dans le cadre du projet mené à l'échelle du canton, la participation au projet cantonal d'élaboration d'une stratégie de continuité des affaires (Business Continuity Management), la révision de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21) (mise en place des bases légales pour la numérisation) dans le canton de Berne, la révision de la loi cantonale du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04) et la définition des priorités de la DIJ pour la législature jusqu'à 2026 (en tant que contribution au programme gouvernemental de législature) ont constitué les principales tâches de la période sous revue. Le Secrétariat général SG a en outre apporté son soutien à l'évaluation du modèle de conduite des Bureaux du

registre foncier (BRF), à la procédure de recrutement d'une nouvelle directrice exécutive ou d'un nouveau directeur exécutif des BRF ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle direction pour l'Office juridique (OJ). Le SG a de plus défini de nouveaux processus pour soutenir les institutions d'aide à la jeunesse qui relèvent de la compétence de la DIJ depuis 2023. Enfin, il a préparé les documents relatifs au crédit pour les services TIC de la DIJ pour les années 2024-2026 en vue des débats au Grand Conseil.

La consolidation de la nouvelle structure du SG, notamment des deux services des affaires politiques I et II, a constitué une priorité d'ordre organisationnel durant l'exercice sous revue.

Chances et risques

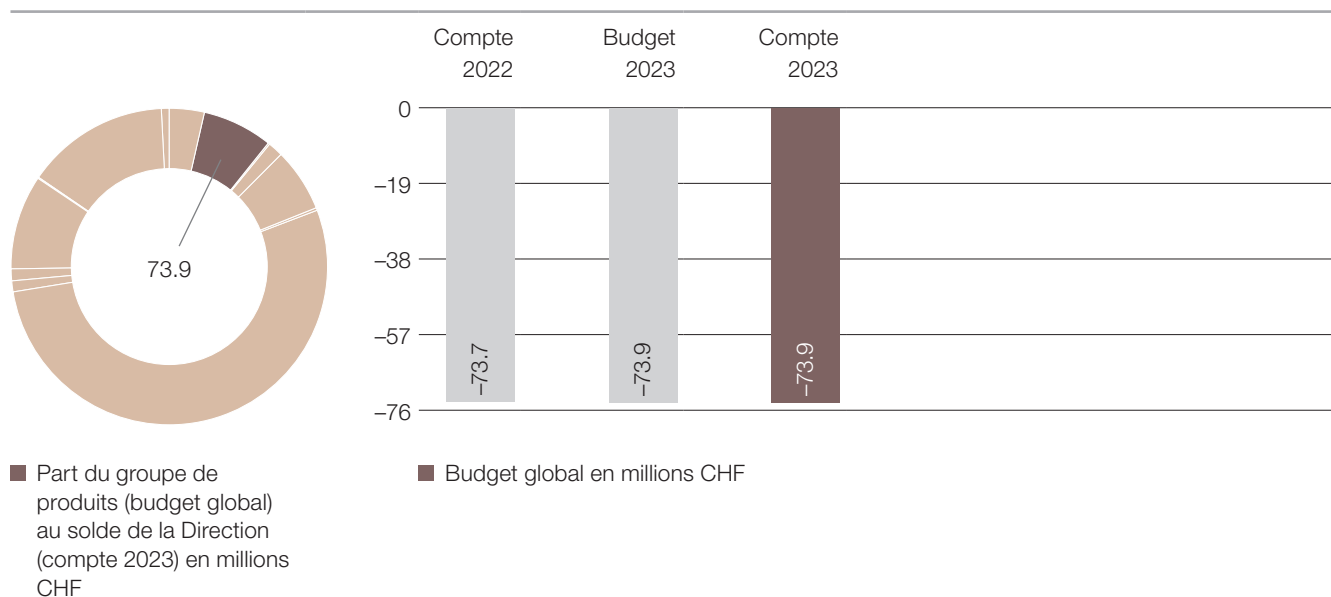
L'approbation du crédit pour les services TIC alloué à la DIJ les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat de base ainsi qu'à la poursuite de la numérisation de ses prestations. Les moyens financiers ne sont toutefois pas déterminants à eux

seuls: des ressources en personnel ainsi que des compétences sont aussi nécessaires pour que les prestations de la DIJ restent attractives et que tous les projets puissent être réalisés avec succès.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	153	134
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	21	15
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	25	25
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	162	153

6.7.2 Relations entre l'État et les Églises



Description

- Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses
- prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la DIJ;
 - examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Églises nationales;
 - négocie avec les Églises nationales le montant de la subvention au sens de l'art. 31, al. 1 de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN; RSB 410.11) ainsi que la part attribuée à chacune d'elles;
 - organise le versement des contributions et subventions cantonales;
 - gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton;
 - siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat;
 - fournit gratuitement aux Églises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale;
 - est l'organe de liaison entre les Églises nationales, les autorités cantonales et les unités de l'administration;
 - traite des questions de principe découlant du rapport entre l'État et les Églises ou les autres communautés religieuses.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-73 704 504	-73 955 464	-73 880 428	75 036	0.1 %
30 Charges de personnel	-619 106	-802 130	-754 663	47 466	5.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-23 061	-68 000	-50 078	17 922	26.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	-1	-1	-
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-73 061 532	-73 085 334	-73 075 443	9 891	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-805	0	-243	-243	-
Revenu d'exploitation	18 365	56 200	15 067	-41 133	-73.2 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	17 466	26 200	14 200	-12 000	-45.8 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	899	30 000	867	-29 133	-97.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-73 686 928	-73 899 264	-73 865 361	33 903	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-73 686 928	-73 899 264	-73 865 361	33 903	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-73 686 928	-73 899 264	-73 865 361	33 903	0.0 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
	629				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	-73 686 928	-73 899 264	-73 865 361	33 903	0.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Comme le montrent les informations sur les prestations, le DAER maintient de bonnes relations avec divers organes des Eglises nationales et, en 2023, l'attention a principalement été portée sur les négociations concernant les subventions cantonales pour les prestations d'intérêt général. Le DAER va aussi à la rencontre de toutes les paroisses du canton de Berne une fois dans l'année en vue de l'actualisation de la carte numérique des religions.

Il est également resté en contact avec les communautés religieuses non reconnues de droit public, notamment dans le cadre d'une rencontre de réseautage pour traiter certains thèmes spécifiques, mais aussi pour actualiser la carte des religions.

Les commissions cantonales des examens de théologie sont compétentes pour examiner la formation des ecclésiastiques des Eglises réformée évangélique, catholique romaine et catholique

chrétienne. À cet égard, il convient de relever des variations dans les procédures d'équivalence coordonnées par le DAER sur mandat des commissions des examens de théologie. Ces procédures visent à déterminer si des formations achevées hors du canton de Berne peuvent être considérées comme étant équivalentes.

Le nombre de demandes de la population traitées et les prestations de soutien fournies en interne en relation avec des questions dans le domaine de la politique des religions ont légèrement augmenté, ce qui souligne le bon réseau de relations du DAER.

En 2023, le compte de résultats se solde positivement. Les raisons sont liées au poste de chanoine résident – resté vacant jusqu'à mi-juin 2023 – et aux économies qu'il a été possible de réaliser dans les coûts matériels.

Priorités de développement

Le DAER s'est occupé des comptes rendus des Eglises nationales sur les prestations d'intérêt général fournies par leurs soins en 2020 et 2021. Après une évaluation approfondie et une appréciation de la situation, les négociations ont été menées au sujet de l'ampleur des prestations reconnues et du montant pour la période de subventionnement allant de 2026-2031.

Le projet de carte numérique des religions et son aboutissement était une deuxième priorité. L'enquête menée auprès des commu-

nautés religieuses de droit privé concernant leur organisation, leurs activités et leurs ressources a fourni des renseignements utiles au rapport entre l'État et les religions. Le DAER a publié les résultats de l'enquête sous la forme d'un rapport électronique. Le DAER a en outre accordé une importance particulière à ses relations, nouvelles ou déjà établies, qu'il a souhaité continuer de cultiver avec les représentantes et représentants des communautés et institutions religieuses ainsi que des associations laïques.

Chances et risques

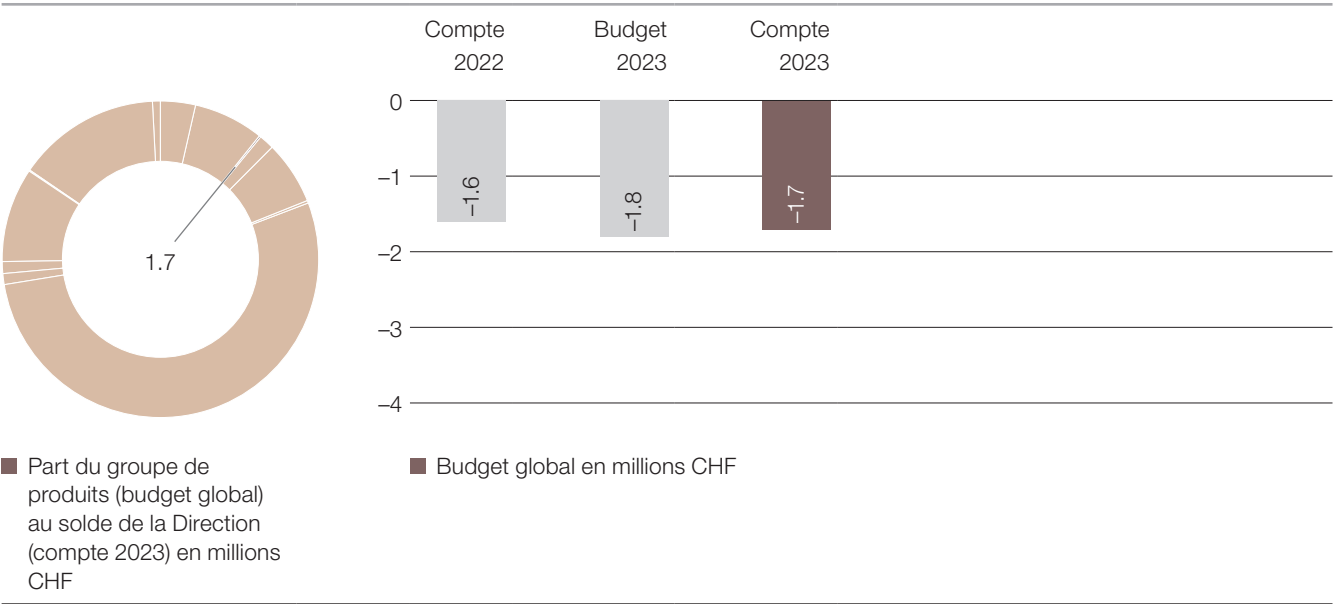
L'extension et l'intensification des relations avec les communautés religieuses présentes dans le canton de Berne offrent une chance, puisqu'elles garantissent une vue d'ensemble du paysage confes-

sionnel dans le canton. Des questions qui se posent actuellement dans le canton en raison des mutations du paysage confessionnel peuvent être traitées sur cette base.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne	410	420
Contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne	390	440
Nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie	26	10
Traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration	90	100

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration



Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-1 689 487	-1 835 397	-1 790 430	44 967	2.5 %
30 Charges de personnel	-1 625 525	-1 737 497	-1 751 207	-13 710	-0.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-55 837	-90 400	-23 447	66 953	74.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-8 125	-7 500	-15 775	-8 275	< -100.0 %
Revenu d'exploitation	52 665	55 000	97 158	42 158	76.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	51 563	55 000	96 250	41 250	75.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	1 102	0	908	908	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-1 636 907	-1 780 397	-1 693 272	87 125	4.9 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-1 636 907	-1 780 397	-1 693 272	87 125	4.9 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-1 636 907	-1 780 397	-1 693 272	87 125	4.9 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-3 807			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Justice administrative interne à l'administration	-1 020 356	-995 114	-1 145 344	-150 230	-15.1 %
Soutien juridique	-616 551	-785 283	-547 928	237 356	30.2 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le compte de résultats se solde à un niveau plus favorable que le budget en raison de coûts moins élevés que prévu pour les prestations de tiers et de la perception de frais de procédure plus importants.

Dans le domaine de la justice administrative, le nombre de nouveaux cas a nettement diminué par rapport à celui de l'exercice précédent (101 dossiers). Un tel recul s'explique pour l'essentiel par l'entrée en vigueur, au 1^{er} mars 2023, d'une modification de la loi du 18 mars 1992 concernant l'impôt sur les mutations (LIMu ; RSB 215.326.2). Ces dernières années, la perception de cet impôt avait été à l'origine d'un fort afflux d'affaires mais, dorénavant, un recours à la Direction doit être précédé d'une opposition devant le bureau du registre foncier. Les dossiers ayant trait à l'aménagement du territoire, dont le volume est en nette augmentation depuis 2018, sont restés nombreux en 2023. Ce domaine mobilise des ressources considérables en raison de la complexité des questions à traiter sur les plans juridique et matériel. Les procédures administratives continuent elles aussi à affluer (procédures en responsabilité du canton, actions récursoires, demandes de récusation notamment), tout comme les dénonciations à l'autorité de surveillance et les procédures de droit civil que l'Office juridique (OJ) traite pour les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et pour l'Office des mineurs (OM) (remboursement de contributions de parents en vertu de la loi du

3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants [LPEP; RSB 213.319]). L'OJ est parvenu à liquider un peu plus d'affaires que l'année précédente (135), d'où une réduction du volume de cas en suspens. Leur nombre, de 157 fin 2022, reste toutefois élevé. La durée moyenne des procédures, d'environ dix mois, n'a guère évolué en une année.

L'OJ continue à gérer des projets législatifs d'envergure, dans une mesure inchangée par rapport à l'année précédente: il a une fois de plus consacré des ressources substantielles à la révision de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21) qui doit offrir une base légale à la numérisation. L'office s'efforce, d'entente avec le Secrétariat général de la DIJ, de lancer un projet de numérisation de la justice administrative à l'échelle cantonale. La révision de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04) a elle aussi nécessité d'importantes ressources, tout comme celle de la loi du 28 mai 1911 sur l'introduction du Code civil suisse (LiCCS; RSB 211.1) concernant les terrains en déshérence. Enfin, l'OJ a dû mener d'autres projets législatifs concernant aussi bien des lois que des ordonnances. Le nombre de procédures de consultation lancées par la Confédération, que l'OJ préavis à l'intention du Conseil-exécutif dans son domaine de compétences, a par ailleurs augmenté pendant l'année sous revue.

Priorités de développement

L'évolution, au sein de l'OJ, est entièrement tributaire de facteurs externes (projets législatifs, réponses à des interventions parlementaires, procédures administratives et procédures de recours administratif). Après une tendance à la hausse qui s'est maintenue plusieurs années, le nombre de recours formés en 2023 est en légère diminution. Si le changement ne concerne pas le premier trimestre 2023, au cours duquel les procédures portaient avant tout, comme jusque-là, sur la perception de l'impôt sur les mutations (acquisition d'un logement destiné à l'usage personnel), un recul provisoire a été enregistré par la suite. Depuis le 1^{er} avril 2023, en effet, une modification de la LIMu prévoit, dans ce domaine également, que la procédure de recours soit précédée d'une procédure d'opposi-

tion devant le bureau du registre foncier. Il y a toutefois lieu de s'attendre à une nouvelle hausse du volume des cas au terme de la période transitoire. À cela s'ajoute que le nombre de recours relevant de l'aménagement continue indéniablement de suivre une courbe ascendante. Enfin, l'OJ a dû consacrer beaucoup de temps aux procédures civiles qu'il mène sur mandat des APEA et de l'OM (remboursement de contributions de parents au coût des mesures).

L'OJ a poursuivi ses travaux législatifs. Les deux projets les plus importants, à cet égard, sont la révision de la LPJA (gestion numérique des dossiers) et celle de la LCPD.

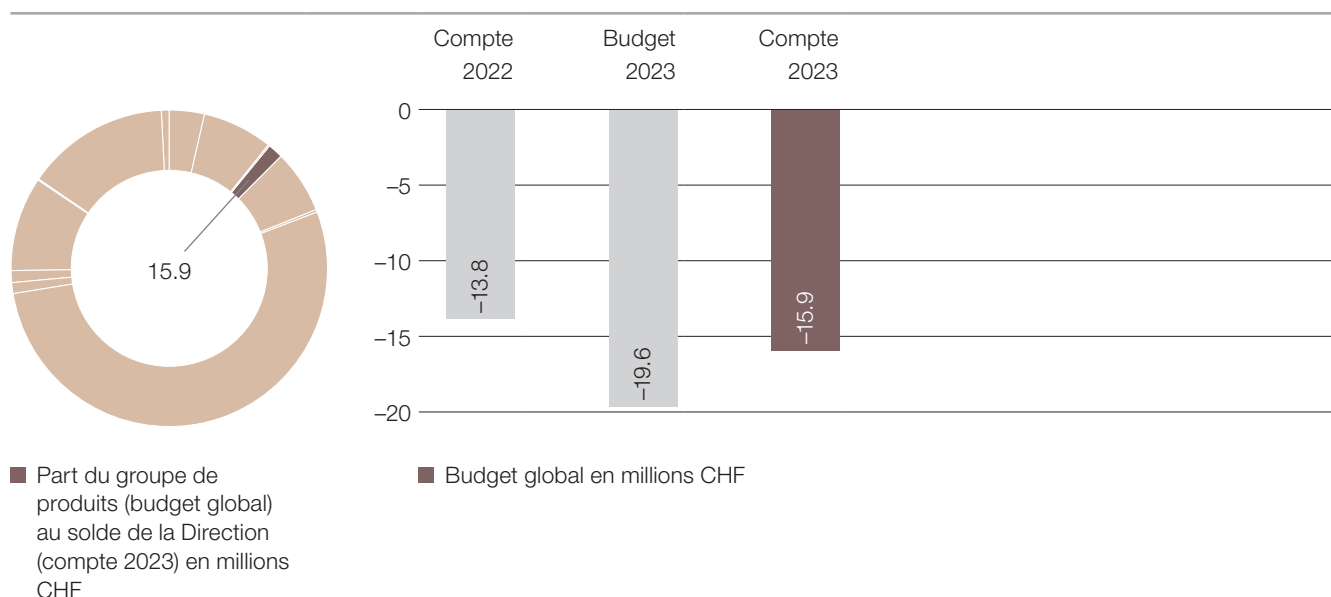
Chances et risques

Les ressources affectées aux tâches principales sont inchangées. Le risque de prolongement de la durée des procédures subsiste à peu près dans la même mesure qu'en 2023. Il s'explique en premier lieu par l'afflux de recours et par la présence de nombreux projets législatifs, dont certains de grande envergure.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes à la DIJ	171	101
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées de la DIJ	253	135
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	306	306
Nombre de projets législatifs	11	11

6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales



Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes. Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées

ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; SR 700) dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	-18 307 434	-23 954 521	-21 007 598	2 946 923	12.3 %
30 Charges de personnel	-10 849 300	-11 881 011	-11 267 799	613 212	5.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 061 142	-1 213 700	-1 117 359	96 341	7.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	-646	-646	–
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	-200 000	-1 112 259	-912 259	< -100.0 %
36 Charges de transfert	-3 520 432	-7 838 500	-4 713 686	3 124 814	39.9 %
37 Subventions à redistribuer	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480	0	0.0 %
39 Facturation interne	-203 080	-147 830	-122 370	25 460	17.2 %
Revenu d'exploitation	4 505 902	4 393 480	5 149 849	756 369	17.2 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 089 387	1 125 000	900 094	-224 907	-20.0 %
43 Recettes diverses	0	0	94 415	94 415	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	365 430	205 000	1 118 341	913 341	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	2 673 480	2 673 480	2 673 480	0	0.0 %
49 Imputations internes	377 605	390 000	363 520	-26 480	-6.8 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-13 800 497	-19 561 041	-15 857 749	3 703 292	18.9 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0%
Résultat d'exploitation	-13 800 497	-19 561 041	-15 857 749	3 703 292	18.9%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0%
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-13 800 497	-19 561 041	-15 857 749	3 703 292	18.9%
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-358 050			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Communes, Coordination canton – communes	-1 230 104	-4 153 502	-3 065 363	1 088 139	26.2%
Soutien et surveillance en matière de finances communes	-1 005 186	-2 414 802	-2 275 388	139 414	5.8%
Développement territorial cantonal	-5 456 389	-6 764 002	-6 070 587	693 415	10.3%
Aménagement local et régional	-4 361 673	-4 616 432	-3 024 455	1 591 977	34.5%
Construction	-1 747 145	-1 612 301	-1 421 955	190 346	11.8%

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le solde du compte de résultats est meilleur que prévu, la différence portant sur quelque CHF 3,7 millions.

Les frais de personnel, inférieurs de quelque CHF 0,6 million au montant budgété, s'expliquent principalement par le fait que 4,2 équivalents plein temps (EPT) n'ont pas été pourvus. À l'été 2023, 5,0 EPT accordés par le Grand Conseil en décembre 2022 ont pu être pourvus. Le reste de la différence s'explique par des gains de fluctuation.

Le montant de CHF 0,2 million budgété pour les attributions au financement spécial « compensation de la plus-value » est une valeur empirique. Par rapport à l'année précédente, les rentrées ont été plus nombreuses et leur valeur dépassait nettement le budget. Leur total, supérieur à CHF 1,1 million, est au-dessus de la moyenne. Le canton n'a aucune influence sur la hauteur des montants qui lui

reviennent dans le cadre de la compensation de la plus-value résultant de changements de zone décidés par les communes ni sur le moment de leur versement.

Les subventions versées aux communes comptabilisées en tant que charges de transfert relèvent de plusieurs crédits-cadres, et leur montant, de CHF 3,1 millions, est inférieur au budget de près de 40 pour cent. Les versements sont effectués sur la base des décomptes présentés par les bénéficiaires et dépendent du déroulement des projets concernés.

Les recettes des émoluments sont inférieures de CHF 0,2 million au montant budgété. Il n'est pas possible d'effectuer un calcul plus précis, car les rentrées dépendent de l'ampleur et de la progression des projets à traiter, dont les requérants externes, en général des communes, sont responsables.

Priorités de développement

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'accélération des procédures d'aménagement aux niveaux local et régional est restée la priorité en 2023. Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023, la révision de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0) constitue l'un des piliers soutenant la simplification de la procédure d'examen préalable qu'avait proposée le groupe de contact Aménagement, formé de délégations des communes et du canton. En parallèle, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a connu une réorganisation du Service de l'aménagement local et régional, a repourvu la direction du service et a épuré le déroulement des procédures également.

En 2023, la transition énergétique a aussi occupé une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Toute l'attention s'est portée sur les installations photovoltaïques. À l'automne 2022, les Chambres réunies ont introduit une disposition dans la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEng ; RS 730.0) qui facilite les procédures d'autorisation des grandes installations photovoltaïques et l'encouragement de ces dernières. Aucun plan directeur ni aucun plan d'affectation n'est requis pour les infrastructures du genre qui, avant fin 2025, injectent dans le réseau l'électricité produite en milieu alpin. L'aménagement du territoire a quand même connu une activité soutenue, l'octroi d'un permis de construire hors de la zone à bâtir restant obligatoire pour ce type d'installations. Par ailleurs,

des projets d'exploitation de l'énergie solaire ont aussi vu le jour hors de l'espace alpin, comme la centrale «BelpmoosSolar». Des dispositions ont aussi déjà été prises pour la période suivant 2025, lorsque la délimitation d'espaces qui se prêtent à la technologie photovoltaïque se déroulera selon la procédure d'aménagement du territoire usuelle.

Au niveau cantonal, la mise en œuvre du programme des Pôles de développement économiques (PDE) s'est poursuivie. Dans le domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT), le canton a renforcé ses efforts en faveur d'une gestion active des plans directeurs EDT des régions afin que des projets se concrétisent et que le manque de décharges soit pallié.

D'importants progrès ont marqué l'année 2023 pour les gens du voyage: en ce qui concerne les aires de stationnement de Cerlier,

Herzogenbuchsee et Muri, le mandat du Grand Conseil a été accompli par l'édiction des plans de quartier cantonaux et la délivrance des permis de construire.

Dans le domaine des affaires communales, les travaux se sont concentrés sur la révision totale de la loi sur l'encouragement des fusions de communes (LFCo ; RSB 170.12). Le principe du libre choix reste inchangé, tandis que l'affectation des ressources est davantage ciblée. Un instrument a par ailleurs été conçu, sous forme de bonus, pour encourager les fusions autour des centres (régionaux). Le Conseil-exécutif a adopté le projet 2023 à l'attention du Grand Conseil fin 2023. Lors de la session d'automne, le Grand Conseil a adopté le projet législatif sur l'annonce électronique des déménagements, qui permet aux personnes d'informer les communes de leur départ ou de leur arrivée en ligne. Le nouveau droit entre en vigueur début 2024, en même temps que l'ordonnance.

Chances et risques

L'optimisation des processus, les adaptations organisationnelles ainsi que les postes supplémentaires à durée indéterminée accordés par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2023 sont autant d'éléments pouvant contribuer à l'accélération des procédures, tout comme les projets de numérisation dans le domaine de l'aménagement du territoire (procédure électronique d'octroi du permis de construire [eBau] et procédure électronique d'édiction des plans [ePlan]). Les adaptations de la législation fédérale dans le domaine de l'énergie et de l'aménagement du territoire soutiennent le développement des énergies renouvelables et, partant, la transition énergétique.

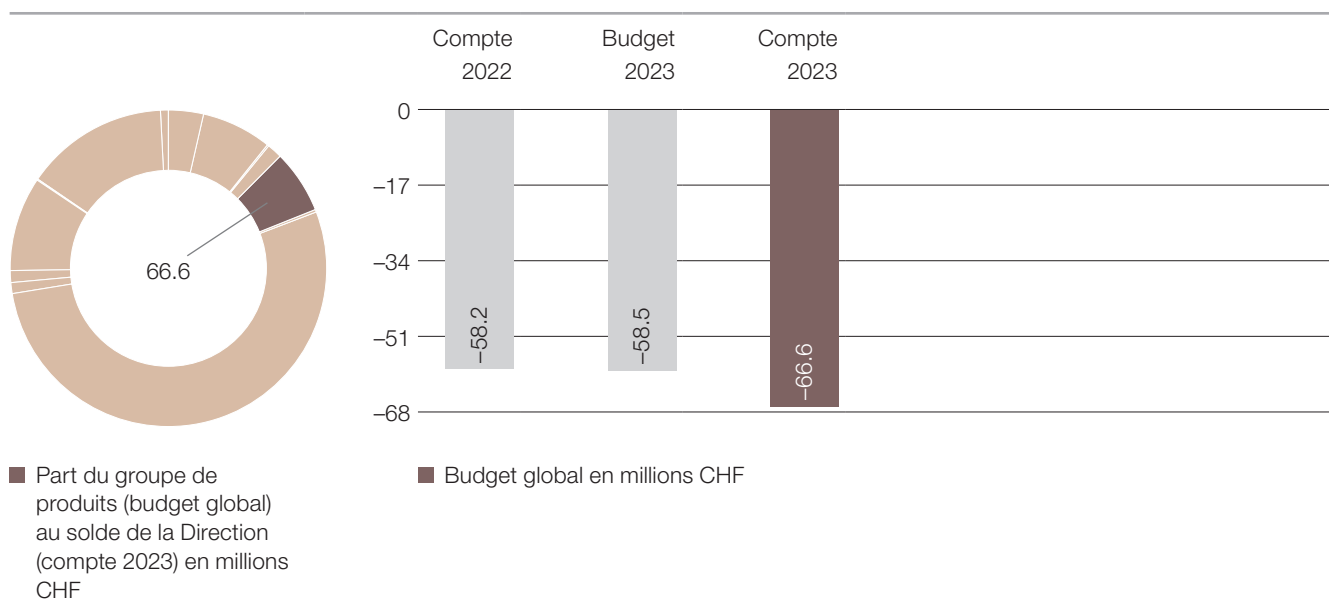
S'agissant de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne, les communes seront mieux à même de fournir des prestations, ce qui renforcera le canton. Les projets de numérisation propres aux affaires communales garantissent une proximité avec la population et un fonctionnement économique intéressant des communes.

S'il n'est pas possible d'accomplir les tâches relatives à l'aménagement du territoire – qui sont complexes et présentent des conflits d'intérêts – et que l'écart entre le nombre d'affaires et les ressources disponibles en termes de personnel se creuse, des blocages ne peuvent pas être exclus. Cette situation aurait un coût économique et pourrait altérer la relation entre les communes et le canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionale)	1 093	1 090
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	3	1
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	779	1 040
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	8	11
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	41	55
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	1	4
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 126	1 115
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	8	9
Nombre d'approbations et d'examen préliminaires terminés dans le domaine de l'aménagement	325	288
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 233	3 972

6.7.5 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant



Description

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'Office des mineurs (OM) est compétent pour l'octroi des autorisations, la surveillance, le financement et le pilotage des prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. C'est aussi lui qui élabore les bases de référence dans la protection globale de l'enfant.

En tant qu'autorité centrale pour le canton de Berne, l'OM est par ailleurs responsable de l'application des conventions internationales

de La Haye (protection internationale des enfants et des adultes, adoptions internationales) ainsi que des procédures de recherche des origines en cas d'adoption.

En outre, l'OM est l'autorité de surveillance en matière de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), de contributions d'entretien et de placements chez des parents nourriciers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-121 672 372	-125 721 811	-139 857 392	-14 135 581	-11.2 %
30 Charges de personnel	-3 178 223	-3 228 934	-4 024 651	-795 717	-24.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-318 778	-779 300	-8 310 953	-7 531 653	< -100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	-1	-1	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-104 585 107	-108 009 577	-112 964 413	-4 954 836	-4.6 %
37 Subventions à redistribuer	-5 463 765	0	-5 296 012	-5 296 012	0.0 %
39 Facturation interne	-8 126 499	-13 704 000	-9 261 362	4 442 638	32.4 %
Revenu d'exploitation	63 480 650	67 270 789	73 261 813	5 991 024	8.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	3 859 695	2 101 000	1 937 029	-163 971	-7.8 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	54 080 402	65 019 789	63 839 997	-1 179 792	-1.8 %
47 Subventions à redistribuer	5 463 765	0	5 296 012	5 296 012	-
49 Imputations internes	76 788	150 000	2 188 775	2 038 775	> 100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat de l'activité d'exploitation	-58 192 738	-58 451 022	-66 595 579	-8 144 557	-13.9 %
34 Charges financières	0	0	-1 324	-1 324	—
44 Recette financière	0	0	853	853	—
Résultat du financement	0	0	-471	-471	—
Résultat d'exploitation	-58 192 738	-58 451 022	-66 596 050	-8 145 028	-13.9 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-58 192 738	-58 451 022	-66 596 050	-8 145 028	-13.9 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		17 525			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Pilotage des autorisations et de la surveillance	-55 640 349	-55 270 851	-65 120 587	-9 849 736	-17.8 %
Financement des prestations décidées d'un commun accord	-2 552 389	-3 180 171	-1 475 463	1 704 708	53.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Les prestataires se sont vu accorder durant l'exercice 2023 une compensation du renchérissement de 1,2 pour cent en moyenne. Comme celle-ci n'était pas connue précédemment, les répercussions sur les charges de personnel ont été négatives.

Les charges matériels et autres charges d'exploitation intègrent les salaires des parents nourriciers, qui étaient budgétés sous les charges de transfert.

Dans le domaine des charges de transfert, la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP; RSB 213.319) entraîne une extension des prestations qui concernent notamment les jeunes accédant à la majorité et devant quitter une structure (care leavers), les institutions mère/enfant (étapes de progression par rapport aux institutions existantes) et les places pour enfants en situation de handicap. Les

charges d'exploitation qui y sont liées sont exceptionnellement élevées et donnent donc lieu à un dépassement de CHF 4,9 millions.

Les revenus de transfert sont d'environ CHF 1,2 million inférieurs aux prévisions, ce qui résulte de plusieurs facteurs. Le montant budgété était trop élevé, les déficits des nouveaux foyers scolaires ayant fait l'objet d'une évaluation erronée. En outre, en 2023, les frais de formation ont pu être refacturés pour la première fois à la INC. Les déficits des institutions ont donc été plus faibles que prévu. La prise en charge par l'INC d'une partie des frais de formation a des répercussions sur la contribution de la compensation des charges à laquelle l'OM a droit dans le domaine de la LPEP. Cette contribution a en effet été plus basse que ce qui figurait au budget.

Globalement, les modifications donnent lieu à un crédit supplémentaire de CHF 8,0 millions.

Priorités de développement

La priorité a été donnée à la mise en œuvre de la LPEP, de l'ordonnance du 30 juin 2021 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP; RSB 213.319.1) et de l'ordonnance du 23 juin 2021 sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE; RSB 213.319.2). Il a été possible de poursuivre l'extension de la palette de prestations dans différents

domaines et, en outre, de travailler à l'optimisation du controlling et de la planification de l'offre.

Afin de gérer les flux financiers, un important travail a été consacré au développement de l'environnement technique, auquel les services sociaux et les institutions sont également rattachés.

Chances et risques

Un pilotage, un financement et une surveillance uniformes des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées

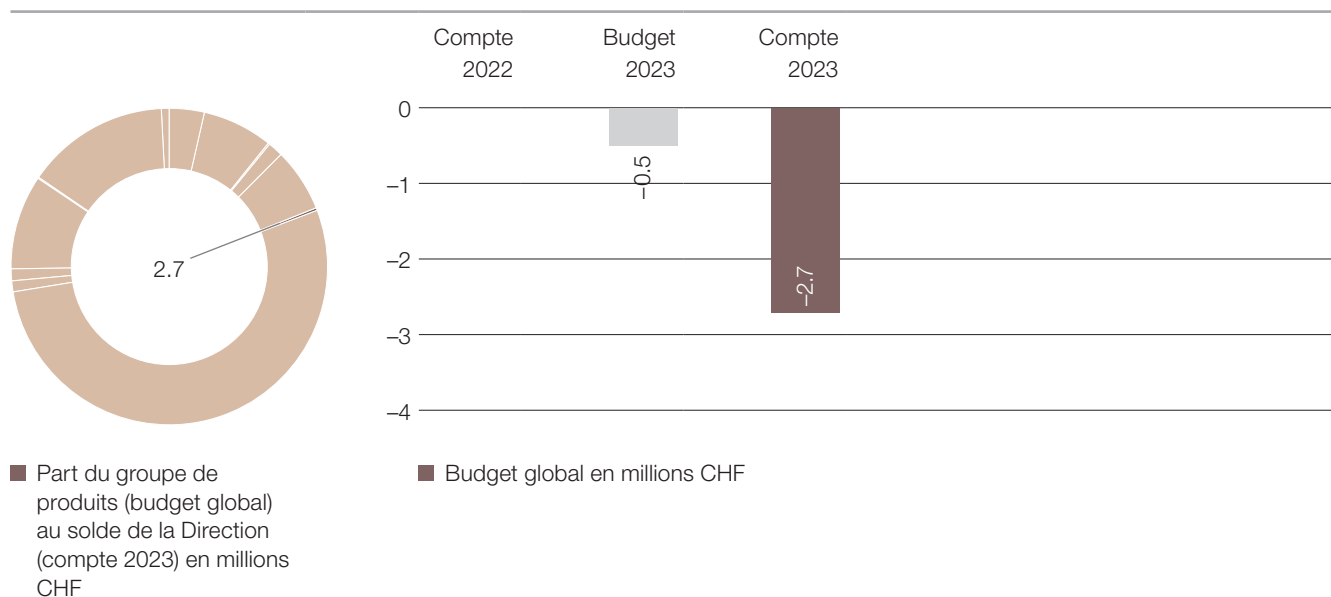
aux enfants garantissent transparence et clarté, tout en augmentant l'efficacité des mesures.

La mise en œuvre de la LPEP constitue un défi majeur pour toutes les personnes concernées, y compris pour l'administration. Il s'avère qu'elle requiert davantage de ressources en personnel que ce qui avait été envisagé avant son entrée en vigueur. D'autres mesures d'optimisation portant aussi bien sur l'environnement technique que sur les bases juridiques (OPEP) sont prévues.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et des recherches	108	119
Nombre d'institutions pour enfants et adolescents qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM	150	156
Nombre de dénonciations faites à l'autorité de surveillance contre les APEA	10	11

6.7.6 Institutions cantonales



Description

Les quatre institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse fournissent des prestations de type ambulatoire et résidentiel dans les domaines de la formation, de la prise en charge et du placement pour des enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et

de protection. Elles prodiguent un encouragement ciblé dans un cadre répondant aux besoins tout en intégrant les parents ou le système familial. Les institutions emploient du personnel émanant de secteurs d'activité très variés.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	0	-37 370 897	-36 047 774	1 323 123	3.5 %
30 Charges de personnel	0	-29 771 386	-28 236 945	1 534 441	5.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	-5 273 180	-5 584 394	-311 214	-5.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	-120 831	-65 374	55 457	45.9 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	-500	-6 657	-6 157	< -100.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	0	-2 205 000	-2 154 405	50 595	2.3 %
Revenu d'exploitation	0	36 823 205	33 315 335	-3 507 870	-9.5 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	8 183 460	10 408 992	2 225 533	27.2 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	0	1 226 636	1 490 392	263 756	21.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	27 413 109	21 415 951	-5 997 158	-21.9 %
Résultat de l'activité d'exploitation	0	-547 692	-2 732 439	-2 184 747	< -100.0 %
34 Charges financières	0	-6 800	-4 518	2 282	33.6 %
44 Recette financière	0	54 800	53 556	-1 244	-2.3 %
Résultat du financement	0	48 000	49 038	1 038	2.2 %
Résultat d'exploitation	0	-499 692	-2 683 401	-2 183 709	< -100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	0	-499 692	-2 683 401	-2 183 709	< -100.0 %

(+/-) Différences d'incorporation matérielle

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Station d'observation Bolligen	0	-602 603	-372 730	229 873	38.1 %
Foyer scolaire du Château de Cerlier	0	-517 652	-1 818 195	-1 300 544	< -100.0 %
Foyer d'éducation Lory	0	-13 212	386 400	399 612	> 100.0 %
Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz KK	0	633 775	-878 876	-1 512 651	> 100.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le produit « Institutions cantonales » a été créé au 1^{er} janvier 2023. Il réunit trois institutions cantonales, à savoir le Foyer d'éducation Lory (FEL), le Foyer scolaire du Château de Cerlier (FSCC) et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz (CPSKK) qui étaient auparavant rattachées à la DSE et à la DSSI. La Station d'observation de Bolligen (BEOB) a elle aussi été intégrée à ce produit, alors qu'elle était auparavant gérée au sein du groupe de produits « Mesures différenciées d'aide à la jeunesse ». Si l'on considère les quatre institutions et l'ensemble de leur offre, on constate que les chiffres des prestations évoluent de manière stable.

Le résultat général (budget global) du groupe de produits est dépassé de CHF 2,2 millions, ce qui donne lieu à un crédit supplémentaire. Cet écart est dû à plusieurs facteurs.

Dans les charges de personnel, le résultat est d'environ CHF 1,5 million inférieur au budget, ce qui s'explique notamment par le fait que les postes prévus n'ont pas tous été pourvus. En effet, il est difficile pour les institutions cantonales de recruter du personnel qualifié.

Du point de vue des contributions, la BEOB enregistre une évolution positive d'un montant de CHF 2,2 millions qui correspond aux revenus des mandats de prestations confiés par d'autres cantons. La part de ces revenus dans le chiffre d'affaires total a été plus élevée que ce qui était inscrit au budget.

S'agissant des imputations internes, la nouvelle répartition de l'offre de prestations, en particulier pour le FSCC et le CPSKK, entraîne un déficit de CHF 6,0 millions par rapport au budget. En effet, la demande de prestations ambulatoires a augmenté et celle de prestations résidentielles, dont le tarif est plus élevé, a reculé, ce qui explique une telle différence.

Priorités de développement

L'accent a été mis sur la mise en œuvre du modèle concernant le rattachement et la conduite des quatre institutions cantonales de la DIJ, qui implique de nouvelles compétences et processus. Trois commissions (BOB/FEL, FSCC et CPSKK) ont pris leurs fonctions en tant qu'organe stratégique. À un niveau opérationnel, les institutions ont été confrontées à de difficiles situations de prise en

charge et de scolarisation, au problème du manque croissant de personnel qualifié, à des questions d'exploitation, à des défis liés aux constructions et au développement d'une offre répondant aux besoins.

Chances et risques

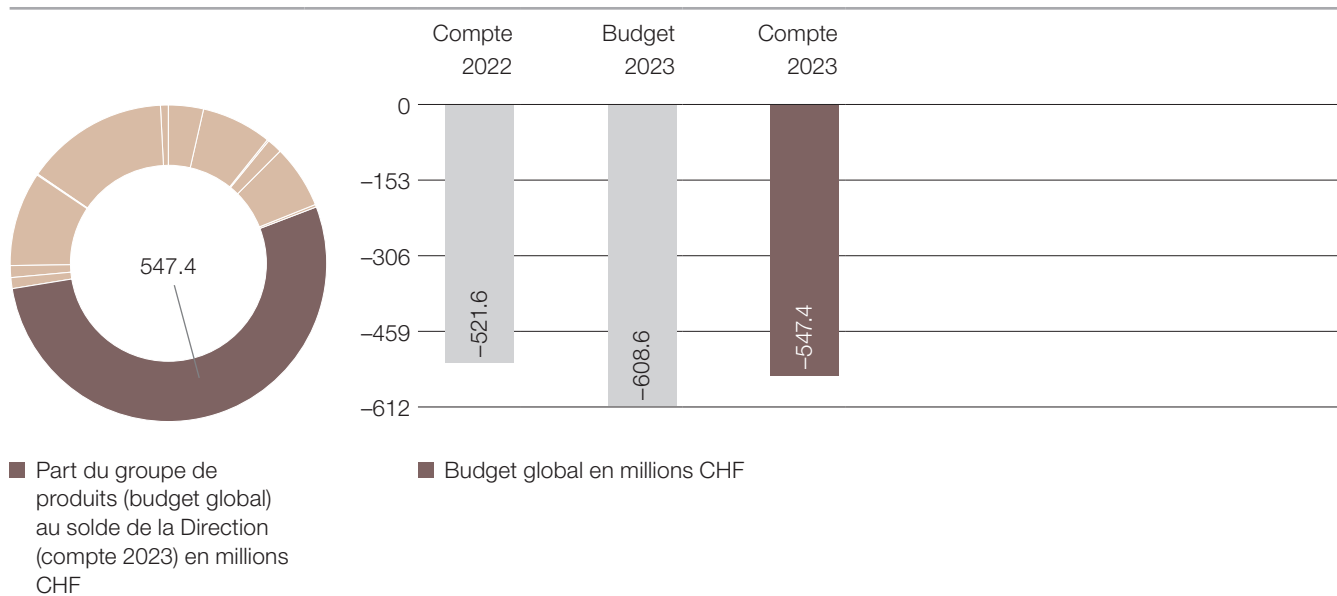
Le nouveau modèle prévu pour les institutions cantonales permet de se rapprocher des conditions qui s'appliquent aux institutions privées et communales d'aide à l'enfance et à la jeunesse. Les processus et les décisions doivent par ailleurs respecter les conditions générales prévalant dans l'administration cantonale et s'inté-

grer aux systèmes existants, ce qui implique une planification à relativement long terme et une adaptation aux processus nouvellement définis dans le contexte du rattachement. La marge de manœuvre entrepreneuriale des institutions se voit de ce fait limitée.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de jours d'hébergement facturés (résidentiel)	37 871	37 835
Nombre d'heures travaillées facturées (ambulatoire)	2 338	11 773
Nombre de nouvelles admissions (résidentiel)	69	95
Nombre de mandats (ambulatoire)	67	57
Nombre de classes	20	21
Nombre de places d'école	144	158

6.7.7 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime

de l'assurance-maladie obligatoire. Déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-1 345 868 833	-1 468 134 523	-1 413 729 404	54 405 119	3.7 %
30 Charges de personnel	-3 935 735	-4 119 023	-4 054 162	64 862	1.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 165 348	-1 380 500	-1 239 297	141 203	10.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	-7	-7	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 340 725 959	-1 462 590 000	-1 408 413 638	54 176 362	3.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-41 792	-45 000	-22 300	22 700	50.4 %
Revenu d'exploitation	824 307 395	859 504 000	866 228 300	6 724 300	0.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	3 105 285	7 000	3 184 933	3 177 933	> 100.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	821 189 926	859 497 000	863 030 484	3 533 484	0.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	12 184	0	12 883	12 883	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-521 565 306	-608 630 523	-547 501 104	61 129 420	10.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	13 114	5 000	87 564	82 564	> 100.0 %
Résultat du financement	13 114	5 000	87 564	82 564	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	-521 552 193	-608 625 523	-547 413 539	61 211 984	10.1 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-521 552 193	-608 625 523	-547 413 539	61 211 984	10.1 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>		4 041			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Contributions dans le domaine des assurances sociales	-448 395 935	-483 396 414	-463 084 434	20 311 980	4.2 %
Réduction des primes d'assurance-maladie	-73 158 548	-125 229 109	-84 332 155	40 896 954	32.7 %
Caisses de compensation pour allocations familiales : compensation des charges	2 290	0	3 050	3 050	—

Commentaire :

Modification par budget 2023

Dans le domaine des charges matériels et autres charges d'exploitation, les coûts sont de quelque CHF 140 000 inférieurs au montant budgété en raison du volume moins élevé de commandes de prestations informatiques et de conseil.

Les charges de transfert sont plus basses de CHF 54,2 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Cela s'explique principalement par des coûts plus faibles dans le domaine de la réduction des primes d'environ CHF 20,4 millions. Les effets de revenu ont eu une influence sur la structure des ayants droit, ce qui a entraîné une baisse des coûts. Les dépenses pour les actes de défaut de biens des assureurs-maladie sont de CHF 11,2 millions moins élevées que prévu, car les primes de l'assurance-maladie avaient donné lieu à moins de poursuites l'année précédente.

Dans le domaine des prestations complémentaires (PC), des créances en remboursement plus élevées ainsi que la possibilité de calculer désormais les PC sur la base de la prime d'assurance-maladie effective – et non plus en se fondant sur une prime moyenne – contribuent également à réduire les coûts pour un montant de quelque CHF 19,5 millions.

Une autre diminution des charges de CHF 3,1 millions a été enregistrée dans les secteurs des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative, des allocations familiales dans l'agri-

culture et des frais de mise en œuvre de la Caisse de compensation du canton de Berne.

En ce qui concerne les contributions, les remboursements des assureurs-maladie pour les actes de défaut de biens ont été budgétés dans les charges d'actes de défaut de biens (réduction des charges de transfert), ce qui a entraîné des recettes supplémentaires de l'ordre de CHF 3,2 millions.

S'agissant des revenus de transfert, les contributions comptabilisées ont été supérieures de CHF 3,5 millions par rapport au budget. Dans le domaine des contributions communales aux allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et aux PC, une diminution des revenus de CHF 8,2 millions a été enregistrée tandis que les contributions fédérales versées au titre de la réduction des primes ont généré des revenus supplémentaires de CHF 6,0 millions en raison de la hausse plus importante des coûts de la santé. Les contributions fédérales pour les PC ont enregistré une augmentation de CHF 5,4 millions, car la croissance des contributions prévue par la Caisse de compensation du canton de Berne (2 %) a été légèrement sous-estimée. D'autres revenus supplémentaires de CHF 0,3 million ont résulté d'un remboursement unique de la Confédération dû à la dissolution du fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture.

Priorités de développement

Trois motions du Grand Conseil portant sur la réduction des primes de l'assurance-maladie ont été adoptées sous forme de postulat. L'Office des assurances (OAS) sociales a été chargé d'examiner les critères d'octroi de cette réduction ainsi que le montant de celle-ci et de présenter ses conclusions dans un rapport à l'intention du Grand Conseil.

Toujours dans le domaine de la réduction des primes, les travaux concernant le portail destiné à la clientèle ont si bien progressé en 2023 que le site peut être mis en ligne en 2024 à l'intention d'un groupe pilote, dans un premier temps. D'autres tâches importantes ont été la poursuite des processus de numérisation, la création de nouvelles vidéos explicatives concernant le régime obligatoire de l'assurance-maladie, le renouvellement couronné de succès de la certification ISO 9001: 2015 ainsi que du label « Good Priv@cy ».

Chances et risques

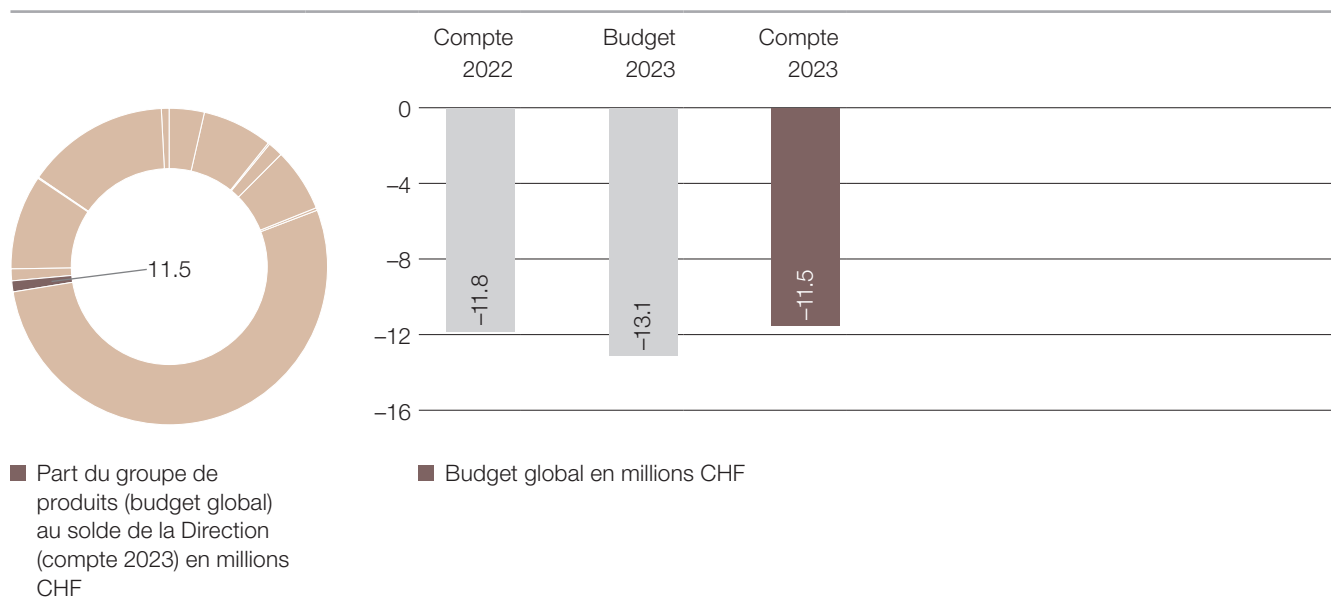
Produit « Réduction des primes d'assurance-maladie »
L'initiative populaire fédérale «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)» sera soumise à la votation en 2024 probablement. Son rejet par le peuple entraînerait automatiquement l'entrée en vigueur du contre-projet indirect du Conseil des États qui veut lier la participation aux frais de la réduction des primes à l'évolution des coûts, pour autant qu'aucun référendum ne soit demandé. Pour le canton de Berne, l'acceptation de l'initiative entraînerait des coûts supplémentaires de l'ordre de CHF 214,0 millions et celle du contre-projet des coûts plus élevés de quelque CHF 65,0 millions.

Produit « Contributions dans le domaine des assurances sociales »
La réforme des prestations complémentaires (PC) est entrée en vigueur début 2021. La phase transitoire s'est achevée à la fin de 2023. Les effets prévus sur l'évolution des coûts dès 2024 sont pris en compte dans le budget ainsi que dans le plan intégré mission-financement. Il n'est pas exclu que dès 2024, l'adaptation des bases de calcul des PC (p. ex. augmentation des taxes des établissements médico-sociaux et des montants des dépenses personnelles) réduise partiellement à néant les effets d'atténuation des coûts dus à la réforme des PC.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 200	16 200
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	15 200	14 600
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	2 000	2 500
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 300	2 500
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	40 100	45 900
Nombre de contacts avec des clients au guichet	2 200	2 500
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	15 400	17 800
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	191 000	171 000
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	92 000	90 000
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	14	13
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	55	55
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 500	1 100
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	2 800	2 700
Nombre d'affiliations de personnes non assurées à une caisse-maladie	500	400

6.7.8 Préfectures



Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces

dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-26 326 422	-27 564 880	-26 630 209	934 671	3.4 %
30 Charges de personnel	-17 113 288	-17 684 310	-17 414 393	269 917	1.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-2 445 198	-2 643 900	-2 557 544	86 356	3.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	-2 557	-2 557	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-4 984 799	-5 699 500	-5 033 561	665 939	11.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-1 783 137	-1 537 170	-1 622 155	-84 985	-5.5 %
Revenu d'exploitation	14 578 890	14 431 000	15 156 107	725 107	5.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	11 341 724	10 861 500	12 182 889	1 321 389	12.2 %
43 Recettes diverses	220	11 500	349	-11 151	-97.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	3 007 480	3 495 100	2 912 145	-582 955	-16.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	229 466	62 900	60 724	-2 176	-3.5 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-11 757 087	-13 133 880	-11 474 102	1 659 778	12.6 %
34 Charges financières	0	0	-5 291	-5 291	0.0 %
44 Recette financière	2 406	2 000	5 710	3 710	> 100.0 %
Résultat du financement	2 406	2 000	419	-1 581	-79.0 %
Résultat d'exploitation	-11 754 681	-13 131 880	-11 473 683	1 658 197	12.6 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-11 754 681	-13 131 880	-11 473 683	1 658 197	12.6 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-47 637			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Justice administrative	-3 365 772	-4 008 007	-4 115 431	-107 424	-2.7 %
Surveillance	-1 231 890	-1 345 110	-1 654 463	-309 354	-23.0 %
Exécution d'autres tâches légales	-7 157 018	-7 778 764	-5 703 789	2 074 975	26.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Le résultat global de l'exercice est inférieur au budget. En effet, une adaptation des émoluments liés aux affaires courantes a donné lieu à une augmentation des recettes, supérieures au budget de 12,0 pour cent. Les frais de personnel sont légèrement inférieurs au montant budgété, en raison des gains de fluctuation dus au fait que certains postes n'ont pas été immédiatement repourvus (pénurie de personnel spécialisé), particulièrement dans le domaine

des constructions. Les charges matériels et autre charges d'exploitation ont dépassé le budget de CHF 0,1 million. Des écarts ponctuels par rapport au budget ont été enregistrés en ce qui concerne les imputations internes ainsi que les charges et les revenus de transfert. Ces différences s'expliquent par le nombre, l'ampleur et la complexité des demandes de permis de construire.

Priorités de développement

La phase pilote de la numérisation des deux types d'affaire « autorisation unique en matière d'hôtellerie et de restauration » et « procès-verbal de scellés », à laquelle ont participé cinq préfectures et neuf communes ayant fait l'objet d'une sélection, a pu être bouclée en 2023. Des formations en ligne sont proposées aux communes pour la maîtrise des nouvelles applications. Une offre de formation très complète devrait motiver un grand nombre d'entre elles à faire la transition.

Le nouveau système de production SAP CTBE a été introduit dans l'ensemble du canton le 1^{er} janvier 2023. Dans un second temps, les préfectures souhaitent exploiter de manière ciblée les synergies du système SAP CTBE dans le cadre des affaires courantes du domaine opérationnel. En outre, un regroupement de certaines tâches sera considéré à des fins d'optimisation des processus dans le domaine des finances et de la comptabilité.

Chances et risques

La numérisation des procédures d'octroi d'autorisation doit permettre de réaliser l'objectif général de simplification et d'optimisation des procédures que se sont fixé les préfectures. Il est par ailleurs prévu de rendre rle plus apidement possible la gestion numérique de certains autres types d'affaire.

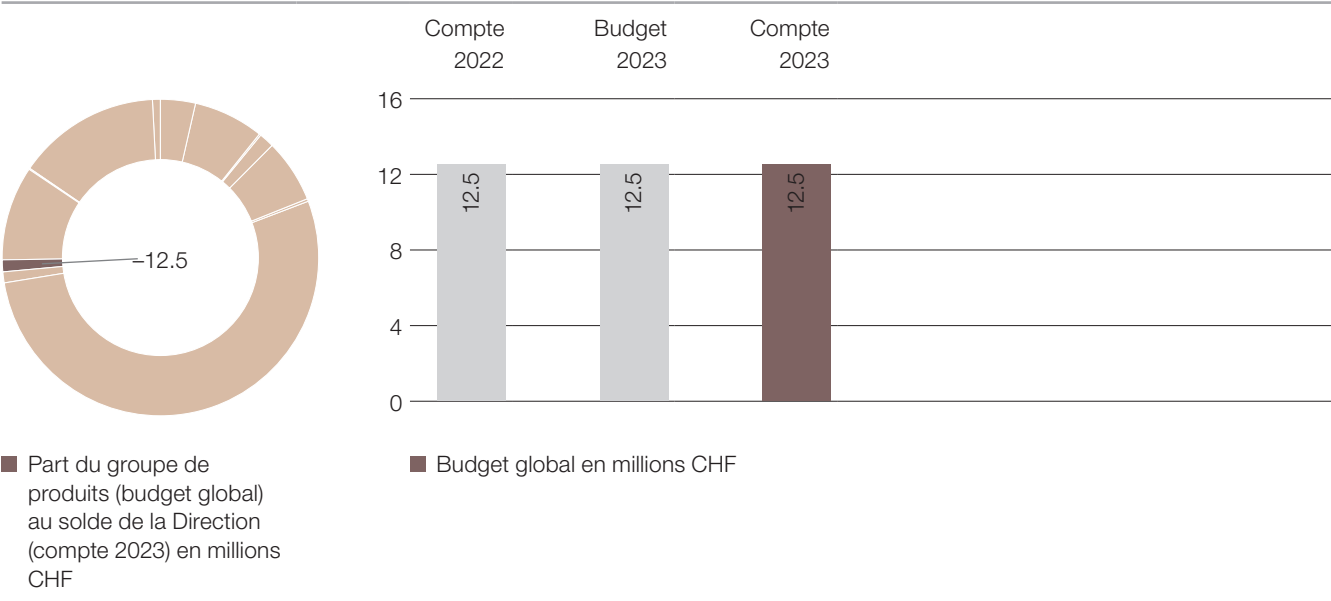
La pénurie de main d'œuvre qualifiée rend le recrutement difficile au sein des préfectures. Divers facteurs, dont le caractère lacunaire

de nombreuses demandes de permis de construire, chargent lourdement les services responsables du domaine des constructions. Certaines préfectures ne sont plus à même d'assurer le traitement des demandes de permis de construire dans les temps impartis avec le personnel dont elles disposent. La création de postes à durée déterminée ainsi qu'un soutien externe devraient permettre à moyen terme de résorber les retards dans ce domaine.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de recours formés des préfectures (justice administrative)	589	567
Nombre de recours réglés des préfectures (justice administrative)	577	767
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	166	234
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 686	2 440
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 436	2 279
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	16 980	18 863

6.7.9 Poursuites et faillites



Description

- Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1) ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :
- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage ;
 - Traitement des procédures de faillite ;
 - Octroi de renseignements sur la base des registres ;
 - Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux ;
 - Exécution des séquestres ordonnés par le juge ;
 - Tenue du registre des réserves de propriété ;
 - Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-37 953 572	-42 177 211	-39 516 422	2 660 790	6.3%
30 Charges de personnel	-28 307 136	-29 921 416	-28 135 319	1 786 097	6.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-9 616 097	-12 195 500	-11 332 440	863 060	7.1%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	-32 295	-2 312	29 983	92.8%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-30 339	-28 000	-46 351	-18 351	-65.5%
Revenu d'exploitation	50 443 004	54 763 700	52 039 102	-2 724 598	-5.0%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	50 422 687	54 301 800	51 661 458	-2 640 342	-4.9%
43 Recettes diverses	0	400 000	361 637	-38 363	-9.6%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	20 317	13 000	16 007	3 007	23.1%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	48 900	0	-48 900	-100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	12 493 069	12 586 489	12 522 680	-63 808	-0.5 %
34 Charges financières	0	-374 400	1 049	375 449	100.3 %
44 Recette financière	0	285 400	16 606	-268 794	-94.2 %
Résultat du financement	0	-89 000	17 655	106 655	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	12 493 069	12 497 489	12 540 336	42 847	0.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	12 493 069	12 497 489	12 540 336	42 847	0.3 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		-13 021			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Exécution des procédures de poursuite	12 943 478	14 011 591	14 287 852	276 261	-2.0 %
Exécution des procédures de faillite	-450 409	-1 514 102	-1 747 516	-233 414	-15.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le résultat global est d'environ CHF 43 000 meilleur que budgété. Il n'a pas été possible de parvenir à la somme budgétée pour les rentrées financières car le nombre de cas n'a pas encore atteint son niveau record de 2019 dans tous les offices. Les demandes de continuations de poursuites, en particulier, n'ont que faiblement augmenté l'année 2022 (2,2 %). Quant à l'introduction généralisée de la numérisation du courrier entrant, elle n'a pu être concrétisée qu'au cours du dernier trimestre de 2023.

De ce fait, les coûts matériels sont inférieurs aux prévisions, à raison de près de CHF 0,9 million. Il en va de même des rentrées financières, à raison de CHF 2,7 millions.

Les dépenses moindres, de presque CHF 1,8 million, dans le domaine du personnel s'expliquent notamment par des gains de rotation. Par ailleurs, le recrutement de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs se révèle actuellement très compliqué. Quelques postes ont pu être repourvus en août 2023 par des jeunes qui venaient de terminer leur apprentissage, raison pour laquelle la moyenne des postes vacants s'est réduite durant le second semestre 2023.

Priorités de développement

Parallèlement à leur mandat de base, les OPF se sont principalement occupés de la transformation numérique. Ils ont ainsi introduit la numérisation du courrier entrant et l'impression électronique. Les conditions nécessaires à une exécution électronique des saisies ont elles aussi été créées. Désormais, la majorité des dossiers sont gérés sous une forme exclusivement numérique.

Dans certains offices, le nombre de commandements de payer et de continuations de poursuites a atteint à nouveau le niveau record de 2019 (commandements de payer: +6,6 %, continuations de poursuites: +2,2 %). Les nouvelles procédures de poursuites ont aussi légèrement augmenté (+2 %).

Chances et risques

L'exécution électronique des saisies et d'autres projets de numérisation doivent permettre de simplifier davantage encore les processus de travail et de réduire à un minimum les procédures manuelles ainsi que la discontinuité entre les supports.

Il n'est pas encore possible d'évaluer les répercussions sur le volume de travail des OPF des nouvelles dispositions visant à éviter

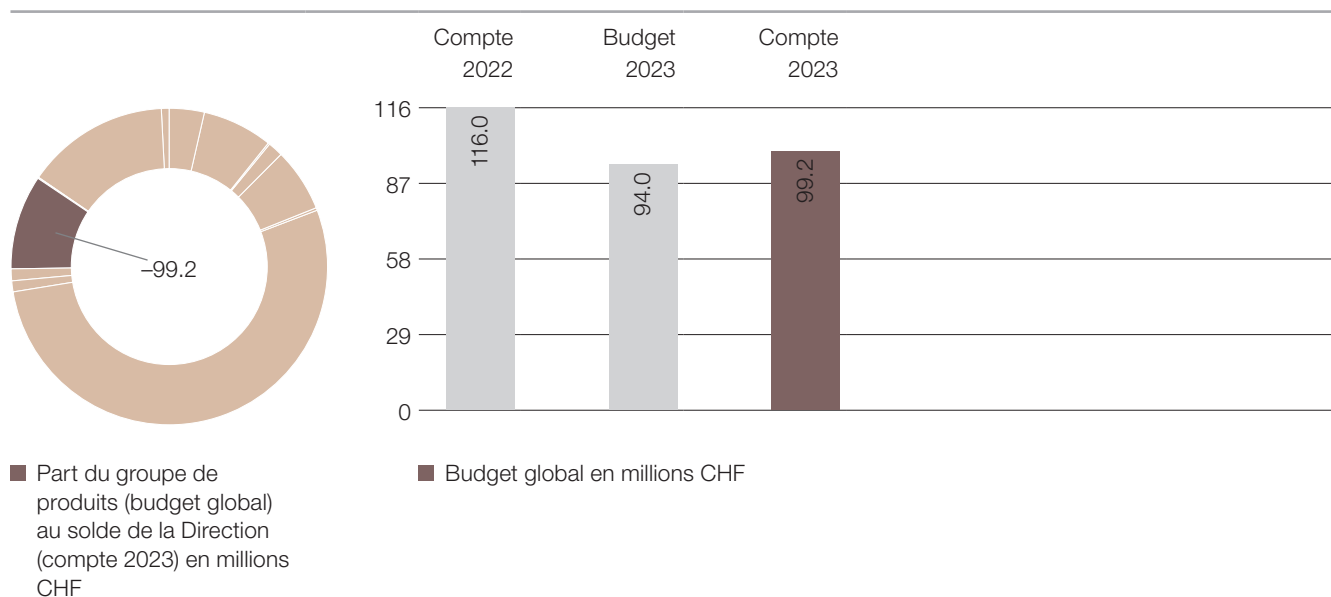
l'usage abusif de la faillite (abrogation des art. 43, ch. 1 et 1bis LP), dès 2025 ainsi que des changements apportés dans le domaine de l'assurance-maladie, lorsque les primes et les participations aux coûts sont impayées (art. 93, al. 4 LP), en vigueur dès le 1^{er} juillet 2024. Les offices des poursuites devront en effet assurer l'encaissement des primes en cours pour les personnes dont le revenu fait l'objet d'une saisie.

Au niveau fédéral, le débat sur un éventuel abaissement du tarif des émoluments est en outre toujours d'actualité.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de commandements de payer établis	284 158	302 924
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	212 189	216 786
Nombre de recours formés	166	237
Nombre de recours admis	13	17
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 856	1 894
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	1 172	1 227
Nombre de recours admis	1	0

6.7.10 Tenue du registre foncier



Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mu-

tations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-15 564 416	-16 726 502	-16 202 711	523 791	3.1 %
30 Charges de personnel	-15 255 270	-16 085 602	-15 262 301	823 301	5.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-262 408	-594 900	-887 719	-292 819	-49.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	-2	-2	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-46 738	-46 000	-52 689	-6 689	-14.5 %
Revenu d'exploitation	131 289 865	110 600 300	115 198 918	4 598 618	4.2 %
40 Recettes fiscales	117 962 346	97 000 000	101 901 061	4 901 061	5.1 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	13 197 057	13 490 000	13 172 311	-317 689	-2.4 %
43 Recettes diverses	0	0	1	1	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	10 389	10 300	8 329	-1 971	-19.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	120 074	100 000	117 217	17 217	17.2 %
Résultat de l'activité d'exploitation	115 709 918	93 873 798	98 996 208	5 122 410	5.5 %
34 Charges financières	-21	-70 600	-21 813	48 787	69.1 %
44 Recette financière	290 264	185 300	197 910	12 610	6.8 %
Résultat du financement	290 243	114 700	176 096	61 396	53.5 %
Résultat d'exploitation	116 000 161	93 988 498	99 172 304	5 183 806	5.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	116 000 161	93 988 498	99 172 304	5 183 806	5.5 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	5 245				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Tenue du registre foncier	-1 519 761	2 274 763	632 304	-1 642 459	72.2 %
Taxation et perception des impôts sur les mutations	118 263 415	91 798 257	99 671 235	7 872 978	-8.6 %
Renseignements	-743 493	-84 522	-1 131 235	-1 046 713	< -100.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

L'effectif des postes n'avait, au début de l'année 2023, pas été épuisé. Cela s'explique par des fluctuations. Le poste de directrice exécutive du registre foncier ou directeur exécutif était vacant depuis février 2023. Une entreprise externe a été mandatée pour assurer la direction par intérim. Cette situation a eu pour effet que les charges de personnel ont été nettement moins importantes que prévu.

La direction intérimaire a en revanche occasionné des charges de biens et services et autres charges d'exploitation supérieures à ce

qui était attendu, la différence étant chiffrée à environ CHF 0,4 millions.

Le montant des revenus de l'impôt sur les mutations est soumis à de fortes fluctuations, de même que le nombre de réquisitions d'inscriptions au registre foncier. Les revenus ont été supérieurs de CHF 4,9 millions au montant budgété, tout en étant nettement inférieurs à ceux de l'année précédente.

Priorités de développement

Après le départ de la directrice exécutive du registre foncier, la DIJ a mis en place une direction par intérim. Cette dernière devait permettre d'assurer la gestion des bureaux du registre foncier, de poursuivre la consolidation du modèle de conduite ainsi que de rechercher une personne adéquate pour la succession au 1^{er} février 2023.

Une évaluation et un audit ont été effectués dans le but d'optimiser la collaboration entre la direction exécutive, l'état-major et les bu-

reaux régionaux et d'adopter des mesures pour que soit rattrapé le retard pris dans le traitement des affaires des bureaux régionaux. La mise en œuvre des mesures est en cours. Un nouveau règlement établit des bases claires pour une répartition des tâches sans équivoque entre la direction exécutive, l'état-major et les bureaux régionaux. Il entre en vigueur au début de 2024. Le projet de numérisation des pièces justificatives du registre foncier touche à sa fin.

Chances et risques

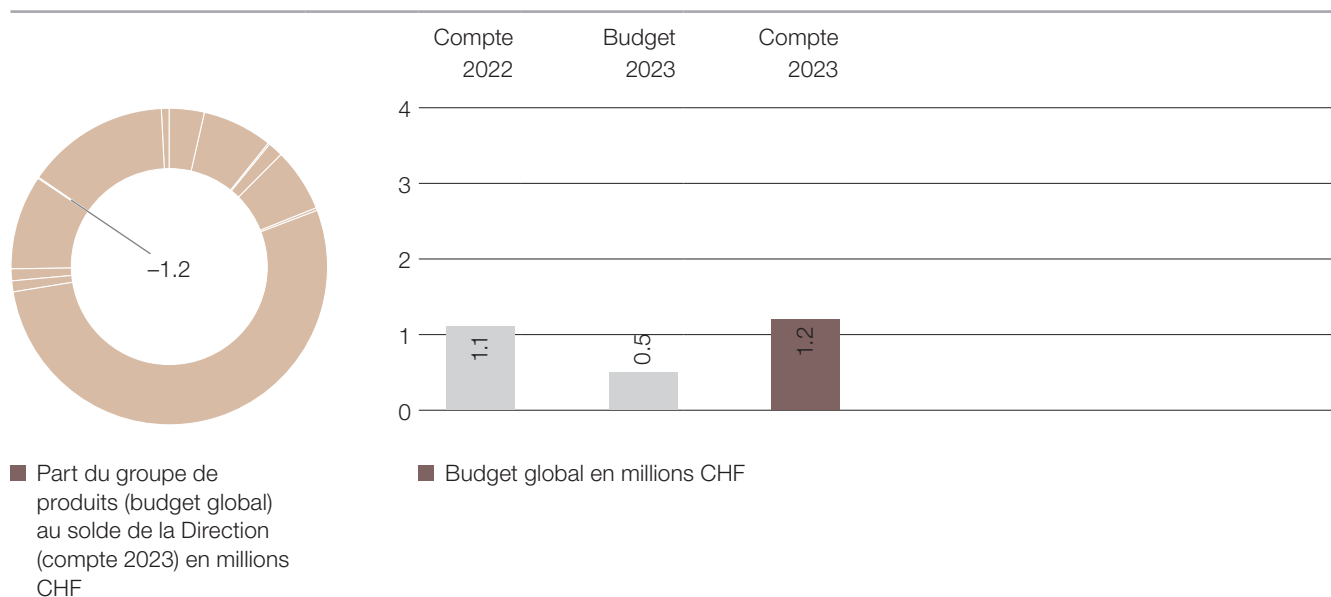
Les mesures issues de l'évaluation doivent permettre de décharger les bureaux régionaux. Une augmentation ciblée et limitée dans le temps des ressources en personnel doit en outre permettre aux

bureaux régionaux concernés de rattraper le retard pris dans le traitement des affaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	59 336	66 386
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	45 719	49 074
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	2	4

6.7.11 Registre du commerce



Description

L'Office du registre du commerce (ORC) du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification

des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-3 273 074	-3 464 428	-3 307 369	157 060	4.5 %
30 Charges de personnel	-2 928 596	-2 982 428	-2 875 223	107 205	3.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-18 537	-132 000	-81 576	50 424	38.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	-1	-1	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-325 940	-350 000	-350 268	-268	-0.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	0	0	-300	-300	0.0 %
Revenu d'exploitation	4 330 609	4 005 400	4 538 540	533 140	13.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	4 328 583	4 000 000	4 536 944	536 944	13.4 %
43 Recettes diverses	0	4 000	31	-3 969	-99.2 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	2 026	1 400	1 565	165	11.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	1 054 526	540 972	1 231 172	690 200	> 100.0 %
34 Charges financières	0	0	-10 396	-10 396	0.0 %
44 Recette financière	0	0	2	2	0.0 %
Résultat du financement	0	0	-10 394	-10 394	0.0 %
Résultat d'exploitation	1 054 526	540 972	1 220 778	679 806	> 100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	1 054 526	540 972	1 220 778	679 806	> 100.0 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-34 156				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Inscription au registre	1 131 941	650 858	1 141 079	490 221	-75.3 %
Procédure d'examen préalable	-77 415	-109 887	79 699	189 585	> 100.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

L'exercice 2023 peut être qualifié de tout à fait exceptionnel. Les réquisitions d'inscription au registre du commerce attestent d'une augmentation de l'ordre de 1919 par rapport à l'an dernier, qui n'est probablement pas sans lien avec la bonne conjoncture économique. Il convient de relever la tendance durable dans le domaine de la création de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl), puisqu'une nouvelle croissance importante a été enregistrée (+1731). Au 31 décembre 2023, 66 417 entités juridiques sont inscrites (+1626).

La part des réquisitions électroniques d'inscription au registre du commerce a augmenté pour se porter à quelque 5,0 pour cent.

S'agissant des rentrées financières (émoluments administratifs), le budget a été dépassé d'environ CHF 0,5 millions en raison surtout des nombreuses nouvelles inscriptions de sociétés à responsabilité limitée.

Les charges de personnel ont été influencées par des fluctuations, qui ont donné lieu à des gains de rotation de quelque CHF 0,1 million.

Priorités de développement

L'exercice a été marqué par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2023, de la révision du droit des sociétés anonymes loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le code civil suisse (CO ; RS 220) (livre cinquième: Droit des obligatoires) (marge de fluctuation du capital, capital en monnaie étrangère, fait qualifié, etc.). Le projet de dialo-

gueur a dû être reporté en raison des directives concernant la mise en œuvre restrictive du budget. Le raccordement électronique au registre suisse des personnes habilitées à dresser des actes authentiques (RegOP) est effectif.

Chances et risques

Sauf en juin 2023, période de forte sollicitation, le nombre d'actes juridiques attendant un traitement a pu être maintenu à un niveau relativement bas. La qualité de la préparation et de la formation du personnel en vue de la révision du droit des sociétés anonymes a donc porté ses fruits.

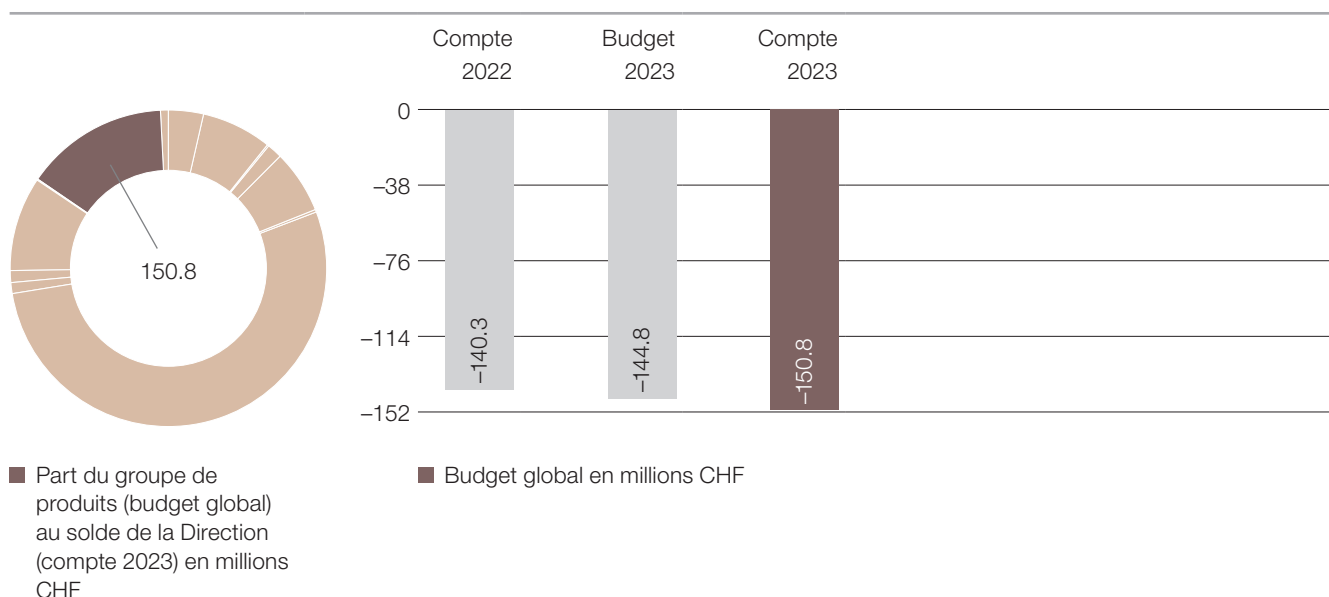
Le taux de réclamation concernant le traitement des affaires est plutôt élevé, la clientèle n'étant que trop peu familiarisée avec le nouveau droit des sociétés anonymes.

Le départ de deux membres expérimentés de l'office a laissé un vide, mais les nouvelles personnes engagées prennent rapidement leurs marques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'enregistrements	20 054	21 591
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	20 844	22 763
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	606	679

6.7.12 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte



Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches

non liées à des mesures, les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-160 926 928	-167 837 347	-175 190 684	-7 353 337	-4.4 %
30 Charges de personnel	-23 795 102	-24 203 785	-25 345 167	-1 141 382	-4.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-70 881 931	-73 805 708	-76 959 638	-3 153 930	-4.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	-1 724	-1 727	-3	-0.2 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-62 478 572	-65 896 505	-68 944 365	-3 047 860	-4.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-3 771 323	-3 929 625	-3 939 787	-10 162	-0.3 %
Revenu d'exploitation	20 693 967	23 008 200	24 363 555	1 355 355	5.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	20 642 754	23 001 000	23 653 045	652 045	2.8 %
43 Recettes diverses	0	0	4	4	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	20 776	7 200	472 867	465 667	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	30 437	0	237 638	237 638	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-140 345 767	-144 829 147	-150 827 129	-5 997 982	-4.1 %
34 Charges financières	0	0	-10 583	-10 583	-
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	-10 583	-10 583	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat d'exploitation	-140 345 767	-144 829 147	-150 837 713	-6 008 566	-4.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-140 345 767	-144 829 147	-150 837 713	-6 008 566	-4.1 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		-2 157 994			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-94 183 163	-92 344 946	-107 889 154	-15 544 207	-16.8 %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-41 214 424	-49 221 887	-40 557 450	8 664 437	17.6 %
Exécution de tâches non liées à des mesures	-2 335 716	0	0	0	0.0 %
Interventions et surveillance dans le domaine des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit	-104 263	0	0	0	0.0 %
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	-207 196	0	0	0	0.0 %
Surveillance et gestion de la qualité	-2 301 005	0	0	0	0.0 %
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes mineures	0	-2 663 150	-1 459 176	1 203 974	45.2 %
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes majeures	0	-599 164	-931 933	-332 769	-55.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Par rapport à 2022, qui doit être qualifiée d'année exceptionnelle, un léger recul de procédures et mesures est constaté. Il faut partir du principe qu'un rattrapage était nécessaire après les années marquées par la pandémie et qu'il s'est concentré en 2022. Par ailleurs, une hausse des cas est enregistrée dans le domaine des mineurs et mineurs non accompagnés requérant l'asile et en quête de protection.

Par rapport au montant inscrit au budget, le résultat total du compte de résultats présente des charges supérieures de CHF 6,0 millions. De substantielles provisions pour les soldes horaires ont eu des répercussions sur les charges de personnel. De plus les APEA se sont vu attribuer un apport de la réserve de Direction pour le traitement des dossiers en suspens dans le domaine de la révision et pour la gestion des cas supplémentaires concernant les mineurs et mineurs non accompagnés requérant l'asile et en quête de protection.

Les charges matériels et autres charges d'exploitation enregistrent un surcoût. Ce dernier s'explique par des modifications des bases

légales intervenues en 2022 (loi du 1^{er} février 2012 sur la protection de l'enfant et de l'adulte [LPEA; RSB 213.316] et loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants [LPEP; RSB 213.319]) qui n'ont permis de se fonder que partiellement sur des données empiriques lors de l'établissement du budget, calculé sur la base d'estimations pour certains aspects. Par ailleurs, les APEA sont légalement tenues d'ordonner des mesures lorsque les conditions sont réunies, de sorte qu'elles n'ont pratiquement aucune influence sur les coûts y relatifs.

Le dépassement du montant dans le groupe de matières des charges de transfert trouve son origine dans la croissance des indemnités versées aux services sociaux pour les prestations qu'ils fournissent sur mandat des APEA dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Priorités de développement

S'agissant de leur activité principale, les APEA ont su garantir que les tâches les plus importantes puissent être accomplies malgré les priorités qu'il a fallu fixer constamment et la durée prolongée du traitement de certaines affaires. Le 1^{er} janvier 2023, elles ont pu lancer l'exploitation d'une comptabilité clients saisie dans un système dédié et ainsi optimiser les processus et améliorer la qualité des données relatives aux coûts des mesures qu'elles ordonnent.

La gestion du savoir des APEA a aussi été perfectionnée; l'ensemble du personnel a accès à des connaissances structurées et le processus de mise à jour est dorénavant appliqué. Fin 2023, les travaux préparatoires de la gestion numérique des dossiers ont pris fin. À compter du 1^{er} janvier 2024, les dossiers ne seront plus que traités électroniquement.

Chances et risques

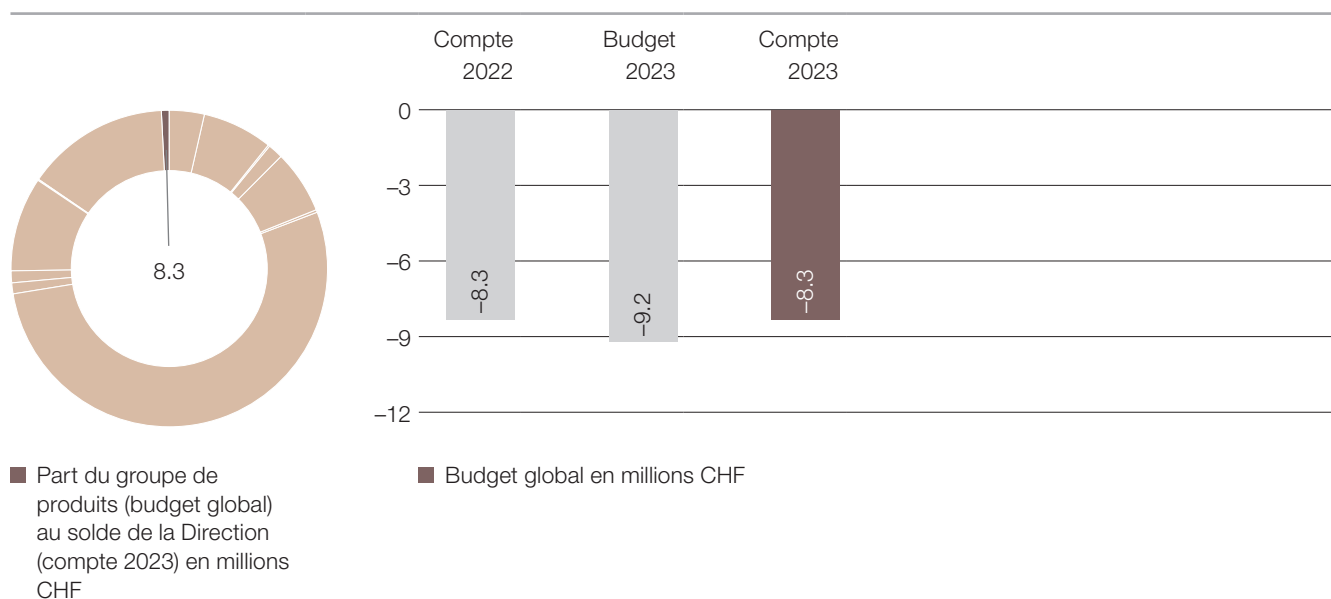
Comme au cours des dernières années, le soutien des partenaires institutionnels reste la plus grande chance des APEA. Le personnel, à la fois hautement qualifié, motivé et investi, joue toujours un rôle décisif.

Les risques majeurs résident dans des situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte. L'augmentation continue du nombre de cas et les défis qui en découlent, ainsi que la charge de travail croissante des collaboratrices et collaborateurs font aussi courir d'importants risques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	9 235	8 535
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	4 741	4 559
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	205	199
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	195	178

6.7.13 Information géographique



Description

La société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conserva-

tion et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-14 654 916	-15 544 293	-13 411 160	2 133 134	13.7 %
30 Charges de personnel	-5 162 410	-5 270 553	-5 212 032	58 521	1.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 579 299	-2 038 500	-1 185 743	852 757	41.8 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	-5 240	-1 717	3 523	67.2 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-4 828 128	-4 530 000	-4 961 633	-431 633	-9.5 %
37 Subventions à redistribuer	-3 084 334	-3 700 000	-2 040 093	1 659 907	44.9 %
39 Facturation interne	-744	0	-9 941	-9 941	0.0 %
Revenu d'exploitation	6 418 870	6 376 500	5 149 277	-1 227 223	-19.2 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	2 658 545	2 101 000	2 423 415	322 415	15.3 %
43 Recettes diverses	0	0	1	1	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	675 991	575 500	685 768	110 268	19.2 %
47 Subventions à redistribuer	3 084 334	3 700 000	2 040 093	-1 659 907	-44.9 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-8 262 005	-9 167 793	-8 261 883	905 910	9.9 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-8 262 005	-9 167 793	-8 261 883	905 910	9.9 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-8 262 005	-9 167 793	-8 261 883	905 910	9.9 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		10 491			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Information géographique	-8 262 005	-9 167 793	-8 261 883	905 910	9.9 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le solde du compte de résultats est meilleur que prévu de CHF 0,9 million. Cela s'explique par l'exécution restrictive du budget, des prestations de tiers inemployées et une augmentation des recettes (émoluments liés au système d'information sur les données relatives aux immeubles et frais contractuels en matière de mensu-

ration officielle). Les charges de transfert (subventions cantonales aux communes) sont plus élevées que les chiffres du budget. Les contributions varient considérablement d'une année à l'autre en fonction de l'avancement des projets de mensuration officielle en cours. Les montants sont fixés dans une base légale.

Priorités de développement

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie du canton de Berne sur la géoinformation continue conformément à ce qui était prévu. Celle-ci a pour objectif que le potentiel des géoinformations actuelles, fiables et facilement accessibles pour l'administration, l'économie et le grand public soit pleinement exploité et qu'elles favorisent l'interaction entre les actrices et les acteurs concernés. En

mars 2023, l'OIG a fait la démonstration de ses activités en présentant l'exposition « GEOeMotion » à l'Hôtel du gouvernement lors de la Nuit des musées. De plus, le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques s'est poursuivi. L'accent était en particulier mis sur les travaux préparatoires concernant le renouvellement du géoportail. On note également l'accroissement

de la superficie décrite dans la mensuration officielle, le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et du cadastre des conduites dans le canton de Berne.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs. La mise à disposition rapide d'informations géographiques ainsi que le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'OIG.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	355	368
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 962	1 932
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	24	19
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	63	65

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

Aux termes de l'art. 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est

affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700).

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-357 867	-200 000	-1 112 259	-912 258	< -100.0%
Rendement	357 867	200 000	1 112 259	912 259	> 100.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-357 867	-200 000	-1 112 259	-912 259	< -100.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	357 867	200 000	1 112 259	912 259	> 100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	600 040	957 906	957 906	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	957 906	1 157 906	2 070 165	912 259	78.8%
Variation du patrimoine	-357 866	-200 000	-1 112 259	-912 259	> 100.0%

Commentaire

L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que les communes ont été plus nombreuses que l'année précédente à verser une part cantonale – qui s'est par ailleurs étoffée – du montant perçu au titre de la compensation d'avantages dus à l'aménagement. Au total, le montant de CHF 1,2 millions a pu être comptabilisé, dont une seule part de quelque CHF 0,8 million.

Ainsi, le financement spécial « compensation de la plus-value » atteint CHF 2,1 millions à fin 2023.

Bien qu'une tendance à la hausse soit constatée s'agissant des parts cantonales versées sur la base de décisions communales en matière de compensation de la plus-value, il reste difficile de prévoir plus précisément l'importance et la fréquence des rentrées financières. L'Office de affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) ne peut par ailleurs exercer aucune influence à cet égard.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-75.6		58.4
Circulation routière et navigation	-49.1		345.0
Exécution judiciaire	-193.0		69.7
Population	-52.7		38.2
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-27.8		22.3
Police	-445.0		128.3

7.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-16.9	-20.4	-17.2	3.1	15.4 %
Circulation routière et navigation	295.5	296.7	297.2	0.5	0.2 %
Exécution judiciaire	-116.7	-117.3	-123.3	-6.1	-5.2 %
Population	-13.9	-22.1	-14.6	7.5	34.1 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-6.8	-7.1	-5.5	1.6	22.3 %
Police	-312.4	-345.5	-316.2	29.2	8.5 %
Total	-171.2	-215.6	-179.7	35.9	16.7 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		4.9			

7.3 Priorités de l'activité

Police cantonale (POCA)

Début mai 2023, la commune de Köniz a rendu une décision positive concernant la demande de permis de construction du nouveau centre de police à Niederwangen. Les travaux ont officiellement démarré le 4 juillet 2023 avec le premier coup de pioche donné par le président du gouvernement bernois et directeur de la sécurité Philippe Müller, le directeur des travaux publics et des transports Christoph Neuhaus et la maire de Köniz Tanja Bauer.

Quant au projet «nouveau système de gestion des dossiers» (NeVo), il est achevé pour ce qui touche à la POCA. La POCA bernoise exploite le système Rialto depuis le 29 mars 2022. Le 22 mars 2023, près d'un an plus tard, un point a été fait sur Rialto et NeVo dans la POCA. Les éléments encore à modifier sont traités par les fournisseurs dans le cadre du budget existant, sans engendrer des frais supplémentaires pour la POCA.

La prochaine étape importante est la migration de Rialto de la plateforme SAP R3 à la plateforme S/4 Hana. SAP a annoncé que la plateforme R3 ne serait plus disponible à partir de fin 2027. Le 28 novembre 2023, le Grand Conseil a décidé que les coûts prévus pour la migration vers S/4 Hana dans le crédit-cadre TIC 2024-2026 pour la POCA devaient être présentés séparément et soumis au Grand Conseil sous forme de crédit d'objet pour approbation. Par conséquent, le crédit-cadre TIC 2024-2026 a été réduit de CHF 6,6 millions. La POCA devrait demander le crédit d'objet en question durant la session de juin 2024 afin que la migration nécessaire vers S/4 Hana puisse avoir lieu dans les plus brefs délais.

Il a été annoncé le 23 mai 2023 que l'entreprise Xplain avait été victime d'une cyberattaque. En tant que cliente, la POCA était directement concernée. En effet, le logiciel eneXs de l'entreprise Xplain est utilisé pour la sécurité des frontières (aéroport de Berne-Belp et aérodromes de Saanen et de St. Stephan). Au cours de la cyberattaque, un petit nombre de données figurant sur des documents d'identité et traitées par le système eneXs ont été volées. La POCA a pris contact avec les personnes concernées et les a informées de la fuite de leurs données. En outre, elle a immédiatement pris les mesures nécessaires pour éviter que cette attaque ne constitue une menace pour elle. Elle a aussi procédé au remplacement du produit eneXs par le produit «Secunet», utilisé par la police cantonale zurichoise pour les tâches en lien avec le contrôle des frontières. Le changement a eu lieu en juillet 2023.

À la session de printemps 2023, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur le projet «Avenir Berne Romande» en l'approuvant et a formulé des déclarations de planification. Le rapport prévoit la création de huit pôles administratifs dans le Jura bernois et à Bienne. Le centre Justice et police doit voir le jour à Reconviiler et accueillir les autorités judiciaires, le Ministère public et une grande partie des effectifs de la POCA travaillant dans le Jura bernois. Il est prévu qu'il accueille la police territoriale du district Pierre-Pertuis Nord ainsi que la police mobile et la sûreté régionale du Jura bernois. Pour des raisons techniques, la construction du centre ne pourra pas être achevée avant le changement de canton de Moutier le 1^{er} janvier 2026: des solutions provisoires ont dû être trouvées pour la période transitoire.

Durant la session d'automne 2023, le Grand Conseil a adopté les demandes de crédit pour la création de locaux provisoires et le crédit d'étude pour la construction du nouveau centre à Reconviiler. En outre, la POCA est toujours en contact avec la Confédération en vue du renouvellement de la convention passée entre la Confé-

dération et le canton de Berne pour la protection des ambassades durant la période 2024-2027.

Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

La planification détaillée relative à la modification de la forme juridique de l'OCRN, terminée au cours de l'année sous revue, expose les modalités de transformation de l'office en établissement de droit public. Cette forme juridique offrira une bien plus grande flexibilité à l'OCRN, lequel pourra ainsi répondre rapidement et de manière ciblée aux défis auxquels il est confronté. C'est une nécessité pour faire face à l'évolution dynamique de la mobilité et à la transformation numérique. Dans le cadre de la planification financière, il a pu être confirmé que les émoluments de l'OCRN respectent le principe d'équivalence. Le Conseil-exécutif a approuvé la planification détaillée et l'a transmise au Grand Conseil afin qu'il en prenne connaissance.

Depuis 2023, l'OCRN propose près de 20 services numériques supplémentaires, permettant à la clientèle d'exécuter plus de tâches en ligne. Il est par exemple possible de procéder en ligne à l'échange d'un permis de conduire bleu contre un permis au format carte de crédit.

Le Centre d'expertises et d'examens de Haute-Argovie/Emmental, situé à Bützberg, est arrivé à la limite de ses capacités en raison du nombre croissant d'expertises qu'il doit réaliser. L'espace à disposition dans ce centre ne permet pas d'agrandissement. Par conséquent, le canton de Berne loue désormais une halle à Langenthal dans lequel trois pistes de contrôle ont été installées pour les expertises. Elles sont en service depuis le 1^{er} juin 2023.

Les travaux en lien avec la réalisation de la nouvelle construction à Münchenbuchsee progressent conformément à la planification. Il a été répondu à différentes interrogations en lien avec diverses parties du projet et l'avant-projet a été terminé dans les temps. Promotion Santé Suisse a de nouveau décerné le label «Friendly Work Space» valable trois ans à l'OCRN.

Office de l'exécution judiciaire (OEJ)

Les cantons de Zurich et de Berne mènent ensemble un projet pilote dans le domaine de la détention avant jugement, qui a été lancé en automne 2023. L'objectif est d'axer les efforts de manière encore plus systématique sur la prévention des effets néfastes de la détention. Le projet pilote comprend six champs d'action: le placement en détention et les mesures immédiates qui l'accompagnent, la gestion des cas, le travail avec les proches, la gestion de la transition, les mesures de maîtrise du stress et des problèmes et le programme de formation et d'entraînement à l'intention des membres du personnel. Pour ce dernier point, la prison zurichoise de Meilen servira de centre d'entraînement. L'Office fédéral de la justice (OFJ) a approuvé la réalisation de cet essai pilote suivi sur le plan scientifique, auquel il participe. Le projet durera jusqu'en 2027. Les cantons participants veulent déterminer quels sont les effets positifs des différentes mesures sur l'état de santé et, au final, sur la resocialisation des personnes en détention avant jugement. L'un des objectifs est aussi que les mesures efficaces puissent être transposées à d'autres cantons. Une équipe de recherche de l'École polytechnique fédérale et de l'Université de Zurich assure l'évaluation scientifique de l'essai pilote (EPF).

La Prison régionale de Bienne est vétuste, c'est pourquoi la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 prévoit que ses places soient transférées dans une nouvelle structure. Cette dernière se situera sur le site de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil, qui continuera à fonctionner. La dernière actualisation des besoins prévisionnels

indique 50 places pour la détention provisoire et la détention pour motifs de sûreté et 150 places pour l'exécution de peines en milieu fermé, sur le même site. Cette nouvelle structure permettra également de décharger l'Établissement pénitentiaire de Thorberg, qui pourra faire l'objet d'une rénovation complète pour poursuivre son exploitation. La réalisation de ce projet nécessite la destruction de certaines constructions et bâtiments agricoles dans le périmètre de la nouvelle infrastructure. Un besoin de 59 places de travail dans l'agriculture pour les personnes détenues a été défini. Les investissements qui y sont liés résultent du fait que, dans le périmètre prévu, de nouveaux bâtiments nécessaires pour l'occupation des personnes détenues doivent être construits en remplacement des bâtiments agricoles actuels. La construction des bâtiments requis doit être achevée avant le début de la construction de la nouvelle prison, afin d'éviter la mise en place de solutions provisoires coûteuses. En vue de la planification et de la réalisation des bâtiments de remplacement, la demande de crédit pour un concours portant sur l'étude et la réalisation de la nouvelle construction (avant-projet compris) et le crédit d'engagement pour les nouveaux bâtiments agricoles et le groupe d'habitation externe seront soumis en même temps au Grand Conseil. La construction des bâtiments de remplacement est alignée sur le calendrier du projet de la nouvelle prison à Witzwil et devrait aboutir d'ici la mi-2028.

Depuis le 1^{er} avril 2023, Renata Sargent von Arx est directrice de l'Établissement de St-Jean, dont elle avait été la directrice suppléante et la responsable de l'exécution pendant dix ans. Le centre d'exécution de mesures en milieu ouvert de St-Jean est un établissement concordataire disposant de 80 places pour prendre en charge des personnes qui ont commis des infractions et souffrent d'une dépendance ou de troubles psychiques. L'exécution de mesures a pour but d'aider les personnes détenues à prendre leur responsabilité. Elle Renata Sargent von Arx a succédé à Manfred Stuber, nouveau chef de la Section de la détention au sein de l'OEJ, qui a donc pris la responsabilité des cinq prisons régionales, de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île et du Secteur des transports et de la coordination des places de détention Berne. Les unités organisationnelles de la Section de la détention emploient environ 250 personnes. Avec une cheffe d'office, trois directrices d'établissements pénitentiaires et une responsable de la transformation numérique, l'OEJ compte désormais cinq femmes au sein de la direction.

Actuellement, les personnes en détention administrative en vertu du droit des étrangers sont détenues dans les prisons régionales de Berne et de Moutier. La Prison régionale de Moutier peut accueillir 28 personnes, pour des séjours de plus de 96 heures (hommes, femmes et personnes mineures). En raison du changement de canton de Moutier au 1^{er} janvier 2026, une solution de remplacement doit être trouvée pour ces places de détention administrative dans le canton de Berne. À l'avenir, les femmes et les familles seront détenues à Zurich. Il est apparu, dans le cadre de la recherche d'un nouveau site, que les places de détention supprimées à Moutier pouvaient être transférées à l'Établissement pénitentiaire de Witzwil. À cette fin, deux sections de l'exécution en milieu ouvert doivent être réaffectées à la détention administrative, pour un total de 36 places. Afin que l'utilisation de ces sections réponde aux exigences liées à l'exploitation, aux dispositions légales et aux normes de sécurité, des travaux doivent obligatoirement être effectués et des mesures techniques mises en place. En outre, pour être conforme à la législation actuelle, la détention administrative doit être séparée de la détention en milieu ouvert dans l'Établissement pénitentiaire de Witzwil, physiquement et d'un point de vue organisationnel. Une des annexes existantes doit être adaptée afin d'accueillir des salles de travail ou de visite. Par ailleurs, le

périmètre de la détention administrative doit être sécurisé par une clôture et un accès séparé en raison du risque de fuite que présentent les personnes détenues.

Office de la population (OPOP)

Fin 2022, le nombre de demandes d'asile a fortement augmenté en Suisse. C'est notamment pour cette raison que la Confédération a fait usage de son droit d'attribuer de manière anticipée aux cantons des personnes qui font l'objet d'une décision de renvoi et doivent être logées. La mise en service d'un abri souterrain à Berne-Brünnen a constitué une solution temporaire pour accueillir des personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi sur de courtes périodes, jusqu'au moment où elles quittent le pays. En parallèle, l'OPOP a augmenté les capacités des centres d'Aarwangen et d'Enggistein afin de pouvoir répondre à une augmentation persistante du nombre de personnes à loger. C'est dans ce contexte que la DSE, lors d'une évaluation de l'efficacité, a établi un rapport à l'attention de la Commission de gestion sur la mise en œuvre de l'exécution des renvois dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE).

Dans le domaine des étrangers, des mesures visant à améliorer l'efficacité dans les procédures ont été mises en œuvre à la suite d'analyses approfondies sur le sujet. Le nombre d'affaires en suspens a ainsi pu être continuellement réduit. Dans le Centre clientèle, le processus de versement de l'aide d'urgence aux bénéficiaires hébergés chez des particuliers a été numérisé et s'effectue sans rupture de support.

Au Service des documents d'identité, la nouvelle carte d'identité suisse a été introduite au mois de mars. En parallèle, les projets de voyage ont le vent en poupe au sein de la population, menant à un nombre de rendez-vous supérieur à la moyenne jusqu'à l'été 2023. Le fait que des rendez-vous aient toujours été proposés dans un délai de cinq jours ouvrés sur tous les sites malgré la forte demande démontre que le Service des documents d'identité est fortement tourné vers la clientèle. En outre, l'optimisation continue des processus a permis de réduire encore les temps de traitement.

La possibilité qu'offre le Service de l'état civil et des naturalisations de faire modifier le sexe tel qu'il figure dans les registres de l'état civil et de changer de prénom au moyen d'une déclaration devant un office de l'état civil a suscité une première interpellation parlementaire. À la fin de l'année, les communes bernoises ont été interrogées sur leurs besoins concernant les procédures de naturalisation ordinaire. L'objectif est que ces dernières soient, autant que possible, efficaces et adaptées aux besoins.

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM)

Au printemps 2023, le risque de pénurie énergétique a diminué, menant fin avril de la même année à la suspension des travaux de l'État-major spécial pénurie d'énergie (OCCant) institué en août 2022 et des mesures arrêtées en automne 2022. Dans le même temps, le Conseil-exécutif a donné divers mandats aux Directions et à l'organe de conduite cantonal afin que l'administration cantonale soit mieux préparée aux pénuries d'énergie à l'avenir. Il a été informé de l'état de leur mise en œuvre les 30 août et 25 octobre 2023. Le canton de Berne dispose désormais d'une meilleure base de données dans le domaine de l'énergie et est mieux préparé à une éventuelle future pénurie énergétique. Pour cette raison, le 15 décembre 2023, l'État-major spécial pénurie d'énergie a été dissous et les mesures d'économie d'énergie, alors déjà suspendues, ont été levées.

Dans le cadre de sa révision, la loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi; RSB 521.1) va être divisée en deux actes: la loi cantonale sur la protection de la population et la loi cantonale sur la protection civile. La consultation a eu lieu de mars à juin 2023. Dans le domaine de la protection de la population, plusieurs parties à la consultation ont indiqué être favorables à l'introduction d'une séance d'information obligatoire sur la sécurité pour les Suissesses, les Suisses et les personnes étrangères au bénéfice d'un permis d'établissement. Dans le domaine de la protection civile, l'idée de charger le canton de l'instruction plutôt que les communes a souvent été évoquée. Comme il s'agissait de modifications importantes apportées au projet de consultation, les services les plus concernés ont été consultés à ce sujet en décembre 2023. La date d'entrée en vigueur prévue des deux nouvelles lois demeure le 1^{er} janvier 2026.

Le canton de Berne compte aujourd'hui cinq centres régionaux de compétences pour l'instruction de la protection civile. Pour chacun d'eux, il y a un besoin important, voire très important, d'agir et d'investir. Après analyse, la création d'un centre d'instruction commun aux corps de sapeurs-pompiers et à la protection civile dans un lieu centralisé s'est imposée comme la meilleure solution. Actuellement, une étude de faisabilité sur les plans de l'économie et de l'infrastructure est en cours.

Sur décision du Conseil-exécutif, l'OSSM dirige le projet de gestion de la continuité des activités (business continuity management, BCM) au sein de l'administration cantonale. Dans le cadre de ce projet, les prestations vitales de l'administration cantonale ont été définies en 2023. Un bilan d'impact sur l'activité (BIA) a été effectué pour chacune d'elles, permettant d'établir une stratégie à ce sujet dans chaque Direction, la JUS et à la CHA. Ces stratégies définissent les mesures qui seront prises et les plans qui seront élaborés en 2024.

Fonds et autorisations (FOBE)

Depuis l'introduction de la nouvelle législation fédérale sur les jeux d'argent, les jeux de petite envergure doivent être annoncés au canton, ce qui a entraîné une hausse importante de la charge de travail dans ce secteur. À la suite de l'intervention de l'autorité inter-cantonale de surveillance des jeux d'argent, il n'est plus possible de procéder à une application pragmatique de la nouvelle loi fédérale dans le domaine des loteries et des tombolas ni d'accepter que

des bons soient donnés en tant que gains en nature. Cela complique considérablement l'autofinancement des associations et a suscité un certain mécontentement. Le canton a fait usage de la petite marge de manœuvre dont il dispose et a trouvé une solution. Désormais, pour l'organisation de ces jeux de petite envergure, des autorisations sont délivrées. Par conséquent, aucune restriction ne s'applique aux gains. Cela crée néanmoins une charge de travail supplémentaire pour tous les acteurs concernés, en particulier pour les bénévoles actifs dans des associations. Il s'agit donc là d'un changement que toutes les parties considèrent comme insatisfaisant.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'évaluation de la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAR; RS 935.51) menée par la Confédération, le canton de Berne s'engage pour que les prescriptions relatives aux jeux de petite envergure, en particulier les lotos et les tombolas, fassent également partie de l'évaluation.

Service de lutte contre la violence domestique (SLVD)

Le SLVD a pu mener à bien ses tâches comme prévu dans tous ses domaines d'activité (mise en réseau, information, sensibilisation et conseil pour les personnes exerçant des violences, application du programme de prévention). Les éléments suivants ont été au centre de son travail.

- Coordination de l'application des mesures présentées dans le rapport « Analyse et mise en œuvre de la Convention d'Istanbul » conformément. Les 24 mesures prévues ont été examinées par les services compétents, sont en cours de réalisation ou ont déjà été mises en œuvre. Sous l'égide du SLVD, le groupe consultatif en matière de violence domestique a rédigé un rapport sur la mise en œuvre des mesures à l'intention du Conseil-exécutif.
- Développement du conseil aux personnes exerçant des violences: introduction d'un nouvel outil de gestion des données pour une gestion des cas décentralisée, agrandissement de l'équipe avec l'arrivée d'une nouvelle conseillère en matière de violence, mise en place de groupes de parole à Thoune, mise en place de groupes de parole en langage simplifié (langue allemande), organisation de formations continues sur la violence domestique, présentation des offres au sein de divers organismes du réseau.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-824 342 397	-854 268 850	-843 400 622	10 868 229	1.3 %
Rendement	658 096 016	638 709 195	663 811 119	25 101 924	-3.9 %
Solde	-166 246 381	-215 559 659	-179 589 503	35 970 153	16.7 %
Charges					
30 Charges de personnel	-538 414 622	-555 854 917	-534 562 927	21 291 990	3.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-148 951 606	-164 813 514	-165 571 140	-757 630	-0.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-19 704 900	-21 959 355	-19 405 826	2 553 528	11.6 %
34 Charges financières	-261 271	-60 000	-80 283	-20 282	-33.8 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-54 307 155	-48 000 000	-58 955 656	-10 955 656	-22.8 %
36 Charges de transfert	-42 438 863	-42 045 818	-43 864 027	-1 818 210	-4.3 %
37 Subventions à redistribuer	-1 353 847	-1 375 000	-1 250 881	124 119	9.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-126 524	-126 524	-
39 Facturation interne	-18 910 134	-20 160 250	-19 583 357	576 894	2.9 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	280 999 933	287 710 000	284 684 504	-3 025 496	1.1 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	190 218 748	188 144 332	182 561 105	-5 583 227	3.0 %
43 Recettes diverses	80 331	100 000	838 335	738 335	< -100.0 %
44 Recette financière	3 002 325	1 830 000	5 463 350	3 633 350	< -100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	55 974 707	46 090 000	60 960 745	14 870 745	-32.3 %
46 Recette des transferts	119 483 861	110 161 940	122 782 315	12 620 375	-11.5 %
47 Subventions à redistribuer	1 353 847	1 375 000	1 250 881	-124 119	9.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	6 982 264	3 297 922	5 269 882	1 971 960	-59.8 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2023 dépasse le montant inscrit au budget de CHF 36,0 millions. Ce résultat positif s'explique, d'une part, par des charges plus basses qu'escompté (environ CHF -10,9 mio) et, d'autre part, par des revenus supplémentaires de CHF 25,1 millions.

Les charges de personnel sont inférieures de CHF 21,3 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart est dû à un sous-effectif à la Police cantonale (POCA) (correspondant à environ CHF 15,1 mio) et à des vacances de postes dans les offices.

Au niveau des attributions et des prélèvements sur les fonds et les financements spéciaux, les écarts par rapport au budget s'expliquent avant tout par une augmentation du montant perçu à titre de part au bénéfice de Swisslos (CHF 11,2 mio).

Dans les revenus fiscaux, le montant de l'impôt sur les véhicules à moteur a été surestimé de CHF 3,0 millions. À la POCA, les revenus générés par les amendes sont inférieurs d'environ CHF 4,0 millions

aux valeurs prévues; c'est là l'explication principale pour le résultat des taxes. L'écart par rapport aux revenus financiers est dû quant à lui à des changements de pratique comptable concernant les dédommagements pour l'utilisation des infrastructures de la place d'armes de Berne (CHF 3,0 mio).

Les revenus de transfert dépassent le montant inscrit au budget d'environ CHF 12,6 millions. La protection des ambassades a généré des revenus supplémentaires à hauteur de CHF 5,5 millions. Dans le domaine de la population, le flux ininterrompu de personnes en quête de protection arrivées d'Ukraine (forfait pour les frais administratifs) et un sucroît de décisions de la Confédération en matière d'aide d'urgence ont donné lieu à des revenus supplémentaires d'environ CHF 2,4 millions. À l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ), un changement de pratique comptable concernant les frais médicaux et la facturation de jugements accessoires améliore le résultat d'environ CHF 3,5 millions.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-23 448 664	-24 789 253	-19 477 015	5 312 239	21.4 %
Recettes	3 505 200	1 850 000	388 609	-1 461 391	-79.0 %
Solde	-19 943 464	-22 939 253	-19 088 406	3 850 847	16.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-18 282 283	-19 741 406	-16 107 360	3 634 046	18.4 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-4 098 944	-3 197 847	-3 051 654	146 193	4.6 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	-318 000	-318 000	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-1 067 437	-1 850 000	0	1 850 000	100.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	2 428 533	0	95 201	95 201	-
61 Remboursements	9 230	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	293 408	293 408	-
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	1 067 437	1 850 000	0	-1 850 000	100.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un résultat supérieur au budget de CHF 3,5 millions.

Les dépenses plus basses qu'escompté sont dues à des variations marginales entre le budget et le compte dans les investissements. Ces variations résultent du début de la construction du nouveau centre de police de Niederwangen et de retards de livraison dans les commandes de véhicules de police.

Dans le domaine de la protection de la population, les contributions fédérales aux communes pour les sirènes (qui ne font que transiter par le canton) ont fait l'objet d'un changement de pratique comptable en 2023, et figurent désormais dans les passifs du bilan.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

2019	2020	2021	2022	2023
3 981.1	4 029.3	4 011.8	4 038.7	4 035.9

Commentaire

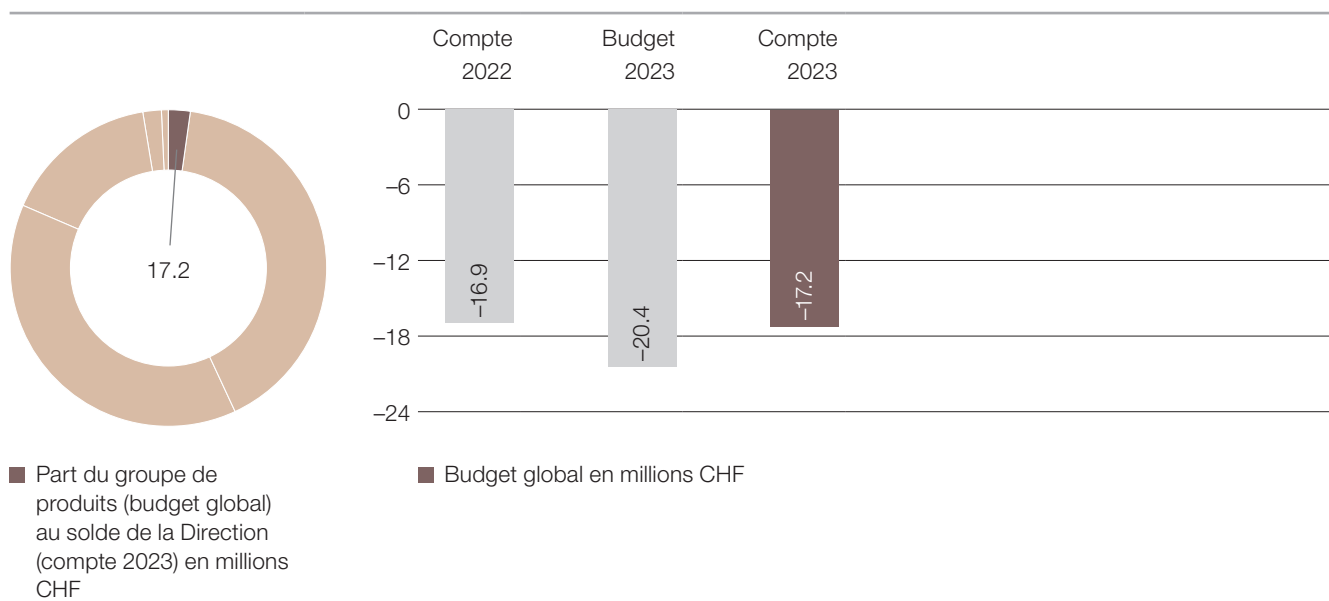
En 2023, la DSE a enregistré une baisse de 2,8 équivalents plein temps (EPT), portant ses effectifs à 4035,9 EPT. Les changements les plus marquants dans le personnel sont dus au transfert du Foyer d'éducation Lory dans une autre Direction, qui a fait diminuer les effectifs de l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) de 44,0 EPT ; en revanche, l'OEJ a puisé 4,0 EPT dans la réserve de Direction afin de pourvoir des fonctions d'importance systémique créées pour le soutien à la direction dans les processus clés. Il a en outre reçu 4,5 EPT de la réserve pour une durée limitée dans le cadre d'un projet pilote dans la détention avant jugement. La Police cantonale POCA,

de son côté, a vu ses effectifs augmenter de 35,1 EPT suite à des recrutements et engagements liés à la motion Wüthrich ([Huttwil, PS] voir ACE 188/2019). L'Office de la population (OPOP) enregistre une légère baisse (-6,9 EPT) en raison de postes restés vacants (notamment aux offices de l'état civil). Les autres fluctuations, marginales, s'expliquent par les variations ordinaires des effectifs.

Tous les changements s'inscrivent dans le cadre des postes autorisés pour la DSE.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Tâches et prestations attribuées au Secrétariat général de la DSE dans les domaines politique et opérationnel du soutien aux fonctions de direction, et au Service juridique dans la procédure législative ou la procédure de recours, et tâches opérationnelles dans

les domaines du Service de lutte contre la violence domestique, de la loi sur les jeux d'argent et de l'administration des fonds cantonaux de loterie et du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-19 849 262	-67 269 564	-75 624 273	-8 354 710	-12.4 %
30 Charges de personnel	-8 228 969	-9 421 634	-8 447 447	974 187	10.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 605 432	-2 224 500	-1 831 753	392 747	17.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-195 607	-145 430	-167 619	-22 189	-15.3 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	-44 000 000	-55 168 478	-11 168 478	-25.4 %
36 Charges de transfert	-415 118	-684 000	-445 806	238 194	34.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-9 404 135	-10 794 000	-9 563 171	1 230 829	11.4 %
Revenu d'exploitation	2 944 199	46 898 185	58 374 585	11 476 400	24.5 %
40 Recettes fiscales	1 493 131	1 400 000	1 382 818	-17 182	-1.2 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 262 650	1 249 974	333 935	-916 039	-73.3 %
43 Recettes diverses	21 068	0	284 592	284 592	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	44 000 000	56 214 804	12 214 804	27.8 %
46 Recette des transferts	5 466	11 600	4 399	-7 201	-62.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	161 884	236 611	154 038	-82 573	-34.9 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-16 905 063	-20 371 379	-17 249 688	3 121 691	15.3 %
34 Charges financières	0	0	-6	-6	-
44 Recette financière	0	0	7 462	7 462	-
Résultat du financement	0	0	7 456	7 456	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat d'exploitation	-16 905 063	-20 371 379	-17 242 233	3 129 146	15.4 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-16 905 063	-20 371 379	-17 242 233	3 129 146	15.4 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>		<i>-3 401</i>			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-16 078 092	-20 711 816	-17 666 585	3 045 230	14.7 %
Service de lutte contre la violence domestique	0	-769 444	-619 865	149 579	19.4 %
Justice administrative	-2 035 746	0	0	0	0.0 %
Jeux d'argent	1 208 774	1 109 881	1 044 218	-65 663	5.9 %
Fonds de loterie	0	0	0	0	0.0 %
Fonds de sport	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Les activités du Secrétariat général de la DSE figurent dans le groupe de produits «Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques». Le budget global du compte de résultats est inférieur de CHF 3,1 millions aux valeurs du plan. Ce meilleur résultat s'explique pour l'essentiel comme suit.

Les charges de personnel ont dépassé d'environ CHF 1,0 million les prévisions budgétaires. En vue de l'introduction du SAP CTBE, deux nouveaux postes à durée indéterminée ont été inscrits au budget pour assurer la gestion de plus en plus centralisée des tâches dans les domaines spécialisés des finances et des ressources humaines. Et trois postes à durée déterminée sont budgétés pour apporter un soutien central aux offices de l'unité comptable «DSE hors POCA» pour les deux premières étapes du projet «PGL». Aucun de ces postes n'a pu être pourvu à ce jour. Les domaines de l'informatique et du service de nettoyage comptent également des postes vacants.

Des économies à hauteur d'environ CHF 0,4 million ont pu être réalisées dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation. Les dépenses prévues d'environ CHF 100 000 pour connecter le programme financier «Planification autonome» à SAP CTBE n'ont pas été engagées. Par ailleurs, la stratégie TIC DSE a été mise en œuvre grâce à un surcroît de ressources internes, ce qui a permis d'économiser près de CHF 110 000 en ressources externes. D'autres économies ont également été réalisées, notamment dans l'informatique.

Les attributions aux fonds et financements spéciaux (GM 35) reflètent le fait que le budget se base sur les valeurs empiriques des années précédentes. Dans les comptes 2023, les parts de bénéfice net provenant de Swisslos sont supérieures d'environ CHF 11,2 millions aux valeurs du plan.

Les contributions budgétées dans les charges de transfert (GM 36) pour promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier (sur la base de l'ordonnance cantonale du 22 avril 2020 sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier, OCSMP; RSB 551.213) et pour la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) n'ont pas été épuisées à hauteur d'environ CHF 240 000.

Dans le domaine des imputations internes, divers services fournis par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) (prestations TIC de base) pour l'unité comptable «DSE hors POCA» ont coûté environ CHF 1,2 million de moins que prévu. Ce n'est qu'une fois les projets «IT@BE», «APF@BE» et «Rollout@BE» bouclés que le niveau exact des dépenses était connu. Avant cela, il a fallu les inscrire au budget sur la base d'estimations très imprécises.

S'agissant des taxes, elles sont influencées par le transfert du remboursement des frais d'administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport du groupe de matières «Taxes» vers le groupe de matières «Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux» à hauteur d'environ CHF 1,1 million. De plus, les frais d'administration ont diminué d'environ CHF 50 000 par rapport au budget (moins d'expertises externes). Le domaine des autorisations de jeux de petite envergure a généré près de CHF 20 000 de recettes supplémentaires que budgété.

Le chiffre d'affaires TVA généré par l'unité comptable «DSE hors POCA» (environ CHF 285 000) est désormais comptabilisé sous les revenus divers, ce qui ne figure pas dans le budget.

Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (GM 45) reflètent le fait que le budget se base sur les valeurs empiriques des années précédentes. Dans les comptes 2023, les parts de bénéfice

net provenant de Swisslos sont supérieures d'environ CHF 11,2 millions aux valeurs du plan. De plus, le transfert du remboursement des frais d'administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport du groupe de matières « Taxes » vers le groupe de matières « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux » à hauteur d'environ CHF 1,1 million a pesé dans la balance.

Priorités de développement

S'agissant du projet de développement des processus d'assistance de la DSE (WE SuPro), la centralisation des domaines ressources humaines, TIC, finances et controlling de la DSE (hors POCA) se poursuit. Les impératifs de processus liés notamment au SAP CTBE ou à d'autres développements tels que la transformation numérique sont pris en compte dans les processus organisationnels. Le Se-

crétariat général accueillera en plusieurs étapes d'ici à fin 2025 un centre de prestations pour ces domaines de ressources, dans l'idée de développer ensuite cette offre centralisée pour les offices. Conjugée à d'autres mesures organisationnelles, cette intégration entraînera une réorganisation globale du Secrétariat général.

Chances et risques

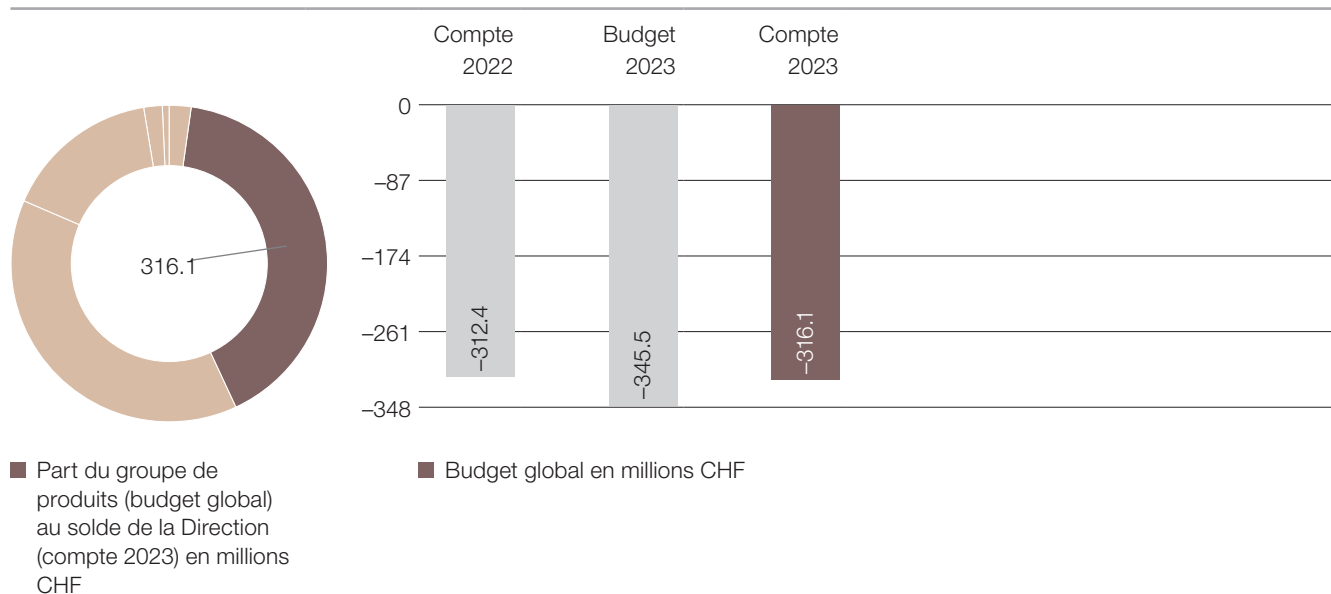
La DSE est en train de se numériser pas à pas et ambitionne d'harmoniser et de centraliser les processus de travail à son échelle et au niveau du canton. Dans les années à venir, il appartiendra au Secrétariat général de participer à l'organisation de la transition et

de la soutenir activement. Le SAP CTBE n'a toutefois pas permis de gagner en efficacité – ce qui était pourtant clairement attendu – au sein de la DSE, un état de fait qui ne changera vraisemblablement pas dans un avenir proche.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	138	125
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	7	14
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	22	20
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	209	207
Nombre de recours déposés à la DSE	399	445
Nombre de recours traités de la DSE	418	418

7.7.2 Police



Description

Le groupe de produits «Police» englobe toutes les mesures prises par la POCA afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,
- l'exploitation d'une organisation d'alarme,

- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la POCA. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-440 389 156	-470 254 707	-444 922 135	25 332 572	5.4 %
30 Charges de personnel	-343 502 429	-358 778 297	-343 652 629	15 125 668	4.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-72 930 489	-79 166 701	-73 265 731	5 900 970	7.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-17 902 380	-17 225 050	-15 578 030	1 647 020	9.6 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-552 245	-8 959 497	-7 648 983	1 310 514	14.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-5 501 612	-6 125 162	-4 776 761	1 348 400	22.0 %
Revenu d'exploitation	127 981 085	124 799 061	128 297 186	3 498 125	2.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	39 664 347	43 512 185	40 185 670	-3 326 516	-7.6 %
43 Recettes diverses	731 189	0	126 657	126 657	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	85 798 235	80 717 676	87 118 917	6 401 241	7.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
49 Imputations internes	1 787 314	569 200	865 942	296 742	52.1 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-312 408 071	-345 455 645	-316 624 949	28 830 696	8.3 %
34 Charges financières	0	0	-8 902	-8 902	–
44 Recette financière	0	0	502 345	502 345	–
Résultat du financement	0	0	493 443	493 443	–
Résultat d'exploitation	-312 408 071	-345 455 645	-316 131 506	29 324 139	8.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-312 408 071	-345 455 645	-316 131 506	29 324 139	8.5 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	3 019 901				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Tâches de police de sécurité et du trafic, entraide administrative et aide à l'exécution	-101 994 103	-91 748 893	-89 465 216	2 283 676	2.5 %
Gestion de la centrale d'engagement	0	-23 728 412	-16 913 036	6 815 376	28.7 %
Police judiciaire	-209 029 351	-228 774 958	-208 646 794	20 128 164	8.8 %
Gestion de la centrale d'engagement	-1 384 617	-1 203 383	-1 106 460	96 923	8.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

L'activité de la POCA est représentée dans le groupe de produits «Police». Le budget global du compte de résultats est inférieur de CHF 29,3 millions à ce qui était prévu.

Les charges de personnel affichent un écart d'environ CHF 15,1 millions par rapport au budget. Malheureusement, il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes vacants l'année précédente. Malgré des efforts publicitaires importants, le recrutement s'est avéré difficile et exigeant en 2023 aussi. Par ailleurs, les comptes épargne-temps ont été réduits d'environ CHF 3,0 millions, ce qui a entraîné une baisse des provisions à long terme, notamment.

Quelque CHF 7,2 millions ont pu être économisés au niveau des charges de biens et services et des autres charges d'exploitation ainsi que des charges de transfert. En plus d'un plan d'économies budgété et défini pendant la variante 3 de CHF 2,7 millions dans le groupe de matières «charges matérielles et autres charges d'exploitation», la POCA a dû lancer un plan d'économies non budgété de CHF 8,9 millions (total : CHF 11,6 mio), objectif qu'elle n'a pas pu entièrement atteindre en raison de son exploitation opérationnelle. De même, les évaluations de SAP CTBE requises et permettant de cibler les dépenses ont fait défaut jusqu'à la fin de l'année. Différents investissements dans le domaine de la construction ont seulement été achevés puis inscrits à l'actif en fin d'année. Comme cette inscription à l'actif était prévue plus tôt, les amortissements ont allégé le résultat de CHF 1,6 million. Les imputations internes ont été in-

férieures de CHF 1,3 million. Les prestations de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) ont été moins nombreuses que prévu.

Les revenus d'exploitation clôturent avec CHF 3,5 millions de plus qu'escompté. Le résultat contient toutes les transactions, positives comme négatives. Pour la cinquième année d'affilée, les recettes liées aux amendes sont inférieures de CHF 4,0 millions aux valeurs budgétées. Le budget consacré aux amendes doit donc être revu à la baisse pour les prochaines années. Les recettes de la Confédération dans le domaine de la protection des ambassades sont supérieures d'environ CHF 5,9 millions au montant prévu. Cette situation est due, d'une part, à une budgétisation trop faible (CHF 2,9 mio) et, d'autre part, au fait que la POCA a pour la première fois imputé à la Confédération la totalité des prestations supplémentaires résultant des mandats supplémentaires du Service fédéral de sécurité (CHF 3,0 mio). La Confédération a heureusement financé entièrement ces prestations supplémentaires. Les ventes de véhicules, les encaissements plus élevés des émoluments et la fourniture de prestations, qui représentent environ CHF 1,6 million, ont eux aussi eu des effets positifs sur le résultat.

Le compte des investissements affiche des dépenses inférieures d'environ CHF 3,1 millions aux prévisions. En 2023 non plus, de nombreuses acquisitions de remplacement (en particulier celles liées aux véhicules) n'ont pas pu être réalisées en raison des retards de livraison au niveau mondial. Elles sont reportées à l'année suivante.

Priorités de développement

Pendant l'année sous revue, le nombre de manifestations autorisées dans le canton de Berne a été aussi élevé que l'année précédente, alors que celui des manifestations non autorisées a nettement baissé. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs, comme l'arrêt des manifestations en lien avec les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, avec la guerre en Ukraine et avec la situation politique en Iran. La guerre entre Israël et le Hamas a elle aussi eu des répercussions sur les dispositifs de sécurité mis en place par la POCA. La présence policière a par exemple dû être renforcée aux abords des institutions israéliennes et juives.

En 2023, trois visites d'État se sont déroulées sous escorte policière. Celle du président français, en particulier, a donné lieu à d'importantes mesures de sécurité. Du côté des manifestations sportives, deux matchs de football de la Champions League, notamment, ont mobilisé beaucoup de forces d'intervention. Au total, trois manifestations sportives, une manifestation politique et deux visites d'État ont été responsables d'environ 20 pour cent des heures que la police a passées en intervention l'année dernière.

Violence chez les jeunes

Face à l'augmentation significative des faits de violence commis par des jeunes ces dernières années, la POCA met l'accent sur la prévention et l'élucidation de la violence dans cette tranche de la population. Pour ce faire, elle a pris plusieurs mesures et collabore étroitement avec le Ministère public des mineurs. Des collaborateurs et collaboratrices de la POCA effectuent des patrouilles en uniforme et en civil sur les lieux de rencontre des jeunes, afin de déceler et désamorcer rapidement les situations problématiques. Par ailleurs, un module de prévention de la violence est proposé depuis l'été dernier aux élèves de 9H dans tout le canton.

Mobilité urbaine

La modification des comportements en matière de mobilité s'est confirmée pendant la période sous revue : les gens utilisent de plus en plus le vélo, le vélo électrique et d'autres véhicules tendance électriques, que ce soit pour aller au travail ou se déplacer durant leurs loisirs. En particulier dans les zones urbaines, cette évolution pose des défis toujours plus importants du point de vue de la sécurité routière et entraîne donc une augmentation de l'activité routière de la POCA. Le principal domaine dans lequel cette dernière doit agir est celui de la mobilité douce, c'est-à-dire les piétons, piétonnes, les cyclistes et les utilisateurs et utilisatrices de vélos électriques.

Dans le cadre de sa priorité « mobilité urbaine », la POCA a mené des actions de prévention, de répression et d'accompagnement dans tout le canton au cours de l'année sous revue. Outre le travail de sensibilisation réalisé lors d'actions, manifestations, foires et salons, elle a procédé à des contrôles routiers ciblés avec la collaboration de la police en uniforme des différentes régions. Il s'agit à présent de pérenniser les mesures de prévention, de répression et d'accompagnement lancées l'année dernière, c'est pourquoi la POCA continuera en 2024 de mettre l'accent sur la mobilité urbaine.

Place des femmes dans la POCA

En encourageant les femmes à s'engager dans ses rangs, la POCA suit son axe stratégique « Attrait de l'employeur ». Il s'agit d'augmenter le nombre de femmes dans le corps de police en général, et plus particulièrement dans les fonctions de cadre. Un vaste plan de mesures a été élaboré pour agir dans les champs suivants : « Valeurs/culture », « Flexibilisation des modèles de travail » et « Accroissement de la proportion de femmes dans le corps de police

et dans les fonctions de cadre ». Sa mise en œuvre est en cours par étapes.

Recrutement

En 2023 comme les années précédentes, le recrutement en école de police a constitué un défi. Les objectifs minimaux fixés jusque-là pour les écoles de police ont toutefois été atteints pendant l'année sous revue grâce à de nouvelles mesures de recrutement et à une communication plus personnalisée avec le groupe cible. Pour la première fois à l'été 2023, une demi-journée d'information a été organisée à Ittigen, notamment pour aider le public à comprendre ce qui est attendu lors des examens et pour répondre à ses questions sur le métier de policière ou policier. À la fin de l'année sous revue, quatre de ces demi-journées avaient eu lieu, enregistrant chacune une bonne fréquentation. Des sessions d'information réservées aux femmes intéressées par le métier de policière et précédées d'une conférence de presse, se sont également tenues – une première qui a rencontré un franc succès.

Examen de l'organisation

Le projet d'examen de l'organisation commencé en 2022 vise à déterminer si les structures propres à la police sont tournées vers l'avenir et adaptées pour faire face aux défis futurs. Les travaux ont été approfondis pendant l'année sous revue dans le cadre de quatre sous-projets. Ils ont notamment porté sur de possibles nouveaux profils professionnels, sur les prestations policières fondamentales ainsi que sur l'optimisation des interfaces et de la collaboration au sein de la POCA. Ces travaux se poursuivront en 2024.

Rialto

À la fin de l'année sous revue, le nouveau logiciel Rialto était utilisé depuis un an et neuf mois. Des progrès ont été réalisés dans la formation du personnel à son utilisation, dans la gestion des erreurs techniques et dans l'optimisation des performances. Grâce notamment aux modules de formation supplémentaires proposés, le logiciel a été mieux accepté par ses utilisateurs et utilisatrices. Si les affaires quotidiennes peuvent être traitées dans Rialto, des travaux sont prévus pour l'optimiser encore. La migration vers une nouvelle plateforme offrira une meilleure interface utilisateur. Cette migration et l'installation du logiciel au Ministère public du canton de Berne concrétisera enfin le projet de « pont numérique » avec la POCA. Cela permettra de réduire durablement les ruptures de médias entre ces deux autorités.

Proximité avec la population

Pour favoriser le sentiment de proximité entre la population et la police, des mesures visant à accroître la présence préventive non motorisée ont été prises. Elles ont été mises en œuvre dans l'ensemble du corps de police pendant l'année sous revue. Il s'agit avant tout d'optimiser la qualité plutôt que la quantité de la présence. Afin de sensibiliser les policières et policiers à l'importance des patrouilles pédestres, un module d'apprentissage en ligne a été créé, et ce sujet intégré à la formation et au perfectionnement.

Cybercriminalité

La complexité de la cybercriminalité et le nombre d'infractions continuent de croître rapidement aux niveaux cantonal, national et mondial. La POCA a réagi à ces nouveaux défis dès 2021 en mettant en place, dans le cadre de l'augmentation des effectifs du corps de police, les conditions nécessaires pour lutter plus efficacement contre la cybercriminalité. La création de la brigade Cybercriminalité (Digikri) a permis de renforcer les enquêtes en la matière. Les effets positifs de cette mesure continuent de se faire sentir. Les

spécialistes de cette brigade se chargent de cas complexes de cybercriminalité et sont responsables, en tant que service central, de la coordination et du traitement des infractions dans ce domaine. En outre, ils conseillent et soutiennent l'ensemble du corps de police en ce qui concerne les infractions numériques. Afin d'améliorer les connaissances fondamentales et spécialisées dans ce domaine, les spécialistes de la brigade Cybercriminalité dispensent des formations et perfectionnements à l'ensemble du corps de police. Enfin, la POCA est très engagée au sein du réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK) et assume depuis le 1^{er} janvier 2021 la direction et la coor-

dination au niveau national du domaine des enquêtes P2P (« peer-to-peer », p. ex. échange de contenus sur Internet).

Hausse des effectifs de la Police cantonale

Avec 65 recrutements fin 2023, l'augmentation des effectifs du corps de police commencée en 2022 se poursuit (objectif de la 1^{re} étape : 170 postes ; objectif de la 2^e étape : 190 postes). Les moyens financiers nécessaires à la formation puis à l'entrée en fonction de policières et policiers supplémentaires sont pris en compte dans le plan intégré mission-financement des années à venir.

Chances et risques

Sortie de l'École intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH)

Le Grand Conseil a décidé en 2021 que le canton de Berne quitterait le concordat EIPH au 31 décembre 2035. Ce qui est sûr à, c'est que le canton de Berne se retirera de l'EIPH au plus tard à cette date et qu'il ouvrira sa propre école sur le site d'Ittigen, où seront formés les aspirants et assistants de sécurité aussi bien germanophones que francophones. Par contre, la date d'ouverture de la nouvelle école de police bernoise n'est pas encore définie avec certitude. Deux options sont sur la table :

- Sortie anticipée du concordat: l'avantage de cette option consiste dans la réduction de la phase de séparation entre le canton de Berne et l'EIPH. Sa mise en œuvre nécessite notamment l'accord de tous les cantons qui demeurent dans le concordat. Par ailleurs, il faut que l'infrastructure et le personnel soient prêts au moment de l'ouverture de la nouvelle école.
- Sortie du concordat prévue contractuellement pour la fin 2035 : cette option présente l'avantage d'une pression moins forte sur le canton de Berne comme sur ceux qui continuent de faire partie du concordat.

La POCA cantonale et la DSE travaillent actuellement sur ces deux variantes en concertation avec l'EIPH et les cantons qui restent dans le concordat.

Centre de police de Berne (CPB)

Le premier coup de pioche sur le site de Juch-Hallmatt, dans le quartier de Niederwangen, a été donné le 4 juillet 2023. Philippe Müller (chef de la DSE et président du Conseil-exécutif), Christoph Neuhaus (chef de la DTT et conseiller d'État), Christian Brenzikofer (commandant de la POCA) et Tanja Bauer (présidente de la commune de Köniz) étaient présents pour officialiser l'entrée dans la phase de construction du nouveau CPB, qui durera environ quatre ans. Fin 2023 le projet se trouve en phase de réception. Les premiers travaux d'exécution ont commencé. Le site doit accueillir quelque 1400 membres de la POCA à compter de 2028.

Cyberrisques et autres défis futurs

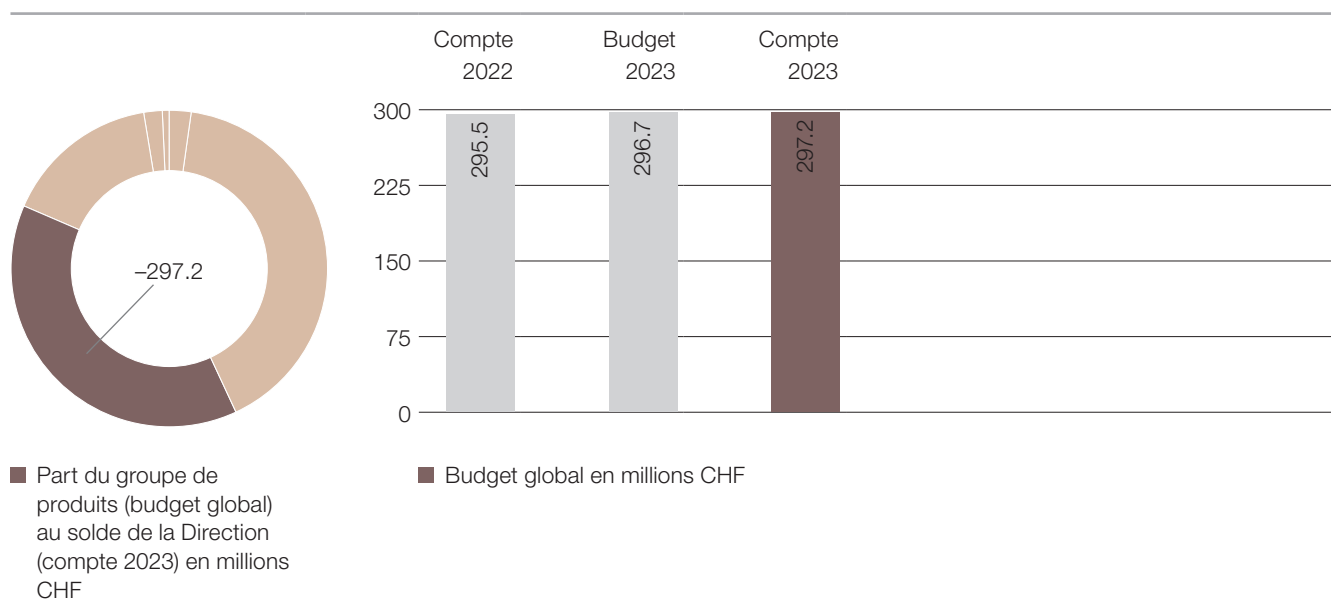
Une augmentation générale des cybermenaces s'observe actuellement. De vastes mesures prises au sein de la POCA ont permis de faire face à certains événements et ont créé les conditions nécessaires pour mieux protéger les structures internes contre ce type de menaces à l'avenir. Il faut toutefois continuer de prêter une attention particulière aux cyberrisques.

La POCA doit se préparer aux défis de demain, ces risques en faisant partie, avec le développement des drones, de l'intelligence artificielle, des véhicules intelligents et des technologies informatiques fondées sur le cloud. La POCA réévalue constamment la situation et, au besoin, prend des mesures et les applique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 922	1 949
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidente permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	545	540
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 439 800	3 477 649
Pourcentage des activités de police judiciaire (p.ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	54	54
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	196 015	244 162

7.7.3 Circulation routière et navigation



Description

Le groupe de produits «Circulation routière et navigation» comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes aux examens de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite pour véhicules et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance de permis de circulation et de permis de conduire, de permis de navigation et de permis de conduire pour bateaux,
- Autorisations spéciales et autorisations nautiques,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre de conducteurs/conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-48 066 524	-52 425 593	-49 140 118	3 285 475	6.3 %
30 Charges de personnel	-37 174 415	-38 701 582	-37 397 273	1 304 309	3.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-8 614 577	-11 878 696	-10 179 334	1 699 362	14.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-2 005 064	-1 592 722	-1 233 912	358 810	22.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-272 468	-252 593	-329 600	-77 007	-30.5 %
Revenu d'exploitation	341 660 177	347 580 500	344 951 284	-2 629 216	-0.8 %
40 Recettes fiscales	279 506 802	286 310 000	283 301 687	-3 008 313	-1.1 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	61 124 892	61 135 500	61 479 020	343 520	0.6 %
43 Recettes diverses	644	100 000	81 192	-18 808	-18.8 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
46 Recette des transferts	25 260	10 000	19 986	9 986	99.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 002 579	25 000	69 400	44 400	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	293 593 654	295 154 907	295 811 166	656 259	0.2 %
34 Charges financières	0	-20 000	-39 595	-19 595	-98.0 %
44 Recette financière	1 876 409	1 565 000	1 525 823	-39 177	-2.5 %
Résultat du financement	1 876 409	1 545 000	1 486 228	-58 772	-3.8 %
Résultat d'exploitation	295 470 063	296 699 907	297 297 394	597 487	0.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-126 524	-126 524	-
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	-126 524	-126 524	-
Résultat global du compte de résultats (budget global)	295 470 063	296 699 907	297 170 870	470 963	0.2 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>		-94 353			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Admission des véhicules	14 435 459	12 442 048	12 933 971	491 924	-4.0 %
Admission des conducteurs de véhicules	618 260	268 308	1 162 239	893 931	< - 100.0 %
Mesures administratives	-1 461 782	-2 087 568	-1 436 734	650 834	31.2 %
Navigation	-32 167	-134 937	-102 924	32 013	23.7 %
Admission des conducteurs de bateaux	95 551	0	0	0	0.0 %
Signalisation sur les voies d'eau	-29 261	0	0	0	0.0 %
Redevances cantonales sur le trafic	278 536 803	284 260 701	281 751 996	-2 508 705	0.9 %
Redevances fédérales sur le trafic	2 457 531	1 114 436	2 012 370	897 934	-80.6 %
Places de parking	0	31 250	71 193	39 943	< - 100.0 %
Places d'amarrage	849 669	805 669	778 759	-26 910	3.3 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le solde du groupe de produits comprend pour la première fois des rentrées fiscales. Au final, il ne dépasse que de CHF 0,5 million celui prévu dans le budget. Le résultat global du compte de résultats, hors rentrées fiscales, présente une couverture des coûts plus élevée d'environ CHF 3,5 millions par rapport au budget. Au 31 décembre 2023, les recettes fiscales sont supérieures de CHF 3,8 millions à celles de 2022, mais inférieures

de CHF 3,0 millions à celles inscrites au budget. Les autres rentrées s'élèvent à CHF 63,2 millions (budget: CHF 62,8 mio; 2022: CHF 64,0 mio). Les charges de personnel ont atteint CHF 37,4 millions, soit CHF 0,2 million de plus qu'en 2022, mais elles sont inférieures aux prévisions budgétaires, qui tablaient sur CHF 38,7 millions.

Priorités de développement

Le résultat du produit «Admission des véhicules» est de CHF 56,1 millions (2022: CHF 55,7 mio). Atteignant CHF 35,1 millions, les charges de personnel sont légèrement supérieures à l'exercice précédent (CHF 35,0 mio), mais inférieures au budget (CHF 36,2 mio).

Les rentrées financières provenant des expertises de véhicules s'élèvent à CHF 17,3 millions, en deçà du montant inscrit au budget (CHF 18,5 mio) et des rentrées de 2022 (CHF 18,9 mio). Ce résultat décevant s'explique ainsi: l'Office Circulation routière et navigation (OCRN) a réalisé 240 000 expertises de véhicules en 2023, soit

largement moins que l'objectif minimal annuel fixé (258 000). Plusieurs experts de la circulation n'ont pas pu être mobilisés en raison d'absences de longue durée, sans compter trois experts qui avaient commencé leur formation en 2023 et qui l'ont abandonnée.

La situation est réjouissante en ce qui concerne les rentrées provenant des immatriculations (hors cyclomoteurs et vélos électriques): atteignant CHF 20,0 millions, elles dépassent de CHF 0,8 million les valeurs budgétées, et de CHF 1,0 million le résultat de 2022. 265 644 permis de circulation ont été délivrés, ce

qui représente une augmentation de 5,5 pour cent par rapport à 2022.

Pour les immatriculations de vélos électriques et de cyclomoteurs, le chiffre d'affaires annuel prévu était de CHF 1,3 millions, alors qu'il a finalement atteint CHF 1,5 millions. Le marché des vélos électriques reste en lente progression. En 2023, 58 793 vélos électriques et cyclomoteurs au total ont été admis à la circulation, ce qui correspond à 20 pour cent du parc total de la Suisse.

Pour le produit « Admission des conducteurs de véhicules », 41 500 permis d'élève conducteur ont été établis, soit 10 pour cent de plus qu'en 2022. Les permis d'élève et les permis de conduire étrangers ont généré près de CHF 2,2 millions (budget : CHF 2,0 mio ; 2022 : CHF 2,0 mio).

Les recettes provenant des examens théoriques et pratiques de conduite se sont élevées à CHF 3,5 millions, un montant quasi inchangé par rapport à 2022 et supérieur aux prévisions budgétaires (CHF 3,3 mio). Cela étant, la demande a plutôt légèrement reculé. Il reste à voir s'il s'agit d'une tendance durable ou si ce recul s'explique autrement.

Les rentrées financières provenant de l'établissement de permis de conduire se sont montées à CHF 3,4 millions (CHF 2,6 mio en 2022), alors que le montant budgété était de CHF 4,4 millions. Au moment de la mise sur pied du budget, il était prévu que l'ancien permis de conduire bleu devrait être échangé contre un permis au format carte de crédit avant la fin de l'année 2023. Puis, ce délai a été prolongé par la Confédération à fin octobre 2024. Au total, 75 400 permis ont été délivrés. Cette hausse marquée par rapport à l'année précédente (61 100 permis) s'explique par l'obligation d'échange susmentionnée. Pour la première fois, l'OCRN était représenté avec un stand à la BEA. Les réactions étaient très positives. De nombreux citoyens et citoyennes ont pu être informés de la nécessité d'échanger leur permis.

Les mesures administratives ont généré des rentrées financières à hauteur de CHF 4,7 millions et ont donc légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (CHF 4,6 mio). Le budget a été quelque peu dépassé. En raison de postes vacants, les coûts de personnel étaient un peu moins élevés, ce qui a globalement conduit à une petite amélioration du taux de couverture des coûts.

Chances et risques

Les recettes provenant de l'impôt sur les véhicules à moteur diminueront à l'avenir sous l'effet de l'augmentation du nombre de véhicules électriques. La motion 077–2023, Remund (Mittelhäusern, Les Vertes) qui porte sur la révision de l'impôt sur les véhicules à moteur sans relèvement du montant total des recettes, a été rejetée par le Grand Conseil. Afin de contrer l'érosion de la substance fiscale, il est nécessaire d'adapter la législation fiscale. Le cadre légal actuel n'offre aucune marge de manœuvre.

Les produits dans le domaine de l'admission à la navigation affichent un résultat de CHF 940 000, alors que l'année précédente, il se situait encore juste au-dessus de CHF 1,0 million. Les rentrées financières provenant des inspections de bateaux ont quelque peu baissé en raison de l'absence prolongée d'un expert de la navigation. De plus, un autre expert de la navigation se trouvait encore en formation en 2023. Dans le domaine de l'admission des conducteurs de bateaux, les rentrées financières ont aussi connu un recul. La demande d'examens de conduite pour bateaux a de nouveau atteint un niveau normal. Cependant, le montant budgété a quand même été légèrement dépassé.

Les recettes fiscales provenant de l'impôt sur les véhicules à moteur, s'élevant à CHF 280,4 millions, excèdent de CHF 3,8 millions celles de l'année précédente, dont CHF 1,0 million est dû au fait que la facturation de l'impôt interne au canton s'accompagne à nouveau de flux financiers depuis le 1^{er} janvier 2023 et la comptabilisation ne se fait plus dans les autres rentrées financières. Parallèlement, les recettes fiscales sont inférieures au budget de CHF 3,0 millions en raison de l'accroissement du parc de voitures électriques. Les recettes issues de l'impôt sur les bateaux s'élèvent à un montant de CHF 2,9 millions, ce qui correspond à la planification.

Les rentrées financières provenant de la perception des redevances fédérales sur le trafic affichent un résultat d'environ CHF 2,0 millions. La boutique en ligne de la Confédération permettant d'acheter sa vignette est opérationnelle depuis le 1^{er} août 2023. La vignette 2024 peut donc déjà être achetée sous forme électronique, mais aussi encore sous forme d'autocollant. C'est pourquoi la commission perçue de la vente des vignettes autocollantes disparaîtra peu à peu. La vignette électronique est fournie directement par la Confédération. Les commissions pour la perception de la redevance fédérale sur le trafic des poids lourds sont légèrement supérieures à 2022 et ont dépassé les valeurs budgétées. Toutefois, elles connaîtront une baisse considérable à l'avenir, car de nombreuses tâches assumées jusqu'alors par les cantons disparaîtront. L'OCRN fait partie d'un groupe de travail qui déterminera l'indemnisation à l'avenir.

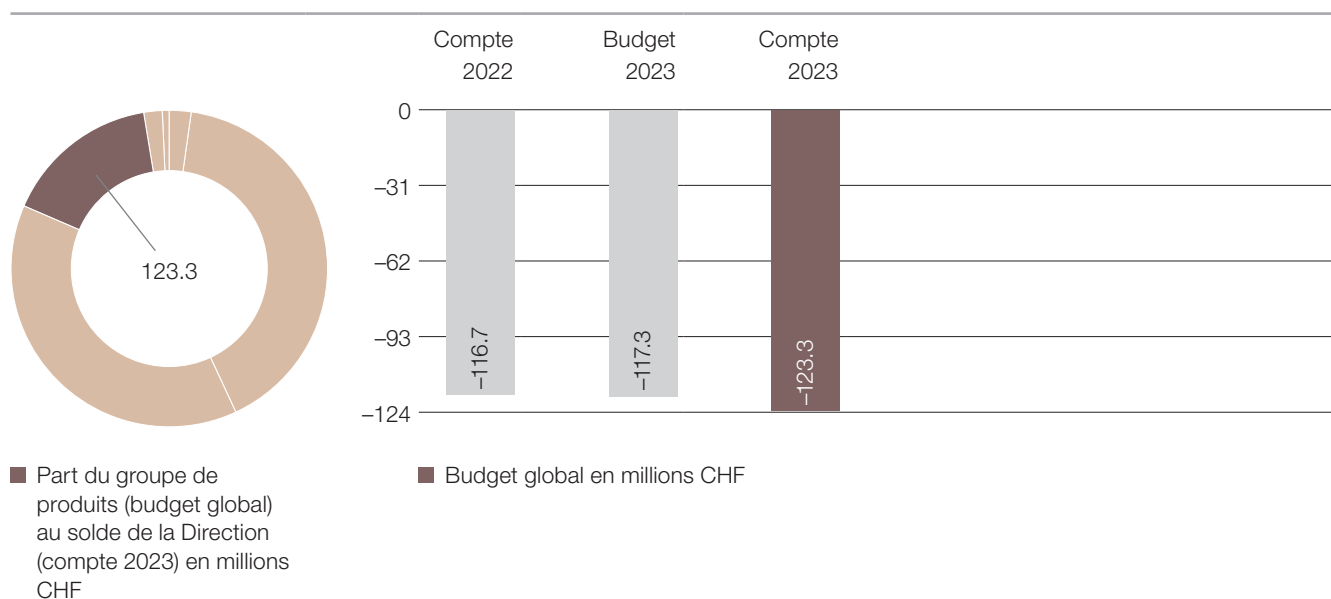
Les rentrées financières provenant de la location de places d'amarrage sont un peu moins élevées que les années précédentes. En effet, en raison de cession de bouées au lac de Thoune, le nombre de places connaît un recul. Or, la demande de places d'amarrage reste élevée et dépasse largement l'offre de places libres.

Une étude commandée à l'externe conclut qu'en 2035 déjà, le canton de Berne comptera environ 100 000 véhicules supplémentaires en circulation. Pour que l'OCRN puisse respecter les intervalles de contrôle prescrits par la loi, il doit impérativement pouvoir créer au moins 20 postes d'experts de la circulation supplémentaires. Ces engagements généreront des recettes supplémentaires couvrant les coûts. En visant à respecter les intervalles de contrôle, l'OCRN peut remplir son mandat légal et, ce faisant, contribuer à garantir la sécurité routière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	837 461	845 476
Effectif des bateaux	11 776	11 429
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	251 826	265 644
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	81 894	116 890
Nombre d'expertises	256 902	240 081
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	39 924	39 105
Nombre de mesures administratives notifiées	17 743	18 507
Nombre de consultations téléphoniques	505 013	483 294

7.7.4 Exécution judiciaire



Description

L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance) et de droit adminis-

tratif (mesures de contrainte relevant du droit des étrangers : détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission) concernant des adultes ou des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	-189 171 436	-182 306 101	-193 000 912	-10 694 811	-5.9%
30 Charges de personnel	-110 095 128	-107 404 613	-105 307 341	2 097 272	2.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-62 463 925	-58 782 274	-70 882 932	-12 100 658	-20.6%
33 Amortissements des actifs administratifs	-2 508 923	-2 551 515	-1 988 007	563 508	22.1%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-13 144 855	-13 157 700	-12 989 537	168 163	1.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-958 605	-410 000	-1 833 096	-1 423 095	< -100.0%
Revenu d'exploitation	72 462 574	64 963 665	69 642 612	4 678 947	7.2%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	57 313 577	52 726 054	51 363 277	-1 362 777	-2.6%
43 Recettes diverses	52 531	0	111 474	111 474	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	11 701 089	9 941 000	14 192 086	4 251 086	42.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	3 395 377	2 296 611	3 975 775	1 679 164	73.1%
Résultat de l'activité d'exploitation	-116 708 862	-117 342 436	-123 358 300	-6 015 864	-5.1%
34 Charges financières	0	0	1 442	1 442	-
44 Recette financière	36 356	65 000	18 044	-46 956	-72.2%
Résultat du financement	36 356	65 000	19 486	-45 514	-70.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat d'exploitation	-116 672 506	-117 277 436	-123 338 814	-6 061 378	-5.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-116 672 506	-117 277 436	-123 338 814	-6 061 378	-5.2 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	428 762				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Détention	-31 670 944	-37 148 282	-36 964 161	184 121	0.5 %
Exécution de mesures	-84 843 550	-80 179 154	-86 374 652	-6 195 499	-7.7 %
Exécution de mesures pour mineurs	-158 012	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) clôture avec un solde I (budget global) de CHF 123,3 millions. C'est CHF 6,1 millions de moins que les CHF 117,2 millions prévus au budget 2023.

Les charges de personnel représentent CHF 2,0 millions de moins qu'attendu. Cette situation est imputable au recul de CHF 3,2 millions des comptes de salaires, lui-même dû, entre autres, à la pénurie de personnel qualifié, qui a retardé les recrutements. Un surplus de dépenses de CHF 1,2 million est par contre enregistré sur les comptes des cotisations de l'employeur aux assurances sociales et du personnel.

Plusieurs comptes du groupe de matières «Charges de biens et services et autres charges d'exploitation» affichent des dépenses inférieures de CHF 1,0 million au total à celles prévues grâce à différentes mesures prises par la direction de l'OEJ, comme un programme de réduction des dépenses.

En 2023, un changement qui n'était pas prévu et qui a eu des effets significatifs est intervenu dans la pratique comptable. Les coûts médicaux destinés à être répercutés, qui représentent CHF 3,9 millions, doivent désormais apparaître dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation. Sur ce montant, CHF 2,5 millions sont refacturés en tant que revenus de transfert et CHF 1,3 million à l'interne en tant que revenus dans le groupe de matières «Imputations internes».

Le renchérissement de l'énergie, des denrées alimentaires, des matières consommables et du matériel d'exploitation a fait grimper les coûts pour ce type d'achats. Ces postes de dépenses couvrent des besoins fondamentaux comme l'approvisionnement de l'infrastructure en électricité, la préparation des repas et la mise à disposition de matériel pour les travaux effectués par les détenus dans les ateliers. L'OEJ n'a qu'une influence minime sur les prix d'achat, qui sont fixés par le marché. Pour ces raisons, les postes mentionnés enregistrent des dépenses supérieures de CHF 2,5 millions à ce qui était escompté.

On constate globalement une augmentation de la demande d'exécution judiciaire dans des cliniques de psychiatrie médico-légale, telles que la clinique de psychiatrie médico-légale des services psychiatriques d'Argovie, l'unité de psychiatrie médico-légale de la clinique psychiatrique universitaire de Zurich et la clinique forensique des cliniques psychiatriques universitaires de Bâle. Les coûts de l'exécution judiciaire dans ces institutions hautement spécialisées s'élèvent à environ CHF 550 000 par personne et par an. Ces placements ordonnés par la justice et les augmentations non prévues des tarifs ont grevé le budget de CHF 4,7 millions supplémentaires. Puisqu'il s'agit de mesures prononcées par les tribunaux, l'OEJ n'a aucune marge de manœuvre, c'est-à-dire aucune influence sur le nombre de placements ni sur les tarifs des cliniques.

Le Service de psychiatrie forensique de l'Université de Berne (SPF) a dénoncé en 2022 le contrat portant sur la fourniture de prestations de psychiatrie médico-légale pour les détenus, faute de rentabilité. En 2023, une solution transitoire a été mise en œuvre avec les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU), qui a engendré un surcoût de CHF 2,1 millions. Une solution à long terme a depuis été trouvée en collaboration avec les SPU.

Le recul de CHF 1,4 million des contributions est dû notamment à la diminution du nombre de jours d'exécution de jugements extra-cantonaux sans variation du taux d'occupation (CHF 2,0 mio). Par ailleurs, un changement dans la comptabilisation des jugements accessoires a entraîné une baisse des revenus de CHF 1,0 million. Les revenus supplémentaires de CHF 1,8 million dus au retard pris dans la mise en œuvre du système d'exécution des peines sur mesure à l'Établissement pénitentiaire de Thorberg (EP Thorberg) ont, de leur côté, eu des effets positifs.

Au niveau des revenus de transfert, ce sont surtout les CHF 2,5 millions mentionnés plus haut qui influent sur le résultat. Pour le reste, la hausse des revenus s'explique par le changement dans la comptabilisation des jugements accessoires, qui a généré des revenus supplémentaires de CHF 1,0 million à la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales, par le remboursement d'un

montant de CHF 0,5 million pour un crédit d'aménagement et par une légère augmentation des paiements directs à l'agriculture. Le groupe de matières « Imputations internes », cité plus haut, connaît une situation similaire à celle des revenus de transfert. L'at-

tribution à ce groupe de matières, interne à l'office, apparaît comme un revenu supplémentaire de CHF 1,3 million.

Priorités de développement

Après une évaluation détaillée des sites, le Conseil-exécutif a décidé le 3 mars 2023 de réaliser une nouvelle construction sur le site de Witzwil (ACE 270/2023). L'Établissement pénitentiaire de Witzwil (EP Witzwil) continuera d'être exploité comme il l'a été jusqu'à présent, en tant qu'établissement ouvert. La planification générale du site tient compte des synergies et interdépendances de construction et d'exploitation entre les installations existantes et la nouvelle construction.

La planification des besoins en places de détention cantonales s'effectue en lien avec les autres cantons des deux concordats alémaniques sur l'exécution des peines et mesures (celui de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale et celui de la Suisse orientale) et tient donc aussi compte des besoins de ces cantons. Le nouvel établissement sur le site de Witzwil comprendra 50 places pour la détention provisoire et la détention pour des motifs de sûreté et 150 places pour l'exécution de peines en milieu fermé par des détenus de sexe masculin. Les 200 places prévues permettront une exploitation économique grâce aux synergies créées et à une exécution judiciaire plus fluide.

La détention provisoire, la détention pour des motifs de sûreté et l'exécution de peines en milieu fermé et ouvert seront strictement séparées sur le plan spatial. Le contact entre ces groupes de personnes sera exclu. En revanche, l'institution constituera une seule et même unité du point de vue de l'organisation, de la direction et de la planification de l'exécution. Des synergies en matière de construction et d'exploitation sont prévues dans les domaines transversaux de l'administration, des ressources humaines, de la sécurité et de l'approvisionnement. L'offre d'hébergement et d'encadrement et les zones de travail et de loisirs devront, quant à elles, être planifiées séparément pour les deux formes d'exécution judiciaire.

Pour que le projet de nouvelle construction puisse être réalisé, il faudra détruire et remplacer dans son futur périmètre certains bâtiments utiles pour l'exploitation de l'EP Witzwil et en particulier pour l'occupation des détenus. Il s'agit d'une section externe et de bâtiments agricoles. Après avoir examiné l'utilité et l'orientation de l'agriculture dans le domaine de l'exécution judiciaire, l'OEJ a décidé de la réduire considérablement. Afin d'éviter le recours à de coûteux locaux provisoires, les bâtiments qui restent nécessaires devront être achevés quand les travaux de la nouvelle construction de Witzwil débiteront. La demande de crédit pour l'étude de projet correspondante sera présentée en même temps au Grand Conseil pour pouvoir passer à la planification et à la réalisation de ces bâtiments. Cette dernière est calée sur le calendrier de la nouvelle construction de Witzwil et devrait avoir lieu d'ici le milieu de l'année 2028.

La remise en état de l'EP Witzwil se déroule conformément au calendrier et devrait se terminer en mars 2024, selon toute prévision. Le déménagement des locaux provisoires dans l'infrastructure rénovée est prévu pour la semaine 10/2024. Le crédit supplémentaire demandé pour la remise en état de dix bâtiments (Lindenhof), rendu nécessaire par la faillite de l'entreprise d'installation électrique, a été approuvé par le Grand Conseil le 8 juin 2023.

Le Grand Conseil a également approuvé, le 8 septembre 2022, le crédit d'engagement de CHF 10,5 millions pour réaliser les nécessaires adaptations des bâtiments de l'EP Thorberg dans le cadre du projet de système d'exécution des peines sur mesure. Ces modifications de l'infrastructure doivent créer les conditions requises pour l'application des normes et stratégies en vigueur permettant une exécution des peines individualisée, axée sur l'encadrement mais aussi sur les risques, et garantissant ainsi la sécurité.

Un atelier satisfaisant à des exigences de sécurité élevées a notamment été aménagé pour les détenus de l'exécution en milieu sécurisé. Ainsi, les petits groupes qui exécutent leurs peines en section de sécurité renforcée (section B) pourront eux aussi travailler toute la journée. Dans une deuxième phase, qui a duré jusqu'à fin 2023, l'ancienne cantine du personnel a été transformée en vestiaires et en salle de pause pour les détenus qui travaillent en cuisine. Par ailleurs, des bureaux ont été aménagés dans les étages du bâtiment B afin que le personnel d'encadrement dispose d'un nombre suffisant de postes de travail au sein des sections cellulaires et soit facilement accessible pour les détenus. Les travaux de transformation se déroulent comme prévu, même si la poursuite de l'activité en parallèle constitue un défi de taille, notamment pour garantir la sécurité à tout moment.

Outre les mesures touchant à l'infrastructure, les programmes d'exploitation ont été préalablement revus pour pouvoir passer dès 2024 aux étapes suivantes des travaux. La dernière d'entre elles, prévue pour 2025, vise notamment à réaménager l'entrée et les salles de visite.

Le projet pilote de clinique de jour de psychiatrie légale à la Prison régionale de Berthoud a été lancé le 17 janvier 2022 pour une durée de trois ans. Porté par les SPU et par la direction de la prison, il vient combler une lacune dans la chaîne de prise en charge des détenus souffrant de troubles psychiques dans le canton de Berne et apporter de la stabilité à l'offre de soins. Cette clinique de jour dispense des soins de psychiatrie médico-légale plus intensifs que ceux ordinairement proposés en ambulatoire. Les principaux objectifs de ce projet sont, d'une part, d'améliorer la prise en charge psychiatrique – globalement perfectible – des détenus souffrant de troubles psychiques dans le canton de Berne et, d'autre part, d'optimiser l'offre ordinaire de soins psychiatriques de manière à pouvoir stabiliser les patients en phase de traitement post-aiguë – après un passage par la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île ou par la Station Étoine des SPU – et planifier ainsi la suite de l'exécution. Cette clinique de jour contribue en outre à éviter des hospitalisations et à réduire ou éviter les séjours au sein de la Division cellulaire et de la Station Étoine.

En garantissant un équilibre raisonnable entre, d'un côté, le traitement individualisé et très onéreux des patients dans les sections de haute sécurité de cliniques psychiatriques en dehors du canton et, de l'autre, une solide prise en charge « tout en un », adaptée aux besoins des patients et nettement moins coûteuse, ce projet contribue à soulager notamment du point de vue économique le système de soins psychiatriques du canton de Berne dans le domaine de l'exécution judiciaire.

Pour tout ce qui concerne les prestations de psychiatrie médico-légale, l'OEJ a collaboré avec le SPF jusqu'à la résiliation du contrat par ce dernier avec effet au milieu de l'année 2022. L'appel d'offres OMC qui a été lancé pour trouver un nouveau partenaire n'a donné lieu à aucune soumission. À l'initiative de trois Directions cantonales – l'INC, la DSSI ainsi que la DSE –, une déclaration d'intention a été adoptée qui porte sur la mise en place d'une chaîne complète de soins en psychiatrie médico-légale pour l'exécution judiciaire bernoise et sur la création d'une couverture globale en soins médico-légaux sous la forme d'une clinique universitaire. La solution transitoire mise sur pied a ensuite pu être transformée en une structure consolidée en 2023, en collaboration avec le nouveau fournisseur de prestations, les SPU. Les effectifs apportés par ces derniers permettent d'assurer la conformité aux dispositions légales en vigueur dans le domaine de l'exécution judiciaire. Il s'agit toutefois des ressources minimales nécessaires. Les aspects quantitatifs ont été définis pour chaque établissement d'exécution et le contrat régissant la collaboration a été mis au net – il devrait pouvoir être signé en janvier 2024. À l'heure actuelle, l'OEJ s'attend à une hausse des coûts des soins. Les coûts annuels des besoins de base devraient représenter CHF 4,0-4,5 millions environ. On entend par là les prestations prescrites par la loi ou ordonnées par la justice. Étant donné que ces prestations doivent obligatoirement être achetées, l'OEJ ne dispose d'aucune marge de manœuvre en la matière.

Considérant la privation de liberté comme un processus continu (de l'arrestation jusqu'à la libération), les cantons de Zurich et de Berne souhaitent développer la détention provisoire. Une demande de financement pour mener un projet pilote en ce sens a été adressée à l'Office fédéral de la justice (OFJ), avec une approche axée sur les ressources et sur l'objectif de la réinsertion. L'OFJ a approuvé la demande et a décidé de participer au projet, suivi scientifiquement, qui s'achèvera en 2027. L'objectif consiste à réduire les possibles effets néfastes de la détention provisoire et à renforcer les ressources de la personne détenue. La préservation et le renforcement des ressources personnelles des détenus pendant la détention provisoire constituent un avantage pour l'exécution des peines et mesures, mais aussi pour la collectivité. Cela peut s'avérer particulièrement important lorsqu'une personne est libérée de détention provisoire avant de commencer l'exécution de sa peine.

Chances et risques

L'OEJ assure la détention administrative dans les prisons régionales de Moutier et de Berne. La commune de Moutier s'appêtant à rejoindre le canton du Jura, il faut impérativement trouver, au 1^{er} janvier 2026, des places de détention administrative sur le sol bernois pour compenser celles perdues.

Les recherches menées ont pointé l'EP Witzwil comme le site idéal pour offrir ces places. Deux sections consacrées à l'exécution de peines en milieu ouvert (36 places au total) seront réaménagées pour servir à la détention administrative. La réaffectation de ces places concordataires a été approuvée par le concordat et entraîne une réduction – voulue par l'OEJ – de l'engagement actuel du canton de Berne dans celui-ci. Certains travaux doivent être réalisés afin de mettre les infrastructures en conformité avec les exigences techniques, opérationnelles et légales.

Les besoins du canton de Berne en places résidentielles dans des cliniques de psychiatrie médico-légale ont fortement augmenté. Fin 2023, 45 personnes sont détenues dans des cliniques, alors que les besoins avaient été estimés à 30 places en 2017 et que cette estimation scientifiquement fondée était encore valable il y a un an

Le projet pilote comprend six champs d'action : le placement en détention provisoire et les mesures immédiates qui l'accompagnent ; la gestion des cas ; le travail avec les proches ; la gestion de la transition ; les mesures de maîtrise du stress et des problèmes ; le programme de formation et d'entraînement à l'intention des membres du personnel. Une équipe de recherche de l'École polytechnique fédérale et de l'Université de Zurich assure l'évaluation scientifique du projet. Les champs d'action cités sont examinés sous l'angle de leur efficacité et de la manière dont ils ont été mis en œuvre (évaluation du processus).

Le projet «HORIZONT», lancé au printemps 2021 par les deux concordats alémaniques sur l'exécution des peines et mesures, a pu être clôturé fin 2023 comme prévu.

Les concordats seront maintenus, avec chacun ses organes et instances décisionnelles, mais ils collaboreront plus étroitement désormais sur cette nouvelle base. Les conseillers d'État compétents des 19 cantons alémaniques ont approuvé fin octobre, lors de conférences communes, la conclusion d'un accord de collaboration. L'objectif est de traiter ensemble 90 pour cent environ des affaires concordataires. La collaboration entre les cantons doit notamment porter sur la planification, un développement qualitatif ainsi qu'une gestion et une utilisation optimales de l'offre de places d'exécution judiciaire.

L'accord eutera en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, et porte déjà de premiers fruits, comme la fusion des secrétariats des concordats.

En outre, le sous-projet consistant à intégrer le Secteur des évaluations de psychologie légale (SEPL) aux structures du canton de Zurich a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2024, apportant un soulagement financier sans rien changer aux prestations fournies. À noter que les bureaux du SEPL restent dans le canton de Berne.

Les travaux encore en cours dans le cadre du projet «HORIZONT» ont été transférés dans la nouvelle structure ordinaire.

(avec 26 personnes en clinique). Malgré le nombre élevé de personnes placées dans des cliniques, huit personnes attendent dans une prison cantonale leur retour en clinique ou en section thérapeutique spécialisée et fermée, et cinq autres personnes attendent en prison leur premier placement en clinique ou en institution d'exécution des mesures. Les besoins globaux en places d'exécution judiciaire en clinique sont d'environ 55 places à l'heure actuelle. Une place en clinique coûte CHF 1500 par jour, contre environ CHF 720 pour une place en institution fermée d'exécution des mesures. Les placements non budgétisés mais prescrits par la législation et les augmentations non prévues des tarifs ont engendré quelque CHF 4,7 millions de coûts en 2023. Les besoins supplémentaires n'ont pas pu être entièrement intégrés au budget 2024. Il y a donc un fort risque que les coûts 2024 donnent lieu à un nouveau crédit supplémentaire.

De nombreuses prescriptions légales et judiciaires régissent le domaine de l'exécution judiciaire, s'agissant de thérapies ou de mesures, par exemple. Les coupes budgétaires réalisées de manière linéaire ne peuvent pas être compensées à l'interne ni donner lieu à une réduction des prestations en conséquence. Les coûts doivent

être considérés comme imposés par la législation. Les coupes linéaires mènent inévitablement à un dépassement du budget et, en définitive, à un crédit supplémentaire. Les offres disponibles dans le domaine médico-légal (soins de base, exécution des mesures, mais aussi placement en clinique) constituent le cœur de l'exécution judiciaire et servent de base au calcul des tarifs.

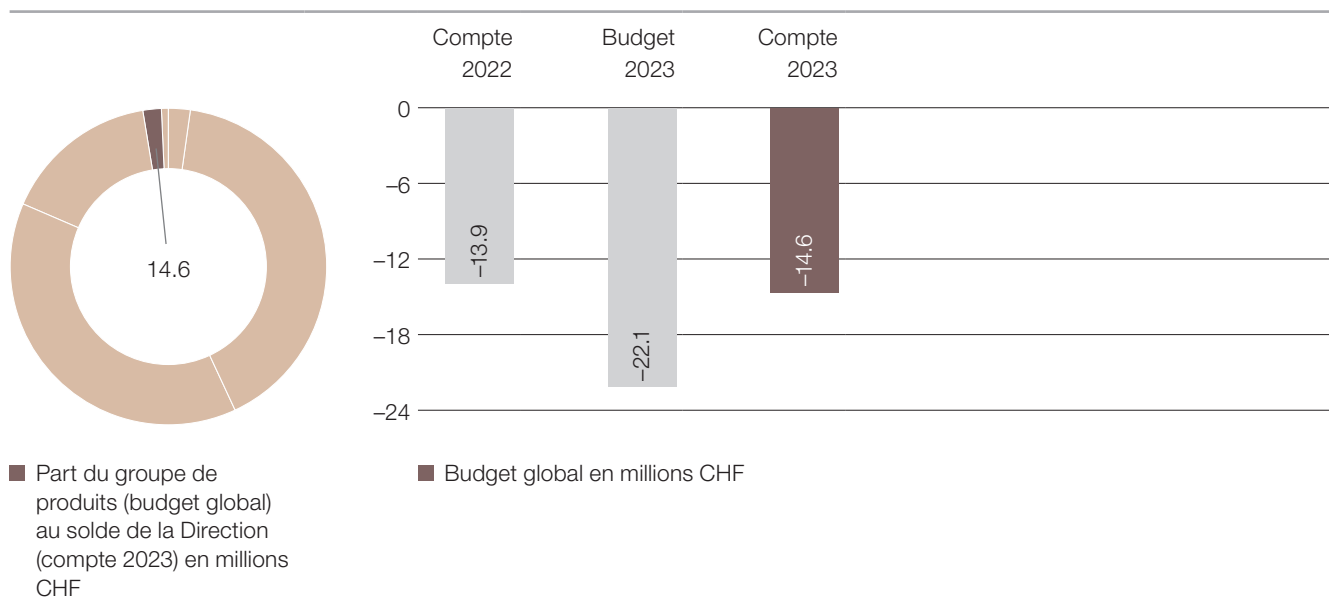
Le renchérissement de l'énergie, des denrées alimentaires, des matières consommables et du matériel d'exploitation a fait grimper

les coûts pour ce type d'achats. Tous ces postes de dépenses servent à couvrir des besoins fondamentaux dans les prisons et les établissements pénitentiaires. Sont par exemple considérés comme fondamentaux l'éclairage des locaux, la préparation des repas et la mise à disposition de matériel pour les travaux effectués par les détenus dans les ateliers. L'OEJ n'a qu'une influence minime sur les prix d'achat et peut difficilement anticiper les évolutions à venir.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	337 121	335 310
Nombre de journées de travail d'intérêt général	12 005	9 403
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	997	959
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires) (en %)	93	96
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés)	167	205
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales et d'établissements d'exécution de peines et mesures	0	0

7.7.5 Population



Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, déclaration concernant le genre et le prénom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, dissolution mariage, conversion de

partenariat enregistré en mariage, changement de nom, filiation, adoption, déclaration d'absence, dissolution de partenariat enregistré et d'autres. Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-51 140 455	-55 006 224	-52 688 870	2 317 354	4.2 %
30 Charges de personnel	-26 716 893	-27 521 846	-26 705 354	816 493	3.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-5 230 928	-7 702 117	-5 135 037	2 567 080	33.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-178 802	-335 362	-329 150	6 212	1.9 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-16 591 864	-16 961 507	-17 815 616	-854 109	-5.0 %
37 Subventions à redistribuer	-2 382	0	-1 626	-1 626	-
39 Facturation interne	-2 419 587	-2 485 391	-2 702 087	-216 696	-8.7 %
Revenu d'exploitation	37 289 460	32 960 732	38 167 751	5 207 019	15.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	21 010 460	18 311 568	20 836 108	2 524 540	13.8 %
43 Recettes diverses	1 699	0	234 419	234 419	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	16 273 983	14 649 164	17 094 955	2 445 791	16.7 %
47 Subventions à redistribuer	2 382	0	1 626	1 626	-
49 Imputations internes	936	0	642	642	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat de l'activité d'exploitation	-13 850 995	-22 045 492	-14 521 119	7 524 373	34.1 %
34 Charges financières	0	-40 000	-33 229	6 771	16.9 %
44 Recette financière	0	0	270	270	–
Résultat du financement	0	-40 000	-32 959	7 041	17.6 %
Résultat d'exploitation	-13 850 995	-22 085 492	-14 554 077	7 531 415	34.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-13 850 995	-22 085 492	-14 554 077	7 531 415	34.1 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-79 283			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Aide d'urgence et exécution des renvois	-5 120 212	-9 720 187	-6 192 226	3 527 961	36.3 %
Loi sur les étrangers et l'intégration	-6 393 666	-6 441 686	-5 880 190	561 496	8.7 %
Demandes relevant de l'état civil	-5 573 462	-7 874 071	-6 287 656	1 586 415	20.1 %
Communication de données	961 422	-247 395	444 463	691 858	> 100.0 %
Documents d'identité des citoyens suisses	2 274 923	2 197 847	3 361 531	1 163 684	-52.9 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Par rapport au budget 2023, le solde du compte de résultats s'est amélioré de CHF 7,5 millions.

Des économies de l'ordre de CHF 0,8 million par rapport aux prévisions budgétaires ont pu être réalisées sur les charges de personnel, grâce à des postes vacants non repourvus immédiatement. Les coûts du groupe de matières charges matérielles et autres charges d'exploitation sont inférieurs d'environ CHF 2,6 millions à ce qui avait été budgété, principalement dans le domaine des prestations de tiers, des expertises/honoraires externes et des prestations informatiques.

Les coûts du groupe de matières «Charges de transfert» ont dépassé de CHF 0,8 million ceux inscrits au budget, pour l'essentiel en raison des coûts de production des documents de voyage destinés aux citoyens suisses, la demande s'étant accrue. Tous les services ont généré des rentrées financières supplémentaires dans le groupe de matières «Rémunérations», à hauteur d'en-

viron CHF 2,5 millions. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des revenus d'environ CHF 1,0 million provenant des documents de voyage destinés aux citoyens suisses, dont la demande a progressé pour l'essentiel suite à l'introduction de la nouvelle carte d'identité. Dans le domaine de l'état civil, la plus forte demande de documents et d'authentications a généré CHF 0,9 million de revenus supplémentaires et, dans le domaine de la loi du 25 mars 2013 sur l et l'intégration de la population étrangère (LInt; RSB 124.1), le nombre plus élevé de demandes et de décisions, les revenus ont connu une hausse de CHF 0,8 million.

Dans le groupe de matières «Recette des transferts», les forfaits pour frais administratifs liés à l'accueil de personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine et le nombre plus élevé de décisions rendues par la Confédération en matière d'aide d'urgence ont entraîné des recettes supplémentaires de CHF 2,4 millions par rapport au budget.

Priorités de développement

Le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse a fortement augmenté au deuxième semestre de 2022. Afin d'éviter une surcharge des structures fédérales, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a fait usage de son droit d'attribuer de manière anticipée aux cantons, à des fins d'hébergement, des personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi. Dans le but de décharger les structures de retour ordinaires, l'abri de protection civile souterrain de Berne-Brünnen a été mis en service en janvier 2023 titre de centre de retour. Il accueille exclusivement des hommes seuls faisant l'ob-

jet d'une décision de renvoi. L'hébergement de femmes ou de familles avec enfants y étant exclu en tout temps. Contrairement aux prévisions initiales, la durée moyenne de séjour des personnes concernées était d'environ 100 jours à la fin de l'exercice sous revue. Difficilement prévisible, cette situation est multifactorielle: les renvois selon la procédure Dublin vers l'Italie sont bloqués depuis novembre 2022 et ceux vers la Croatie sont uniquement possibles par vol spécial. Sans compter que l'exécution du renvoi, en ce qui concerne l'obtention de documents de voyage, dépend largement

de la collaboration avec les autorités étrangères et de la volonté de coopérer des personnes tenues de quitter le territoire. En sus des structures d'hébergement ordinaires, le canton exploitait fin 2023 six centres de retour d'une capacité totale de 580 places.

Après évaluation du potentiel de numérisation d'une série de processus clés, des projets de suivi en la matière ont été lancés dans deux services de l'Office de la population (OPOP). Pour pouvoir fournir des prestations sans rupture de support, sans papier et sans obstacle, ils visaient à évaluer de plus près la situation dans les communes et les exigences de celles-ci en matière de collaboration avec le canton. À l'appui des résultats obtenus, il s'agit de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des processus obliga-

toires et à la concrétisation des projets de numérisation qui y sont liés.

L'application spécialisée «PendenZA» des offices de l'état civil est en fin de vie et ne répond plus aux exigences actuelles d'une administration numérique. Après évaluation de ces dernières, un appel d'offres pour un nouveau système a été lancé à la fin de l'automne 2023. L'adjudication aura lieu en février 2024. Le guichet en ligne sera complété avec d'autres prestations et les clients pourront réserver des rendez-vous en ligne, par exemple pour les mariages ou les reconnaissances d'enfants. L'introduction du système est prévue pour début 2025.

Chances et risques

Par rapport à la période de la pandémie de COVID-19, il y a eu plus d'exécutions de renvois durant l'année sous revue, cependant assorties de restrictions – définitives pour certaines d'entre elles. Résultat : le nombre moyen de personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi relevant de la compétence du canton n'a que peu diminué en 2023 (596 en janvier, contre 567 en décembre). Pour 2024, il faut également s'attendre à un nombre élevé d'attributions de bénéficiaires de l'aide d'urgence et à une densité d'occupation croissante dans les centres de retour.

Alors que la charge administrative et organisationnelle du Centre clientèle a diminué en ce qui concerne l'établissement de documents d'identité pour les personnes en quête de protection, la charge de travail est restée élevée dans le domaine des étrangers pour ce qui est de l'examen des autorisations de séjour et d'établissement des personnes étrangères. Sur la base de l'évaluation des processus de travail réalisée en 2022 dans l'ensemble du domaine, il a toutefois été possible d'adapter divers processus et de tirer profit des gains d'efficacité qui en découlent. Ainsi, malgré le surcroît de travail, la valeur cible dans le domaine des affaires en suspens et des délais a été respectée.

Le nombre de rendez-vous pris pour obtenir des documents de voyage suisses n'a cessé d'augmenter en 2023. 212 673 cartes d'identité et passeports ont été délivrés au total, soit 16 629 de plus qu'en 2022 et 39 847 de plus que la moyenne des dix dernières années. L'introduction de la nouvelle carte d'identité en mars 2023 a vraisemblablement incité quelque citoyens et citoyennes à commander un nouveau document d'identité, bien que l'ancien ne soit pas échu. Le Service des documents d'identité a réagi de manière très flexible à la demande de rendez-vous, très élevée par moments, étendant ses heures d'ouverture en cas de besoin (le matin, à midi, le soir et certains samedis supplémentaires). Grâce à une très grande disponibilité en termes de rendez-vous dans les sept centres de documents d'identité, le nombre de passeports d'urgence dé-

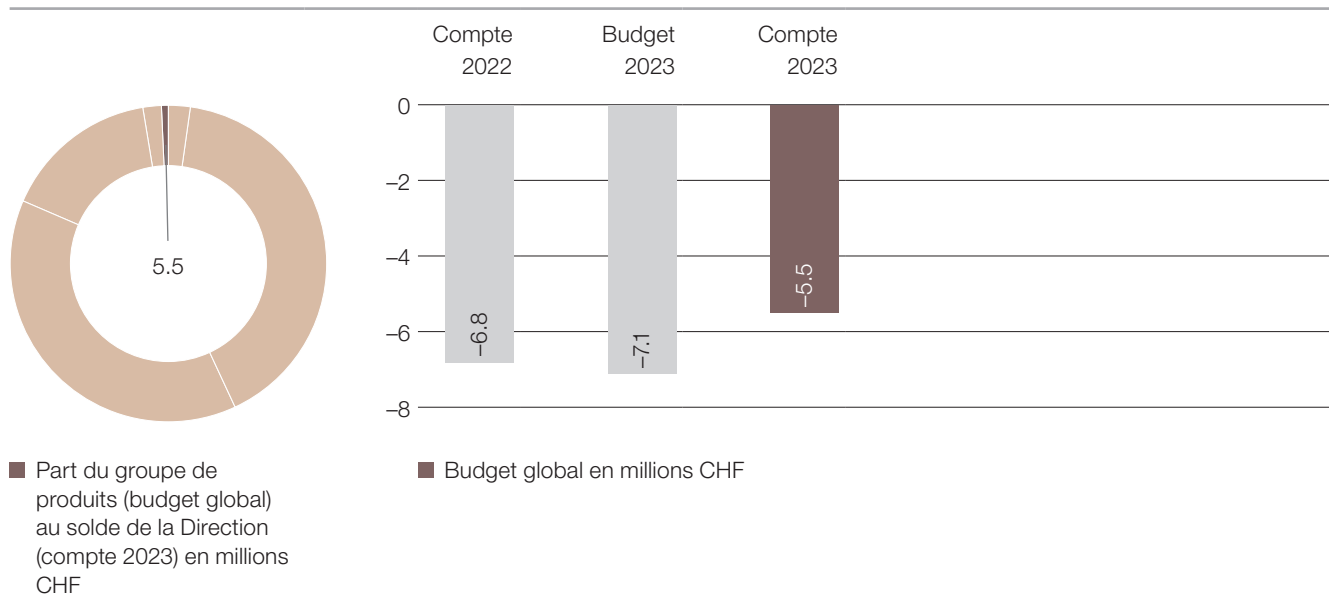
livrés a été encore réduit (de 2440 à 2078). De même, l'optimisation permanente des processus a permis de diminuer encore le temps de traitement moyen par client. Une solution a par exemple été trouvée pour photographier plus aisément les enfants en bas âge, ce qui facilite aussi la vie aux parents. Ces différentes mesures ont permis de faire face à la hausse des demandes de documents d'identité sans augmenter les effectifs.

En 2023, le Service de l'état civil et des naturalisations a enregistré 44 395 transactions (faits d'état civil), soit 385 de plus que la moyenne des 15 dernières années. Toujours l'année sous revue, le canton de Berne fait état de 10 288 décès, un chiffre qui se situe dans la moyenne des quatre dernières années. Jusqu'en 2019, le nombre de décès enregistrés n'a jamais dépassé 10 000. En revanche, les naissances ont été moins nombreuses que les années précédentes. Le nombre de naissances enregistrées en 2023 (9941) est, quant à lui, inférieur à 10 000 pour la première fois depuis 2013. Ainsi, en 2023, le canton de Berne a compté 347 décès de plus que de naissances. Au total, 4085 couples ont célébré leur mariage, dont 115 couples de même sexe. La moyenne des 15 dernières années s'élève à 4470 mariages. 6,5 pour cent ont été célébrés un samedi (taux d'occupation de 87 %) et plus d'un quart dans des locaux de cérémonie particuliers. Le nombre de dissolutions de mariage prononcées par un tribunal bernois était de 1681. 588 personnes ont fait modifier leur prénom ou leur nom de famille par une décision administrative. En 2023, 2114 personnes étrangères ont été naturalisées par voie ordinaire, soit 792 de moins qu'en 2022. Cette forte diminution s'explique pour l'essentiel par le fait qu'en 2022, le SEM et les communes ont statué sur un nombre exceptionnellement élevé de demandes en suspens. Au total, 3501 enregistrements ont été effectués en 2023 dans la transaction Droit de cité (naturalisations ordinaires et facilitées, libérations du droit de cité, perte de par la loi, etc.). 91 personnes ont fait modifier les indications concernant leur sexe dans le registre de l'état civil en procédant à une déclaration dans un office de l'état civil.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence au 31.12.	584	567
Nombre de personnes nouvellement bénéficiant de l'aide d'urgence selon la décision du SEM	720	1 282
Naturalisations ordinaires	2 906	2 114
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 321 000	4 048 000
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	240 546	260 316
Part des réservations de rendez-vous via Internet pour les demandes de passeport et de cartes d'identité (en %)	74	77

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Description

Des cadres et des spécialistes de la protection civile suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état. La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de

l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coaches de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la DSE et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-22 784 195	-26 946 662	-27 817 507	-870 845	-3.2 %
30 Charges de personnel	-12 696 892	-14 026 944	-13 052 883	974 061	6.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-4 041 314	-5 059 223	-4 276 354	782 869	15.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-128 319	-109 276	-109 109	167	0.2 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	-4 000 000	-3 787 178	212 822	5.3 %
36 Charges de transfert	-4 249 368	-2 283 114	-4 964 086	-2 680 972	< -100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
37 Subventions à redistribuer	-1 351 465	-1 375 000	-1 249 255	125 745	9.1 %
39 Facturation interne	-316 838	-93 104	-378 642	-285 538	< -100.0%
Revenu d'exploitation	15 716 703	19 677 051	18 914 350	-762 701	-3.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	9 842 773	11 209 051	8 363 096	-2 845 955	-25.4 %
43 Recettes diverses	9 230	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	2 090 000	4 745 941	2 655 941	> 100.0%
46 Recette des transferts	4 277 701	4 832 500	4 351 973	-480 527	-9.9 %
47 Subventions à redistribuer	1 351 465	1 375 000	1 249 255	-125 745	-9.1 %
49 Imputations internes	235 534	170 500	204 085	33 585	19.7 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-7 067 492	-7 269 611	-8 903 157	-1 633 546	-22.5 %
34 Charges financières	0	0	8	8	-
44 Recette financière	274 317	200 000	3 409 406	3 209 406	> 100.0%
Résultat du financement	274 317	200 000	3 409 414	3 209 414	> 100.0%
Résultat d'exploitation	-6 793 175	-7 069 611	-5 493 743	1 575 868	22.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-6 793 175	-7 069 611	-5 493 743	1 575 868	22.3 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		1 641 739			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Protection civile	-1 737 914	0	0	0	0.0 %
Coordination de la protection de la population	-6 432 206	-6 855 074	-5 953 528	901 546	13.2 %
Sport	-3 130 155	-3 331 196	-2 625 921	705 275	21.2 %
Affaires militaires	774 404	1 406 876	1 013 080	-393 796	28.0 %
Infrastructure	3 732 695	1 709 784	2 072 627	362 843	-21.2 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le compte de résultats du groupe de produits « Sécurité civile, sport et affaires militaires » présente un solde (budget global) supérieur de CHF 1,6 million à celui inscrit au budget. Ce résultat est notamment dû à la diminution des charges de personnel suite à des postes vacants et à des gains de rotation au moment de repourvoir les postes, ainsi qu'à une baisse des frais de matériel.

Durant les premiers mois de l'année sous revue, l'état-major spécial « Pénurie d'énergie OCCant », institué par le Conseil-exécutif le 24 août 2022, a suivi la situation, regroupé toutes les informations de la Confédération, des organes intercantonaux, des entreprises du secteur de l'énergie et des services cantonaux, et échangé des informations avec les communes. Par arrêté du 29 mars 2023, le Conseil-exécutif a suspendu aussi bien l'état-major spécial que les mesures d'économie d'énergie décidées, et chargé différentes unités d'organisation de l'administration de poursuivre les mesures de préparation à une éventuelle pénurie d'énergie dans les structures ordinaires. Au vu de la situation, qui s'est entre-temps détendue, le

gouvernement a décidé le 13 décembre 2023 de dissoudre l'état-major spécial et de lever les mesures d'économie d'énergie. Les travaux se poursuivent au sein des structures ordinaires.

Le Conseil-exécutif a demandé de poursuivre le projet d'optimisation de la gestion de la continuité des activités à l'échelle du canton. Des analyses d'impact ont été réalisées et des stratégies de continuité des affaires ont été élaborées pour les prestations vitales de l'administration cantonale identifiées par les Directions, la JUS et la CHA. Ces stratégies incluent un catalogue des mesures préventives de continuité des activités visant à réduire la probabilité et l'impact des défaillances, ainsi que des plans de continuité des activités à établir.

Le système de points de rencontre d'urgence (PRU) dans les communes a été progressivement étendu. Indépendamment d'une éventuelle pénurie d'électricité, ces PRU doivent assurer le contact

entre la population et les autorités en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

Le contrôle périodique des abris a été réalisé dans d'autres communes, conformément à la planification pluriannuelle.

En 2023, les membres du Care Team du canton de Berne ont effectué 655 interventions lors de 397 événements, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année 2022.

En ce qui concerne la stratégie sportive du canton de Berne, les mesures réalisables avec les moyens budgétaires disponibles seront mises en œuvre, et les services concernés ont continué de se concerter et de se coordonner de manière intensive. Le 6 novembre 2023, les Sports Awards, qui rendent hommage aux sportives et sportifs bernois ayant décroché des médailles, ont eu lieu au stade de l'Ilfis à Langnau i.E.

Dans le domaine de l'administration militaire, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) a organisé 127 journées d'information auxquelles 4468 personnes astreintes au service ont participé, des chiffres quasi inchangés par rapport à 2022. Il a traité 2626 demandes de déplacement de service ainsi que 26 499 annonces d'arrivée, de départ ou de changement d'adresse. Au total, 1999 personnes n'ayant pas respecté leur obligation de tir en 2022 ont été amendées, et 1464 militaires ont été libérés de leurs obligations militaires. Dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 42 099 factures et décisions de taxation ainsi que 8477 rappels et menaces de recouvrement ont été envoyés. Les taxes d'exemption perçues se sont élevées à environ CHF 19,3 millions, dont 80 pour cent ont été reversés à la Confédération.

La place d'armes de Berne a comptabilisé 194 237 jours d'occupation en 2023.

Priorités de développement

L'OSSM met l'accent sur la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, sur le développement de la protection civile – en particulier sur l'instruction de la protection civile dans le canton de Berne –, ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre de pla-

nifications et de stratégies dans le domaine de la protection de la population. Ces projets sont pris en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement.

Chances et risques

Il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer de façon définitive les effets à long terme du développement de l'armée et des autres étapes y relatives sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes. Le résultat pourrait être bénéficiaire comme déficitaire. De même, on ignore quels seront les effets de la baisse continue des effectifs de la protection civile et d'une éventuelle modification du système de l'obligation de servir au niveau fédéral sur les activités de l'OSSM.

tion civile (LCPPCi; RSB 521.1), entraînerait des dépenses supplémentaires qui n'ont pas encore été inscrites au budget. Le transfert de la compétence pour l'instruction de la protection civile des communes au canton est également examiné dans le cadre de cette révision de loi. Les dépenses supplémentaires nécessaires seraient compensées par la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC).

Fin 2023 il n'est pas possible de prévoir de manière fiable dans quelle mesure l'évolution de la situation sécuritaire et l'augmentation potentielle des catastrophes naturelles et anthropiques affecteront les activités de l'OSSM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	25 462	26 499
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	47 486	42 099
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 144	9 228
Nombre de moniteurs J+S actifs	20 411	21 495
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	7 765	7 504
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	42 782	45 116
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	135 227	194 237

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Contributions de remplacement

L'art. 62 de la loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI; RS 520.1) dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et

qu'elles servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-5 986 751	-6 090 000	-8 533 119	-2 443 119	-40.1 %
Rendement	5 986 751	6 090 000	8 533 119	2 443 119	40.1 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-2 159 600	-4 000 000	-3 787 178	212 822	5.3 %
36 Charges de transfert	-3 737 151	-2 000 000	-4 655 941	-2 655 941	-100.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-90 000	-90 000	-90 000	0	0.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	2 159 600	4 000 000	3 787 178	-212 822	-5.3 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	3 827 151	2 090 000	4 745 941	2 655 941	0.0 %
46 Recette des transferts	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	77 280 719	75 613 168	75 613 168	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	75 613 168	77 523 168	74 654 405	-2 868 763	-3.7 %
Variation du patrimoine	-1 667 551	1 910 000	-958 763	-2 868 763	< -100.0 %

Commentaire

La LPPCi prévoit que depuis 2012, les contributions de remplacement pour la construction d'abris reviennent aux cantons, qui constituent un fonds de financement spécial. En 2023, ce fonds a fait l'objet de prélèvements pour l'acquisition de matériel par des organisations de protection civile, pour des mesures dans le domaine de la construction d'abris, pour la réalisation du contrôle périodique des abris et pour la couverture des frais administratifs

du fonds. Les revenus enregistrés pendant la période sous revue proviennent des contributions de remplacement que doivent verser les maîtres d'ouvrage en vertu de la législation fédérale. Les prélèvements attendus pendant les prochaines années sur le fonds sont difficiles à anticiper. Ils dépendent en effet du besoin d'investissement et du nombre de demandes reçues pour de nouvelles mesures de protection civile.

7.9 Fonds

7.9.1 Fonds de loterie

La part des bénéfices nets de la Loterie intercantonale est versée au Fonds de loterie.

	Compte 2022	Compte 2023	Ecart p. rapp. compte 2022	
			CHF	%
Recettes				
Part des bénéfices SWISSLOS	69 423 084	68 697 493	-725 591	-1.0 %
Intérêt	0	65 720	65 720	–
Total recettes	69 423 084	68 763 213	-659 871	-1.0 %
Dépenses				
Culture	3 328 390	1 836 760	-1 491 630	-44.8 %
Conservation des monuments historiques et protection du paysage	12 028 003	9 500 866	-2 527 137	-21.0 %
Nature + protection de l'environnement	101 410	101 240	-170	-0.2 %
Coopération au développement et secours en cas de catastrophe	3 540 370	3 745 310	204 940	5.8 %
Société	1 652 235	2 907 435	1 255 200	76.0 %
Subventions périodiques	4 439 500	3 284 770	-1 154 730	-26.0 %
Utilité publique ou bienfaisance	72 100	0	-72 100	-100.0 %
Alimentation Fonds d'encouragement des activités culturelles INC	17 275 529	13 611 577	-3 663 952	-21.2 %
Alimentation Fonds du sport	17 300 000	13 700 000	-3 600 000	-20.8 %
Frais administratifs	501 933	526 189	24 256	4.8 %
Transfert FL CJB à FEAC CJB (art. 21a LStP) ¹	300 000	255 000	-45 000	100.0 %
Régularisation des projets 2021	-1 177 000	0	-1 177 000	-100.0 %
Régularisation des projets 2022	84 773	-84 773	-169 546	100.0 %
Total dépenses	59 447 243	49 384 374	-10 062 869	-16.9 %
Compte spécial COVID-19²	69 423 084	68 763 213	-659 871	-1.0 %
Total prélèvements sur les Fonds du sport et de loterie	59 447 243	49 384 374	-10 062 869	-16.9 %
Etat compte spécial COVID-19	9 975 841	19 378 840	9 402 998	94.3 %
Total recettes				
Total dépenses	-113 640	0	113 640	-100.0 %
Excédent de recettes	-113 640	0	113 640	-100.0 %
	31. 12. 2022	31. 12. 2023		
Etat de la fortune				
Fortune initiale compte courant	123 130 258	132 992 460	9 862 201	8.0 %
Excédent de recettes	9 975 841	19 378 840	9 402 998	94.3 %
Solde compte spécial COVID-19	-113 640	0	113 640	0.0 %
Etat compte courant Fonds de loterie	132 992 460	152 371 299	19 378 840	14.6 %
Etat subventions promises	-50 425 754	-41 851 892	8 573 862	17.0 %
Fortune nette Fonds de loterie	82 566 706	110 519 407	27 952 702	33.9 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹ Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (LStP ; RSB 102.1)

² Conformément à l'ordonnance du 22 avril 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine des loteries (OCCVL ; RSB 101.7)

7.9.2 Fonds du sport

Le Fonds du sport est utilisé pour la construction et l'entretien d'installations sportives, l'acquisition de matériel sportif, des cours, des manifestations sportives et des compétitions, ainsi que pour des mesures spéciales de promotion du sport.

	Compte 2022	Compte 2023	Ecart p. rapp. compte 2022	
			CHF	%
Recettes				
Attribution du Fonds de loterie	17 300 000	13 700 000	-3 600 000	-20.8 %
Intérêt	0	16 842		
Total recettes	17 300 000	13 716 842	-3 583 159	-20.7 %
Dépenses				
Infrastructures sportives	4 147 150	2 289 800	-1 857 350	-44.8 %
Grands engins d'entretien	11 560	32 300	20 740	100.0 %
Matériel sportif	891 001	1 346 770	455 769	51.2 %
Relève dans le sport populaire	1 971 450	1 988 524	17 074	0.9 %
Relève dans le sport de compétition	4 181 450	1 378 474	-2 802 976	-67.0 %
Cours	162 610	196 800	34 190	21.0 %
Subventions aux fédérations	190 280	182 850	-7 430	-3.9 %
Compétitions européennes	51 160	60 090	8 930	17.5 %
Compétitions sportives	947 560	1 534 615	587 055	62.0 %
Projets particuliers de promotion du sport	0	31 450	31 450	–
Promotion mesures particulières	0	0	0	0.0 %
Frais administratifs	500 949	520 137	19 188	3.8 %
Régularisation des projets 2020	-1 423 546	-290 656	1 132 890	100.0 %
Régularisation des projets 2021	290 656	1 602 353	1 311 697	100.0 %
Régularisation des projets 2022	11 922 280	10 873 507	-1 048 773	-8.8 %
Total dépenses	11 922 280			
Total recettes	17 300 000	13 716 842	-3 583 159	-20.7 %
Total dépenses	11 922 280	10 873 507	-1 048 773	-8.8 %
Excédent de dépenses	5 377 720	2 843 334	-2 534 386	47.1 %
Etat de la fortune	31.12.2022	31.12.2023		
Fortune initiale compte courant	27 513 273	32 890 993	5 377 720	19.5 %
Excédent de dépenses	5 377 720	2 843 334	-2 534 386	47.1 %
Etat compte courant Fonds du sport	32 890 993	35 734 328	2 843 334	8.6 %
Etat subventions promises	-11 487 060	-20 092 781	-8 605 721	-74.9 %
Fortune nette Fonds du sport	21 403 933	15 641 547	-5 762 387	-26.9 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des charges et des revenus par groupes de produits (compte 2023)

en millions CHF	Charges	Revenus
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.3	0.3
Prestations de services finances du groupe	-83.8	192.5
Péréquation financière confédération – canton / canton – communes	-308.1	1 399.5
Impôts et prestations de services	-293.7	6 092.8
Personnel	-25.1	4.0
Informatique et organisation	-121.7	84.2

8.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.1	-4.8	-4.0	0.7	15.4 %
Prestations de services finances du groupe	547.2	340.6	108.7	-231.9	-68.1 %
Péréquation financière confédération – canton / canton – communes	953.0	1 088.2	1 091.4	3.2	0.3 %
Impôts et prestations de services	5 719.8	5 796.2	5 799.0	2.8	0.0 %
Personnel	-16.1	-17.2	-21.1	-3.9	-22.5 %
Informatique et organisation	-35	-35.4	-37.5	-2.2	-6.1 %
Total	7 164.8	7 167.6	6 936.5	-231.1	-3.5 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-49.8			

8.3 Priorités de l'activité

Le 28 mars 2023, le Conseil-exécutif a présenté le résultat des comptes de l'exercice 2022. Avec CHF 11,9 milliards de charges et CHF 12,2 milliards de revenus, le compte de résultats a clôturé sur un excédent de revenus de CHF 357,8 millions. L'investissement net, qui s'est établi à CHF 354,2 millions, était de CHF 46,6 millions inférieur au montant budgété. L'excédent de financement a atteint CHF 326,8 millions. Ce résultat comptable positif a permis de compenser intégralement les CHF 73,0 millions de déficit de 2021. Pour la première fois depuis l'année 1990, le bilan du canton de Berne était de nouveau excédentaire (CHF 86,3 mio). Ce qui lui a permis de réduire ses dettes (endettement brut II) de pratiquement CHF 1,0 milliard.

Comme les années précédentes, la FIN a piloté et coordonné en 2023 le processus cantonal de planification visant l'élaboration du budget 2024 et du plan intégré mission-financement 2025-2027. La situation financière au début de ce processus de planification était dégradée. En outre, une augmentation des besoins d'investissement se faisait à nouveau sentir dans différents domaines.

Sous la houlette de la FIN, l'évaluation des finances a été lancée en septembre 2023, avec une analyse comparative intercantonale. Ces travaux se fondent sur l'art. 101, al. 4 de la constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), en vertu duquel chaque tâche doit périodiquement être contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile, et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable.

Dans le cadre du projet « Enterprise Resource Planning » (ERP), les fonctions de base de SAP CTBE ont été mises en place dans les domaines des finances et du personnel durant la première étape du projet, signant la mise à l'arrêt des anciens systèmes FIS (système d'informations financières) et PERSISKA (système informatique de gestion du personnel). Le système a été mis en service le 1^{er} janvier 2023, comme prévu. En outre, une organisation de support dédiée à SAP CTBE, le Costumer Center of Expertise (CCoE) SAP CTBE, été mise sur pied à l'Administration des finances (AF) et s'est bien établie. Le projet ERP se focalise désormais sur les optimisations prévues dans l'étape 2, qui a débuté au second semestre 2023.

Dans le cadre du contrôle périodique des résultats de la LPFC exigé par la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1), le Conseil-exécutif a préparé son rapport au Grand Conseil à partir d'une évaluation scientifique externe, puis l'a soumis à une procédure de consultation.

La révision 2024 de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (LI; RSB 661.11), prévoyant en particulier le relèvement de la déduction pour frais de garde des enfants par des tiers ainsi que des déductions pour les installations photovoltaïques et solaires thermiques, sera mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2024, comme prévu.

Depuis 2014, la LI charge le Conseil-exécutif de définir la stratégie fiscale du canton, en montrant comment et dans quels délais atteindre les objectifs fixés. Le Conseil-exécutif a actualisé cette stratégie. Il entend alléger la charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales pour l'aligner sur la moyenne des cantons.

La mise en œuvre des mesures prévues dans la stratégie 2020-2023 relative au personnel s'est poursuivie comme prévu. En 2023, la stratégie a en outre été actualisée pour les années 2024 à 2027. La FIN a élaboré un projet de loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC; ct. www.be.ch/lisic). Le Conseil-exécutif a transmis ce projet de loi au Grand Conseil en août 2023. La Commission des institutions politiques et des relations extérieures en a repoussé l'examen, estimant avoir besoin de réponses à certaines questions.

Dans le cadre du programme « work@BE », l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) et la société cantonale Bedag Informatique SA ont développé pour les autorités cantonales un nouveau poste de travail informatique avec les logiciels et services en nuage « Microsoft 365 ». Durant l'été 2023, le Conseil-exécutif a accepté les risques que cela impliquait pour la protection des données. Les conditions sont ainsi remplies pour un déploiement échelonné à partir de début 2024.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-780 742 308	-863 595 152	-856 748 012	6 847 140	0.8 %
Rendement	7 895 757 724	8 031 236 164	7 793 240 050	-237 996 114	-3.0 %
Solde	7 115 015 416	7 167 641 014	6 936 492 041	-231 148 973	-3.2 %
Charges					
30 Charges de personnel	-144 214 912	-149 822 311	-151 757 532	-1 935 222	-1.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-200 764 003	-236 231 893	-229 773 145	6 458 748	2.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 761 346	-9 484 443	-9 560 830	-76 387	-0.8 %
34 Charges financières	-53 057 984	-50 865 100	-53 524 071	-2 658 970	-5.2 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-346 616 079	-350 658 900	-356 938 492	-6 279 592	-1.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	-24 965 168	0	24 965 168	100.0 %
39 Facturation interne	-34 327 984	-41 567 334	-55 193 939	-13 626 605	-32.8 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	5 446 892 666	5 445 400 000	5 566 628 667	121 228 667	2.2 %
41 Récales et concessions	482 296 715	322 100 000	107 258	-321 992 742	-100.0 %
42 Rémunérations	58 748 217	44 955 000	56 654 175	11 699 175	26.0 %
43 Recettes diverses	148 955	100 000	193 743	93 743	93.7 %
44 Recette financière	142 730 529	151 307 300	194 815 089	43 507 789	28.8 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	7 385	22 000	25 694	3 694	16.8 %
46 Recette des transferts	1 683 154 812	1 828 463 800	1 850 366 164	21 902 364	1.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	136 000 000	20 037 532	-115 962 468	-85.3 %
49 Facturation interne	81 778 445	102 888 064	104 411 728	1 523 665	1.5 %

Evolution du compte de résultats

Au compte de résultats de la FIN, l'excédent de revenus est de CHF 6,9 milliards, un montant inférieur de CHF 231,1 millions (soit 3,2%) à celui qui avait été budgété. Compte tenu du facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136,0 mio), qui est inscrit comme revenu au budget, ce résultat s'explique par une diminution à la fois des revenus (CHF -103,5 mio) et des charges (CHF -20,5 mio) par rapport aux prévisions budgétaires (imputations internes non comprises).

Du côté des revenus, l'absence du versement prévu au titre de la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) (CHF -322,0 mio) a contribué à la baisse, alors que le produit des impôts cantonaux a continué son évolution positive (CHF +121,2 mio), surtout celui de l'impôt sur les gains immobiliers. Les revenus financiers ont eux aussi été nettement supérieurs au budget (CHF +43,5 mio), grâce aux dividendes plus élevés perçus sur les participations can-

tonales, de même que les contributions (CHF +11,7 mio) et les revenus de transfert (CHF +21,9 mio), du fait de la hausse du produit de l'impôt anticipé. Enfin, des revenus extraordinaires résultent d'un premier prélèvement de CHF 20,0 millions sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, dans le but de financer les besoins cantonaux d'investissement qui dépassent le montant ordinaire de CHF 450,0 millions.

L'amélioration du côté des charges résulte principalement des charges extraordinaires (CHF -25,0 mio): les CHF 25,0 millions budgétés pour compenser en partie le déficit de 2021 n'ont en effet pas été utilisés, ce déficit ayant déjà pu être intégralement compensé par l'excédent de revenus de quelque CHF 358,0 millions dégagé par les comptes de 2022.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-11 899 209	-13 551 000	-7 886 725	-5 664 275	41.8 %
Recettes	11 261	0	0	0	0.0 %
Solde	-11 887 947	-13 551 000	-7 886 725	-5 664 275	41.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-69 370	0	-6 695	-6 695	–
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-11 829 838	-13 551 000	-7 880 030	5 670 970	41.8 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	11 261	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Report de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements de la FIN enregistre CHF 7,9 millions de dépenses, montant inférieur de CHF 5,7 millions à celui qui avait été budgété. Les charges du projet ERP inscrites à l'actif ont en particulier été inférieures aux prévisions budgétaires car d'importants montants avaient déjà été activés l'année précédente.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

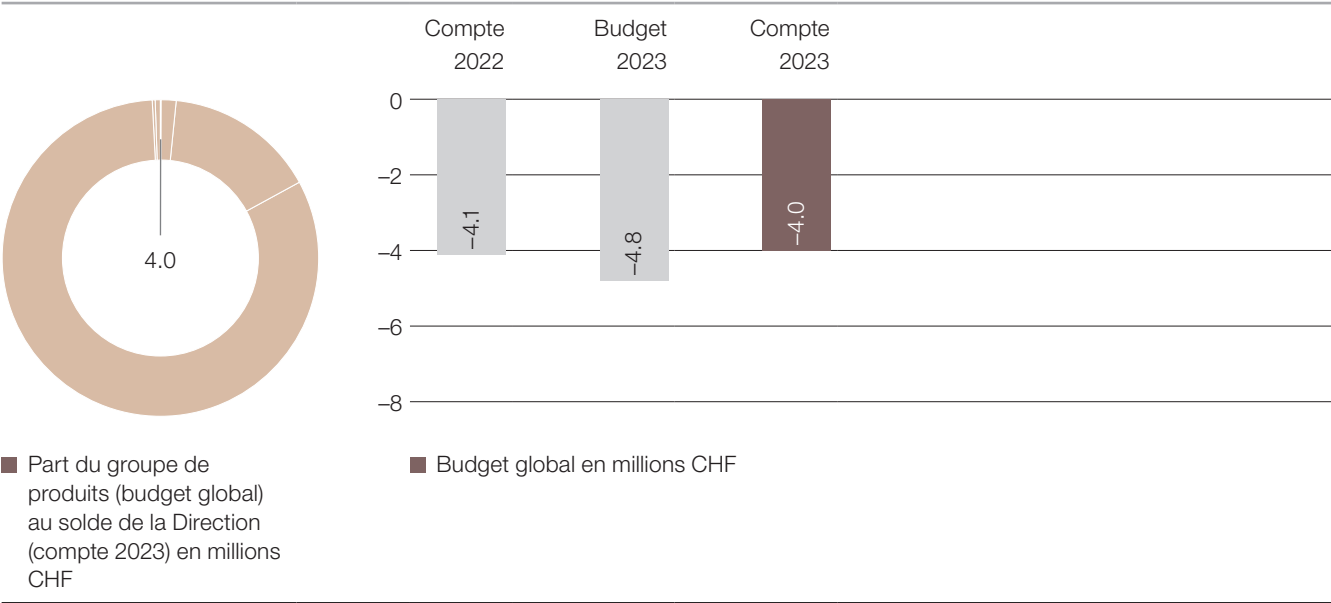
2019	2020	2021	2022	2023
1 003.7	999.0	999.5	1 004.3	1 031.9

Commentaire

L'effectif du personnel de la FIN a augmenté durant l'année sous rapport. Cette évolution est due à l'internalisation – sans incidence sur les coûts – des estimatrices et estimateurs cantonaux de l'évaluation officielle et de l'encadrement technique du versement des traitements. En outre, des postes à durée déterminée ont été pourvus pour rattraper les retards de taxation de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt à la source.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit» :

soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement des DIR/CHA dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la Banque Cantonale Bernoise SA [BCBE] et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-4 430 252	-5 043 387	-4 319 998	723 389	14.3%
30 Charges de personnel	-4 027 378	-4 017 100	-3 928 540	88 560	2.2%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-219 672	-805 000	-213 003	591 997	73.5%
33 Amortissements des actifs administratifs	120	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-75 296	-100 000	-66 032	33 968	34.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-108 026	-121 287	-112 423	8 864	7.3%
Revenu d'exploitation	284 834	261 000	275 633	14 633	5.6%
40 Recettes fiscales	2 620	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	109 668	100 000	107 258	7 258	7.3%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
42 Rémunérations	172 546	160 000	166 308	6 308	3.9 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	0	1 000	2 067	1 067	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-4 145 417	-4 782 387	-4 044 365	738 022	15.4 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-4 145 417	-4 782 387	-4 044 365	738 022	15.4 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-4 145 417	-4 782 387	-4 044 365	738 022	15.4 %

(+/-) Différences d'incorporation matérielle -120

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 145 417	-4 782 387	-4 044 365	738 022	15.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le solde du groupe de produits est de CHF 0,7 million (15,4 %) supérieur au montant budgété. Ce résultat positif s'explique principalement par des coûts inférieurs aux prévisions concernant les biens, services et marchandises (CHF 0,6 mio), en particulier du fait que les charges ont été plus faibles que prévu dans le domaine des

prestations de services de tiers en lien avec des projets de la FIN. Contribuent également à ce bon résultat les mesures de réduction des prestations qui ont permis d'économiser CHF 0,1 million dans le cadre de l'exécution restrictive du budget qu'avait décidée le Conseil-exécutif en début d'année 2023.

Priorités de développement

Voici les travaux qui ont constitué les priorités de l'année sous rapport:

Gestion interne de la Direction

- Corapports: évaluation de quelque 490 affaires d'autres Directions et de la CHA concernant tous les domaines de la politique cantonale ;
- Affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil: élaboration et examen de quelque 200 affaires de la FIN à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil ;
- Questions de citoyennes et citoyens: réponse à une soixantaine de questions posées par des citoyennes et citoyens dans le domaine fiscal ;
- Politique fiscale: Actualisation de la stratégie fiscale 2023 ss; Révision 2024 de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (LI; RSB 661.11); Mise en œuvre des consignes de l'OCDE concernant

l'imposition des entreprises; Mise en œuvre de l'Évaluation générale 2020 (traitement des oppositions) et projet «Nouvelle évaluation officielle» (NewEO) ; Compensation des effets de la progression à froid 2024.

- Domaine informatique: Mise en œuvre de la stratégie TIC du canton de Berne 2021 à 2025; Mise en œuvre de la Stratégie d'informatique en nuage (avec nouveau PTC pour l'administration cantonale); Élaboration de la loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC);
- Bedag Informatique SA: mise à jour de la stratégie de propriétaire de 2018 et des dispositions d'exécution de 2020, ainsi que de la stratégie de surveillance et du profil d'exigences spécifique pour la nomination du conseil d'administration pour 2024;
- Politique du personnel: Soutien des fonctions de direction et évaluation d'affaires de l'Office du personnel (OP) (notamment Stratégie relative au personnel 2024-2027; rapport d'évaluation et recommandations sur l'horaire de travail basé sur la confiance;

- révision de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur le personnel [OPers; RSB 153.011.1]).

Politique financière

– Soutien des fonctions de direction et évaluation d'affaires de l'Administration des finances (AF) (en particulier en relation avec le projet ERP et les comptes annuels) ;

– Direction du processus d'élaboration du budget de 2024 et du plan intégré mission-financement 2025-2027 à l'échelle cantonale ;

– Rédaction du compte rendu de l'exercice 2022 des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public ;

– Rédaction du rapport sur les risques à l'échelle du canton pour 2023 ;

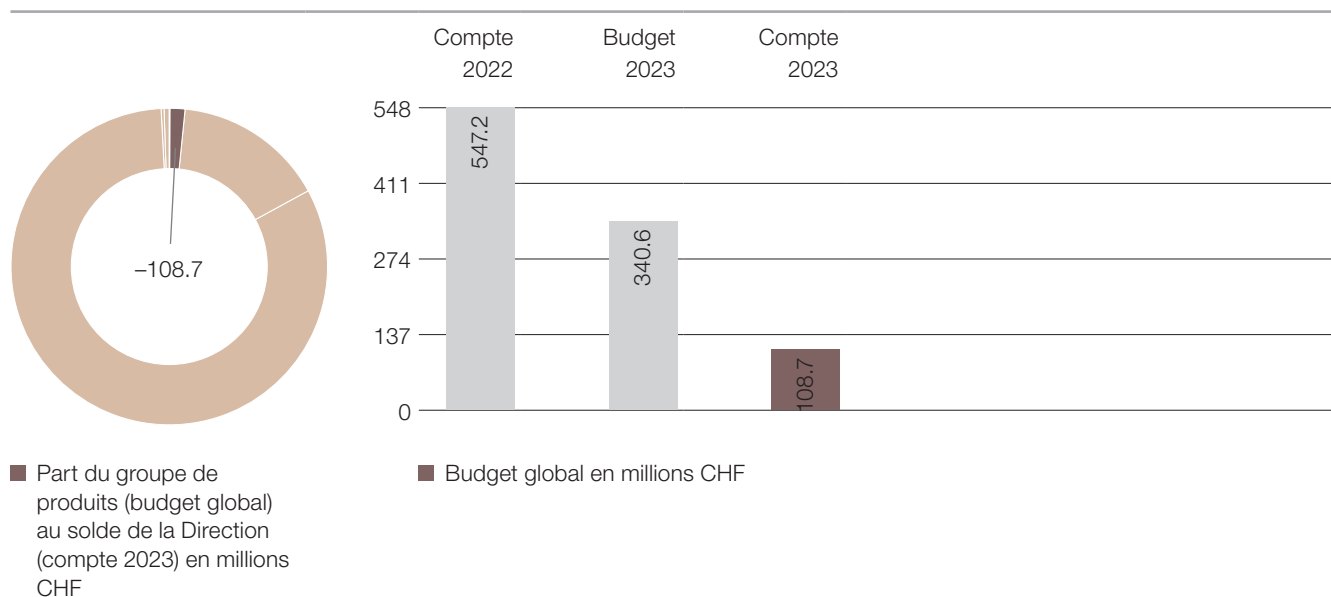
– Actualisation au 1^{er} janvier 2024 des Lignes directrices sur la conduite, le pilotage et la surveillance des autres organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public (Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques) ;

– Rédaction du rapport du Conseil-exécutif sur la portée de l'article 53 de la ConStC (Banque cantonale).

Droit et législation

– Instruction de recours administratifs formés contre des décisions des offices.
- Chances et risques
- Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente pas de chances ni de risques pertinents du point de vue financier.
- Informations sur les prestations du groupe de produits
- | Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023) | 2022 | 2023 |
|---|------|------|
| Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter) | 174 | 198 |
| Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires) | 8 | 11 |
| Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) | 26 | 32 |
| Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA | 493 | 488 |
| Nombre de recours déposés à la FIN | 6 | 14 |
| Nombre de recours réglés de la FIN | 6 | 16 |
- 182

8.7.2 Prestations de services finances du groupe



Description

L'Administration des finances (AF) fournit principalement les tâches transversales suivantes dans le domaine financier pour l'ensemble du groupe: elle gère les finances et la comptabilité du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle

garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle fournit et assure la maintenance des outils informatiques servant à la comptabilité cantonale et à la coordination de la gestion des assurances du canton.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-58 638 455	-38 445 146	-38 430 593	14 553	-
30 Charges de personnel	-8 459 603	-9 142 570	-8 237 687	904 883	9.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-14 655 093	-14 270 521	-15 884 986	-1 614 465	-11.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-30 876 355	-7 542 712	-7 395 297	147 415	2.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-4 647 404	-7 489 342	-6 912 624	576 719	7.7 %
Revenu d'exploitation	482 525 439	322 309 000	20 498 639	-301 810 361	-93.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	482 187 047	322 000 000	0	-322 000 000	-100.0 %
42 Rémunérations	333 547	300 000	356 922	56 922	19.0 %
43 Recettes diverses	0	0	37 374	37 374	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	4 845	7 000	3 983	-3 017	-43.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	2 000	20 100 360	20 098 360	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	423 886 984	283 863 854	-17 931 955	-301 795 809	< -100.0 %
34 Charges financières	0	-45 100 000	-45 329 838	-229 838	-0.5 %
44 Recette financière	123 305 096	126 807 300	171 995 905	45 188 605	35.6 %
Résultat du financement	123 305 096	81 707 300	126 666 067	44 958 767	55.0 %
Résultat d'exploitation	547 192 080	365 571 154	108 734 113	-256 837 041	-70.3 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	-24 965 168	0	24 965 168	100.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	-24 965 168	0	24 965 168	100.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	547 192 080	340 605 986	108 734 113	-231 871 873	-68.1 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		-15 315 243			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Comptabilité du groupe	-1 488 670	-26 274 016	18 882 409	45 156 425	> 100.0 %
Trésorerie	575 453 615	402 709 548	125 954 187	-276 755 361	68.7 %
ERP et support de processus	-24 887 401	-32 231 406	-31 610 115	621 291	1.9 %
Gestion des assurances	-1 885 464	-2 035 641	-2 789 451	-753 810	-37.0 %
Centre de services Finances et controlling	0	-1 562 499	-1 702 918	-140 419	-9.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Dans les comptes de 2023, le solde du compte de résultats (budget global) est de CHF 231,9 millions inférieur au budget. Cet écart négatif (diminution de revenus) résulte de l'absence du versement de la Banque nationale suisse (BNS) qui était budgété à hauteur de CHF 322,1 millions. En effet, la BNS ayant clôturé l'exercice 2022 sur une perte d'environ CHF 132,0 milliards, sa réserve pour distributions futures était négative et elle n'a pas pu verser de dividendes ni redistribuer de bénéfices en 2023. Aucun revenu n'a donc pu être inscrit dans les comptes de 2023 au titre de la BNS, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 322,1 millions. Étant donné que, par ailleurs, il n'a pas été nécessaire d'utiliser le montant de CHF 25,0 millions budgété dans ce groupe de produits pour la compensation partielle du déficit de 2021, puisque l'excédent de

revenus de quelque CHF 358,0 millions dégagé en 2022 avait déjà permis de compenser entièrement ce déficit, on obtient donc pour l'exercice sous rapport un dépassement de crédit de CHF 297,1 millions, sans marge de décision. Ce montant n'a toutefois pas été atteint, principalement grâce aux versements de dividendes des entreprises publiques qui ont dépassé de CHF 45,1 millions les prévisions (CHF 40,2 mio pour BKW et CHF 1,9 mio pour BCBE) et à un prélèvement de CHF 20,0 millions sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS effectué dans le cadre de la dissolution par étapes de celui-ci conformément à l'article 5a, alinéa 2 de la loi du 17 novembre 2015 y relative (LFBNS, RSB 621.3).

Priorités de développement

Comptabilité de groupe

Le Conseil-exécutif a pu présenter début juin 2023 le résultat définitif des comptes du canton de Berne pour l'exercice 2022. Le Contrôle des finances (CF) a encore une fois constaté une atteinte à la régularité de la comptabilité dans le domaine des immobilisations. Les adaptations nécessaires pour régulariser la comptabilité des immobilisations ont été réalisées dans les systèmes informatiques au 1^{er} janvier 2023. Dans ces conditions, le CF a recommandé à la Commission des finances et au Grand Conseil d'approuver les comptes de 2022. En conséquence, le Grand Conseil a approuvé le rapport de gestion et les comptes de 2022 le 15 juin 2023, par 136 voix pour, 2 voix contre et aucune abstention.

Les comptes de l'exercice 2022 ont été établis selon les principes du MCH2 conforme aux IPSAS. Les mesures adoptées depuis la mise en place du MCH2 conforme aux IPSAS pour garantir la qualité de la clôture des comptes se sont révélées appropriées ; elles sont constamment contrôlées, et adaptées si nécessaire. De ce fait, la clôture des comptes est cette année encore d'excellente qualité.

Trésorerie

Le canton a emprunté pour CHF 200,0 millions de capitaux à long terme durant l'année sous rapport. Les échéances à long terme se sont élevées à CHF 310,0 millions. La différence et la couverture des fluctuations des liquidités ont été refinancées par le remboursement complet de l'impôt anticipé des années précédentes réclamé à la Confédération et sur le marché des capitaux. La dette de trésorerie a augmenté de CHF 318,4 millions par rapport à l'année précédente.

En raison de la persistance de la pression inflationniste, la BNS a encore durci sa politique monétaire durant l'année sous rapport. Elle a ainsi relevé son taux directeur et le taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue qu'elle détient à deux reprises en 2023, à savoir de 0,5 point de pourcentage le 24 mars puis de 0,25 point le 24 juin 2023, pour atteindre 1,75 pour cent. Sous l'effet notamment de ce durcissement de la politique monétaire, le taux de renchérissement en Suisse s'est maintenu à un niveau relativement faible par rapport à

la zone Euro, atteignant un maximum de 3,4 pour cent en février 2023. Malgré le fléchissement de la pression inflationniste à partir du second semestre 2023, il n'était pas exclu que la montée des prix de l'énergie et des loyers consécutive à l'augmentation du taux d'intérêt de référence nécessite de nouvelles hausses des taux d'intérêt, pour garantir la stabilité des prix (inflation de 0 à 2 %) à court ou moyen terme. Néanmoins, la force du franc suisse exerce sur l'inflation un effet similaire à celui de la hausse des intérêts. Cette position dominante a conduit la BNS à adopter une conduite plus défensive au second semestre et à renoncer à de nouveaux ajustements des taux d'intérêt.

ERP et support du processus de planification

Les travaux de la première étape du projet ERP comprenaient le déploiement des fonctionnalités de base du système SAP dans les domaines des finances et du personnel, ainsi que le remplacement des anciens systèmes d'informations financières (FIS) et d'informations sur le personnel (PERSISKA). Grâce au travail intense et à l'engagement des personnes œuvrant au projet, le système a pu être mis en service le 1^{er} janvier 2023 pour la tenue de la comptabilité, selon le calendrier fixé et à un coût inférieur aux prévisions. L'organisation de support du Costumer Center of Expertise (CCoE) SAP CTBE s'est également bien établie. La phase d'exploitation a toutefois révélé les difficultés que le nouveau système pose à la FIN aux DIR/CHA/JUS et aux hautes écoles. Pour y remédier, diverses mesures d'urgence ont été ponctuellement adoptées à l'AF et dans les DIR/CHA/JUS, au cours d'une phase dite de « Smart-Care ». Ces actions ont consisté à améliorer rapidement la qualité des données de référence dans le système, à élaborer une plateforme de connaissances, à simplifier et développer la réglementation des droits d'accès et des rôles, et à prendre des mesures ciblées pour assister les DIR/CHA/JUS. Ces mesures ont pour la plupart été mises en œuvre jusqu'à l'été 2023, permettant ainsi de compenser le supplément de charges initial. À la clôture de l'étape 1 du projet, le 30 juin 2023, les travaux encore en suspens ont été transférés à l'organisation opérationnelle. Le projet ERP se focalise maintenant sur les optimisations selon les objectifs définis pour l'étape 2, qui a débuté au second semestre 2023 et devrait s'achever en été 2025. Le fonctionnement de la plateforme SAP CTBE est stable et fiable. À la fin du mois de novembre 2023, une première mise à jour de la plateforme s'est déroulée sans encombre. Les DIR/CHA/JUS pourront consulter les données financières et salariales des années 2013-2022 dans un système d'archivage dédié à partir du 1^{er} février 2024.

Gestion des assurances

Durant l'année sous rapport, les tâches prioritaires du service spécialisé en gestion des assurances ont été les suivantes :

- Prise en charge du portefeuille des assurances du canton et partant, optimisation permanente de la situation de couverture pour les domaines de risques du canton de Berne jugés dignes d'être assurés.

Chances et risques

Le budget 2023 prévoyait le versement au canton d'une part de CHF 322,0 millions sur le bénéfice net de la BNS ainsi que des dividendes à hauteur de CHF 0,1 million. Mais la BNS a annoncé une perte de quelque CHF 132,0 milliards dans son rapport de gestion pour l'exercice 2022, et la réserve pour distributions futures après affectation des bénéfices présente par conséquent un solde négatif (–CHF 39,5 mia). Conformément à la loi fédérale du 3 octobre

- Gestion du Pool dommages cantonal (cf. ACE 1404/2012) avec 541 sinistres au total.
- Prestations de conseil sur les questions d'assurance aux offices, services et (hautes) écoles affiliées, dans le cadre du modèle du courtier interne, et règlement des affaires suivantes :
 - Appel d'offres public pour les assurances-accidents du canton (assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents [LAA; RS 832.20], assurance-accidents complémentaire pour l'ensemble du personnel et assurance-accidents collective) et renouvellement des crédits d'objet correspondants.
 - Suppression au 1^{er} janvier 2024 des assurances d'indemnités journalières en cas de maladie du personnel cantonal ainsi que des collaboratrices et collaborateurs de l'Université de Berne employés et financés par des fonds de tiers. Après la réalisation d'un appel d'offres, le Conseil-exécutif a discuté les différentes options possibles, puis a décidé (ACE 731/2023), suivi par la direction de l'Université, de résilier au 31 décembre 2023 les contrats d'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie.
 - Modification et prolongation de l'assurance responsabilité civile privée et de l'assurance-accidents pour les enfants placés.

Centre de services Finances et controlling

En janvier 2023, les comptabilités de tous les offices de la FIN, à l'exception de celle de l'Intendance des impôts (ICII), ont été regroupées dans un seul centre comptable de Direction. Les tâches opérationnelles de comptabilité y ont été transférées, de même que les postes correspondants. Les différents offices conservent les activités de controlling et les responsabilités associées car elles nécessitent des connaissances spécifiques.

Lors du déploiement de SAP CTBE, en janvier 2023, la gestion centralisée des données de base des partenaires commerciaux a été mise sur pied au Centre de service Finances et controlling. Il s'agissait principalement d'établir les nouveaux processus et d'élaborer une réglementation pour la gestion centralisée de ces données. Par ailleurs, une première série de mesures a été adoptée pour renforcer la qualité des données de ces partenaires.

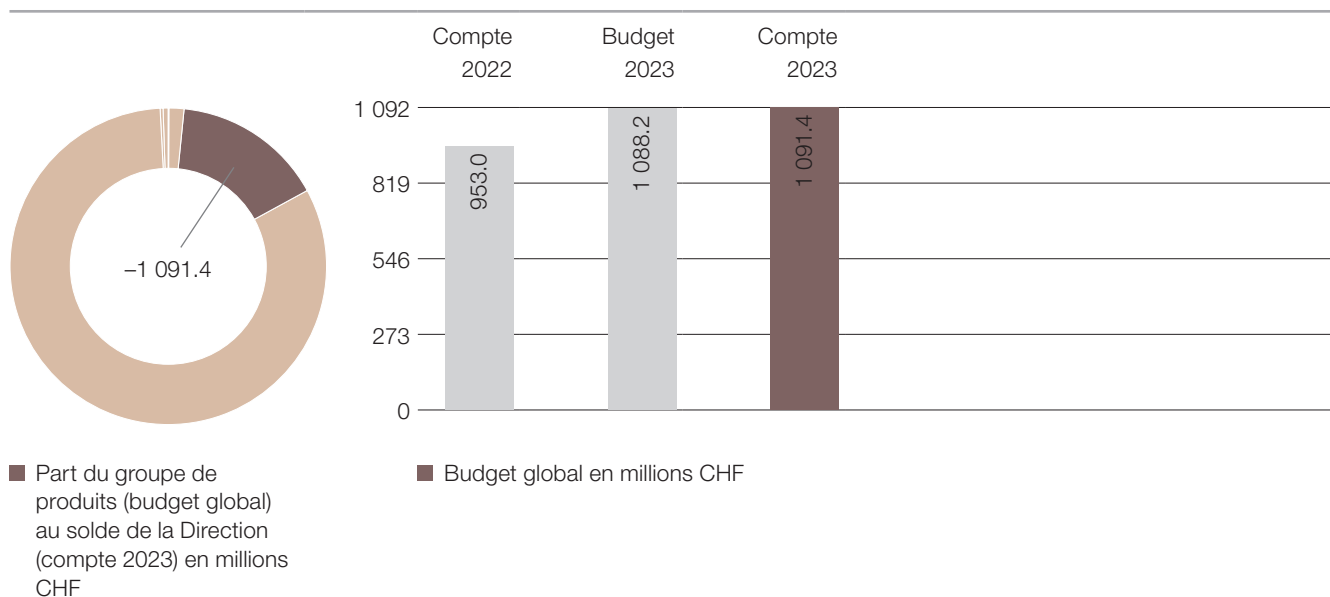
Le Centre de services Finances et controlling a assuré le transfert des données financières de l'ancien système vers SAP CTBE pour janvier 2023. Depuis la mise en service opérationnelle de SAP CTBE, il assiste les DIR/CHA/JUS ainsi que leurs unités administratives en leur proposant un support technique et des formations dans le domaine des finances et du controlling.

2003 sur la Banque nationale suisse (LBN; RS 951.11) et à la convention que la BNS et le Département fédéral des finances (DFF) ont conclue en janvier 2021 au sujet des distributions des bénéfices, la BNS n'a donc pas pu verser en 2023 de dividendes à ses actionnaires ni redistribuer de bénéfices à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2022.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'unités organisationnelles prises en charge par l'AF dans le groupe	55	55
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières	14 300	17 700
Nombre de versements traités	628 617	1 106 377
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	22	170
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	225	111
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	3	3
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	522	541

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons vise à renforcer l'autonomie financière cantonale et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances (AF) encaisse les moyens financiers à libre disposition provenant de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur. Avec le concours de l'Intendance des impôts (ICI), elle contrôle les calculs de la Confédération dans le délai imparti.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes vise à atténuer les différences de capacité financière entre les communes. L'AF veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. En outre, elle établit la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination pour le canton dans ce domaine.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-299 955 875	-304 669 976	-308 080 140	-3 410 164	-1.1 %
30 Charges de personnel	-535 027	-827 497	-682 355	145 141	17.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-47 078	-265 279	-225 571	39 708	15.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-299 373 599	-303 575 200	-307 169 889	-3 594 689	-1.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-171	-2 000	-2 324	-324	-16.2 %
Revenu d'exploitation	1 252 916 606	1 392 832 800	1 399 460 955	6 628 155	0.5 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	7 330	8 000	7 065	-935	-11.7 %
43 Recettes diverses	0	0	1	1	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	22 000	25 694	3 694	16.8 %
46 Recette des transferts	1 252 909 276	1 392 802 800	1 399 428 195	6 625 395	0.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat de l'activité d'exploitation	952 960 731	1 088 162 824	1 091 380 815	3 217 991	0.3 %
34 Charges financières	0	0	-8 451	-8 451	–
44 Recette financière	78 294	0	13 151	13 151	–
Résultat du financement	78 294	0	4 700	4 700	0.0 %
Résultat d'exploitation	953 039 026	1 088 162 824	1 091 385 515	3 222 691	0.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	953 039 026	1 088 162 824	1 091 385 515	3 222 691	0.3 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
				-312 556	

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	17 640 850	11 826 847	14 965 548	3 138 701	-26.5 %
Péréquation financière confédération – canton	935 583 355	1 076 606 600	1 076 622 190	15 590	0.0 %
Coordination statistique et statistique financière	-185 179	-270 623	-202 223	68 400	25.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

La baisse des charges en matière de personnel résulte, d'une part, d'une vacance de poste relativement longue, et d'autre part, du remboursement d'indemnités journalières en cas de maladie.

Les montants globaux (résultat des activités d'exploitation) de la péréquation financière intercantonale pour la réduction des dispa-

rités (péréquation financière horizontale) et la dotation minimale aux communes financièrement les plus faibles (péréquation financière verticale) changent chaque année du fait de l'évolution de la capacité contributive des différentes communes.

Priorités de développement

Aucune en dehors des affaires courantes.

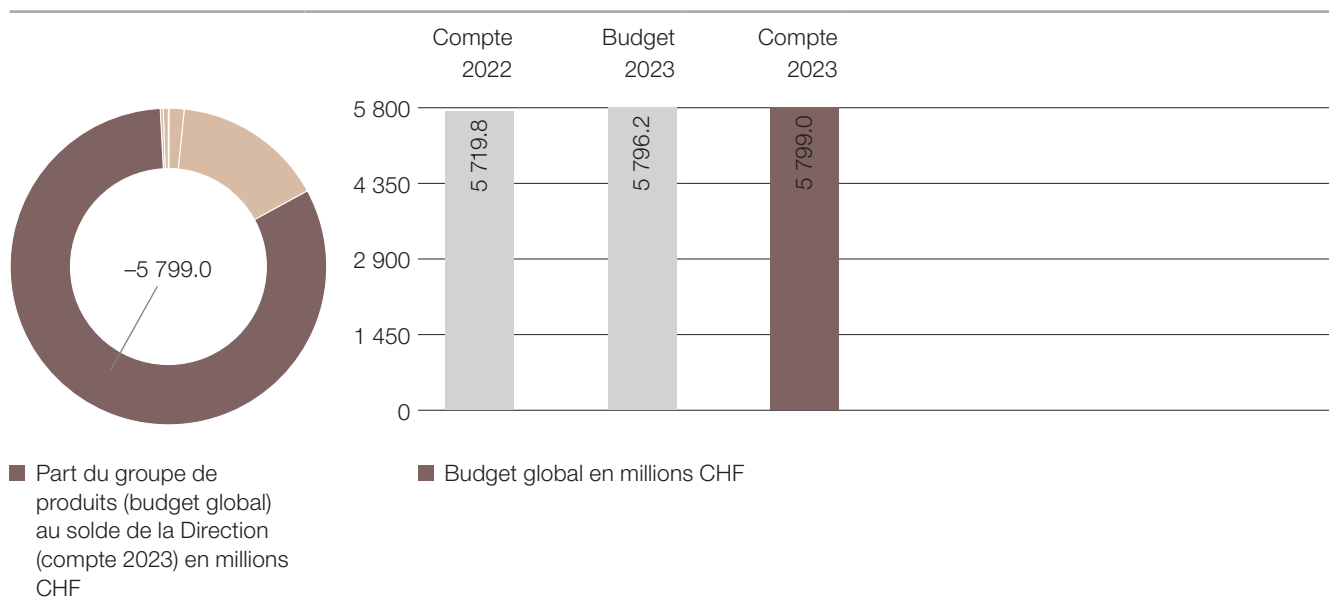
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	289	298
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	143	145
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	229	226
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 388	1 384
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	904	1 036
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des DIR publiées sur le portail cantonal des statistiques	124	124

8.7.4 Impôts et prestations de services



Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts (ICI) aux communes, aux paroisses, à la Confédération, des DIR/CHA et à d'autres institutions cantonales.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-203 057 902	-280 265 079	-285 665 365	-5 400 286	-1.9%
30 Charges de personnel	-98 121 160	-104 046 532	-102 226 454	1 820 077	1.7%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-27 368 002	-98 187 710	-106 781 539	-8 593 829	-8.8%
33 Amortissements des actifs administratifs	-7 424 657	-1 920 702	-2 135 748	-215 045	-11.2%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-45 539 589	-45 783 700	-48 504 102	-2 720 402	-5.9%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-24 604 493	-30 326 436	-26 017 523	4 308 913	14.2%
Revenu d'exploitation	5 911 309 657	5 921 602 000	6 069 971 626	148 369 626	2.5%
40 Recettes fiscales	5 446 892 666	5 445 400 000	5 566 628 667	121 228 667	2.2%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	33 989 923	40 497 000	52 234 272	11 737 272	29.0%
43 Recettes diverses	146 671	100 000	156 358	56 358	56.4%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	430 225 397	435 550 000	450 897 329	15 347 329	3.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	55 000	55 000	55 000	0	0.0%
Résultat de l'activité d'exploitation	5 708 251 755	5 641 336 921	5 784 306 260	142 969 340	2.5%
34 Charges financières	-4 973 940	-5 595 100	-8 081 336	-2 486 236	-44.4%
44 Recette financière	16 488 392	24 500 000	22 805 874	-1 694 126	-6.9%
Résultat du financement	11 514 452	18 904 900	14 724 538	-4 180 362	-22.1%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat d'exploitation	5 719 766 207	5 660 241 821	5 799 030 799	138 788 978	2.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	136 000 000	0	-136 000 000	-100.0 %
Résultat exceptionnel	0	136 000 000	0	-136 000 000	-100.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	5 719 766 207	5 796 241 821	5 799 030 799	2 788 978	0.0 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
				-29 914 144	

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Impôts	5 354 004 653	5 347 704 808	5 436 513 625	88 808 817	-1.7 %
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	365 761 554	448 537 013	362 517 174	-86 019 839	19.2 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

À la clôture de l'exercice 2023, le résultat global (budget global) de ce groupe de produits affiche une amélioration de CHF 2,8 millions.

Les revenus d'exploitation dépassent les prévisions budgétaires de CHF 148,4 millions (2,5 %). Cette croissance est principalement portée par une augmentation significative des recettes fiscales, qui se chiffre à CHF 121,0 millions (2,2 %), ainsi que par la hausse des émoluments facturés pour des actes officiels (p. ex. prolongations de délais ou frais de sommation), des amendes et des recouvrements de créances éliminées, le tout contribuant à hauteur de CHF 11,7 millions.

En 2023, les charges d'exploitation sont supérieures de CHF 5,4 millions (1,9 %) aux prévisions budgétaires. Cette situation résulte principalement des rectifications de valeur de créances (ducroire), représentant CHF 10,4 millions. Les pertes effectives sur créances se sont révélées inférieures de CHF 4,1 millions aux prévisions initiales du budget. Du fait d'une augmentation du produit de l'impôt sur les successions et donations, les charges de transfert pour le versement de la part des communes affichent une augmentation proportionnelle égale à CHF 2,4 millions. Les coûts des services TIC de base sont inférieurs de CHF 4,3 millions aux estimations budgétaires. De même, les charges de personnel sont en deçà du montant budgété (CHF -1,8 mio, soit 1,7 %) suite à des postes vacants et des gains de rotation.

Les intérêts sur les trop-perçus d'impôt ont entraîné un surcoût de CHF 2,6 millions par rapport au budget. Depuis l'année fiscale 2023, une rémunération de 0,25 %. Par ordonnance de nécessité, le Conseil-exécutif a fixé l'intérêt moratoire pour l'année fiscale 2020 à 0 pour cent (mesure relative à la crise du coronavirus) a été réintroduite sur les paiements anticipés, ce qui s'est traduit par un recul des recettes d'environ CHF 1,7 million en 2023.

Produit de l'impôt

- Personnes physiques: l'ICI avait établi ses prévisions pour 2023 en juin 2022, sur la base de ses statistiques d'évolution du pro-

duit de l'impôt, de l'évolution du revenu déclaré à l'AVS et des prévisions économiques des instituts économiques renommés. Le produit de l'impôt sur le revenu (impôt à la source, taxations spéciales et impôt sur la fortune compris) est supérieur de CHF 17,7 millions au montant budgété (écart de 0,4 %, ce qui témoigne de l'exactitude des estimations). Par rapport aux comptes 2022, il progresse de CHF 156,0 millions (3,4 %).

- Impôts sur le bénéfice et sur le capital: le produit des impôts sur le bénéfice et sur le capital est supérieur de CHF 23,3 millions au montant budgété, représentant un écart de 4,1 pour cent. L'impact des mesures de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) en la matière est difficile à évaluer, ce qui complique la prévision de l'évolution des recettes. Par rapport à l'année 2022, le produit de ces impôts recule de CHF 73,0 millions (11 %), sachant que l'exercice précédent avait été significativement marqué par un cas exceptionnel.
- Le produit de l'impôt sur les successions et donations dépasse de CHF 11,9 millions (17 %) le montant budgété. Quant au produit de l'impôt sur les gains immobiliers, il a encore augmenté d'environ CHF 20,9 millions par rapport à l'année précédente et dépasse les prévisions budgétaires de CHF 68,3 millions. L'ICI explique cet écart, entre autres, par la hausse du nombre de cas portant sur des montants moyens élevés.
- Parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé: au total, le produit dépasse de CHF 13,4 millions le budget prévu. S'agissant de l'impôt anticipé, l'Administration fédérale des contributions a annoncé que le produit brut de cet impôt était en hausse de CHF 1,8 million par rapport à l'année précédente, sans tenir compte des provisions. Des provisions de l'ordre de CHF 31,0 millions ont été dissoutes sur l'exercice 2023. En ce qui concerne l'impôt fédéral direct, le produit s'avère inférieur au montant bud-

gété d'environ CHF 3,9 millions, ce qui représente une baisse de CHF 10,4 millions par rapport au résultat de 2022.

Priorités de développement

Impôts périodiques

L'engouement pour l'établissement en ligne des déclarations d'impôt ne faiblit pas. Environ 563 700 déclarations d'impôt 2022 de personnes physiques, soit 92,2 pour cent, ont été complétées en ligne, dont 494 000 entièrement (dépôt en ligne). La part des déclarations sur papier a diminué, s'établissant à 7,8 pour cent. Les déclarations d'impôt des sujets fiscaux virtuels (communautés d'héritiers ou de copropriétaires et sociétés simples, en nom collectif ou en commandite) ont pu être remplies et déposées entièrement en ligne pour la première fois en 2023. Dès son instauration, cette nouvelle possibilité a été saisie dans plus de la moitié des cas des sujet fiscaux virtuels.

Concernant la taxation relative aux impôts périodiques, l'ICI a bouclé l'exercice sous revue de manière satisfaisante. Elle a largement atteint ses objectifs, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. En valeur absolue, le nombre de taxations réalisées est en hausse par rapport à l'année précédente. Ce gain de productivité n'améliore toutefois pas les taux de réalisation des objectifs, car la quantité de déclarations d'impôt à traiter a également augmenté et qu'il a fallu rattraper les retards pris dans les taxations des années fiscales 2020 et 2021 en raison de l'évaluation générale (EG20) des immeubles non agricoles. En valeur relative, les résultats de l'année fiscale 2022 sont à peu près équivalents à ceux de l'année précédente. Au 31 décembre 2023, la taxation de 86,2 pour cent des personnes salariées (soit 499 783 d'entre elles) est terminée. L'objectif, qui était d'atteindre 95 pour cent à la fin du mois de février 2024, sera probablement manqué de peu. Du côté des personnes physiques indépendantes, les résultats dépassent ceux de l'année précédente, avec 64,5 pour cent (37 969) de taxations effectuées au 31 décembre 2023. Les objectifs de taxation des personnes morales ont également été presque atteints. Cependant, l'augmentation annuelle d'environ 2,5 pour cent du nombre de déclarations d'impôt de personnes morales et leur complexité croissante se font ressentir. Parallèlement à la taxation, il a fallu commencer à préparer l'instauration du nouvel impôt complémentaire (pilier 2 de l'OCDE), prévue pour le 1^{er} janvier 2024. Au vu des ressources limitées en personnel et de l'augmentation constante du nombre de cas, il devient d'années en années plus difficile de réaliser toutes les taxations relatives aux impôts périodiques et d'en assurer la qualité.

Impôts à la source

Le rattrapage des retards accumulés s'est poursuivi en 2023 et le déploiement du traitement automatisé des cas les plus simples a montré son efficacité. L'introduction de la norme salariale 5.0 de

Swissdec, combinée à l'intégration de la retenue à la source dans la procédure unifiée de communication des salaires (ELM), ouvrira la voie à de nouvelles possibilités d'automatisation. Dès le 1^{er} janvier 2026, la norme salariale 5.0 sera obligatoire pour toutes les données transmises par ELM.

Impôts sur les gains immobiliers

En 2023, le produit de l'impôt sur les gains immobiliers a battu le record atteint l'année précédente. Le marché ne montre toujours aucun signe de correction significative, si bien que les volumes de taxation et les recettes fiscales devraient rester élevés.

Rappels d'impôt

Les retards de taxation accumulés suite à l'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) au 1^{er} janvier 2017 ont été entièrement rattrapés. Le nombre de dénonciations spontanées non punissables s'est stabilisé à un faible niveau (526 cas, contre 546 l'année précédente).

Impôt sur les successions et donations

Près de 10 700 successions et 1400 donations ont été taxées en 2023. Le produit de cet impôt dépend toujours fortement de la fortune des personnes décédées ou des donatrices et donateurs d'une part et, d'autre part de leur degré de parenté avec leurs bénéficiaires. Des cas particuliers peuvent considérablement influencer les résultats.

Perception des impôts

La préférence pour les solutions dématérialisées s'est aussi accrue en matière de perception des impôts. En 2023, 103 000 contribuables se faisaient envoyer, via eBill, leurs factures et les décisions relatives aux impôts périodiques, soit 21,3 pour cent de plus que l'année précédente. Depuis l'automne 2023, les factures relatives aux taxes immobilières et aux taxations spéciales peuvent aussi être envoyées par «eBill». Par ailleurs, 149 contribuables ont choisi de recevoir leurs bordereaux de tranche au format numérique.

En matière de perception, les objectifs de performance, tant quantitatifs que qualitatifs, ont été atteints durant l'année sous revue. Suite à la mise en service de SAP CTBE dans l'administration cantonale, l'encaissement des créances non fiscales a pris du retard. On estime que 30 000 à 35 000 dossiers sont en attente de traitement. Ces mandats d'encaissement devront impérativement être traités en 2024, en plus des mandats de l'année.

Chances et risques

Le nombre de déclarations d'impôt à traiter a encore augmenté par rapport à l'année précédente (+6000 environ). Avec des effectifs constants, il devient de plus en plus difficile d'abattre un volume de travail croissant tout en maintenant la qualité des taxations. D'autant plus que le marché de l'emploi est exsangue, ce qui se traduit par une hausse du taux de rotation du personnel et, par conséquent, par des coûts de recrutement et de formation significativement plus élevés.

La reprogrammation en Java de toutes les applications informatiques de l'ICI initialement programmées en Cobol (suppression de l'ordinateur central IBM) se poursuit selon le plan établi, mobilisant d'importantes ressources financières et humaines jusqu'à son achèvement prévu mi-2025. Cela risque de retarder les travaux de maintenance et le développement nécessaires des applications informatiques de l'ICI, ce qui pourrait compromettre la mise en œuvre en temps voulu des modifications législatives. La transformation numérique reste une source de rationalisation des proces-

sus et d'automatisation. Néanmoins, la multiplication des interfaces et la dépendance vis-à-vis d'autres organismes publics ou partenaires externes exposent l'ICI au risque de ne pas pouvoir accomplir ses tâches dans les délais et la qualité requise, puisque que tout retard ou problème de qualité des données de la part de ces tiers peut affecter directement ses performances.

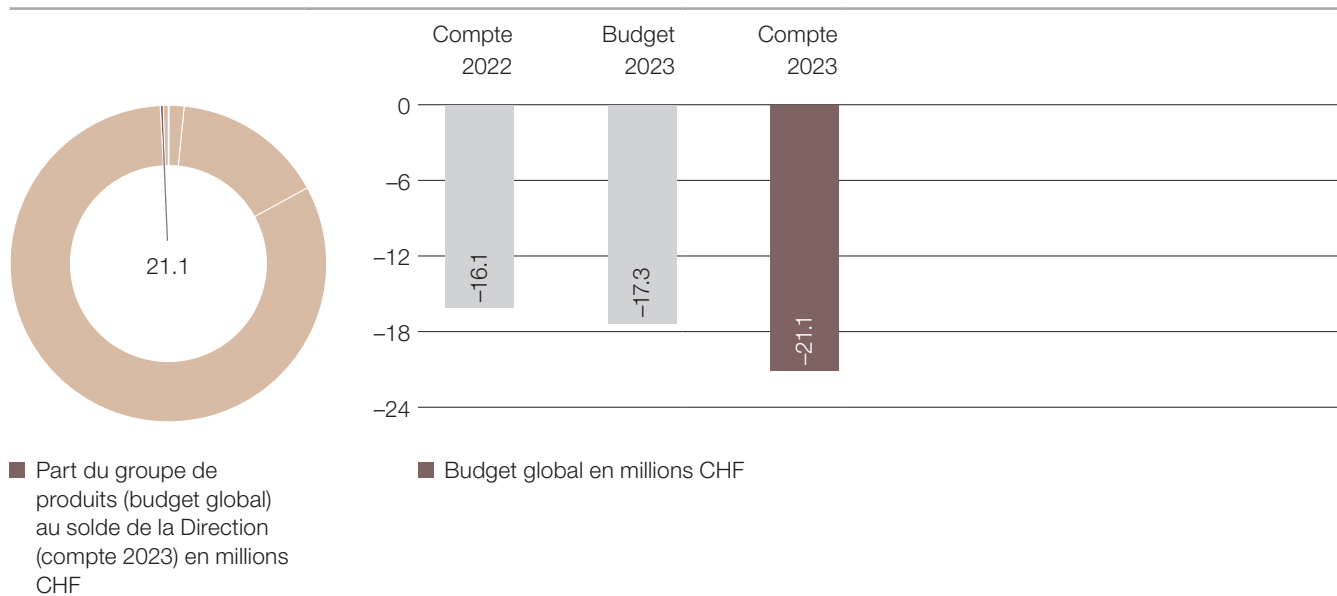
Afin de capitaliser sur les opportunités existantes et de réduire les risques, l'ICI a défini, dans sa stratégie 2027, des orientations prioritaires et des actions spécifiques pour son futur développement.

En 2023, elle a notamment lancé l'appel d'offres « Services fiscaux numériques » pour moderniser ses services en ligne, dont le logiciel d'établissement de la déclaration d'impôt. Le projet «NewEO», visant à changer la nouvelle méthode d'évaluation immobilière, a également progressé. Les travaux de réalisation de la stratégie se poursuivent, avec un focus particulier sur l'amélioration de l'attrait de l'ICI sur le marché du travail, l'orientation client, la gestion des données et le développement de solutions numériques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	659 782	662 323
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	52 365	53 762
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	596	596
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, p.ex. la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	9	11
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	76 640	74 302
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	702 526	685 885
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p.ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	17 232	10 139
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	456 916	464 542

8.7.5 Personnel



Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-21 182 241	-21 019 181	-25 059 433	-4 040 252	-19.2 %
30 Charges de personnel	-10 478 695	-11 084 298	-18 434 997	-7 350 699	-66.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-5 447 813	-5 111 172	-3 308 567	1 802 605	35.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-205 508	-20 242	-27 451	-7 210	-35.6 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 627 595	-1 200 000	-1 198 469	1 531	0.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-3 422 630	-3 603 469	-2 089 949	1 513 520	42.0 %
Revenu d'exploitation	5 107 261	3 873 000	4 011 917	138 917	3.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	4 759 510	3 770 000	3 540 157	-229 843	-6.1 %
43 Recettes diverses	0	0	10	10	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	333	103 000	25 044	-77 956	-75.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	347 418	0	446 706	446 706	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-16 074 980	-17 146 181	-21 047 516	-3 901 335	-22.8 %
34 Charges financières	0	-70 000	-36 224	33 776	48.3 %
44 Recette financière	0	0	158	158	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat du financement	0	-70 000	-36 066	33 934	48.5 %
Résultat d'exploitation	-16 074 980	-17 216 182	-21 083 582	-3 867 401	-22.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-16 074 980	-17 216 182	-21 083 582	-3 867 401	-22.5 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-4 237 389			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Politique du personnel et traitements	-12 495 537	-12 402 017	-17 726 426	-5 324 409	-42.9 %
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-3 579 443	-4 814 164	-3 357 156	1 457 008	30.3 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le groupe de produits clôture sur un résultat inférieur de CHF 3,9 millions au montant budgété. Les rentrées financières et les coûts totaux sont supérieurs au montant budgété (respectivement de CHF 0,1 mio et de CHF 4,0 mio).

Concernant les frais de personnel, l'écart de CHF 7,4 millions s'explique comme suit: depuis la mise en place de SAP CTBE, le 1^{er} janvier 2023, les différences d'incorporation matérielle ne figurent plus dans la présentation externe (art. 6, al. 2, lit. c loi du 15 juin 2022 sur les finances [LFin; RSB 620.0]). La solde du groupe de produits contient donc désormais aussi les provisions constituées pour le personnel cantonal et le corps enseignant. L'écart par rapport aux montants budgétés est de CHF 2,5 millions pour ce qui

concerne les primes de fidélité, et de CHF 5,6 millions pour les cotisations de financement et de transition aux caisses de pension. Le crédit d'intégration central et le crédit pour les subventions aux garderies n'ont en revanche pas été entièrement utilisés (CHF -0,5 mio).

L'écart enregistré concernant les frais de matériel résulte principalement du passage au système SAP CTBE. Les frais d'exploitation et de démantèlement de PERSISKA ainsi que les coûts des services de base TIC se sont révélés nettement moins élevés que prévu au budget (CHF -2,9 mio).

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités qui ont été prises en compte pour ce groupe de produits en 2023:

- Le système d'information du personnel PERSISKA a été remplacé le 1^{er} janvier 2023 par SAP CTBE, qui procède depuis lors chaque mois à quelque 56 000 versements de traitements représentant une masse salariale mensuelle de CHF 254,0 millions.
- Les travaux de projet pour étendre l'utilisation de SAP CTBE (étape 2) ont été lancés au printemps 2023. Le sous-projet Personnel porte en particulier sur la préparation du remplacement de la plateforme de formation pour l'administration centrale des cours.
- Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous métiers confondus) a encore légèrement baissé en 2023. L'élaboration d'une stratégie de formation professionnelle vise à contrer cette tendance (mesure prévue dans la stratégie relative au personnel 2024-2027). Toutes les forma-

tions ont pu être dispensées conformément aux consignes. La révision de l'ordonnance du SEFRI du 31 mars 2023 sur la formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce (CFC; RS 412.101.221.73) a entraîné des changements dans le contenu de cette formation professionnelle en 2023.

- Les cours de perfectionnement que l'office du personnel (OP) propose aux agentes et agents de l'administration cantonale portent sur des sujets régulièrement adaptés en fonction des besoins actuels, par exemple la transformation numérique. Ils ont à nouveau connu une forte demande en 2023. Pratiquement toutes les personnes participantes ont estimé que les cours avaient satisfait leurs attentes. Une grande majorité d'entre elles a aussi indiqué pouvoir mettre à profit dans son travail quotidien les capacités et compétences acquises.
- Il existe à l'OP un service dont le rôle est de conseiller les agentes ou agents qui connaissent des difficultés. Les consultations deviennent de plus en plus complexes et durent par conséquent

- plus longtemps. Selon les estimations, la demande de conseil devrait se maintenir à un niveau constant.

– La mise en œuvre des mesures prévues dans la Stratégie relative au personnel 2020-2023 et l’élaboration de la Stratégie relative
- au personnel 2024-2027 ont également constitué des priorités durant l’année sous rapport.

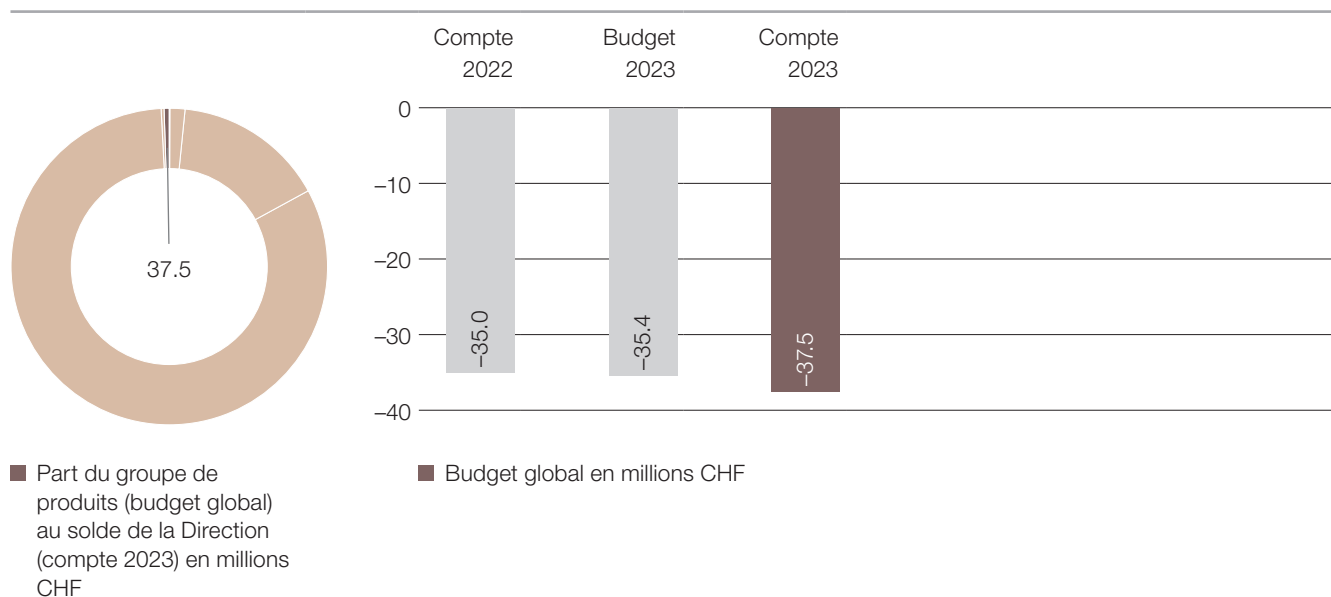
Chances et risques

L’administration cantonale bernoise ressent elle aussi de plus en plus la pénurie de main-d’œuvre qualifiée. Par ACE 1394/2023, le Conseil-exécutif a adopté la Stratégie relative au personnel du canton de Berne 2024-2027, qui doit garantir que le canton soit aussi

considéré à l’avenir comme un employeur attrayant, qu’il parvienne à recruter et à fidéliser le personnel nécessaire, et qu’il permette à celui-ci de se perfectionner selon ses besoins.

Informations sur les prestations du groupe de produits		
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 331	10 369
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	46 000	40 000
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	261	240
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	202	200
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	140	140
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d’emploi, de conflit, de problème de santé	502	422

8.7.6 Informatique et organisation



Description

L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) est le centre de compétences pour la mise en œuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des

services de base TIC à l'administration, centralise les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisateurs-trices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-116 609 617	-138 322 114	-121 630 880	16 691 235	12.1 %
30 Charges de personnel	-18 369 876	-20 704 314	-18 247 499	2 456 815	11.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-98 192 028	-117 592 213	-103 359 481	14 232 732	12.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-39 814	-787	-2 335	-1 547	< -100.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-7 899	-24 800	-21 565	3 235	13.0 %
Revenu d'exploitation	81 625 988	103 051 064	84 168 660	-18 882 404	-18.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	239 621	220 000	349 452	129 452	58.8 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	12 341	0	9 546	9 546	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	81 374 026	102 831 064	83 809 662	-19 021 401	-18.5 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-34 983 629	-35 271 051	-37 462 220	-2 191 169	-6.2 %
34 Charges financières	0	-100 000	-68 221	31 779	31.8 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	-100 000	-68 221	31 779	31.8 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat d'exploitation	-34 983 629	-35 371 051	-37 530 441	-2 159 390	-6.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-34 983 629	-35 371 051	-37 530 441	-2 159 390	-6.1 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		1 582			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Applications	-8 028 264	-6 691 228	-7 909 824	-1 218 596	-18.2 %
Poste de travail	-11 859 270	-9 082 951	-8 802 213	280 737	3.1 %
Infrastructure	-3 275 474	-14 485 864	-13 868 768	617 096	4.3 %
Organisation	-10 525 067	-4 729 576	-6 753 834	-2 024 258	-42.8 %
Sécurité	-1 295 555	-381 431	-195 801	185 630	48.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Le solde du groupe de produits «Informatique et organisation» est supérieur de CHF 2,2 millions au montant budgété, et ce parce que les DIR/CHA/JUS ont requis moins de prestations de services de

base TIC que ne le prévoyait la planification. Cependant, les dépenses de l'OIO n'ont pas diminué dans la même mesure car les charges de développement ont dépassé les prévisions budgétaires.

Priorités de développement

Transformation numérique/cyberadministration

- Mise en œuvre de la stratégie TIC BE 2021 à 2025 : la stratégie TIC du canton de Berne définit le cadre de la planification, du pilotage et de l'utilisation des TIC dans l'administration cantonale. Ses objectifs sont les suivants : primauté du numérique – en collaboration avec les domaines spécialisés ; organisation TIC interdépendante – entre les technologies elles-mêmes et avec les domaines spécialisés ; poste de travail TIC mobile et flexible – pour les domaines spécialisés ;
- eBriefkasten@BE : grâce à ce projet de boîte aux lettres électronique, le canton de Berne offre progressivement la possibilité à la population et aux milieux économiques de recevoir des communications écrites de l'administration cantonale sous forme électronique. Le projet devrait s'achever fin 2024 ;
- Digipost@BE : ce projet permet aux autorités de faire numériser leur courrier entrant par leur propre personnel ou par un prestataire de services approprié, puis de le traiter numériquement sans rupture de média. Le projet s'est achevé fin 2023 ;
- DiZi@be : l'objectif de ce projet est de centraliser les achats d'infrastructures numériques des salles de réunion de l'administration cantonale, et d'offrir ce service à celle-ci. Le projet s'est achevé fin 2023 ;

- IAM@BE : ce projet vise l'acquisition et la mise en place d'un logiciel pour le système cantonal de gestion des utilisateurs et des accès (Identity- and Access-Management [IAM]) servant à automatiser l'administration des droits d'accès des utilisateurs et utilisatrices de l'administration cantonale. Le projet devrait s'achever fin 2024 ;
- Signatur@BE : ce projet donne la possibilité au personnel cantonal, aux applications de groupe et aux applications spécialisées de signer numériquement les documents – ce qui permet de numériser les processus opérationnels d'établissement des décisions, attestations, certificats, etc. Le projet devrait prendre fin mi 2024.

Sécurité de l'information

- SI@BE : ce projet vise à élaborer des bases et prescriptions légales, stratégiques et organisationnelles dans le domaine de la sécurité de l'information et à les mettre en œuvre dans l'ensemble du canton. Le projet devrait s'achever fin 2025 ;
- LogMan@BE : ce projet règlemente la collecte, la conservation et la protection des données de journalisation (journal des modifications et de l'exploitation des systèmes informatiques) de l'administration cantonale en application art. 12a et suivants de la loi du 16 septembre 2004 sur le personnel (LPers; RSB 153.01), ainsi que de l'ordonnance du 20 novembre 2019 sur les données

secondaires de communication (ODSC; RSB 153.011.5). Le projet devrait prendre fin au milieu de l'année 2024.

de sorte qu'il soit à la pointe de la technique. Le projet devrait prendre fin mi 2025 ;

Projets relatifs au cycle de vie

- work@BE: ce programme vise à moderniser le poste de travail cantonal BE-PTC sur la base de la technologie « Microsoft 365 »

- Print@BE: ce projet porte sur un nouvel appel d'offres public pour la gestion des services de publication (Managed Printing Services) de l'administration cantonale (appareils multifonctions et imprimantes de bureau). Le projet devrait s'achever fin 2025.

Chances et risques

Aucune particularité n'est à signaler dans ce domaine pour 2024, hormis la dépendance de l'utilisation effective des prestations par les DIR/CHA/JUS.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'utilisateurs pris en charge par l'OIO	14 807	14 483
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO	0	0
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	143	147
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	19	21
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	36 062	39 151
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	1 370	2 070

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

L'art. 49, al. 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources

du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-7 385	-22 000	-25 694	-3 694	-16.8%
Rendement	7 385	22 000	25 694	3 694	16.8%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	-20 000	-23 694	-3 694	-18.5%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-5 385	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-2 000	-2 000	-2 000	0	0.0%
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	7 385	22 000	25 694	3 694	16.8%
46 Recette des transferts	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	3 660 531	3 637 531	3 653 146	15 615	0.4%
Etat du patrimoine au 31.12.	3 653 146	3 615 531	3 627 452	11 921	0.3%
Variation du patrimoine	-7 385	-22 000	-25 694	-3 694	16.8%

Commentaire

Depuis 2020, les compensations versées aux communes qui fusionnent sont imputées à la charge du compte de résultats et non plus au Fonds pour les cas spéciaux. Le solde résiduel de ce Fonds

doit être réservé en priorité au financement de la réglementation future des cas spéciaux résultant des modifications de la LPFC.

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI; RSB 621.2), les ressources sont affectées aux financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investissement est financée

totalemment ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1,0 million par projet d'investissement.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	0	0	0	0	0.0%
Revenus	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	0	0.0%
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0.0%

Commentaire

Aucun prélèvement n'a été effectué sur ce Fonds pendant l'année sous rapport.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but

est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	0	0	-20 037 532	-20 037 532	–
Rendement	0	0	20 037 532	20 037 532	–
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	0	0	-20 037 532	-20 037 532	–
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	20 037 532	20 037 532	–
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%
Compte des investissements					
	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	250 000 000	250 000 000	229 962 468	–20 037 532	–8.0 %
Variation du patrimoine	0	0	–20 037 532	–20 037 532	–

Commentaire

Durant l'année sous rapport, un montant de CHF 20,0 millions a été prélevé sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, dans le but de financer les besoins cantonaux d'investissement qui dépassent le montant ordinaire de CHF 450,0 millions.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.5		0.3
École obligatoire et offres périscolaires	-1 833.2		633.0
Écoles moyennes et formation professionnelle	-810.8		199.1
Enseignement supérieur	-630.8		0.1
Culture	-92.4		22.4
Service centralisés	-53.4		9.5

9.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.9	-18.7	-17.2	1.5	8.0 %
École obligatoire et offres périscolaires	-1 153.7	-1 210.1	-1 199.0	9.8	0.8 %
Écoles moyennes et formation professionnelle	-613.1	-615.0	-611.7	3.3	0.5 %
Enseignement supérieur	-625.3	-632.5	-630.7	1.8	0.3 %
Culture	-70.6	-73.8	-70.0	3.8	5.1 %
Service centralisés	-43.3	-54.1	-43.9	10.2	18.8 %
Total	-2 523	-2 604.1	-2 573.7	30.4	1.2 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		9.5			

9.3 Priorités de l'activité

École obligatoire

Pour l'année scolaire 2023–2024, les postes vacants dans les écoles communales n'ont pu être pourvus qu'au prix d'efforts importants. Certaines classes ont donc dû fusionner. Les directions d'école continuent d'être déchargées grâce à deux postes de l'INC. En outre, de nouvelles offres de formation continue proposées par la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) ont été créées et la possibilité d'effectuer ses études en cours d'emploi a été optimisée. De plus, durant les vacances d'été, la PHBern a organisé un camp d'été destiné à fournir les bases de l'enseignement à des personnes non qualifiées. 125 participantes et participants en ont bénéficié. Un groupe de travail évalue régulièrement les mesures de soutien mises en œuvre dans la lutte contre la pénurie de personnel enseignant afin d'optimiser les mesures existantes et d'en élaborer de nouvelles. Le groupe de travail est composé de représentantes et représentants des partenaires sociaux, des communes et des hautes écoles.

Durant l'année scolaire 2023–2024, environ 1900 enfants et jeunes ukrainiens sont scolarisés dans les établissements de la scolarité obligatoire du canton de Berne. Pour la plupart, ils sont intégrés dans les classes ordinaires. Il existe encore quelques classes d'accueil, comme dans le centre d'hébergement temporaire au Viererfeld à Berne ainsi qu'à Berthoud.

Les antennes régionales du Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) ont enregistré une augmentation de 40 pour cent du nombre d'annonces, qui s'explique par les conséquences de la crise de coronavirus, de la situation géopolitique et de la recrudescence du nombre de cas de harcèlement virtuel. Afin que les SPE puissent faire face à cette demande, l'INC a, d'une part, doté les SPE de postes à durée déterminée supplémentaires et, d'autre part, défini des mesures pour améliorer la situation des enfants et des jeunes.

Écoles moyennes

Durant l'année sous revue, le projet «Évolution de la maturité gymnasiale» a continué à progresser. La révision totale de l'ordonnance du 15 février 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM; RS 413.11) et du règlement de reconnaissance des certificats de maturité (RRM) ont été adoptés au niveau Suisse et la consultation concernant le nouveau plan d'études, à laquelle le canton de Berne a aussi participé, a eu lieu.

Dans le domaine du développement du numérique, la priorité était placée sur la mise en place d'un environnement d'examen numérique ainsi que sur le soutien des enseignantes et enseignants lors de l'introduction de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage.

Dans le cadre de la filière de formation en école de culture générale, la deuxième année de formation a été réalisée selon le nouveau plan d'études, qui met l'accent sur les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie ainsi que sur les compétences transversales. Dans le domaine de la maturité spécialisée, les travaux sur le nouveau plan d'études ont pu être achevés. Une classe d'école de culture générale bilingue a été ouverte à Bienne.

Formation professionnelle

La situation de la formation professionnelle initiale n'a pas considérablement changé par rapport à l'année 2022. Les examens finaux ont pu être réalisés conformément au droit en vigueur. En outre, il a de nouveau été difficile de pourvoir les places d'apprentissage.

Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage conclu reste toutefois comparable à celui des années précédentes. Cette année encore, les offres en ligne (stages d'information professionnelle en ligne, salons des métiers virtuels, bourses des places d'apprentissage en ligne) ont été très utiles aux jeunes et aux entreprises. Les entreprises formatrices utilisent de plus en plus le portail des entreprises formatrices, ce qui simplifie le travail administratif car le système permet la saisie des contrats d'apprentissage au format numérique. En raison de l'évolution démographique et économique au cours des prochaines années, la situation sur le marché des places d'apprentissage ne devrait pas se détendre.

La réforme de la formation pour la profession d'employé-e de commerce CFC a débuté à l'été 2023. Les écoles de commerce ont continué à concrétiser leur collaboration afin de relever ensemble les défis organisationnels et pédagogiques qui sont posés par la nouvelle formation, orientée sur les compétences opérationnelles.

Le projet «Innovation dans l'enseignement numérique au degré secondaire II», couronné de succès, a été prolongé et la collaboration des écoles avec BeLEARN a été intensifiée : les projets scolaires sont notamment présentés sur une plateforme numérique. Dans le cadre d'un processus participatif, l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) a élaboré, avec les écoles du degré secondaire II et d'autres partenaires, la stratégie en matière de numérisation pour les écoles du degré secondaire II 2023–2027.

En prenant la décision d'enseigner les nouveaux métiers dans le domaine de l'énergie solaire au lycée technique (Technische Fachschule) de Berne, le canton de Berne encourage l'innovation dans la formation professionnelle et permet la création de synergies avec le centre de formation sur la technique solaire inauguré en 2023 au TecLab de Berthoud. Pour améliorer l'attractivité de la formation professionnelle pour les jeunes et les entreprises francophones dans le canton de Berne, des négociations ont eu lieu en 2023 afin de proposer de plus en plus dans les écoles professionnelles bernoises francophones des métiers généralement enseignés hors du canton de Berne.

Dans la lignée des recommandations du Contrôle des finances (CF), un projet relatif à l'évolution du pilotage dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation continue dispensées en école a été lancé, avec l'objectif de continuer à clarifier les tâches, compétences et responsabilités (TCR) entre l'OMP et les écoles professionnelles ainsi que les écoles supérieures, de redéfinir le rôle des inspections et d'améliorer l'efficacité de mise en œuvre de l'OMP en terme de surveillance et de pilotage des écoles professionnelles.

Depuis le 1^{er} août 2023, le Centre de Formation Professionnelle (CFP) Bienne utilise les services TIC d'EDUBERN, une offre de prestations de l'Office des services centralisés (OSC) pour les écoles du degré secondaire II et de la scolarité obligatoire. Les services informatiques de base du CFP Bienne sont depuis assurés par EDUBERN.

L'introduction de SAP CTBE a entraîné la modification de différents processus entre l'OMP et les écoles professionnelles. Les collaboratrices et collaborateurs étaient sous pression dans les domaines des finances et des ressources humaines. En outre, la pénurie de personnel qualifié combinée à une fluctuation importante du personnel est aussi perceptible dans les écoles professionnelles.

Les inscriptions à l'offre de préparation à la formation professionnelle pour les personnes réfugiées ont largement augmenté en raison du nombre croissant des demandes d'asile. En 2023, suite à des efforts accrus, suffisamment d'enseignantes et enseignants et suffisamment de locaux ont été disponibles.

Dans la formation continue et la formation professionnelle supérieure, un projet de numérisation a été lancé en 2023 à titre de fondation pour plusieurs projets de mise en œuvre. Dans le cadre d'un premier projet, le processus de subventions pour la formation continue subventionnée sera optimisé et numérisé.

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

En 2023, les chiffres concernant les prestations de conseil proposées par l'orientation professionnelle ont nettement augmenté. La nouvelle structure du conseil de carrière pour adultes, qui a été introduite en 2021, est aujourd'hui consolidée et a fait ses preuves. Les temps d'attente moyens ont pu être encore réduits grâce à l'utilisation d'un nouvel outil de gestion des ressources développé en interne. Le Case management Formation professionnelle (CMFP) était particulièrement sous pression, tout comme Support+ (coaching professionnel de jeunes ayant besoin d'un soutien particulier).

En ce qui concerne les conseils «viamia», un programme de détermination de l'employabilité accompagné d'un conseil de carrière pour les personnes de plus de 40 ans, la demande a progressé favorablement. Ce programme, financé à hauteur de 80 pour cent par la Confédération, permet aussi d'atteindre les personnes en deuxième moitié de carrière ayant à cœur d'améliorer leur employabilité sur le marché, mais aussi de maintenir leur plaisir et leur motivation à travailler. L'évaluation excellente de l'offre de conseil et le taux élevé des recommandations par les clientes et clients sont particulièrement positifs.

Conformément à la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, les centres d'orientation professionnelle (OP) du canton de Berne s'efforcent de plus en plus à sensibiliser la population à l'importance d'une réflexion proactive sur la carrière personnelle. À cette fin, ils ont organisé en octobre une première semaine dédiée à cette thématique: tous les centres OP du canton ont mis en place des séances d'information et des séminaires, qui ont rencontré un franc succès. En outre, la nouvelle infothèque du centre OP de Bienne a ouvert ses portes en 2023.

Enseignement supérieur

Après l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2023, de la révision partielle des trois lois sur les hautes écoles (loi du 5 septembre 1996 sur l'Université, [LUni; RSB 436.11]; loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise, [LHESB; RSB 435.411] et loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone, [LHEP; RSB 436.91]), qui vise à accroître l'autonomie de ces trois institutions dans le domaine du personnel, les processus de surveillance et de pilotage des hautes écoles ont été adaptés aux nouveaux transferts de compétences et aux nouvelles tâches.

Suite à la révision de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école spécialisée bernoise (OHESB; RSB 436.811) et l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP; RSB 436.91) et une révision partielle de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUUni; RSB 436.111.1) l'institut privé NMS, rattaché jusque-là à la PHBern est devenu le 1^{er} février 2023 une institution indépendante dédiée à la formation des enseignantes et enseignants du degré primaire soutenue par le canton de Berne dans le cadre d'un contrat de pres-

tations. Le processus de surveillance et de controlling lié au contrat de prestations a été lancé en 2023 par l'Office de l'enseignement supérieur (OENS) en collaboration avec l'institut.

Les projets prévus dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du programme gouvernemental de législature «Engagement 2030» dans le domaine des hautes écoles ont avancé en 2023: le TecLab de Berthoud, qui est actuellement mis sur pied sous la responsabilité de la Haute école bernoise (BFH) en collaboration avec le lycée technique (Technische Fachschule) de Berne et des organisations économiques, a encore élargi son offre dans le domaine du développement des STIM à l'école, une offre qui affichait complet en 2023. Dans le domaine de la formation continue et des prestations du TecLab, le centre de formation en technologie solaire a fait ses premiers pas avec succès. Le nouveau centre de compétences «BeLEARN» (recherche, développement et transfert de connaissances dans le domaine de la transition numérique de la formation), qui est porté par les hautes écoles bernoises, par l'EPFL et par la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) et dont la mise en place est soutenue par le canton de Berne, a mis en service le site sur lequel il a emménagé fin 2023 et compte déjà plus de 40 projets de coopération entre hautes écoles et avec d'autres organismes de formation.

Politique du personnel – corps enseignant

Dans le cadre de l'augmentation des traitements arrêtee au 1^{er} août 2023, 1,5 pour cent de la masse salariale a été budgété pour la progression individuelle des traitements. Ainsi, les moyens prévus dans le cadre de la progression ordinaire des traitements étaient suffisants. En outre, les écarts ont pu être comblés et des corrections effectuées pour les enseignantes et enseignants concernés par un retard par rapport à la courbe salariale visée.

En novembre, au moyen d'une modification de l'ordonnance du 28 mars 2007 sur le statut du corps enseignant (OSE; RSB430.251.0), le Conseil-exécutif a décidé des améliorations des conditions d'engagement pour les maîtresses et maîtres de classe ainsi que la mise en place de mentorats pour les personnes en début de carrière dans l'enseignement. Ces nouveautés entrent en vigueur le 1^{er} août 2024.

Culture

Durant l'année sous revue, dans le cadre de l'encouragement des activités culturelles dans le canton de Berne, les travaux relatifs au renouvellement des contrats de prestations quadriennaux avec les institutions culturelles d'importance régionale dans les régions Haute-Argovie, Emmental, Thoun Oberland-Ouest (composée des sous-régions Thoun, Frutigen-Niedersimmental et Obersimmental-Saanen) et Oberland-Est se sont poursuivis. En parallèle, les travaux relatifs au renouvellement des contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale dans les régions Berne-Mittelland et Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois ainsi qu'avec trois institutions culturelles d'importance nationale (Musée en plein air du Ballenberg, Musée alpin suisse et Bourse Suisse aux Spectacles) ont été finalisés pour les années 2024–2027. La Collection cantonale d'œuvres d'art, qui fait également partie de la Section Encouragement des activités culturelles, a emménagé sur son nouveau site.

Le recensement archéologique des sites de fouilles et des zones protégées est disponible dans le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) à titre d'information complémentaire. Des mesures de protection et de documentation ont été mises en œuvre sur les sites palafittiques de Lüscherz et du lac d'Inkwil, classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Les

fouilles de sauvetage à Challnechwald ont été poursuivies. Des trouvailles significatives de l'époque celte et romaine ont été documentées et mises au jour lors de fouilles de sauvetage à Ammertenhorn et Belpberg. Des études du bâti ont été réalisées sur les châteaux d'Aarwangen et de Berthoud, ainsi que sur la ruine du château de Grasburg. Les résultats des études consacrées aux habitats lacustres néolithiques de Sutz-Lattrigen sont publiés. Au Musée d'Histoire de Berne, l'exposition temporaire « Nouveautés archéologiques : trouvailles récentes en terres bernoises » a été poursuivie avec deux nouvelles présentations. La main de bronze de Prêles est exposée sous la forme d'une réplique fidèle à l'original à proximité du site de fouilles où elle a été découverte.

Le projet « RA2020 Révision du recensement architectural » a pu être mené à son terme. Après leur entrée en vigueur, les 260 recensements architecturaux définitifs ont été préparés et livrés aux communes concernées, aux préfectures, à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) et à Patrimoine bernois.

Le contrat de prestations avec la Ville de Berne pour les tâches qui lui sont assignées dans le domaine de la protection des monuments historiques et celui avec Patrimoine bernois ont pu être renouvelés pour la période 2024–2027.

Stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant

La stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant adoptée en 2019 vise à simplifier et, si possible, à numériser les processus qui impliquent les écoles, le corps enseignant et le service central de versement des traitements de la Section du personnel de l'OSC, suite à l'introduction de SAP CTBE. Cette dernière ayant nécessité davantage de ressources que prévu, certains projets ont été repoussés à 2024.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-3 301 734 110	-3 411 673 060	-3 437 634 350	-25 961 290	-0.8 %
Rendement	788 253 039	807 573 458	864 166 891	56 593 433	-7.0 %
Solde	-2 513 481 071	-2 604 099 602	-2 573 467 459	30 632 143	1.2 %
Charges					
30 Charges de personnel	-1 881 198 672	-2 007 690 450	-1 976 449 118	31 241 332	1.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-94 588 141	-94 279 709	-94 402 986	-123 277	-0.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-6 697 902	-5 763 173	-5 940 674	-177 501	-3.1 %
34 Charges financières	-583 517	-709 920	-506 870	203 050	28.6 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-31 486 570	-19 240 000	-18 014 516	1 225 484	6.4 %
36 Charges de transfert	-1 238 931 709	-1 221 702 980	-1 278 490 325	-56 787 345	-4.6 %
37 Subventions à redistribuer	-12 455 177	-11 331 500	-10 890 971	440 529	3.9 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-35 792 423	-50 955 328	-52 938 889	-1 983 561	-3.9 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	44 321 275	47 382 745	45 937 209	-1 445 536	3.1 %
43 Recettes diverses	95 163	0	163 627	163 627	-
44 Recette financière	1 221 425	1 514 800	1 150 276	-364 524	24.1 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	33 257 106	15 620 000	15 914 516	294 516	-1.9 %
46 Recette des transferts	680 873 209	713 743 415	757 590 415	43 847 000	-6.1 %
47 Subventions à redistribuer	12 455 177	11 331 500	11 370 971	39 471	-0.3 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	16 029 686	17 980 998	32 039 877	14 058 879	-78.2 %

Evolution du compte de résultats

Avec un solde de CHF 2573,5 millions, le résultat des comptes de l'INC est inférieur de CHF 30,6 millions, soit de 1,2 pour cent, au montant budgété. Les charges ont été de CHF 26,0 millions (0,8 %) supérieures aux prévisions et les revenus ont dépassé les attentes à hauteur de CHF 56,6 millions (7 %).

L'augmentation des charges est principalement due à une hausse des charges de transfert. L'écart budgétaire enregistré pour les charges de personnel (CHF 31,2 mio) s'explique par le fait que les

moyens budgétés pour l'intégration des enfants ukrainiens n'ont pas été épuisés et par des dépenses plus élevées dans le domaine de l'école obligatoire. L'écart enregistré pour les charges de transfert (CHF 56,3 mio) résulte principalement des charges supplémentaires dans le domaine de l'offre spécialisée de l'école obligatoire. Les charges supplémentaires enregistrées pour les établissements particuliers de la scolarité obligatoire ont entraîné une hausse des remboursements des communes au titre des revenus de transfert.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-69 338 058	-6 382 307	-10 507 459	-4 125 152	-64.6 %
Recettes	36 320 080	0	20 001	20 001	0.0 %
Solde	-33 017 978	-6 382 307	-10 487 458	-4 105 151	-64.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-4 289 832	-3 862 692	-4 529 627	-666 935	-17.3 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-56 968	-19 615	-57 734	-38 119	< -100.0 %
54 Prêt	-50 063	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-64 941 194	-2 500 000	-5 920 098	-3 420 098	< -100.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	14 259	0	1	1	–
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	36 030 758	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	70 063	0	20 000	20 000	–
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	205 000	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets sont supérieurs d'environ CHF 4,1 millions au montant budgété (CHF 6,4 mio). En raison du transfert des établissements particuliers de la scolarité obligatoire de la DSSI à l'INC, des versements de subventions aux investissements accordées

selon l'ancien droit qui n'avaient pas été inscrits au budget ont été faits en 2023 à l'intention des établissements particuliers de la scolarité obligatoire.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

2019	2020	2021	2022	2023
1 052.3	1 063.7	1 055.8	1 104.0	1 132.7

Commentaire

Dans le domaine de la gestion des traitements du corps enseignant, il a fallu créer environ 11 ETP temporaires supplémentaires en raison de la grande charge de travail liée aux annonces de modifications, aux décomptes des leçons ponctuelles et à l'introduction de SAP CTBE.

Dans le domaine des finances également, le déploiement de SAP CTBE a entraîné un besoin de soutien supplémentaire d'environ 4 ETP.

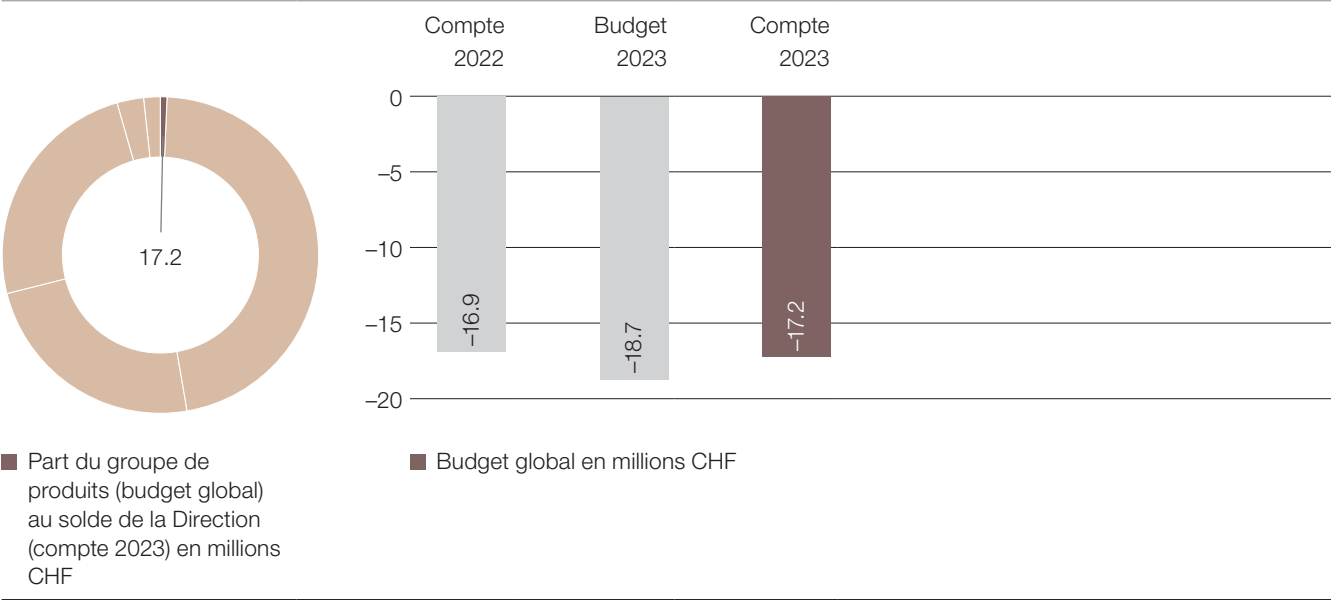
En outre, 3,2 ETP supplémentaires ont été approuvés pour la mise en œuvre de la nouvelle loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN; RSB 109.1).

Au sein du Service psychologique pour enfants et adolescents, les postes temporaires supplémentaires créés en 2022 ont dû être prolongés en 2023 en raison du nombre élevés de cas à prendre en charge. À cet effet, et pour compenser les absences pour cause de maladie ou d'accident dans les postes-clés, 6,4 ETP temporaires supplémentaires ont été créés.

La différence résiduelle est à mettre sur le compte des écarts entre les différentes unités administratives et les fluctuations usuelles durant l'année.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil à la Directrice ou au Directeur dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-17 277 860	-19 252 760	-17 534 668	1 718 092	8.9%
30 Charges de personnel	-8 922 179	-10 428 960	-9 456 272	972 689	9.3%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-948 316	-1 349 000	-886 221	462 779	34.3%
33 Amortissements des actifs administratifs	-31	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-7 166 657	-7 074 800	-6 949 192	125 608	1.8%
37 Subventions à redistribuer	-200 000	-400 000	-200 000	200 000	50.0%
39 Facturation interne	-40 677	0	-42 984	-42 984	-
Revenu d'exploitation	343 521	570 000	340 166	-229 834	-40.3%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	137 302	165 000	95 776	-69 224	-42.0%
43 Recettes diverses	0	0	39 561	39 561	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	6 219	5 000	4 829	-171	-3.4%
47 Subventions à redistribuer	200 000	400 000	200 000	-200 000	-50.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%
Résultat de l'activité d'exploitation	-16 934 339	-18 682 760	-17 194 502	1 488 259	8.0%
34 Charges financières	0	0	-15	-15	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	-15	-15	–
Résultat d'exploitation	-16 934 339	-18 682 760	-17 194 516	1 488 244	8.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-16 934 339	-18 682 760	-17 194 516	1 488 244	8.0 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-2 157			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-15 557 490	-17 322 978	-16 036 622	1 286 356	7.4 %
Prestations juridiques	-1 376 849	-1 359 782	-1 157 894	201 888	14.8 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le résultat du groupe de produits est inférieur de CHF 1,5 million au budget. Cela s'explique par le fait que dans les deux postes

« Charges de personnel » et « Charges matérielles et autres charges d'exploitation », moins de ressources que prévu ont été nécessaires.

Priorités de développement

Le soutien de la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions, dans les travaux législatifs et dans la conduite de la direction constitue la mission centrale de ce groupe de produits. L'examen juridique des décisions sur recours et des décisions at-

taquées relève également de ce domaine de compétences. En raison du contexte financier difficile, les travaux sont concentrés sur les tâches les plus essentielles.

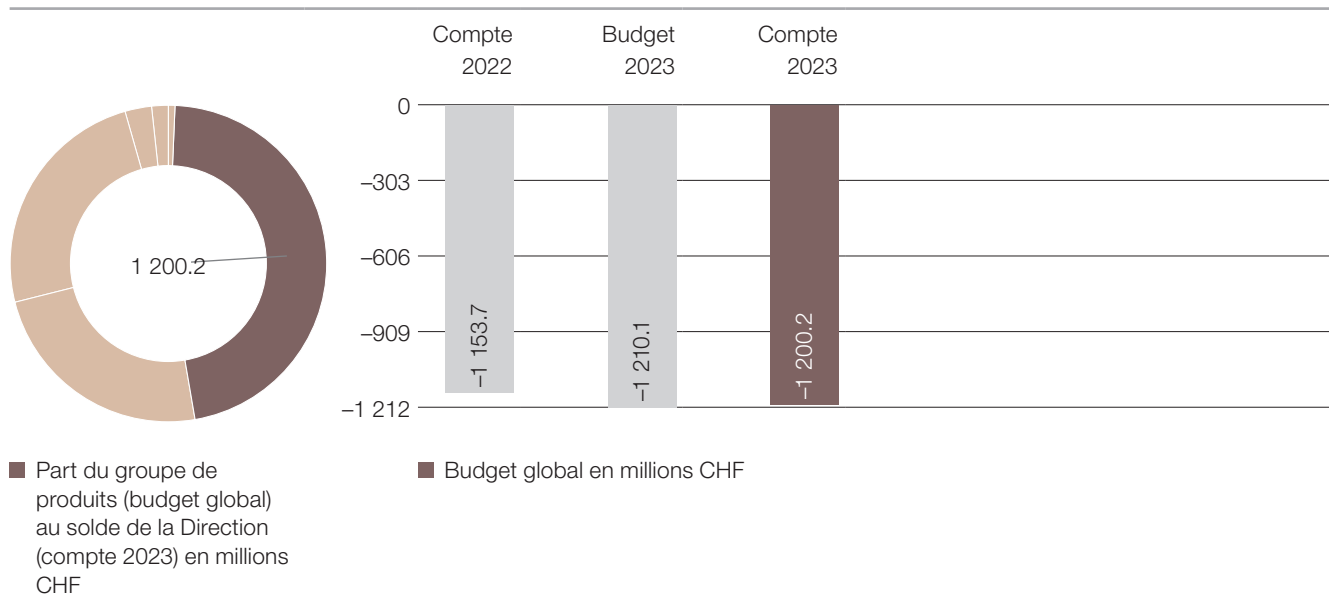
Chances et risques

Il n'existe ni chance ni risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	79	78
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	13	10
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	22	39
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	176	148
Nombre de recours déposés à la INC	302	377
Nombre de recours réglés de la INC	291	342

9.7.2 École obligatoire et offres périscolaires



Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants, tant dans le cadre de l'offre ordinaire que dans celui de l'offre spécialisée, et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mise en œuvre d'examen psychologiques, d'éva-

luations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	-1 709 432 722	-1 791 304 320	-1 832 701 696	-41 397 376	-2.3 %
30 Charges de personnel	-1 365 039 688	-1 483 290 591	-1 455 545 228	27 745 363	1.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-11 278 985	-7 751 378	-10 823 925	-3 072 547	-39.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	1 051 625	-166 545	-119 046	47 499	28.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-332 855 092	-288 101 222	-353 501 538	-65 400 316	-22.7 %
37 Subventions à redistribuer	-869 740	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-440 842	-11 994 584	-12 711 960	-717 375	-6.0 %
Revenu d'exploitation	555 727 808	581 247 003	632 682 409	51 435 406	8.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	289 755	769 616	3 013 604	2 243 988	> 100.0 %
43 Recettes diverses	0	0	1 400	1 400	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	554 212 943	577 235 387	627 423 773	50 188 385	8.7 %
47 Subventions à redistribuer	869 740	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	355 370	3 242 000	2 243 633	-998 367	-30.8 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-1 153 704 913	-1 210 057 317	-1 200 019 287	10 038 030	0.8 %
34 Charges financières	0	-21 400	-5 536	15 864	74.1 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
44 Recette financière	920	26 000	44 780	18 780	72.2 %
Résultat du financement	920	4 600	39 244	34 644	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	-1 153 703 993	-1 210 052 717	-1 199 980 043	10 072 674	0.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-1 153 703 993	-1 210 052 717	-1 199 980 043	10 072 674	0.8 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		5 222 620			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
École obligatoire	-1 073 542 261	-1 124 407 089	-1 117 807 244	6 599 845	0.6 %
Offres périscolaire	-80 161 732	-85 645 628	-82 172 799	3 472 829	4.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le solde du groupe de produits « École obligatoire et offres périscolaires » est inférieur de CHF 10,1 millions (0,8 %) au budget 2023. Pour l'essentiel, ce résultat est dû au fait que le budget pour l'inté-

gration des enfants en provenance d'Ukraine n'a pas été entièrement utilisé.

Priorités de développement

En 2023, l'activité a été marquée par les mesures visant à combler le manque de personnel enseignant, par les aides aux communes et par la recherche de places disponibles dans le cadre de l'offre spécialisée intégrée et séparée de l'école obligatoire pour les enfants ayant des besoins particuliers.

La majorité des enfants d'origine ukrainienne ont été intégrés dans des classes ordinaires de l'école obligatoire; certains fréquentent encore des cours allemand langue seconde (DaZ) ou des classes d'accueil.

En 2023 aussi, le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) a enregistré une augmentation du nombre d'annonces allant jusqu'à 40 pour cent.

La demande en structures d'accueil extrascolaires a de nouveau fortement progressé en 2023. D'autres communes ont introduit des offres de prise en charge durant les vacances ou ont élargi leur offre en la matière. En 2023, le canton a continué de soutenir les communes en participant à hauteur de 10 pour cent aux coûts du travail social en milieu scolaire.

Chances et risques

La pénurie d'enseignantes et d'enseignants a, en 2023 encore, représenté un défi. Le canton continue d'accompagner et de soutenir les communes avec diverses mesures.

Depuis le transfert des établissements particuliers de la scolarité obligatoire à l'INC, le canton a l'obligation de garantir à chaque enfant une place de formation adéquate.

La part d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes qui souffrent de troubles psychiques reste à un niveau très élevé, ce qui entraîne du travail supplémentaire pour le SPE et les écoles.

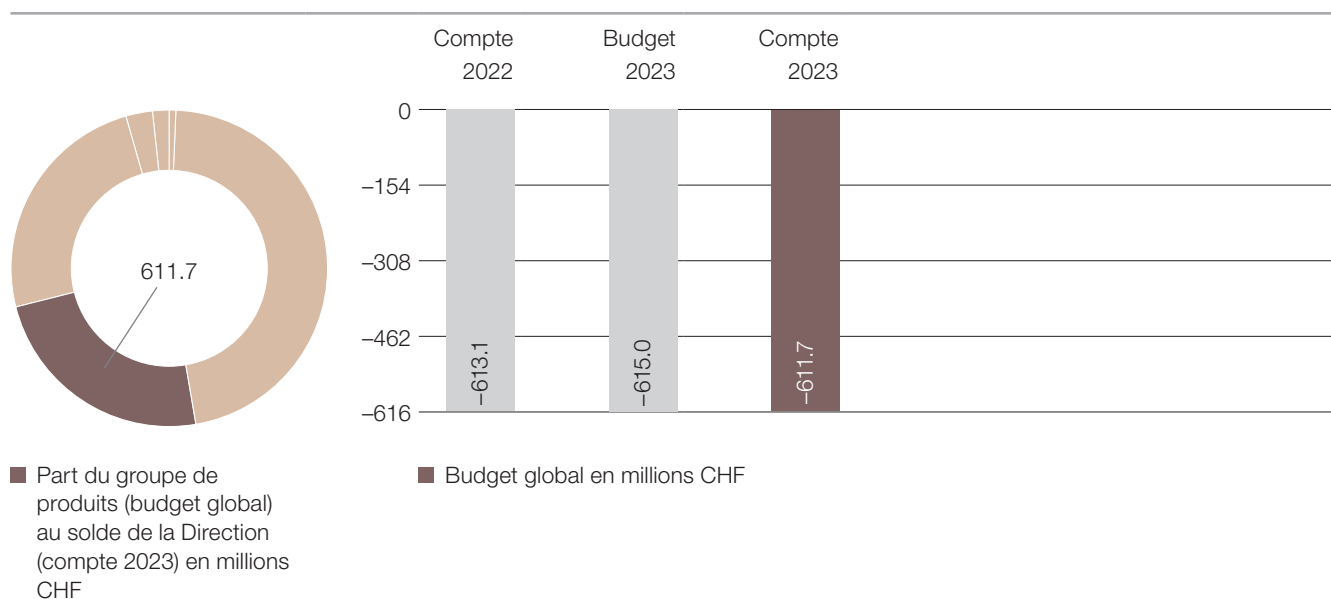
Le travail social en milieu scolaire contribue principalement à réduire la charge de travail des enseignantes et enseignants et constitue une offre préventive majeure dans le domaine de la santé psychique des enfants et des jeunes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'élèves (école obligatoire) ¹	111 233	112 048
Nombre de classes (classes régulières) ¹	5 615	5 644
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge) ¹	7 904 283	8 236 626
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	13 899	13 034
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	19 350	19 400

¹ Le nombre d'élèves et le nombre de classes peuvent encore varier au cours de l'année sous revue, car les chiffres des statistiques de la formation du canton de Berne ne sont publiés officiellement qu'en septembre de l'année suivante. Le nombre d'heures d'encadrement peut également varier selon que l'on prend en compte l'année scolaire ou l'année civile.

9.7.3 Écoles moyennes et formation professionnelle



Description

À l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs

aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-800 144 886	-806 293 525	-810 341 723	-4 048 199	-0.5 %
30 Charges de personnel	-471 312 797	-477 012 688	-473 402 984	3 609 704	0.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-79 628 987	-73 502 446	-73 178 179	324 267	0.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-7 320 580	-5 273 250	-5 410 939	-137 689	-2.6 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-211 314 425	-214 533 958	-220 742 372	-6 208 414	-2.9 %
37 Subventions à redistribuer	-9 040 632	-9 035 000	-8 724 471	310 529	3.4 %
39 Facturation interne	-21 527 466	-26 936 182	-28 882 778	-1 946 596	-7.2 %
Revenu d'exploitation	185 798 909	190 122 934	197 969 897	7 846 963	4.1 %
40 Recettes fiscales	27 401	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	36 445 353	37 887 595	37 585 228	-302 367	-0.8 %
43 Recettes diverses	107 410	0	112 360	112 360	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	129 999 312	133 088 736	129 995 465	-3 093 271	-2.3 %
47 Subventions à redistribuer	9 040 632	9 035 000	9 204 471	169 471	1.9 %
49 Imputations internes	10 178 802	10 111 603	21 072 373	10 960 770	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-614 345 977	-616 170 591	-612 371 826	3 798 765	0.6 %
34 Charges financières	0	-352 520	-424 559	-72 039	-20.4 %
44 Recette financière	1 205 301	1 488 800	1 105 597	-383 203	-25.7 %
Résultat du financement	1 205 301	1 136 280	681 038	-455 242	-40.1 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat d'exploitation	-613 140 676	-615 034 311	-611 690 788	3 343 523	0.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-613 140 676	-615 034 311	-611 690 788	3 343 523	0.5 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		343 773			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Écoles moyennes	-170 226 938	-174 765 802	-170 178 159	4 587 644	2.6 %
Formation professionnelle	-421 576 144	-417 843 232	-418 949 719	-1 106 487	-0.3 %
Orientation professionnelle	-21 337 595	-22 425 276	-22 562 910	-137 634	-0.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Le résultat du groupe de produits « Écoles moyennes et formation professionnelle » s'élève à CHF 611,7 millions pour l'année 2023,

soit un montant plus élevé de CHF 3,3 millions (0,5 %) que prévu. Ce dépassement résulte d'une exécution restrictive du budget.

Priorités de développement

Écoles moyennes

L'intégration d'élèves en provenance d'Ukraine ainsi que le manque de locaux scolaires suite à la hausse des effectifs d'élèves (évolution démographique) ont, en 2023 encore, représenté un défi au quotidien dans les écoles.

La transition numérique a été poursuivie dans les écoles moyennes. Une attention particulière a été accordée à la préparation d'un environnement numérique pour les examens.

Le nouveau plan d'études des ECG, qui met l'accent sur les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie, a été mis en œuvre pour la deuxième année consécutive en 2022–2023. Dans le domaine des maturités spécialisées, l'élaboration du nouveau plan d'études s'est achevée. À Bienne, en outre, une classe bilingue d'école de culture générale a été ouverte.

Formation professionnelle

Le nombre d'entrées dans la formation professionnelle initiale se maintient à un niveau élevé. Le nombre de places d'apprentissage vacantes a légèrement reculé, une tendance qui pourrait s'accroître à l'avenir en raison de la pénurie de personnel qualifié.

Le portail cantonal des entreprises formatrices, lancé en 2022, est actuellement utilisé par plus de 70 pour cent des entreprises formatrices. Il permet de réduire leur travail administratif et tient compte de la stratégie du canton en matière de numérisation.

Les procédures de qualification ont pu à nouveau se passer dans des conditions normales (taux de réussite : 94,5 %). La mise en application de la réforme de la formation professionnelle dans les domaines du commerce et du commerce de détail se déroule comme prévu.

Le corps enseignant des écoles professionnelles a continué de participer activement à la transition numérique dans les écoles professionnelles grâce au projet « Innovation dans l'enseignement numérique au degré secondaire II »

En raison de l'augmentation du nombre de requérants d'asile et de réfugiés notamment en raison de la guerre en Ukraine, des classes supplémentaires année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API) ont été ouvertes dans le domaine des solutions transitoires et des cours permettant aux adultes d'obtenir des compétences linguistiques et des compétences de base pour s'intégrer socialement et professionnellement ont été offerts.

Orientation professionnelle

Centres d'orientation professionnelle (OP): En 2023, dans les huit centres OP du canton de Berne, le nombre d'entretiens de conseil réalisés a augmenté de 12 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Le besoin de soutien et la complexité des questions des élèves du degré secondaire II ont nettement augmenté. Grâce au programme «viamia», les services de conseil aux personnes de plus de 40 ans ont nettement augmenté. La clientèle évalue positivement l'offre et affiche un taux de recommandation élevé (93 %).

Chances et risques

Au niveau du degré secondaire II et de la formation professionnelle supérieure, le canton de Berne propose une offre de formation vaste et de qualité. Il offre également à sa population des offres de conseil modernes, qui sont constamment développées et adaptées aux besoins. En outre, le canton s'investit avec succès dans des projets et des comités, tant au niveau national qu'international.

La formation en école moyenne et la formation professionnelle ainsi que l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière s'inscrivent dans un environnement en pleine mutation.

La transition numérique dans les écoles nécessite de tenir compte de l'évolution permanente de l'intelligence artificielle et de son application pertinente dans le domaine de l'éducation.

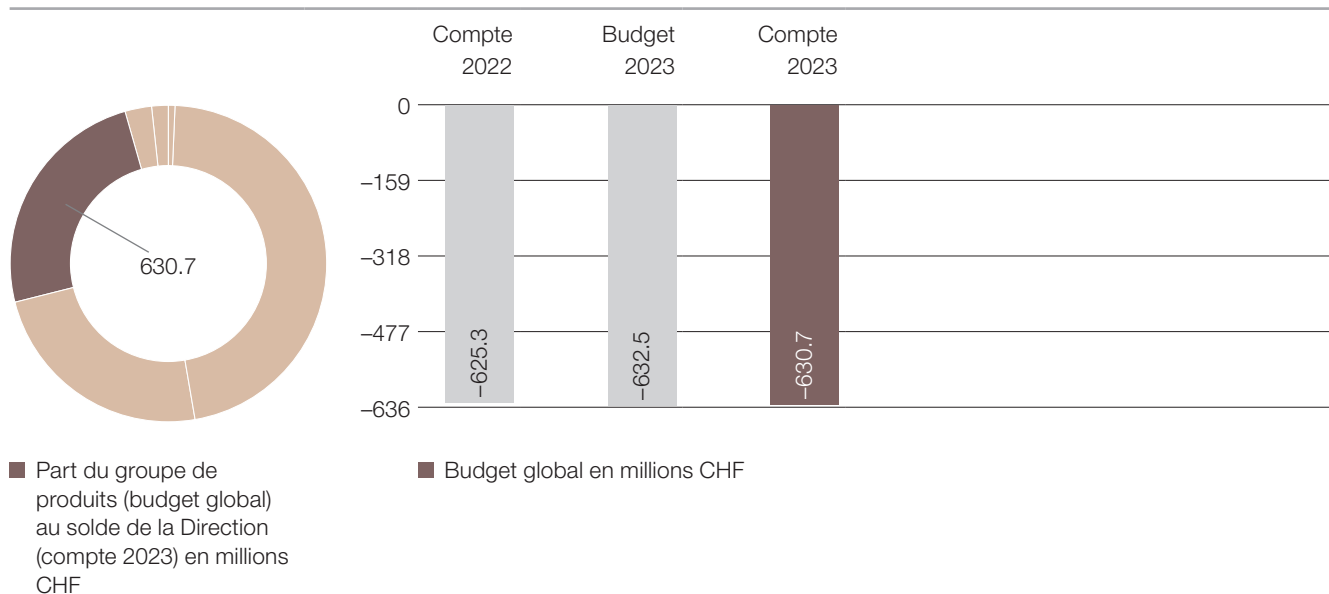
La pénurie de personnel qualifié se fait toujours plus sentir tant dans les écoles (enseignantes et enseignants, personnel administratif) que dans les entreprises formatrices. Des mesures sont indispensables pour améliorer la situation.

Dans les écoles moyennes, l'évolution démographique continue d'intensifier la pression sur les locaux disponibles. Dans ce domaine aussi, des solutions ciblées doivent être trouvées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	24 491	24 509
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 761	1 636
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	5 181	4 980
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	70 970	88 269
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 551	6 797
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 541	1 610
Nombre de consultations des centres OP	12 139	13 161

9.7.4 Enseignement supérieur



Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace Berne-Jura-Neuchâtel (BEJUNE). Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur (OENS) élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la

HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien à la Directrice ou au Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-626 745 919	-632 540 934	-630 794 163	1 746 771	0.3 %
30 Charges de personnel	-3 445 519	-3 753 784	-3 546 646	207 138	5.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-452 282	-148 150	-42 329	105 821	71.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-3	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-622 763 740	-627 852 000	-627 122 089	729 911	0.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-84 375	-787 000	-83 100	703 900	89.4 %
Revenu d'exploitation	1 471 950	84 200	91 406	7 206	8.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 469 122	84 200	89 167	4 967	5.9 %
43 Recettes diverses	0	0	1	1	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	2 828	0	2 238	2 238	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-625 273 969	-632 456 734	-630 702 757	1 753 977	0.3 %
34 Charges financières	0	0	-1	-1	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	-1	-1	0.0 %
Résultat d'exploitation	-625 273 969	-632 456 734	-630 702 758	1 753 976	0.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-625 273 969	-632 456 734	-630 702 758	1 753 976	0.3 %

(+/-) Différences d'incorporation matérielle

1

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Formation universitaire	-365 810 206	-373 897 966	-367 677 205	6 220 761	1.7 %
Formation en haute école spécialisée	-179 207 418	-175 068 990	-178 354 742	-3 285 752	-1.9 %
Formation du corps enseignant	-80 256 345	-83 489 778	-84 670 810	-1 181 033	-1.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le solde du groupe de produits «Enseignement supérieur» est inférieur de CHF 1,8 million (0,3 %) au budget 2023.

Priorités de développement

Les besoins en matière d'investissement immobilier restent élevés en ce qui concerne l'Université de Berne, notamment pour la formation en médecine et les laboratoires. Dans le cadre de la priorisation des investissements immobiliers, le Conseil-exécutif a défini le programme de construction à l'horizon 2030 pour les projets à réaliser. Compte tenu de l'évolution des coûts dans le domaine de la construction, la question se pose de savoir si le cadre d'investissement prévu pour la réalisation de ce programme réduit sera suffisant. Les principaux projets de construction pour l'Université de Berne, qui se poursuivent sous la responsabilité de la DTT en collaboration avec l'Université de Berne, l'INC et d'autres partenaires impliqués comme l'Hôpital de l'Île, sont le centre de recherche et de formation pour la médecine («périmètre d'évolution 07») ainsi que le nouveau bâtiment destiné à la formation en médecine («périmètre d'évolution 03»), qui va remplacer des bâtiments nécessitant un assainissement et le bâtiment provisoire sis dans l'ancien hôpital Ziegler. Des mesures de conservation de la substance sont nécessaires pour un certain nombre d'autres laboratoires impor-

tants pour les sciences expérimentales et la médecine vétérinaire. Des locaux provisoires sont recherchés afin que les travaux puissent être effectués dans les bâtiments existants sans que les activités d'enseignement et de recherche ne soient trop perturbées.

La mise en œuvre de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sur les campus de Biel/Bienne et de Berne et le développement du TecLab de Berthoud qui y est lié battent toujours leur plein. Le projet de construction Campus Biel/Bienne, longtemps bloqué, a pu être amorcé sous la direction de la DTT. Actuellement, il faut s'attendre à ce que le campus de Berne ne pourra être occupé qu'à partir de 2028 au plus tôt, raison pour laquelle il faut s'attendre à une mise en service très rapprochée des nouveaux bâtiments des campus Biel/Bienne et Berne, ce qui risque de mettre la BFH face à des défis d'ordre organisationnel et logistique.

Chances et risques

Le projet d'augmentation du nombre de places d'études en médecine humaine à l'Université de Berne (600 places), décidé en 2016, sera achevé en 2024. Il permettra de renforcer la position centrale de l'Université de Berne dans le domaine de la médecine, mais nécessite des locaux supplémentaires pour être viable. Le projet de bâtiment d'enseignement et de recherche « périmètre d'évolution 07 » est sur le point d'être réalisé et le bâtiment destiné à la formation en médecine (« périmètre d'évolution 03 ») en est au stade de la planification. Ces deux bâtiments ne seront pas achevés avant 2030. L'utilisation du bâtiment provisoire, situé dans l'ancien hôpital Ziegler, a pu être prolongée jusqu'en 2030. Si les conditions financières du canton devaient entraîner de nouveaux retards dans la construction du nouveau bâtiment destiné à la formation, le bâtiment provisoire risquerait de ne plus être disponible, ce qui entraînerait une réduction de la capacité d'accueil dans ce domaine.

Des risques existent aussi en ce qui concerne le renouvellement et le développement des laboratoires pour la chimie, la biochimie et

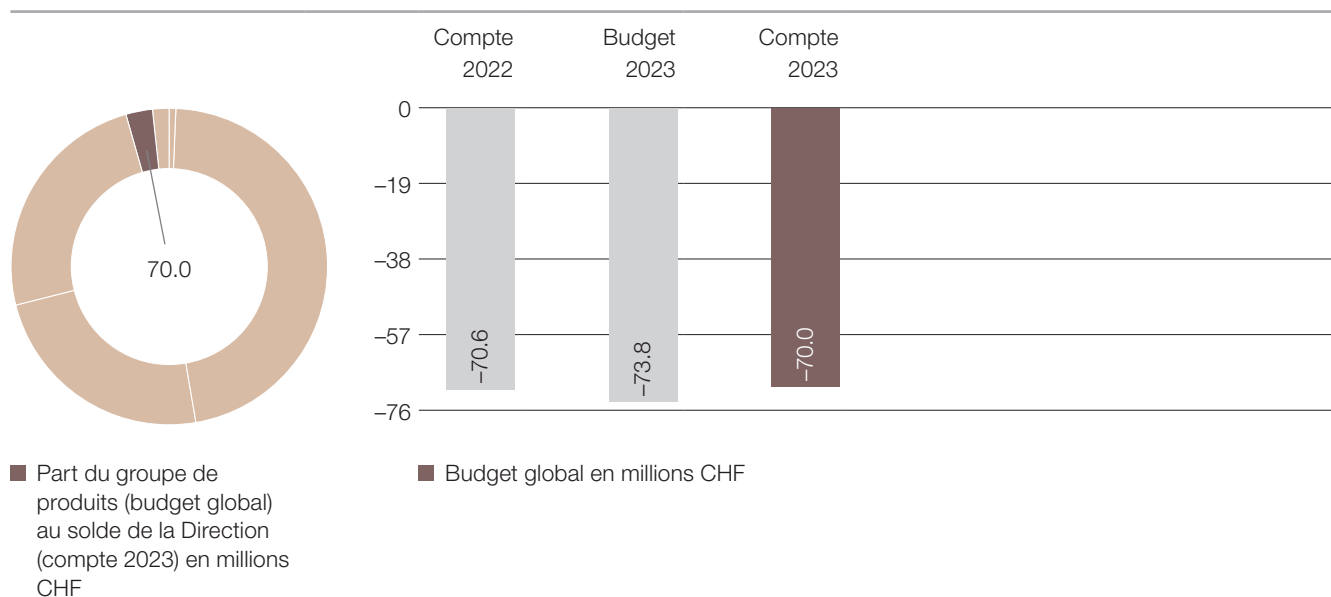
la médecine vétérinaire. Le manque de laboratoires répondant aux normes légales peut en effet entraîner la perte de fonds de tiers destinés à la recherche. Concernant l'Hôpital vétérinaire de la faculté de médecine vétérinaire, un non-respect des normes de biosécurité en raison du mauvais état des bâtiments risque également d'entraîner un retrait de l'autorisation d'exploiter.

La construction quasi simultanée des campus de la BFH à Bienne et à Berne comporte des risques et représente une lourde charge financière pour le canton. Bien que la BFH ait réussi à regagner des parts de marché perdues auprès des étudiantes et étudiants, le désavantage concurrentiel devrait perdurer en raison du retard pris dans la construction des nouveaux bâtiments sur le campus. Cela pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le canton de Berne au titre des contributions AHES (accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées à partir de 2005; KSB 439.21-1) versées pour les étudiantes et étudiants extracantonaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	19 297	19 640
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	35	35
Nombre d'étudiant-e-s à la BFH	7 847	7 829
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la BFH (en %)	46	45
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	3 144	3 361
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	65	65
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	751	713
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BE-JUNE)	133	143

9.7.5 Culture



Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sau-
vegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, trans-
mettre et communiquer des valeurs culturelles.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF %	
Charges d'exploitation	-75 887 718	-94 501 798	-92 366 198	2 135 599	2.3 %
30 Charges de personnel	-19 815 240	-20 338 974	-19 780 697	558 276	2.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'explo- tation	-3 180 795	-4 065 129	-2 825 637	1 239 492	30.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-142 680	-156 095	-204 646	-48 551	-31.1 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	-19 240 000	-18 014 516	1 225 484	6.4 %
36 Charges de transfert	-50 330 872	-48 747 600	-47 406 041	1 341 559	2.8 %
37 Subventions à redistribuer	-2 344 805	-1 896 500	-1 966 500	-70 000	-3.7 %
39 Facturation interne	-73 326	-57 500	-2 168 160	-2 110 660	< -100.0 %
Revenu d'exploitation	5 322 849	20 815 190	22 448 399	1 633 209	7.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	2 684 344	2 894 190	2 190 842	-703 348	-24.3 %
43 Recettes diverses	0	0	1 402	1 402	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	15 620 000	15 914 516	294 516	1.9 %
46 Recette des transferts	203 900	404 500	139 060	-265 440	-65.6 %
47 Subventions à redistribuer	2 344 805	1 896 500	1 966 500	70 000	3.7 %
49 Imputations internes	89 800	0	2 236 078	2 236 078	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-70 564 869	-73 686 607	-69 917 799	3 768 808	5.1 %
34 Charges financières	-57 832	-76 000	-67 064	8 936	11.8 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	-57 832	-76 000	-67 064	8 936	11.8 %
Résultat d'exploitation	-70 622 701	-73 762 607	-69 984 863	3 777 744	5.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-70 622 701	-73 762 607	-69 984 863	3 777 744	5.1 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	4 381 065				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Encouragement des activités culturelles	-51 382 622	-53 631 748	-50 751 293	2 880 455	5.4 %
Protection du patrimoine	-8 231 813	-8 645 479	-8 182 839	462 640	5.4 %
Archéologie	-11 008 265	-11 485 380	-11 050 732	434 649	3.8 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le solde du groupe de produits «Culture» est supérieur de CHF 3,8 millions au budget. Cela s'explique par la mise en œuvre restrictive du budget dans les charges de biens et services et charges d'exploitation, par la baisse des investissements dans le

Fonds d'encouragement des activités culturelles et par la diminution des versements de subventions publiques du fait du retard pris par des projets de construction d'institutions culturelles.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

Les mesures de soutien visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 pour les actrices, acteurs et entreprises culturels dans le canton de Berne ont été clôturées.

Le nouveau dépôt de la Collection cantonale d'œuvres d'art a été mis en service.

Des contributions destinées à des travaux de construction, de planification ou à des investissements immobiliers ont été versées aux institutions culturelles suivantes: Zentrum Paul Klee, fondation les Rameaux, Musée suisse en plein air Ballenberg, association Museumsquartier Bern et Musée des Beaux-Arts de Berne (KMB). Le crédit d'étude pour la rénovation totale du Musée d'Histoire de Berne a été soumis par le Conseil-exécutif au Grand Conseil.

Monuments historiques

L'entrée en vigueur du recensement architectural révisé est achevée. Parmi les 260 recensements architecturaux révisés, les derniers à entrer en vigueur étaient ceux de la commune de Langnau. Après cette phase ont suivi la préparation et la livraison des 260

recensements architecturaux aux communes correspondantes, aux préfectures, à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) et à Patrimoine bernois. Le projet «RA2020 recensement architectural» a été clôturé.

Archéologie

L'inventaire archéologique des sites de fouilles et des zones protégées du canton de Berne a été publié dans le cadastre RDPPF. Trois fouilles importantes ont été reportées d'un an. Le service archéologique du canton de Berne a élaboré des mesures de protection pour les sites de Lüscherz et du lac d'Inkwil, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les fouilles de sauvetage se sont poursuivies sur le site de Challnechwald. Des objets datant de l'époque celtique et romaine ont été mis au jour au Ammertenhorn et à Belpberg. Le bâti des châteaux d'Aarwangen, de Burgdorf et de Grasburg a fait l'objet d'études. Les résultats des recherches relatives aux habitats lacustres de Sutz-Lattrigen ont été publiés. Le Musée d'Histoire de Berne a poursuivi son exposition temporaire «Nouveautés archéologiques».

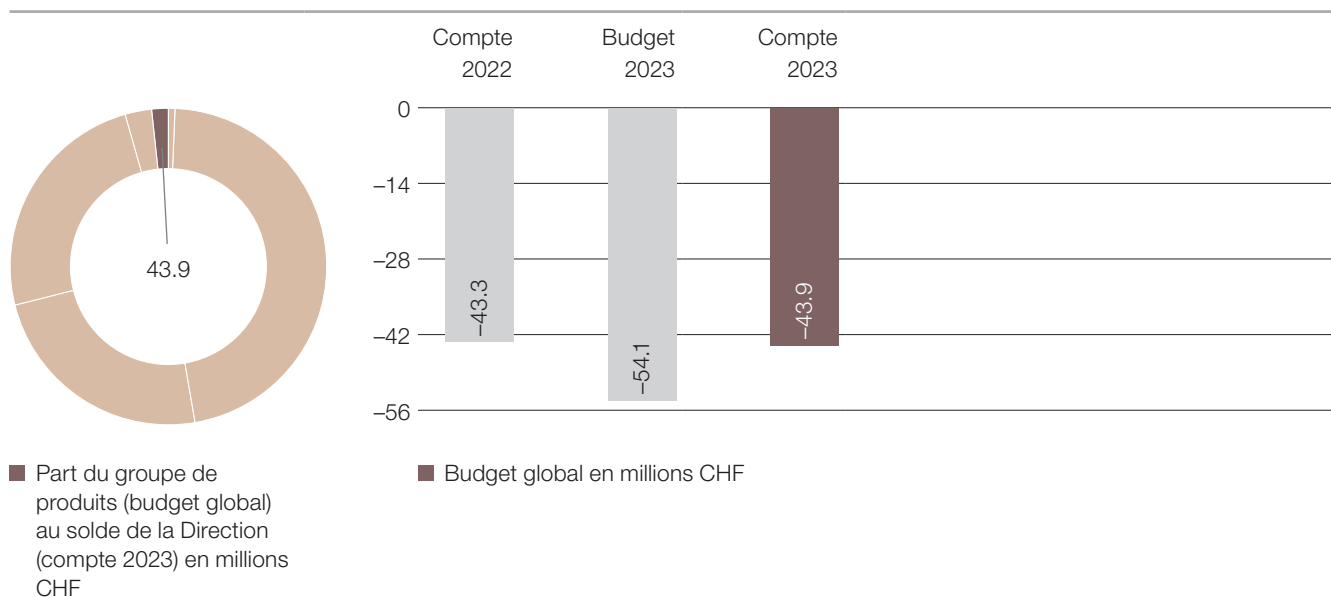
Chances et risques

Aucun risque particulier n'a été identifié pour l'année 2023.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	3 595	3 019
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	73	73
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	9 101	8 458
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	2	3
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	110	144
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 145	4 088
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	9	10
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie) (en CHF)	9 103 863	8 005 069

9.7.6 Service centralisés



Description

Le groupe de produits « Service centralisés » comporte les produits « Prestations internes de service » et « Subsidés de formation ».

Les prestations internes de service incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II ;
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant ;

– les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l' Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle [OSP]) ;

– l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que les applications spécialisées de l'INC ;

– la responsabilité des services informatiques de base de l'INC ;

– les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit « Subsidés de formation » a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-51 929 276	-67 069 804	-53 389 233	13 680 571	20.4 %
30 Charges de personnel	-12 663 265	-12 865 453	-14 717 291	-1 851 838	-14.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-6 203 865	-7 463 606	-6 646 696	816 910	10.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-149 010	-167 283	-206 245	-38 962	-23.3 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-25 218 586	-35 393 400	-22 769 093	12 624 307	35.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-7 694 550	-11 180 062	-9 049 907	2 130 154	19.1 %
Revenu d'exploitation	8 586 933	13 219 331	9 484 337	-3 734 993	-28.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	3 290 506	5 582 144	2 962 592	-2 619 552	-46.9 %
43 Recettes diverses	0	0	8 902	8 902	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	28 416	3 009 792	25 050	-2 984 742	-99.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	5 268 011	4 627 395	6 487 794	1 860 399	40.2 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-43 342 343	-53 850 473	-43 904 896	9 945 577	18.5 %
34 Charges financières	0	-260 000	-9 696	250 304	96.3 %
44 Recette financière	352	0	-101	-101	-
Résultat du financement	352	-260 000	-9 797	250 203	96.2 %
Résultat d'exploitation	-43 341 991	-54 110 473	-43 914 692	10 195 781	18.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-43 341 991	-54 110 473	-43 914 692	10 195 781	18.8 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-408 703			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Prestations internes de service	-19 181 626	-24 128 073	-21 288 799	2 839 274	11.8 %
Subsides de formation	-24 160 365	-29 982 400	-22 625 893	7 356 507	24.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le solde du groupe de produits « Services centralisés » est inférieur d'environ CHF 10,2 millions (18,8 %) aux valeurs budgétées. Cela s'explique par le faible montant de subsides de formation versés en raison de la modification de la population ayant droit aux subsides. À l'inverse, les coûts de personnel ont augmenté en raison

des engagements nécessaires au sein du personnel chargé du versement des traitements, afin de traiter le nombre élevé d'annonces de changement et d'assurer le versement des traitements en temps voulu.

Priorités de développement

La stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant 2019–2023 vise à simplifier et à numériser les processus qui impliquent les écoles, le corps enseignant et le service central de versement des traitements de la Section du personnel de l'Office

des services centralisés (OSC), suite à l'introduction de SAP CTBE. En raison du lancement de SAP CTBE et du nombre élevé persistant d'annonces de changements, certains projets ont dû être repoussés à 2024.

Chances et risques

Aucun risque particulier n'a été identifié pour l'année 2023.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Demandes de subsides traitées	5 439	5 049
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	64	63
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	19 024	19 925
Nombre de comptes relevant de la compétence des TIC INC	30 610	30 478

9.8 Fonds

9.8.1 Fonds d'encouragement des activités culturelles

Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est utilisé pour des garanties de couverture du déficit et des contributions à des manifestations et des productions culturelles de toutes sortes.

	Compte 2022	Compte 2023	Ecart p. rapp. compte 2022	
			CHF	%
Recettes				
Attribution (Fonds de loterie)	17 575 528	13 866 577	-3 708 951	-21.1 %
Dotation (fonds publics)	3 620 000	2 100 000	-1 520 000	-42.0 %
Remboursement (fonds publics)	-5 390 535	0	5 390 535	0.0 %
Attribution de fonds fédéraux (revenus de transfert)	6 671 042	1 143 980	-5 527 062	-82.9 %
Dissolution provision non utilisée	5 390 535	0	-5 390 535	0.0 %
Dons	0	8 388	8 388	0.0 %
Total recettes	27 866 570	17 118 945	-10 747 625	-38.6 %
Dépenses				
Contributions payées	-15 142 066	-14 349 370	792 696	-5.2 %
Indemnités pour pertes financières COVID-19 payées	-13 264 255	-2 518 895	10 745 360	-81.0 %
Constitution/utilisation provision pour pertes financières	3 434 465	0	-3 434 465	-100.0 %
	0	-300 000	-300 000	0.0 %
Frais administratifs	-911 068	-846 251	64 817	-7.1 %
Total dépenses	-25 882 924	-18 014 516	7 868 408	-30.4 %
Total recettes	27 866 570	17 118 945	-10 747 625	-38.6 %
Total dépenses	-25 882 924	-18 014 516	7 868 408	-30.4 %
Excédent de recettes/dépenses	1 983 646	-895 571	-2 879 217	< -100.0 %
État de la fortune	31.12			
Fortune initiale	14 926 129	16 909 775	1 983 646	13.3 %
Extourne des subventions dues au 31 décembre de l'année précédente	0	0	0	0.0 %
Excédent de recettes/dépenses	1 983 646	-895 571	-2 879 217	< -100.0 %
État Fonds d'encouragement des activités culturelles	16 909 775	16 014 204	-895 571	-5.3 %
État engagements ouverts	-10 185 131	-7 081 574	3 103 557	30.5 %
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles	6 724 644	8 932 630	2 207 986	32.8 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	-19.2		0.6
Justice administrative et services juridiques	-2.4		0.3
Infrastructures	-243.4		174.5
Transports publics et coordination des transports	-418.9		139.0
Gestion des biens immobiliers	-421.7		167.8
Eau et déchets	-51.8		77.5

10.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-18.5	-20.5	-18.6	1.9	9.3 %
Justice administrative et services juridiques	-2.2	-2.4	-2.2	0.2	8.3 %
Infrastructures	-136.4	-68.3	-68.9	-0.7	-1.0 %
Transports publics et coordination des transports	-304.6	-290.0	-279.8	10.2	3.5 %
Gestion des biens immobiliers	-400	-258.6	-254.0	4.6	1.8 %
Eau et déchets	43.9	25.2	25.7	0.5	1.9 %
Total	-817.9	-614.6	-597.8	16.9	2.7 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	223.1				

10.3 Priorités de l'activité

En tant que direction en charge des infrastructures, la DTT situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements et des projets. Comme chaque année, la DTT a pu faire avancer et réaliser de nombreux projets importants pour l'économie publique.

Ponts et chaussées

La première priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics a eu lieu en 2023, notamment en faveur des ouvrages d'art et du maintien de la valeur des routes cantonales. Le processus défini sera désormais mené chaque année afin d'atteindre un niveau d'investissement constant.

Les crédits de réalisation pour les deux projets de réaménagement routier dans la région de l'Emmental et à Aarwangen ont été confirmés par la votation populaire de mars 2023. Des oppositions contre les approbations des plans des deux projets sont encore en suspens et entraîneront des retards. La route de contournement de Wilderswil a été ouverte au trafic en 2023. Le projet combiné rail-route sur la Thunstrasse à Muri a également été clôturé avec succès. Le réaménagement de la traversée de Münsingen avance comme prévu, la prochaine étape débutant en février 2024. Dans le domaine de la protection contre les crues, différents projets sont en phase de planification ou de construction le long de l'Aar.

Bâtiments

La phase de construction du nouveau centre de police de Berne à Niederwangen a débuté en juillet 2023 et durera quatre ans, avec une mise en service prévue pour 2028. Un accord ayant pu être trouvé avec le propriétaire de la dernière parcelle requise pour la réalisation du projet, les travaux pour le Campus de Biel/Bienne pourront débuter au troisième trimestre 2024. Une mise en service fin 2027 semble actuellement réaliste. Lors de la session d'été, le Grand Conseil a en outre approuvé le crédit de réalisation pour la construction d'un centre de recherche et de formation en médecine sur le site de l'Île. En 2023, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) a également eu beaucoup à faire avec la réorganisation des unités administratives du Jura bernois en vue du changement de canton de Moutier. L'ancienne usine «Tavannes Machines» à Tavannes a été acquise et va maintenant être rénovée et agrandie. De plus, un nouveau Centre Police et Justice va voir le jour à Reconvilier. La procédure relative à la mise en place d'installations photovoltaïques sur les immeubles cantonaux a également été développée: désormais, la mise en place d'installations photovoltaïque sera examinée, et en général mise en œuvre, pour chaque nouvelle construction et chaque projet de rénovation d'un bâtiment cantonal.

Transports publics et coordination des transports

En 2023, la demande et les recettes des transports publics ont en grande partie retrouvé leur niveau pré-pandémie de COVID-19. En raison des retombées politiques et économiques de la guerre en

Ukraine, les entreprises de transports publics ont toutefois été confrontées à des hausses massives des prix de l'énergie et des matières premières ainsi qu'aux effets du renchérissement. Les coûts non couverts dans les offres 2023 se sont ainsi avérés supérieurs aux attentes. Au printemps 2023, la version actualisée du modèle global des transports a été publiée. Elle tient compte des tendances et des changements de comportement dans le domaine de la mobilité et prévoit, contrairement aux modèles précédents, une croissance plus modérée du trafic autant pour le trafic individuel motorisé que pour les transports publics. En 2023, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Le canton de Berne est en particulier concerné par l'aménagement complet du tunnel de base du Lötschberg. La Confédération a également décidé d'harmoniser la procédure de commande pour le trafic régional de voyageurs avec les périodes des conventions de prestations pour le maintien de la qualité et l'extension de l'infrastructure ferroviaire.

Eaux et déchets

En 2023, l'Office des eaux et des déchets (OED) a lancé la refonte de la stratégie de l'eau du canton de Berne. Le but est de garantir des systèmes hydrauliques viables à l'avenir en tenant compte des conséquences des périodes de sécheresse plus fréquentes, de la découverte de composés traces indésirables dans les eaux souterraines, de l'exploitation durable des eaux et de l'utilisation des eaux souterraines, des eaux des lacs et des cours d'eau (notamment comme source de chaleur) ainsi que de l'utilisation future de la force hydraulique. Après l'adoption de la stratégie par le Conseil-exécutif en 2025, celle-ci sera présentée au Grand Conseil en 2026. Un rapport fondamental sur la stratégie pour les concessions hydrauliques a également été élaboré en 2023. Il donne une vue d'ensemble de la situation actuelle, des conditions-cadres futures et des stratégies envisageables pour la force hydraulique dans le canton de Berne. Durant la session d'été, le Grand Conseil a accordé la concession pour la centrale de Trift. Des travaux importants de révision et d'optimisation ont en outre été réalisés sur des installations de régulation et de commande afin de garantir une régulation des lacs fiable. L'abaissement préventif des niveaux des lacs a permis de réduire les conséquences des chutes de neige et de pluie de novembre et décembre 2023.

Soutien à la direction

En 2023, les équipes chargées du soutien à la direction ont été fortement sollicitées par l'introduction du SAP CTBE, qui a causé une nette augmentation de leur charge de travail. Des mesures organisationnelles, des formations et un travail de familiarisation avec le nouveau système ont été nécessaires afin de relever les nouveaux défis qui se sont présentés. La mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique a constitué une autre priorité de développement de la division Gestion numérique, qui soutient les offices dans la numérisation de leurs processus de travail.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 163 170 259	-1 194 259 496	-1 157 434 144	36 825 352	3.0 %
Rendement	568 303 665	579 609 546	559 668 939	-19 940 607	-3.3 %
Solde	-594 866 594	-614 649 950	-597 765 206	16 884 744	2.7 %
Charges					
30 Charges de personnel	-110 546 230	-115 809 503	-112 653 670	3 155 832	2.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-188 758 067	-196 177 884	-203 335 678	-7 157 795	-3.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-244 330 878	-235 931 402	-229 340 369	-6 591 033	-2.8 %
34 Charges financières	-10 042 048	-10 800 000	-10 421 330	-378 669	-3.5 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-7 469 747	-3 939 000	-1 624 828	2 314 172	58.8 %
36 Charges de transfert	-570 240 352	-597 865 132	-569 376 319	28 488 813	4.8 %
37 Subventions à redistribuer	-7 103 541	-4 000 000	-7 256 632	-3 256 632	-81.4 %
38 Charges extraordinaires	-11 773 902	-16 535 000	-10 387 324	6 147 676	37.2 %
39 Facturation interne	-12 905 495	-13 201 575	-13 037 992	163 583	1.2 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	52 486 515	52 524 000	53 385 489	861 490	1.6 %
42 Rémunérations	37 106 716	32 182 868	36 281 891	4 099 024	12.7 %
43 Recettes diverses	320 251	425 000	2 476 399	2 051 399	100.0 %
44 Recette financière	161 289 025	161 919 000	153 939 610	-7 979 389	-4.9 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	2 451 295	8 310 680	3 713 747	-4 596 933	-55.3 %
46 Recette des transferts	297 333 843	309 086 027	293 498 330	-15 587 696	-5.0 %
47 Subventions à redistribuer	7 103 541	4 000 000	7 256 632	3 256 632	81.4 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	10 212 481	11 161 971	9 116 836	-2 045 134	-18.3 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultat boucle sur un solde inférieur de CHF 16,9 millions (soit 2,7 %) au budget. Une directive d'économie d'environ CHF 10,0 millions pour le compte de résultat a pu être mise en œuvre, principalement dans le groupe de matières 31. L'écart important dans les charges de transfert est essentiellement lié à des retards dans des projets de transports publics de grande envergure, raison pour laquelle les contributions à fonds perdu ont été infé-

rieures aux prévisions. Des parts inférieures aux droits de douane sur les carburants et à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ont entraîné une baisse des recettes. Les amortissements de l'Office des immeubles et des constructions (OIC) ont été moins élevés que prévu.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-395 063 355	-463 131 929	-495 422 040	-32 290 110	-7.0 %
Recettes	75 661 747	62 381 971	74 120 153	11 738 182	18.8 %
Solde	-319 401 608	-400 749 958	-421 301 886	-20 551 928	-5.1 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-269 691 019	-317 339 000	-348 240 485	-30 901 485	-9.7 %
51 Investissements pour le compte de tiers	-181 818	0	-1 913 125	1 913 125	-
52 Immobilisations incorporelles	-5 884 822	-41 400 000	-36 313 581	5 086 419	12.3 %
54 Prêt	-11 320 965	-10 773 529	-27 916 768	-17 143 239	< -100.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-98 006 878	-84 619 400	-69 674 480	14 944 921	17.7 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-9 977 852	-9 000 000	-11 363 601	-2 363 601	-26.3 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	1 429 810	100 000	168 964	68 964	69.0 %
61 Remboursements	2 582 132	3 469 000	4 240 744	771 744	> 100.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	3 698 341	0	87 333	87 333	-
63 Subventions d'investissement acquises	47 319 434	43 046 467	42 490 193	-556 274	-22.2 %
64 Remboursement de prêts	10 654 177	6 766 504	15 769 318	9 002 814	> 100.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	9 977 852	9 000 000	11 363 601	2 363 601	26.3 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un solde supérieur de CHF 20,6 millions (soit 5,1 %) au budget. Dans les domaines de la construction de routes cantonales et du bâtiment, des investissements supplémentaires de CHF 25,7 millions ont été engagés, car les projets ont pu de manière générale être réalisés conformément à la planification sectorielle. Cet écart de planification a entraîné un dépassement du budget des offices. Dans le domaine du bâtiment, le droit de construction du Campus de Berne (CHF 34,0 mio) a été

activé en 2023 comme prévu suite au transfert des profits et des risques. À L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP), des coûts supplémentaires ont notamment été causés par l'avancement plus rapide que prévu de la transformation des installations à câbles qui a entraîné des dépenses supplémentaires par rapport à la planification.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

2019	2020	2021	2022	2023
787.7	749.4	755.4	771.5	772.1

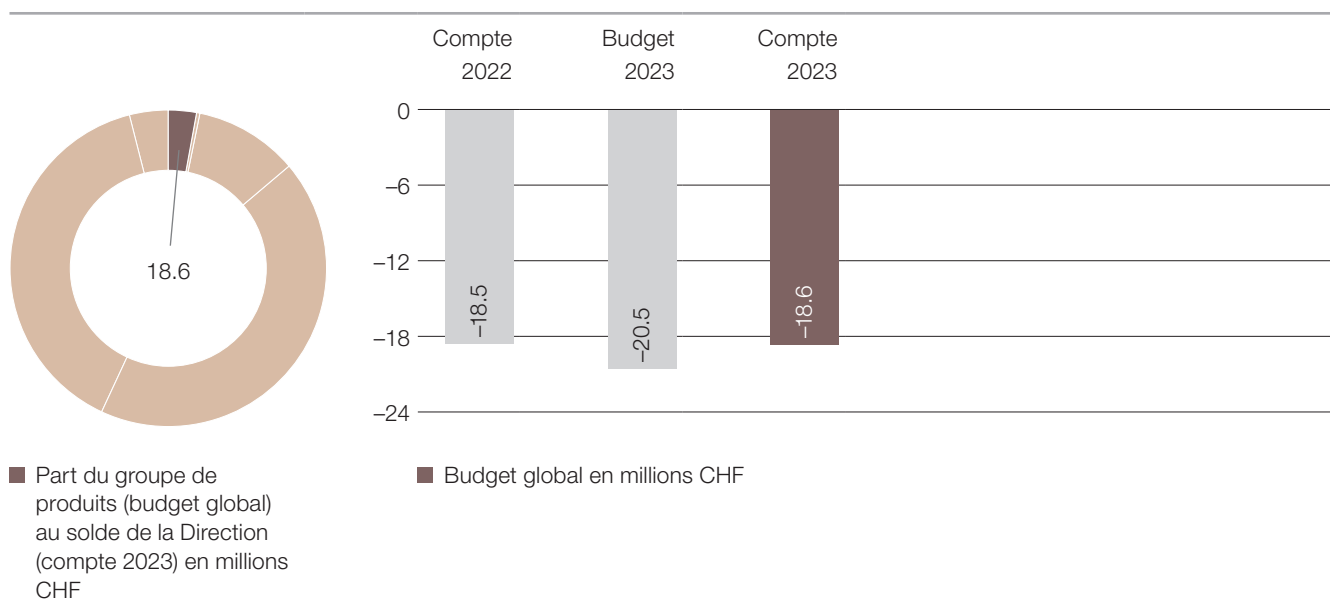
Commentaire

Les effectifs de la DTT sont restés quasiment identiques à l'exercice précédent malgré les recrutements supplémentaires à l'Office des immeubles et des constructions (OIC), qui ont été compensés par

des postes vacants difficiles à repourvoir dans les autres offices. Les effectifs se situent dans la fourchette autorisée.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



Description

Le secrétariat général (SG) est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le SG garantit un

soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-18 734 261	-20 814 270	-19 238 138	1 576 132	7.6 %
30 Charges de personnel	-10 139 842	-10 691 654	-10 045 169	646 485	6.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-3 079 912	-4 183 000	-3 300 015	882 985	21.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-873 684	-948 508	-865 530	82 978	8.7 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-130 227	-135 000	-151 414	-16 414	-12.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-4 510 597	-4 856 108	-4 876 010	-19 902	-0.4 %
Revenu d'exploitation	92 012	132 000	634 393	502 393	> 100.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	4 162	42 000	136 558	94 558	> 100.0 %
43 Recettes diverses	0	0	2	2	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	87 850	70 000	96 166	26 166	37.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	20 000	401 666	381 666	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-18 642 250	-20 682 270	-18 603 745	2 078 525	10.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	133 039	135 000	1	-134 999	-100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat du financement	133 039	135 000	1	-134 999	-100.0 %
Résultat d'exploitation	-18 509 211	-20 547 270	-18 603 744	1 943 526	9.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-18 509 211	-20 547 270	-18 603 744	1 943 526	9.5 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		139 697			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-18 509 211	-20 547 270	-18 603 744	1 943 526	9.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le résultat global du compte de résultat (budget global) est inférieur d'environ CHF 1,9 million au montant budgété. Les charges de personnel ont été inférieures aux prévisions en raison de départs. Les mesures d'économie prévues de CHF 0,2 million dans le domaine des frais matériels hors informatique ont été respectées. Des éco-

nomies de CHF 0,8 million ont également pu être réalisées grâce à la réduction des frais de projet et d'entretien dans le domaine de l'informatique. Les recettes supplémentaires de CHF 0,5 million sont dues principalement à une refacturation plus importante de frais informatiques à l'Office des ponts et chaussées (OPC).

Priorités de développement

En 2023 aussi, le SG était compétent pour le soutien au directeur et aux offices, pour la communication ainsi que pour les prestations de services centrales (personnel, informatique, finances, services centraux, traductions).

La manière de travailler s'est normalisée depuis la fin de la crise du coronavirus. Il apparaît toutefois que la possibilité de recourir au télétravail est davantage utilisée qu'avant la pandémie. Cela confirme que ce mode de travail a gagné en importance en cette période de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

En plus de ses nombreuses tâches quotidiennes, le SG a notamment traité les thématiques suivantes:

- Avenir Berne Romande (ABR): l'année dernière, le personnel du SG a été fortement sollicité pour la préparation des affaires du Grand Conseil relatives au projet «ABR»;

- Autonomie partielle de l'OPC: l'intégration du grand livre dans le système SAP de la DTT a pu être achevée avec succès (autonomie partielle);
- SAP CTBE: l'introduction du système de gestion comptable du canton de Berne a été complexe et a nécessité un grand engagement de la part du personnel;
- Soutien à l'Office des immeubles et des constructions (OIC) dans le cadre du processus de mise en place et de changement;
- Développement de la section Gestion numérique pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion numérique.

Chances et risques

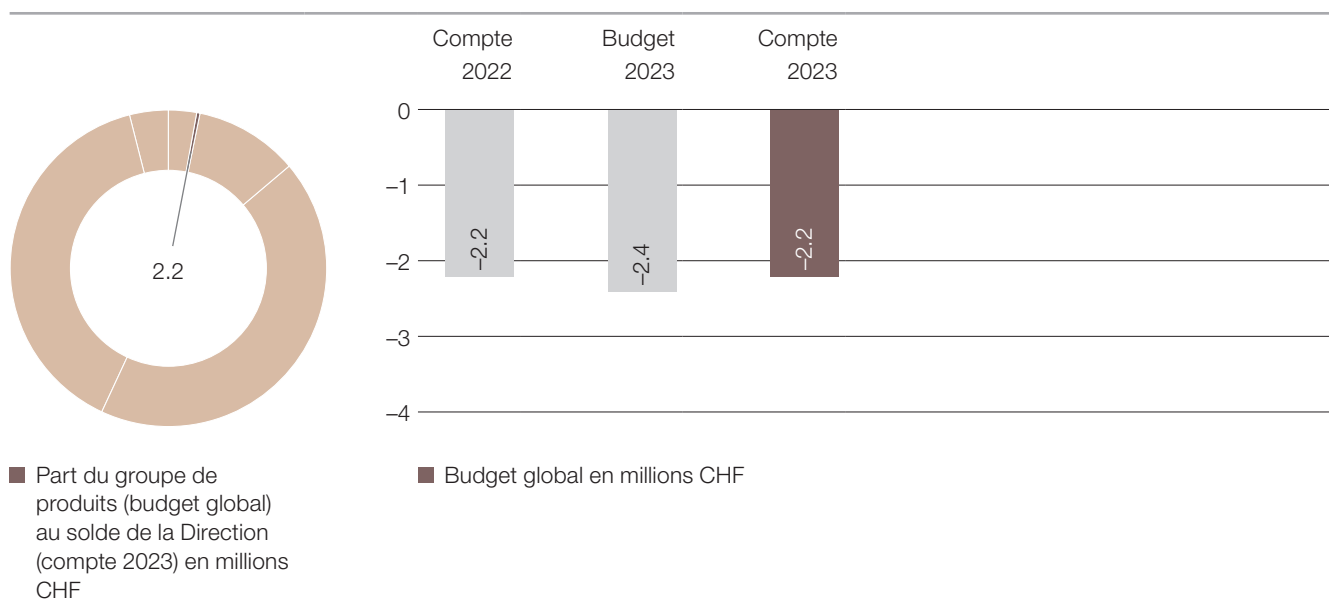
Une efficacité accrue grâce à des processus continus est nécessaire pour accomplir le nombre croissant de tâches avec les ressources disponibles. La section Gestion numérique soutient les offices dans la transformation des processus opérationnels et la mise en œuvre de la stratégie cantonale de gestion numérique.

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier du personnel technique, reste un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes MINT.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Temps de traitement moyen des factures SG de la réception à l'enregistrement dans le processus de workflow de la comptabilité	7	8
Nombre de projets menés à bien en proportion au total de tous les projets en un an (en pourcent)	41	61
Nombre de démissions par rapport au total des salariés SG en un an (en pourcent)	4	13
Nombre de toutes les arrêtés du Conseil-exécutif, des affaires gouvernementales du Grands Conseil, d'interventions et de rapports conjoints en un an	417	383

10.7.2 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques



Description

L'Office juridique (OJ) traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur ou de la directrice.

L'OJ soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-2 464 700	-2 589 396	-2 443 422	145 974	5.6 %
30 Charges de personnel	-43 096	-2 534 396	-2 386 280	148 116	5.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	145	-46 000	-51 892	-5 892	-12.8 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	-8 210	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	275 444	-9 000	-5 250	3 750	41.7 %
Revenu d'exploitation	0	199 000	290 612	91 612	46.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	273 240	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	197 700	288 297	90 597	45.8 %
43 Recettes diverses	0	0	190	190	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	1 704	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	0	1 300	1 311	11	0.8 %
47 Subventions à redistribuer	500	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	-2 240 416	0	814	814	-
Résultat de l'activité d'exploitation	0	-2 390 396	-2 152 810	237 586	9.9 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	-2 240 416	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	0	-2 390 396	-2 152 810	237 586	9.9 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-2 240 416	-2 390 396	-2 152 810	237 586	9.9 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-9 766			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-2 100 628	-2 151 357	-1 930 844	220 513	10.2 %
Prestations juridiques	-139 788	-239 039	-221 966	17 073	7.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le résultat global du compte de résultat (budget global) a dépassé de CHF 0,2 million le montant budgété. Cela s'explique par les charges de personnel inférieures en raison de postes vacants et par les salaires plus bas des jeunes collaboratrices et collaborateurs

qui ont remplacé les personnes parties à la retraite. En outre, les recettes découlant des frais de procédure de recours ont augmenté.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des actrices et acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures restent élevés. Le nombre de recours déposés a nettement augmenté au cours des dernières années. L'OJ veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'OJ met en œuvre de manière systématique les directives du canton en

matière de législation NOG. La priorité a été accordée aux travaux législatifs dans le cadre de la révision de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR; RSB 732.11) et de la révision de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR; RSB 732.111.1), de la nouvelle loi BLS ainsi que de l'ordonnance du 17 mai 2023 portant introduction de la loi fédérale sur l'énergie et de l'ordonnance fédérale sur l'énergie concernant les grandes installations photovoltaïques (Oj Grandes installations photovoltaïques; RSB 741.11).

Chances et risques

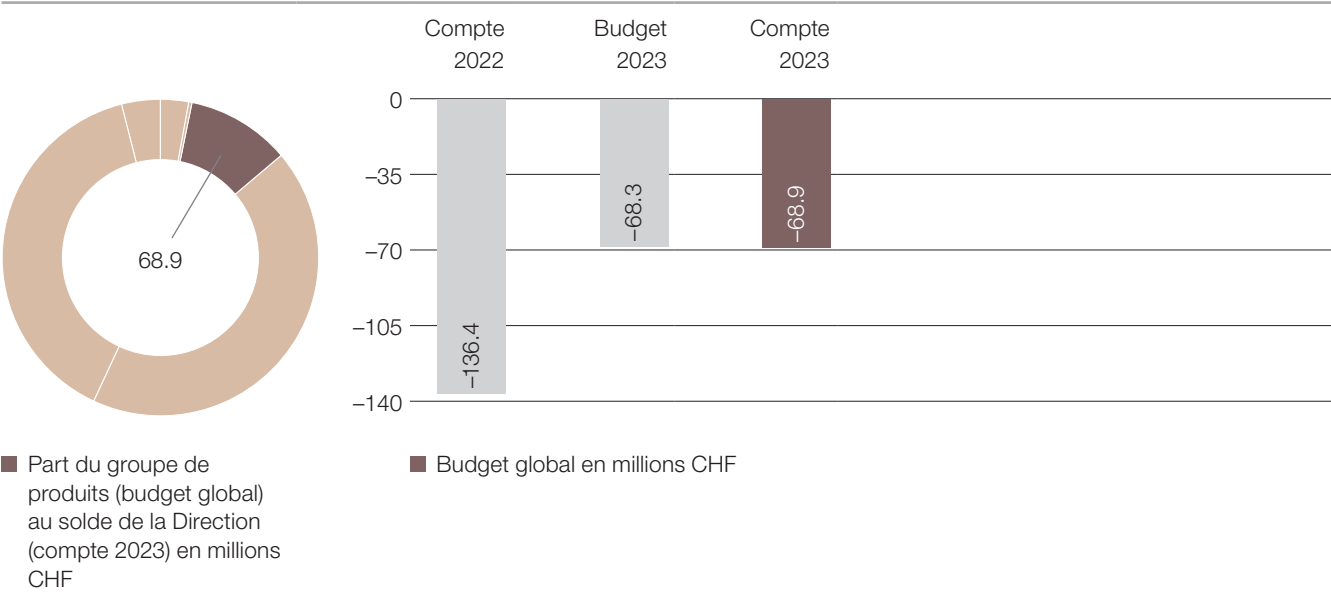
L'augmentation des ressources en personnel d'un équivalent plein temps (EPT) pour l'année 2024 permettra de mieux faire face à l'important volume de travail. On ne peut toutefois exclure que les

recours en matière de construction et les projets législatifs durent plus longtemps (selon le nombre de recours et de projets législatifs à venir).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de recours déposés à la DTT	312	315
Nombre de recours réglés de la DTT	301	297
Nombre de projets législatifs réglés	2	4

10.7.3 Infrastructures



Description

Planification, élaboration des projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

Achèvement du réseau (construction) et entretien des routes nationales.

Mise au point de bases et de conceptions, édition de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édition de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-321 118 285	-246 120 789	-243 083 317	3 037 472	1.2 %
30 Charges de personnel	-66 153 597	-68 758 192	-67 131 358	1 626 834	2.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-65 080 956	-66 705 604	-65 588 845	1 116 759	1.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-151 822 938	-89 308 498	-90 188 506	-880 008	-1.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	-205 841	-205 841	-
36 Charges de transfert	-30 974 938	-16 813 595	-13 270 999	3 542 596	21.1 %
37 Subventions à redistribuer	-6 188 513	-3 000 000	-4 310 719	-1 310 719	-43.7 %
39 Facturation interne	-897 344	-1 534 900	-2 387 049	-852 149	-55.5 %
Revenu d'exploitation	183 495 987	178 294 972	172 418 622	-5 876 350	-3.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	1 610 939	1 675 000	1 695 415	20 415	1.2 %
42 Rémunérations	10 065 835	7 701 600	10 130 434	2 428 834	31.5 %
43 Recettes diverses	478 736	155 000	2 031 020	1 876 020	> 100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	870 000	209 379	-660 621	-75.9 %
46 Recette des transferts	164 680 983	162 956 372	152 274 280	-10 682 092	-6.6 %
47 Subventions à redistribuer	6 188 513	3 000 000	4 310 719	1 310 719	43.7 %
49 Imputations internes	470 981	1 937 000	1 767 377	-169 623	-8.8 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-137 622 298	-67 825 817	-70 664 695	-2 838 878	-4.2 %
34 Charges financières	0	0	-2 155	-2 155	-
44 Recette financière	1 176 146	1 069 000	2 054 436	985 436	92.2 %
Résultat du financement	1 176 146	1 069 000	2 052 281	983 281	92.0 %
Résultat d'exploitation	-136 446 152	-66 756 817	-68 612 414	-1 855 597	-2.8 %
38 Charges extraordinaires	0	-1 500 000	-310 467	1 189 533	79.3 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	-1 500 000	-310 467	1 189 533	79.3 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-136 446 152	-68 256 817	-68 922 881	-666 064	-1.0 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		74 187 239			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Routes nationales Exploitation	0	3 265 726	1 143 617	-2 122 110	65.0 %
Infrastructures	0	-71 311 028	-70 066 497	1 244 531	1.7 %
Fonds des rivières, lacs et des rivières	0	-211 515	0	211 515	100.0 %
Routes cantonales	-105 497 420	0	0	0	0.0 %
Routes nationales	-2 316	0	0	0	0.0 %
Protection contre les crues	-22 784 194	0	0	0	0.0 %
Produits spéciaux	-8 162 223	0	0	0	0.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Les recettes tirées des droits de douane sur les carburants perçus par la Confédération et de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations sont inférieures au budget de CHF 7,1 millions dans les revenus de transfert. De plus, les subventions fédérales pour l'exploitation des routes nationales tirées des prestations globales et des prestations facturées aux frais effectifs ont été inférieures au budget de CHF 2,0 millions. Les recettes supplémentaires pour les émoluments ont été réalisées grâce aux ventes de carburant et de sel plus importantes et aux prestations supplémentaires pour des réparations suite à des accidents.

Les coûts de personnel ont été inférieurs au budget de CHF 1,6 million en raison de postes vacants de longue durée ou de

retards pour repourvoir des postes. Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont inférieures aux prévisions de CHF 1,1 million en raison des températures clémentes de l'hiver.

En ce qui concerne les projets d'agglomération donnant droit à des subventions, l'engagement des dépenses et leur libération durent plus longtemps que prévu. C'est pourquoi le résultat des charges de transfert est inférieur au budget de CHF 3,5 millions.

Le résultat positif des revenus financiers découle de bénéfices réalisés lors de la vente de biens-fonds et d'immobilisations corporelles telles que des véhicules ou des machines.

Priorités de développement

Des investissements ciblés dans le maintien de la valeur des routes cantonales ont été au cœur des activités de l'Office des ponts et chaussées (OPC) en 2023 également. La réfection et le maintien de la valeur des ponts et murs de soutènement restent une priorité. La priorisation des investissements en matière de travaux publics est effectuée en conséquence: l'OPC maintient ses effectifs à un niveau élevé pour toutes les étapes de maintenance de ces ou-

vrages (analyse de l'état, étude de projet et réfection). La gestion de l'entretien des ouvrages d'art coordonne la réalisation des projets de rénovation. Autres thèmes clés: la protection contre le bruit à la source (pose de revêtements silencieux) et le réaménagement de zones accidentogènes. De nombreux projets en faveur du trafic cycliste et piétonnier, harmonisés avec les projets d'agglomération, sont en cours de planification et de mise en œuvre.

Projets majeurs dans le domaine de la construction de routes: le contournement de Wilderswil a été mis en service dans les délais impartis. Le projet combiné rail-route sur la Thunstrasse à Muri a été réalisé et mis en exploitation selon un planning serré. Le réaménagement de la traversée de Münsingen est en cours et entre dans sa phase suivante en février 2024. Les deux référendums relatifs aux crédits de réalisation pour les projets de réaménagement routier d'Aarwangen et d'Emmentalwärts ont été rejetés lors des votes populaires de mars 2023. Le début des travaux devrait toutefois être considérablement retardé en raison de procédures de recours pendantes. Dans la région de Bienne, les travaux de planification pour les infrastructures de mobilité douce du nouveau Centre hospitalier de Brugg sont en cours et les travaux de l'organisation faitière du projet «Espace Biel/Bienne.Nidau», composée du canton, des villes de Bienne et de Nidau ainsi que des communes de Brugg, Port et Ipsach, avancent.

Concernant les instruments de planification, la mise à jour du plan sectoriel pour le trafic cycliste a été approuvée par le directeur des

travaux publics et des transports le 6 mars 2023, le plan sectoriel des itinéraires de randonnée pédestre le 4 septembre 2023.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar reste au centre des projets. Outre les projets prioritaires entre Thoune et Berne, des projets sur le terrain de la ville de Berne et dans l'Aarboden du Haslital sont en cours de planification ou de réalisation. Les travaux dans le cadre du projet de remise en état «Aar, Eichholz – Dählhölzli» à Berne et Köniz et du projet de revitalisation «Aar, Löchligrut – Worblaufen» à Berne et Ittigen sont en grande partie achevés. Les communes assujetties à l'obligation d'aménager les eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux planifient, étudient ou réalisent de nombreux projets de revitalisation et de protection contre les crues (p. ex. Dorfbächli Hohfluh à Hasliberg, Lammbach et Schwanderbach à Brienzen, Lütschine [Bödeli] à Wilderswil, Ölibach à Belp, Singine à Laupen, Le Bez à Villeret, Emme à Schangnau et Dorfbach à Melchnau).

Chances et risques

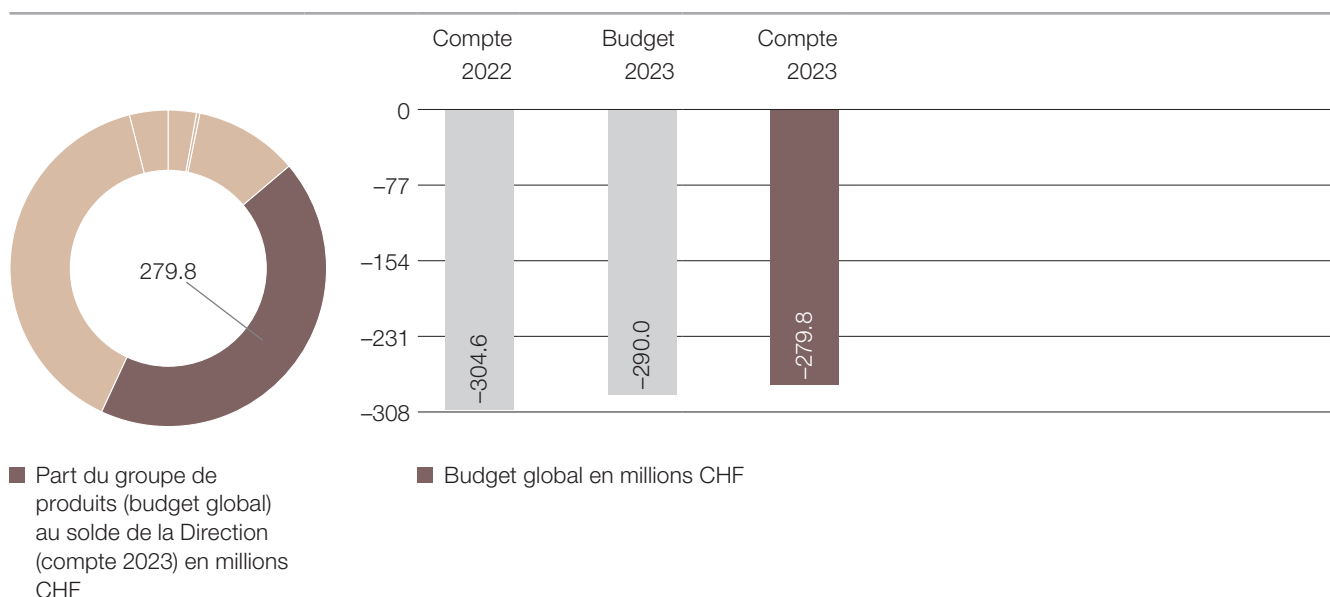
Un réseau routier sûr, efficace et compatible desservant toutes les régions, la protection contre les crues, la revitalisation des cours d'eau ainsi que des réseaux d'itinéraires cyclables et de randonnée pédestre sûrs et attractifs revêtent une importance primordiale pour le canton de Berne. Ce sont des facteurs essentiels à l'amélioration de la qualité de vie ainsi qu'à son développement économique et

touristique. Le maintien et le développement de ces infrastructures clés représentent pour l'OPC un défi au niveau des finances et du personnel, et requièrent une priorisation des investissements. Le résultat a été pris en compte dans le plan d'investissement intégré (PII) dans le cadre du processus de planification financière ordinaire de 2023.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	740	734
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	81	82
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	244	244
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	271	250
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 285	3 111
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100

10.7.4 Transports publics et coordination des transports



Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins, les Conférences régionales (CR) et les Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics (TP) et le crédit-cadre d'investissement pour les TP, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du

canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des TP (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ou la Directrice ainsi que le secrétariat général (SG) dans ces domaines.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-454 935 793	-433 354 963	-418 851 248	14 503 715	3.3 %
30 Charges de personnel	-2 511 637	-2 577 493	-2 498 951	78 542	3.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 068 466	-739 000	-868 853	-129 853	-17.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-2 202 267	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-449 039 763	-429 926 970	-415 357 162	14 569 809	3.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
39 Facturation interne	-113 660	-111 500	-126 283	-14 783	-13.3 %
Revenu d'exploitation	149 461 077	143 194 547	138 316 210	-4 878 337	-3.4 %
40 Recettes fiscales	1 630	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	338 486	394 868	413 248	18 380	4.7 %
43 Recettes diverses	0	0	281	281	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	149 118 921	142 799 679	137 900 161	-4 899 518	-3.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 040	0	2 520	2 520	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-305 474 716	-290 160 416	-280 535 038	9 625 378	3.3 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	835 364	140 000	710 845	570 845	> 100.0 %
Résultat du financement	835 364	140 000	710 845	570 845	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	-304 639 352	-290 020 416	-279 824 193	10 196 223	3.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-304 639 352	-290 020 416	-279 824 193	10 196 223	3.5 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	30 111 581				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Infrastructure et matériel roulant	-62 307 178	-43 773 020	-95 390 626	-51 617 607	< -100.0 %
Offre de transports	-242 332 173	-246 247 396	-184 433 566	61 813 830	25.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

En 2023, le résultat global du compte de résultats (budget global) a dépassé de CHF 10,2 millions le montant budgété, notamment en raison d'une baisse des contributions d'investissement (CHF -10,1 mio) suite au retard enregistré pour la réalisation de certains projets. En raison de la dissolution d'une provision (indemnisation pour le trafic grandes lignes) et de la baisse des régularisations de fin d'année, les indemnités sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires (CHF -5,4 mio). Les amortissements du groupe de matières 36 sont également inférieurs au budget

(CHF -2,9 mio). La réduction des dépenses a permis de compenser la hausse de la contribution cantonale au Fonds d'infrastructure ferroviaire (CHF +3,6 mio) et des charges d'intérêts (CHF +0,6 mio). En parallèle, la baisse des dépenses pour les subventions cantonales a entraîné une baisse des recettes (CHF +4,0 mio). Il s'agit en l'occurrence du co-financement des transports publics par les communes du canton de Berne (tiers communal).

Priorités de développement

Le canton de Berne finance d'importants projets de TP dans le cadre des projets d'agglomération, notamment le réaménagement de la gare de Berne, le prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern, la nouvelle ligne de tram entre Berne et Ostermundigen et l'agrandissement de l'entrepôt de BERNMOBIL à la Bolligenstrasse.

La mise en œuvre de l'extension des infrastructures ferroviaires conformément aux étapes d'aménagement décidées au niveau fédéral ont fait l'objet d'un suivi permanent. Il importe d'offrir la

meilleure offre en transports ferroviaires possible malgré les travaux de construction.

Au cours de l'exercice sous revue, la situation s'est entièrement rétablie suite au recul de la demande et des recettes enregistré durant la pandémie de COVID-19. Les répercussions économiques de la guerre en Ukraine se sont toutefois traduites par des hausses de coûts exceptionnelles. Les entreprises de transports publics ont dû faire face à des augmentations de prix considérables dans les domaines de l'énergie et des matières premières. Les coûts non

couverts des offres ont également été plus élevés que prévu en 2023.

La procédure de commande pour l'année d'horaire 2024 a constitué un véritable défi en ce qui concerne la garantie du financement. Fort heureusement, le Parlement fédéral a accordé un budget plus important afin que la Confédération puisse co-financer le trafic régional voyageurs (TRV) en 2024 également, permettant ainsi d'éviter un transfert des charges aux cantons. Le taux de couverture des coûts pour les offres 2024 se situe toujours en dessous du niveau pré-pandémie de coronavirus.

La Confédération procède à un réajustement du calendrier pour les procédures de commande du TRV et de l'infrastructure. Dans ce

cadre, la durée de validité des arrêtés cantonaux relatifs aux transports publics (arrêté sur l'offre et crédit-cadre d'investissement 2022–2025) doit être prolongée d'une année, jusqu'en 2026.

En ce qui concerne les principes de base en matière de mobilité, le modèle global des transports du canton a été mis à jour et publié au printemps 2023. Ce modèle prévoit une croissance bien moins importante dans les domaines du trafic individuel motorisé et des transports publics que ce qui figurait dans les précédents modèles.

Les projets d'agglomération de 4^e génération ont été approuvés en 2023 par les Chambres fédérales. Des subventions fédérales d'un montant maximal de CHF 168,6 millions ont ainsi été accordées pour les projets d'agglomération bernois.

Chances et risques

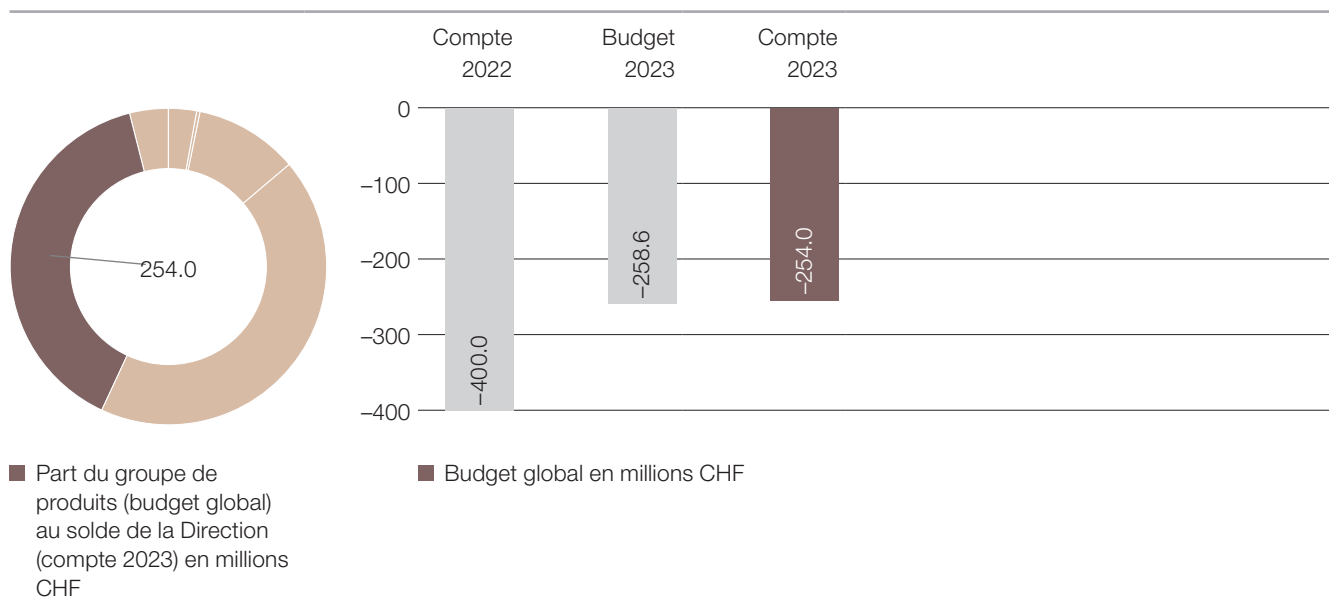
Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les transports publics présentent, en termes de coûts, d'efficacité et d'utilisation du sol, de grands avantages par rapport au trafic individuel motorisé.

Suite au recul de la demande lié à la pandémie de COVID-19, la situation s'est globalement rétablie en 2023, mais pas de la même manière à tous les niveaux: tandis que le trafic de loisirs a connu une évolution supérieure à la moyenne, la demande n'a pas encore retrouvé son niveau pré-pandémie pour le trafic pendulaire et local.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	23	23
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	61 400 000	62 193 900
Kilomètres parcourus par l'ensemble des pasagères/passagers (personnes-kilomètres)	1 470 000 000	1 615 001 217
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	267 500 000	268 800 000
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les TP	98 700 000	93 600 000

10.7.5 Gestion des biens immobiliers



Description

En tant que représentant du propriétaire, l'Office des immeubles et des construction (OIC) est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, on réalise de nou-

velles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, on loue des locaux sur le marché. La mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine inancier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-574 337 571	-424 611 748	-411 325 184	13 286 564	3.1 %
30 Charges de personnel	-13 702 970	-14 735 995	-14 805 564	-69 569	-0.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-114 442 197	-119 670 000	-121 033 782	-1 363 782	-1.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-301 082 956	-143 240 000	-136 163 121	7 076 879	4.9 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-144 547 941	-146 770 053	-138 578 740	8 191 313	5.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-561 508	-195 700	-743 978	-548 278	< -100.0 %
Revenu d'exploitation	18 915 007	16 186 771	16 631 656	444 885	2.7 %
40 Recettes fiscales	7 024	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	9 079 248	8 410 000	9 186 106	776 106	9.2 %
43 Recettes diverses	626 870	270 000	394 955	124 955	46.3 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	1 513 578	1 205 000	1 288 600	83 600	6.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	7 688 286	6 301 771	5 761 995	-539 776	-8.6 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-555 422 565	-408 424 977	-394 693 528	13 731 449	3.4 %
34 Charges financières	-1 360 607	-10 800 000	-10 419 002	380 998	3.5 %
44 Recette financière	156 799 421	160 575 000	151 154 453	-9 420 547	-5.9 %
Résultat du financement	155 438 814	149 775 000	140 735 450	-9 039 550	-6.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat d'exploitation	-399 983 750	-258 649 977	-253 958 078	4 691 899	1.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-1	-1	–
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	-1	-1	–
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-399 983 750	-258 649 977	-253 958 079	4 691 898	1.8 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		137 180 320			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Gestion des biens immobiliers	-399 983 750	-258 649 977	-253 958 079	4 691 898	1.8 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le résultat global du compte de résultats (budget global) a dépassé de CHF 4,7 millions le montant budgété.

En excluant les loyers à titre gratuit sans incidence sur le compte de résultat comptabilisés dans les charges de transfert et les revenus financiers, les recettes totales se sont détériorées de CHF 2,0 millions par rapport au budget. Les bénéfices comptables prévus de CHF 3,0 millions n'ont pas pu être réalisés. La vente d'un bien-fonds n'a pas permis de réaliser de bénéfice comptable en raison du changement de système de présentation des comptes au 1^{er} janvier 2023 et de la suppression de la réserve liée à la réévaluation. En outre, la vente d'un autre bien-fonds a été reportée. En revanche, différentes adaptations de la valeur de marché ont permis de réaliser des recettes d'environ CHF 1,0 million dans le patrimoine financier.

En excluant les loyers à titre gratuit sans incidence sur le compte de résultat, les charges totales sont inférieures de CHF 6,6 millions aux prévisions. Les frais de location et les frais accessoires ont notamment dépassé de CHF 4,5 millions le montant budgété. Le renoncement de planification de CHF 1,0 million n'a pas pu être respecté en raison des contrats de bail existants. Le renchérissement a provoqué des coûts supplémentaires d'environ CHF 3,5 millions. Grâce à la gestion restrictive du budget, les coûts des prestataires externes ont pu être réduits d'environ CHF 4,0 millions par rapport à la valeur prévue.

Au total, les amortissements sont inférieurs de CHF 7,1 millions aux prévisions, principalement en raison des amortissements non planifiés, qui se sont avérés inférieurs au budget de CHF 6,2 millions.

Priorités de développement

Dans le cadre du renforcement du site médical bernois, la Faculté de médecine de l'Université de Berne sera agrandie et regroupée sur le site de l'Hôpital de l'Île. Le développement du site de l'Île est un processus coordonné et continu suivant une stratégie et des principes de planification clairement définis.

La décision de clarifier les rapports de propriété des biens-fonds, décisive pour le développement du site, a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, et est maintenant mise en œuvre sur le site de l'Hôpital de l'Île par les deux propriétaires, le canton et la fondation de l'Hôpital de l'Île.

Le développement de l'Université sur le territoire de la ville de Berne place le canton devant de grands défis. Dans son rapport sur les laboratoires, l'Université de Berne a déterminé que le besoin de remplacement et de réfection de surfaces de laboratoires est énorme. Le développement nécessaire de bâtiments et de solutions transitoires dans la zone de la Länggasse atteint ses limites. L'Université, le canton et la ville de Berne prévoient de mieux harmoniser le développement et de trouver des solutions ensemble, qui per-

mettront de garantir le statut de ville universitaire de Berne à long terme.

Le regroupement des sites de la BFH avec les deux campus de Biel/Bienne et Berne se poursuit. Concernant le campus de Biel/Bienne, le début des travaux est prévu pour le 3^e trimestre 2024. Pour le campus de Berne, l'appel d'offres pour les entreprises totales et générales a été lancé. Le projet du campus de Berthoud abritant le lycée technique de Berne et celui de l'extension du gymnase est en cours.

Dans le cadre de rénovations cycliques, des mesures de réfection et parfois d'agrandissement sont prévues pour plusieurs ouvrages du secondaire II et de la formation professionnelle. Plusieurs affectations alternatives seront nécessaires pour ces travaux de rénovation. Le besoin des gymnases de Berne en locaux scolaires supplémentaires sera couvert à l'aide du site du Businesspark Liebfeld pour l'été 2024. Les travaux de planification et de réalisation correspondants sont à un stade avancé.

La planification en cours concernant la mise en œuvre du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017–2032 se base

sur cinq sous-projets. Outre la rénovation totale des établissements existants, un nouveau site a dû être trouvé pour remplacer la prison régionale de Bienne, qui est en très mauvais état. La nouvelle prison devrait être installée à Witzwil et disposera de 50 places de détention et comprendra aussi un établissement pénitentiaire pouvant accueillir 150 personnes détenues.

La construction du Centre de police de Berne est en cours depuis l'automne 2023. Grâce à ce nouveau centre dont la mise en service est prévue pour 2028, le nombre de sites de la police dans la région de Berne sera réduit à neuf (CPB compris).

Le concours de projets pour la nouvelle construction destinée à accueillir l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) à Münchenbuchsee a été mené à bien. L'étude de projet progresse et l'optimisation de l'avant-projet est en cours.

Chances et risques

Plusieurs projets de construction très importants sont en cours de planification ou de réalisation. Un remaniement global et radical de la priorisation des investissements dans le bâtiment est nécessaire en raison des coûts supplémentaires résultant de nouveaux besoins, de modifications de projets ainsi que du renchérissement des prix de la construction.

Le volume de construction est en forte progression, et ce alors que la capacité de production et de livraison du secteur de la construc-

Dans le cadre du changement de canton de Moutier, le Conseil-exécutif a adopté le projet « Avenir Berne romande ». Ce dernier prévoit la relocalisation sur le territoire bernois des services administratifs installés à Moutier. Le Grand Conseil a décidé l'aménagement d'un nouveau centre administratif à Tavannes et la construction du centre Justice et Police à Reconvilier. Des locaux provisoires sont prévus à Loveresse et à Bienne pour héberger les services de justice et de police. Le centre de formation professionnelle ceff ARTISANAT de Moutier sera quant à lui relocalisé à Bienne.

Afin de pouvoir planifier au mieux l'installation de l'administration cantonale dans la région de Berne, le projet « Stratégie des locaux de l'administration Berne » a été lancé. Il doit permettre de créer d'ici à fin 2024 une base fiable pour les futures décisions immobilières dans la région de Berne.

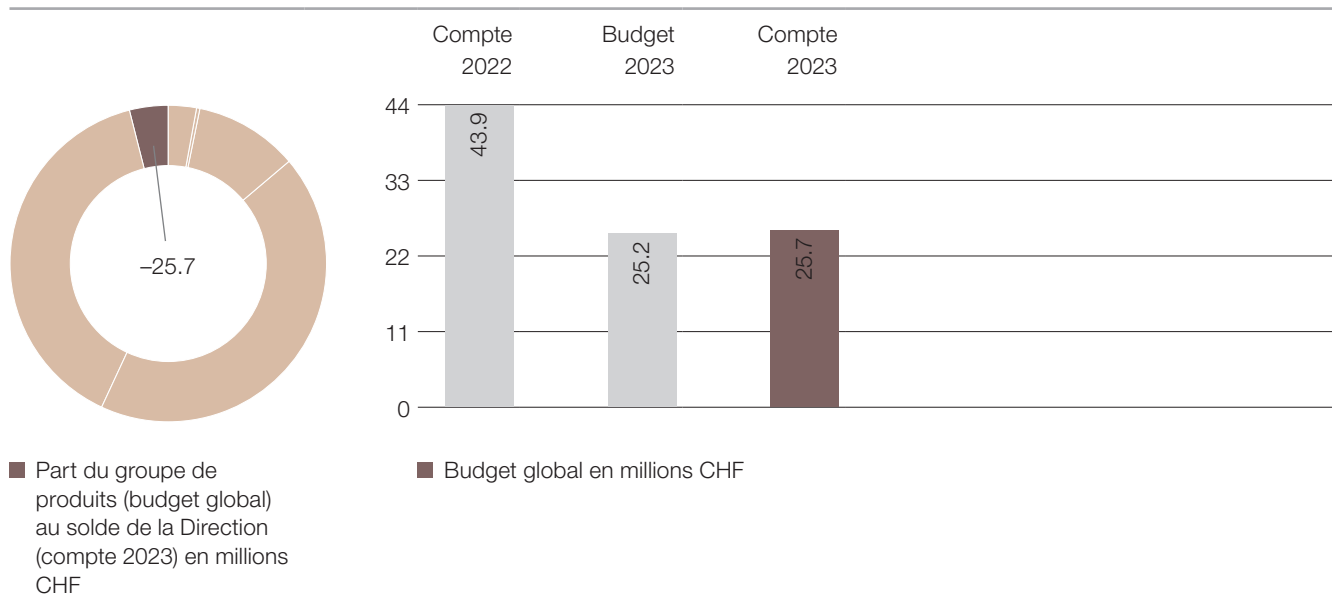
tion ne cesse de baisser, augmentant du même coup les risques de non-respect des délais et des coûts prévus.

À long terme, le canton doit garantir le maintien de ses ressources pour le portefeuille existant ainsi que pour les projets supplémentaires prévus dans le domaine du bâtiment. Les moyens financiers nécessaires pour assurer l'entretien doivent être disponibles même en cas de contexte politique et financier tendu.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Surface de plancher nette (en m²) pour les besoins du canton de Berne	1 946 529	1 960 667
Dont part de surface de plancher Minergie (en m²)	260 193	301 005
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 394	1 393

10.7.6 Eaux et déchets



Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ;
- protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;

- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régle de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-27 443 739	-39 433 330	-41 684 181	-2 250 851	-5.7 %
30 Charges de personnel	-15 573 486	-16 511 773	-15 786 349	725 424	4.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-4 919 777	-4 834 280	-12 492 293	-7 658 013	< -100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-4 027 992	-2 434 396	-2 123 212	311 184	12.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	-3 939 000	-1 418 987	2 520 013	64.0 %
36 Charges de transfert	-1 693 343	-4 219 514	-2 018 005	2 201 509	52.2 %
37 Subventions à redistribuer	-915 028	-1 000 000	-2 945 913	-1 945 913	< -100.0 %
39 Facturation interne	-314 113	-6 494 367	-4 899 423	1 594 944	24.6 %
Revenu d'exploitation	71 323 579	79 683 256	77 437 835	-2 245 421	-2.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	50 875 576	50 849 000	51 690 075	841 075	1.7 %
42 Rémunérations	17 345 745	15 436 700	16 127 249	690 549	4.5 %
43 Recettes diverses	66 869	0	49 951	49 951	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	7 440 680	3 504 369	-3 936 311	-52.9 %
46 Recette des transferts	1 336 889	2 053 676	1 937 814	-115 862	-5.6 %
47 Subventions à redistribuer	915 028	1 000 000	2 945 913	1 945 913	> 100.0 %
49 Imputations internes	783 472	2 903 200	1 182 465	-1 720 735	-59.3 %
Résultat de l'activité d'exploitation	43 879 841	40 249 926	35 753 654	-4 496 272	-11.2 %
34 Charges financières	0	0	-173	-173	-
44 Recette financière	9 575	0	19 876	19 876	-
Résultat du financement	9 575	0	19 703	19 703	-
Résultat d'exploitation	43 889 416	40 249 926	35 773 357	-4 476 569	-11.1 %
38 Charges extraordinaires	0	-15 035 000	-10 076 856	4 958 144	33.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	-15 035 000	-10 076 856	4 958 144	33.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	43 889 416	25 214 926	25 696 501	481 575	1.9 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-18 546 198			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Utilisation des eaux	43 189 772	38 922 499	39 867 356	944 857	-2.4 %
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-6 978 658	-5 577 149	-5 882 386	-305 237	-5.5 %
Protection des eaux	5 664 565	-4 041 497	-4 084 242	-42 745	-1.1 %
L'économie des déchets et des ressources	2 013 737	-3 373 059	-4 204 228	-831 169	-24.6 %
Fonds pour la gestion des déchets	0	-257 391	0	257 391	100.0 %
Fonds pour l'assainissement	0	-205 108	0	205 108	100.0 %
Fonds des rives, lacs et des rivières	0	-253 369	0	253 369	100.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Le résultat global du compte de résultats (budget global) a dépassé de CHF 0,5 million le montant budgété.

Les frais de personnel, inférieurs au budget de CHF 0,7 million, s'expliquent par des retards dans le pourvoi de postes dus à une pénurie de main d'œuvre qualifiée, par des gains de fluctuation ainsi

que par une réduction des frais de formation et de perfectionnement.

Les charges de biens et services ont dépassé le budget global de CHF 7,7 millions. En ce qui concerne le fonds pour la gestion des déchets, les dépenses liées à l'assainissement des sites pollués dépassent notamment de CHF 7,0 millions le montant budgété.

Cela s'explique entre autres par les frais supplémentaires liés à l'assainissement des sites pollués et à la prise en compte de nouveaux sites et installations de tir, qui entraînent une modification des prélèvements et attributions au fonds.

Le repêchage et l'élimination du bois flottant suite aux précipitations importantes (pluie/neige) des mois de novembre et décembre 2023 grèvent les finances de CHF 0,5 million. D'autres coûts supplémentaires par rapport au budget sont dus aux retards pris par certains projets (p. ex. projet de rehaussement des digues le long du canal de la Thielle).

L'écart de CHF 2,2 millions dans la position «Charges de transfert» s'explique principalement par la baisse des subventions versées aux communes et aux syndicats de communes dans le cadre du fonds pour l'assainissement.

La hausse de CHF 1,4 million du revenu d'exploitation est majoritairement due à la comptabilisation unique de la concession pour la centrale de Trift (CHF 0,9 million). La procédure d'octroi de concession a pu se terminer plus rapidement que prévu.

Priorités de développement

En 2023, un rapport de fond portant sur la stratégie pour les concessions hydrauliques a été élaboré. Le rapport fait le point sur la situation actuelle en matière de force hydraulique dans le canton et se penche sur les conditions futures dans le domaine. Il présente également les possibilités d'action du canton lors de l'expiration d'une concession hydraulique, donne un aperçu des stratégies des autres cantons et propose des approches possibles pour le canton de Berne.

Après l'inscription des deux projets hydroélectriques «Trift» et «Agrandissement du lac de retenue du Grimsel» dans le plan directeur cantonal, le Grand Conseil a accordé la concession pour la centrale de Trift lors de la session d'été 2023.

De nouvelles bases ont été élaborées pour les assainissements de débits résiduels restants et soumises aux services concernés pour prise de position. Actuellement, seule l'une des procédures pour les travaux d'assainissement soumis à indemnité au sens de l'art. 80, al. 2 de la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux; RS 814.20) est terminée. Cette procédure n'occasionne que des indemnités minimales pour le canton (notamment en raison des débits concernés). Les travaux d'assainissement d'installations hydroélectriques restants (libre migration piscicole, éclusées, charriage) seront effectués dans les délais légaux prescrits.

En décembre 2023, après la fin de la phase de conception, les travaux de révision complète de la stratégie cantonale de l'eau ont

débuté. La nouvelle stratégie 2025 présente les défis actuels et futurs, notamment en lien avec le changement climatique, et définit des mesures. L'objectif de la stratégie est de créer des systèmes hydrologiques résilients et durables dans les régions du canton de Berne.

Des travaux importants de révision et d'amélioration ont été menés sur les installations de régulation et de commande afin de continuer à garantir une régulation efficace des lacs. Les deux événements de pluie/neige de novembre et décembre 2023 ont provoqué une forte montée du niveau des lacs et des cours d'eau. Les abaissements préventifs du niveau des lacs ont permis de limiter les conséquences négatives de ces événements.

L'assainissement thermique des eaux souterraines de la société Werthana AG a été achevé.

À Reconvilier/Loveresse, la dépollution des parcelles du premier lot s'est terminée avec succès. Les parcelles restantes seront dépolluées dans les trois années à venir.

La surveillance de la qualité des eaux superficielles et souterraines visant à vérifier le respect des exigences de l'ordonnance fédérale du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux; RS 814.20) a été étendue. Ainsi, elle inclut désormais des composés organiques perfluorés persistants (PFAS, TFA).

Chances et risques

Les conflits d'intérêts concernant l'utilisation de l'eau comme eau potable, l'exploitation de la force hydraulique et l'irrigation ainsi que ceux portant sur la protection des eaux (souterraines et superficielles) restent importants, tout comme le risque de blocage pendant plusieurs années. Ces conflits (avec leurs lots de conséquences négatives en particulier en ce qui concerne le développement de la force hydraulique et la garantie de disposer d'une eau potable de qualité) peuvent être désamorcés si l'ensemble des parties sont prêtes à œuvrer pour trouver des solutions pragmatiques.

L'augmentation du volume et de la complexité des affaires et des procédures ainsi que les nouvelles tâches découlant de modifications de dispositions fédérales et d'arrêts du Tribunal fédéral entraînent une forte charge de travail pour les collaboratrices et collaborateurs de l'OED, notamment en raison du manque persistant de ressources en personnel et en particulier de main d'œuvre qualifiée. Cela aura un impact sur la priorisation des affaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	890	1 097
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	411	393
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 655	3 280
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	259	314
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	951	943
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique gérés par l'OED	354	354
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation d'eau d'usage gérés par l'OED	3 556	3 634
Longueur des canaux entretenus pour le maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (en km)	126	126

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

L'art. 25, al. 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 637 882	-7 894 391	-8 787 391	-893 000	-11.3 %
Rendement	6 637 882	7 637 000	8 787 391	1 150 391	15.1 %
Solde	0	-257 391	0	257 391	100.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-387	-235 438	-911 032	-675 595	< -100.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-808 972	-809 099	-7 867 144	-7 058 045	< -100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	-9 334	-1 009	8 325	89.2 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-5 839 986	-3 939 000	0	3 939 000	100.0 %
36 Charges de transfert	697 853	-300 000	-7 885	292 115	97.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	-1 000 000	0	1 000 000	100.0 %
38 Charges extraordinaires	0	-320	0	320	100.0 %
39 Facturation interne	-686 391	-1 601 200	-321	1 600 879	100.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	6 617 326	6 005 000	6 389 648	384 648	6.4 %
43 Recettes diverses	0	0	19 997	19 997	—
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	1 873 675	1 873 675	—
46 Recette des transferts	0	582 000	414 835	-167 165	-28.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	1 000 000	0	-1 000 000	-100.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	20 556	50 000	89 236	39 236	78.5 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-74 968 639	-70 948 779	-69 128 653	1 820 126	2.6 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-69 128 653	-67 009 779	-71 002 328	-3 992 549	-6.0 %
Variation du patrimoine	5 839 986	3 939 000	-1 873 675	-5 812 675	< -100.0 %

Commentaire

En 2023, CHF 4,3 millions issus du fonds pour la gestion des déchets ont été versés pour l'assainissement de sites pollués. Suite à l'estimation des surcoûts liés à l'assainissement des installations de tir, des sites d'exploitation ainsi que des sols pollués à Reconvilier, le besoin en provisions a dû être augmenté de CHF 4,6 millions. Au 31 décembre 2023, la provision s'élevait à CHF 114,1 millions brut. Les créances envers la Confédération et des tiers sont chiffrées à CHF 31,4 millions. La hausse du passif du fonds s'explique principalement par cette augmentation de la provision. Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale du 7 octobre 1983

sur la protection de l'environnement (LPE, RS 814.01) en 2025, la contribution fédérale à l'assainissement des installations de tir sera d'une part augmentée à 40 pour cent, ce qui aura un impact positif sur le capital du fonds. D'autre part, les cantons seront tenus, dans un délai de cinq ans, d'identifier si les sites pollués n'ayant pas encore été contrôlés nécessitent un assainissement. Les ressources en personnel supplémentaires requises à cet effet sont entièrement prises en charge par les subventions fédérales.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

L'art. 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'art. 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-8 351 943	-10 973 868	-9 854 518	1 119 351	10.2 %
Rendement	8 351 943	10 768 760	9 854 518	-914 242	-8.5 %
Solde	0	-205 108	0	205 108	100.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	-186 818	-259 667	-72 849	-39.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-525 600	-624 358	-628 516	-4 159	-0.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	-7 438	-1 009	6 429	86.4 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-1 629 762	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 591 784	-3 375 000	-1 370 341	2 004 659	59.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-4 328 112	-6 480 255	-6 976 208	-495 953	-7.7 %
39 Facturation interne	-276 686	-300 000	-53	299 947	100.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	8 205 243	7 200 000	7 377 537	177 537	2.5 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	3 249 760	1 630 693	-1 619 067	-50.2 %
46 Recette des transferts	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	146 700	319 000	227 564	-91 436	-28.7 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte d'investissement					
Dépenses	-4 328 112	-6 480 000	-6 976 208	496 208	7.7 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	-4 328 112	-6 480 000	-6 976 208	496 208	7.7 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-4 328 112	-6 480 000	-6 976 208	496 208	7.7 %
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert immob. corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Report de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	52 611 863	48 624 103	54 241 625	5 617 522	11.6 %
Etat du patrimoine au 31.12.	54 241 625	45 374 343	52 610 931	7 236 588	15.9 %
Variation du patrimoine	1 629 762	-3 249 760	-1 630 694	1 619 066	-49.8 %

Commentaire

Les subventions versées aux communes et aux syndicats de communes pour les relevés de l'état des installations d'assainissement privées (Rip) et les plans d'évacuation des eaux (PGEE) sont inférieurs de CHF 2,0 millions au montant budgété. Les communes ont mis en œuvre moins de projets que prévu. Les subventions d'in-

vestissement ont légèrement augmenté. Le retard cumulé ces dernières années a pu être en partie rattrapé.

10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau

L'art. 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi

que des habitants permanents et non permanents desservis par chaque service; il fixe les taux de subvention. Art. 5b, l'al. 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 931 808	-9 644 289	-5 232 933	4 411 356	45.7 %
Rendement	6 931 808	9 390 920	5 232 933	-4 157 987	-44.3 %
Solde	0	-253 369	0	253 369	100.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-6 559	-230 775	-29 365	201 410	87.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-565 669	-625 011	-603 701	21 310	3.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	-9 188	-1 009	8 179	89.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	-1 418 987	1 418 987	100.0 %
36 Charges de transfert	-182 343	-100 000	-31 783	68 217	46.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-6 061 174	-8 550 315	-3 100 648	5 449 667	63.7 %
39 Facturation interne	-116 063	-129 000	-47 441	81 559	63.2 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	5 260 573	5 200 000	5 232 908	32 908	0.6 %
42 Rémunérations	0	0	25	25	-
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	545	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	1 670 690	4 190 920	0	-4 190 920	-100.0 %
46 Recette des transferts	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte d'investissement					
Dépenses	-6 061 174	-8 550 000	-775 648	-7 774 352	-90.9 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	-6 061 174	-8 550 000	-775 648	-7 774 352	-90.9 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-6 061 174	-8 550 000	-775 648	-7 774 352	-90.9 %
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Report de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF %	
Etat du patrimoine au 1.1.	-25 708 342	-32 988 342	-27 379 031	5 609 311	-17.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	-27 379 031	-37 179 262	-25 960 044	11 219 218	-30.2%
Variation du patrimoine	-1 670 689	-4 190 920	1 418 987	5 609 907	< -100.0 %

Commentaire

L'écart enregistré au niveau des subventions d'investissement versées dans le cadre du fonds pour l'alimentation en eau s'explique principalement par des modifications de l'estimation de l'avancée des travaux pour les installations concernées et par des coûts don-

nant droit à des subventions inférieurs aux prévisions. Cela entraîne une baisse des prélèvements sur le fonds et accélère l'assainissement de ce dernier.

10.9 Fonds

10.9.1 Fonds des rives, des lacs et des rivières

L'art. 7, al. 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rivières, lacs et les rivières (LRLR; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 780 605	-2 081 515	-1 209 379	872 137	41.9 %
Rendement	1 780 605	1 870 000	1 209 379	-660 621	-35.3 %
Solde	0	-211 515	0	211 515	100.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	-211 515	-209 023	2 493	1.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	-94 771	-94 771	-
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	-205 841	-205 841	-
36 Charges de transfert	-309 837	-300 000	-296 396	3 604	1.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-1 384 616	-1 500 000	-307 534	1 192 466	79.5 %
39 Facturation interne	-86 152	-70 000	-95 814	-25 814	-36.9 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	780 605	870 000	209 379	-660 621	75.9 %
46 Recette des transferts	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0.0 %

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte d'investissement					
Dépenses	-1 384 616	-1 500 000	-307 534	-1 192 466	-79.5%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Recettes	-1 384 616	-1 500 000	-307 534	-1 192 466	-79.5%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions d'investissement accordées	-1 384 616	-1 500 000	-307 534	1 192 466	79.5%
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert immob. corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Report de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF %	
Etat du patrimoine au 1.1.	4 803 746	3 933 746	4 023 141	89 395	2.3 %
Etat du patrimoine au 31.12.	4 023 141	3 063 746	4 019 604	955 858	31.2 %
Variation du patrimoine	-780 605	-870 000	-3 537	866 463	-99.6 %

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL; RSB 704.111) et le programme d'exécution LRLR 2021–2024 approuvé par le Conseil-exécutif entraînent

le plafonnement des subventions cantonales issues du Fonds des rives, des lacs et des rivières.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)

en millions CHF		Charges	Revenus
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-4.4		0.7

11.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-3.8	-4.6	-3.7	-0.9	-19.6 %
Total	-3.8	-4.6	-3.7	-0.9	-19.6 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	0.0				

11.3 Priorités de l'activité

Voir le rapport d'activité du Contrôle des finances
www.be.ch/contrôle-des-finances.

11.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 260 365	-5 065 550	-4 436 714	628 836	12.4 %
Rendement	433 267	430 500	709 849	281 089	65.3 %
Solde	-3 827 099	-4 635 050	-3 726 864	909 925	19.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	-3 692 840	-4 392 435	-3 639 304	753 131	17.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-127 633	-199 600	-92 735	106 865	53.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-9 091	-8 515	-7 081	1 434	16.8 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-301 000	-310 000	-588 000	-278 000	-89.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-129 802	-155 000	-109 593	45 407	29.3 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	420 976	425 000	705 010	280 010	65.9 %
43 Recettes diverses	0	0	1 746	1 746	100.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	2 727	1 000	2 079	1 079	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	9 564	4 500	4 500	0	0.0 %

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2023 le CF ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultat et les changements

par rapport à l'année précédente et à la planification sont expliqués dans le commentaire du groupe de produits.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-2 514	-13 692	0	13 642	100.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-2 514	0	0	0	0.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-2 514	-13 692	0	13 642	100.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert immob. corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Report de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements n'ont pas été utilisés par rapport au budget.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

2019	2020	2021	2022	2023
23.7	21.4	23.1	20.6	20.7

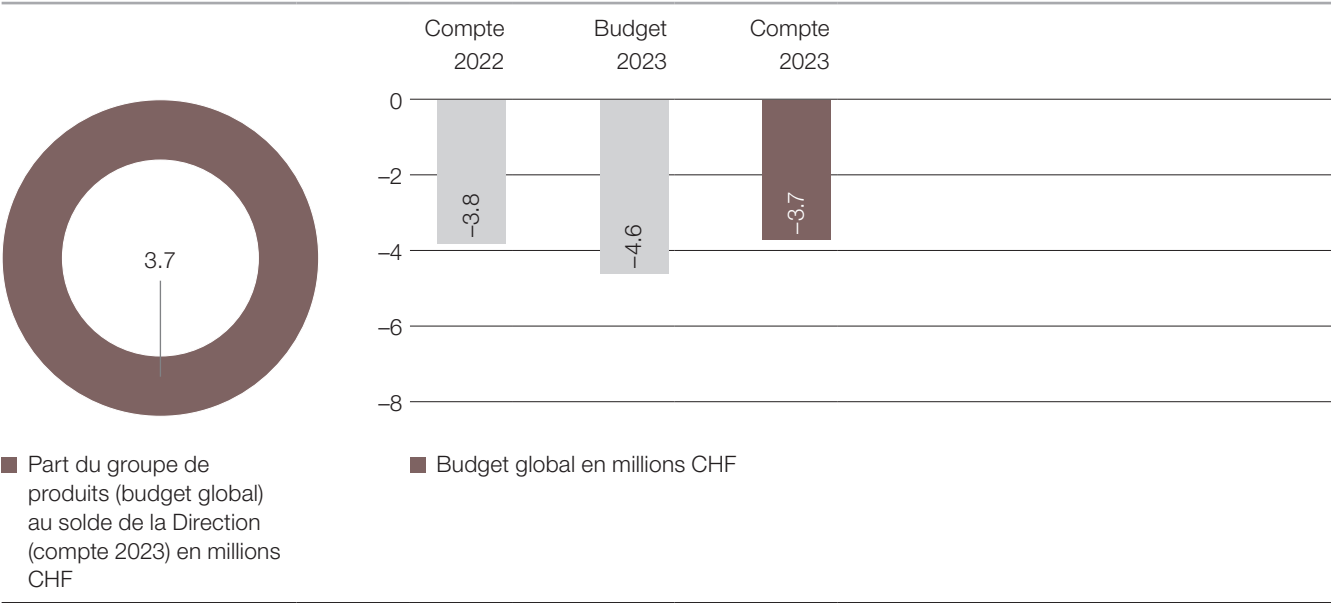
Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24.5 ETP. En raison des fluctuations de personnel, l'effectif moyen est généralement inférieur à la valeur cible. Le CF table sur une moyenne

de 24.5 ETP pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Révision des comptes annuels et surveillance financière



Description

Le Contrôle des finances (CF) assure principalement les tâches de la révision des comptes annuels, de la surveillance financière et du Service chargé d'enregistrer les irrégularités.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-4 261 957	-5 065 550	-4 436 714	628 836	12.4 %
30 Charges de personnel	-3 692 840	-4 392 435	-3 639 304	753 131	17.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-127 633	-199 600	-92 735	106 865	53.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-10 683	-8 515	-7 081	1 434	16.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-301 000	-310 000	-588 000	-278 000	-89.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-129 802	-155 000	-109 593	45 407	29.3 %
Revenu d'exploitation	433 267	430 500	709 849	281 089	65.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	420 976	425 000	705 010	280 010	65.9 %
43 Recettes diverses	0	0	-1 740	-1 740	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	2 727	1 000	2 079	1 079	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	9 564	4 500	4 500	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-3 828 691	-4 635 050	-3 726 864	908 186	19.6 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat d'exploitation	-3 828 691	-4 635 050	-3 725 125	909 925	19.6 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-3 828 691	-4 635 050	-3 726 864	908 186	19.6 %

(+/-) Différences d'incorporation matérielle

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Révision des comptes annuels et surveillance financière	0	-4 635 050	-3 726 864	908 186	19.6 %
Tâches essentielles	-3 299 788	0	0	0	0.0 %
Mandats de contrôle spécifiques	-397 390	0	0	0	0.0 %
Mandats de contrôle spéciaux	-120 481	0	0	0	0.0 %
Activités de conseil	-11 031	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Le résultat global du compte de résultat (enveloppe budgétaire) s'améliore de CHF 0,1 million par rapport à l'année précédente et de CHF 0,9 million par rapport au budget 2023. En raison des gains de rotation, les charges de personnel diminuent malgré l'évolution prédéterminée des mesures salariales. Dans le compte tient compte

d'un montant de CHF 0,6 million de frais d'honoraires non facturés pour les audits des hautes écoles ainsi que d'une charge de transfert du même montant. La transaction n'a donc pas d'incidence sur le résultat.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire du CF.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec plus de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le dé-

veloppement des charges de personnel. Le cas échéant, le CF peut faire appel à des spécialistes pour ses travaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale du 1 ^{ère} décembre 1999 sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1)	24	24
Evaluation de la qualité et de l'efficacité du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	bonne	bonne
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	bonne	bonne
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du CF (> CHF 5 mio)	dépassé	dépassé

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)

en millions CHF		Charges	Revenus
Protection des données	-1.4		0.0

12.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Protection des données	-1.3	-1.4	-1.4	-0.1	-5.1 %
Total	-1.3	-1.4	-1.4	-0.1	-5.1 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	0.0				

12.3 Priorités de l'activité

Les priorités de l'activité font l'objet d'un rapport spécial (art. 37, al. 1 de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données [LCPD; RSB 152.04]).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 349 966	-1 467 098	-1 409 746	57 352	3.9%
Rendement	33 601	30 000	45 356	15 356	51.2%
Solde	-1 316 365	-1 437 098	-1 364 390	72 708	5.1%
Charges					
30 Charges de personnel	-1 070 091	-1 248 298	-1 179 453	68 845	5.5%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-279 375	-218 800	-229 892	-11 092	-5.1%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	-1	-1	-
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-500	0	-400	-400	-
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	32 945	30 000	44 800	14 800	49.3%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	656	0	556	556	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats du BPD se solde plus favorablement que ne le prévoyait le budget. L'écart, de CHF 72 708 au total, est constaté avant tout dans les charges de personnel (CHF 68 845), dès lors qu'un nouveau poste qui aurait dû être pourvu dès janvier 2023 n'a pu l'être qu'en milieu d'année, et tout d'abord à temps partiel. La vacance de poste a impliqué un recours accru à des

prestataires externes qui, pour un montant de quelque CHF 15 000, ont apporté leur soutien en particulier dans les procédures très techniques de contrôle préalable. Une facture d'honoraires comptabilisée à double suite à une erreur du système informatique aboutit à ce que les revenus soient de CHF 15 000 trop élevés.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le BPD n'effectue aucun investissement.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

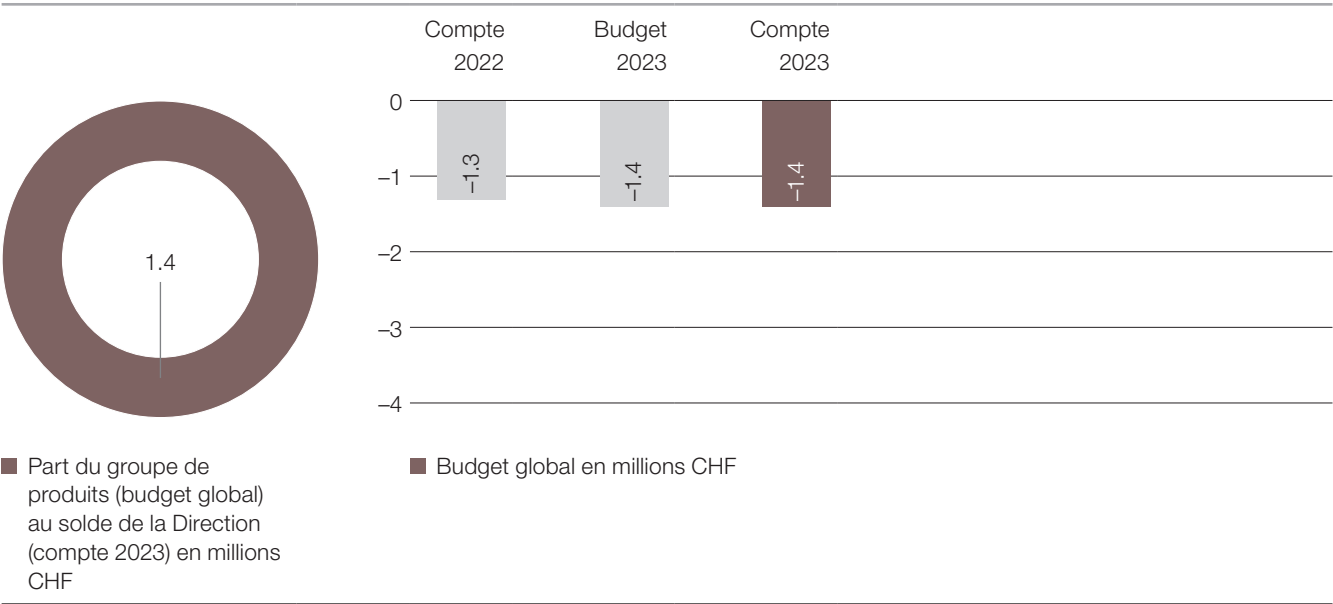
2019	2020	2021	2022	2023
5.0	5.1	5.8	5.7	6.5

Commentaire

Le nouveau poste à plein temps approuvé pour 2023 n'a pu être repourvu qu'en cours d'année, et tout d'abord à temps partiel.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



Description

Surveillance de l'application des dispositions sur la protection des données par les autorités cantonales, notamment au moyen des activités suivantes : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, prises de position sur des actes législatifs cantonaux et d'autres mesures ayant des incidences sur la protection des données, contrôles préalables de projets informatiques et examen d'applications et systèmes informatiques en fonction, au besoin recommandations au sujet de recours et conduite de ces derniers, haute surveillance sur les autorités communales de surveillance, collaboration avec les autorités de surveillance de la Confédération et des autres cantons.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-1 349 910	-1 467 098	-1 409 746	57 352	3.9%
30 Charges de personnel	-1 070 091	-1 248 298	-1 179 453	68 845	5.5%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-279 375	-218 800	-229 892	-11 092	-5.1%
33 Amortissements des actifs administratifs	56	0	-1	-1	-
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-500	0	-400	-400	-
Revenu d'exploitation	33 601	30 000	45 356	15 356	51.2%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	32 945	30 000	44 800	14 800	49.3%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	656	0	556	556	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%
Résultat de l'activité d'exploitation	-1 316 309	-1 437 098	-1 364 390	72 708	5.1%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-1 316 309	-1 437 098	-1 364 390	72 708	5.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-1 316 309	-1 437 098	-1 364 390	72 708	5.1 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-56			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Protection des données	-1 316 309	-1 437 098	-1 364 390	72 708	5.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2023

Le montant total du compte de résultats du BPD est de CHF 72 708 plus favorable par rapport aux prévisions budgétaires. La principale différence concerne les charges de personnel puisqu'un nouveau poste prévu pour toute l'année n'a pu être pourvu qu'à la fin du premier semestre et à temps partiel seulement

dans un premier temps. Il a donc été recouru de manière limitée à des services externes supplémentaires pour effectuer en particulier les contrôles préalables techniques. En raison de la double comptabilisation erronée d'une facture d'honoraires, les revenus sont de CHF 15 000 trop élevés.

Priorités de développement

Durant l'exercice, neuf examens dans le domaine de la sécurité de l'information et de la protection des données (applications et systèmes informatiques en exploitation) ont été réalisés et 133 contrôles préalables et examens préalables de projets informatiques ont été effectués. Dans ce contexte, et comme pour les conseils prodigués aux autorités, les questions liées aux services en nuage (en particulier ceux de Microsoft 365) ont continué à augmenter. Pour ce qui est de la législation, le BPD a notamment accompagné la révision totale de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04) (en procédure de consultation) et celle de l'or-

donnance du 15 novembre 2023 sur l'information et l'aide aux médias (OIAM; RSB 107.111) ainsi que la révision partielle de la loi du 31 mars 2009 sur l'archivage (LArch; RSB 108.1). Il s'est en outre prononcé sur plus de 30 autres projets législatifs émanant de toutes les Directions, des conférences intercantionales des gouvernements et des directrices et directeurs ainsi que de la Confédération au sujet d'aspects concernant la protection des données et a attiré l'attention sur des changements nécessaires ou de possibles améliorations.

Chances et risques

L'utilisation de services en nuage n'est pas uniquement synonyme d'avantages (tels qu'un accès financièrement avantageux à une technologie avancée) mais comporte aussi des risques importants dus à la perte du contrôle des traitements des données. Par conséquent, pour les autorités responsables, passer à ce type de services implique un lourd processus. En effet, il s'agit de reconnaître intégralement les risques pour les droits fondamentaux de toutes les personnes concernées (les citoyennes et citoyens, mais aussi les utilisatrices et utilisateurs) et de les réduire à un niveau acceptable en adoptant des mesures techniques et organisationnelles adéquates. Si cela s'avère impossible, il convient de renoncer à recourir aux services en nuage, même s'ils paraissent séduisants. Il existe

un autre niveau de perte de transparence et donc de contrôle, qui intervient lors du recours à l'« intelligence artificielle » (IA), et en particulier au dialogueur « ChatGPT ». Celui-ci a été entraîné, sur la base d'un grand nombre de textes préexistants, à fournir des réponses qui sonnent naturelles et dont le contenu doit être pertinent dans la communication avec les utilisatrices et utilisateurs. Les systèmes d'IA peuvent faire gagner un temps considérable, en particulier pour les tâches répétitives ou le traitement de grandes quantités de données. Il convient cependant d'examiner avec soin les données avec lesquelles ils ont été entraînés (ou continueront à l'être), les données utiles auxquelles ils ont accès, la valeur qui peut être accordée au résultat et de savoir qui en assume la responsabilité.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de contrôles préalables entrepris	69	83
Nombre de contrôles préalables terminés	94	63
Nombre d'audits terminés	11	8
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	1	1
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	149	202
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	134	148
Nombre de propositions motivées selon l'article 35, alinéa 3 de Loi sur du 19 février 1986 de la protection des données (LCPD; RSB 152.04)	0	0

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2023)

en millions CHF		Charges	Revenus
Direction de la magistrature état-major	-13.7		0.0
Ministère public	-86.1		44.3
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-14.6		0.4
Juridictions civile et pénale	-95.6		28.9

13.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Direction de la magistrature état-major	-12.9	-19.0	-13.7	-5.4	-28.2 %
Ministère public	-26.6	-42.4	-41.8	-0.7	-1.5 %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-13.9	-15.6	-14.2	-1.5	-9.3 %
Juridictions civile et pénale	-59.5	-76.0	-66.6	-9.4	-12.3 %
Total	-112.9	-153.1	-136.3	-16.9	-11.03 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-17.2				

13.3 Priorités de l'activité

Les priorités de l'activité sont présentées dans le rapport d'activité de la JUS.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-206 733 913	-231 613 775	-209 928 651	21 685 124	9.4 %
Rendement	76 628 263	78 473 530	73 643 269	-4 830 261	-6.2 %
Solde	-130 105 650	-153 140 245	-136 285 383	16 854 862	11.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-129 236 702	-137 787 855	-134 400 105	3 387 751	2.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'explo- tation	-72 027 812	-86 486 522	-70 335 903	16 150 619	18.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-121 065	-705 697	-126 136	579 562	82.1 %
34 Charges financières	-56 149	-76 800	-71 784	5 016	6.5 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-128 979	-190 000	-100 206	89 794	47.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-5 163 206	-6 366 900	-4 894 517	1 472 383	23.1 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	74 507 971	77 434 250	72 676 151	-4 758 099	-6.1 %
43 Recettes diverses	1 942 913	866 000	845 759	-20 241	-2.3 %
44 Recette financière	0	0	424	424	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	127 501	126 280	87 235	-39 045	-30.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	49 878	47 000	33 700	-13 300	-28.3 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2023 s'élève à CHF 16,9 millions, soit 11 pour cent en dessous du solde du budget 2023. Le groupe de produits «Ministère Public» clôture avec des produits de CHF 7,4 millions plus faibles que prévu. Pour le groupe de produits «Juridictions civile et pénale», les produits ont été de CHF 3,4 millions supérieurs au budget. Au total, la justice clôture CHF 4,8 millions en dessous des produits inscrits au budget. La politique prudente en matière de personnel engendre des charges de personnel plus faibles que prévu. Les coûts inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs du Mi-

nistère Public (MP?) sont une nouvelle fois inférieurs au montant inscrit au budget. Le retard encouru dans le processus automatique de rappels s'accompagne également de diminutions des coûts. Quant aux retards intervenus dans le cadre de certains projets (Nouveau système de gestion des dossiers) [NeVo/Rialto], assainissement de l'Amthaus), ils ont engendré une baisse des charges de matériel et des amortissements au cours de l'exercice comptable 2023.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-93 880	-1 718 289	-322 069	-1 396 220	-81.3 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-93 880	-1 718 289	-322 069	-1 396 220	-81.3 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-53 134	-439 000	-314 816	-124 184	-28.3 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-40 745	-1 279 289	-7 253	-1 272 036	-99.4 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert immob. corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Report de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements clôture nettement en dessous des valeurs planifiées, en particulier suite aux retards encourus dans le cadre du projet «NeVo/Rialto».

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS

2019	2020	2021	2022	2023
747.7	761.0	789.9	784.7	790.2

Commentaire

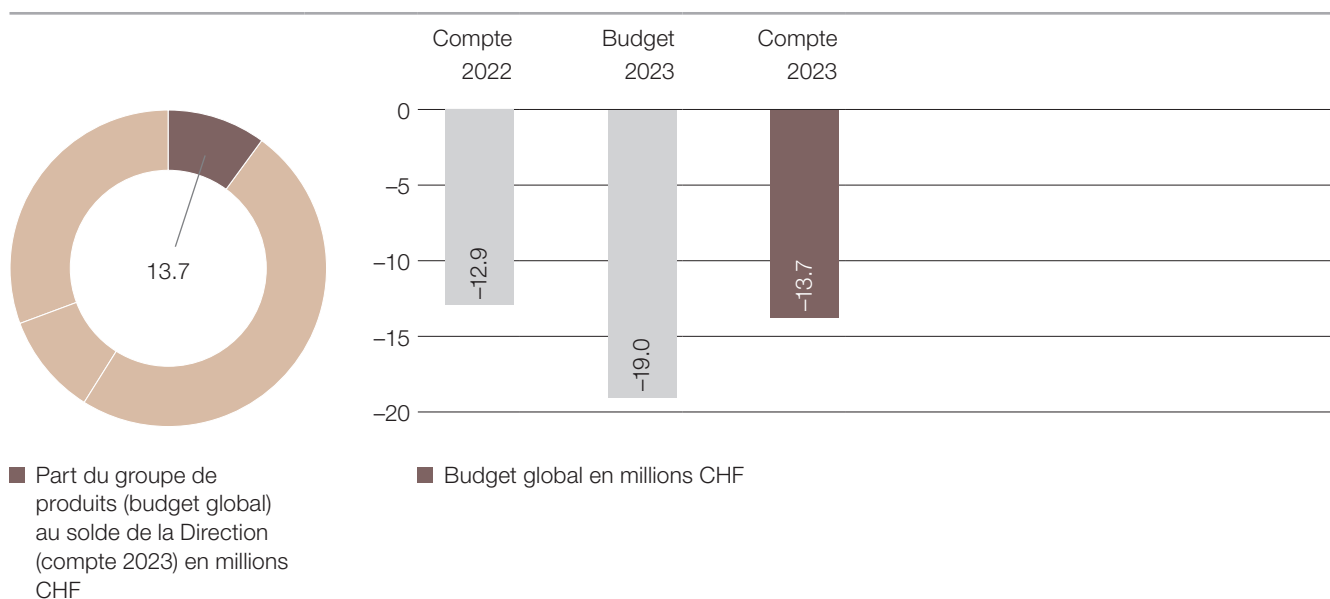
Au sein de la juridiction civile, on constate une légère diminution des équivalents plein temps. Cela tient notamment au nombre inférieur de postes occupés à double suite à des maternités et à des maladies de longue durée par rapport à l'année précédente.

En revanche, les équivalents plein temps sont en augmentation au sein du Ministère public et de la Direction administrative de la ma-

gistrature. Pour le Ministère public, cela est dû notamment à l'engagement d'une équipe supplémentaire pour une durée limitée dans le but de réduire le nombre d'instructions pénales pendantes au sein des ministères publics régionaux et, pour l'encaissement des amendes, de soutenir les tâches liées à l'élimination du surcroît de travail en lien avec l'introduction du SAP CTBE.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature état-major



Description

La Direction de la magistrature est l'organe commun de la Cour suprême, du Tribunal administratif et du Parquet général. Elle est l'interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public.

Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré «mission-financement» et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informa-

tique, et controlling dans ces domaines. Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes : soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'art. 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-12 903 427	-18 984 565	-13 614 236	5 370 329	28.3 %
30 Charges de personnel	-4 598 077	-5 420 476	-5 191 105	229 371	4.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-3 822 259	-7 779 467	-4 128 315	3 651 152	46.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-326 396	-683 762	-112 938	570 824	83.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-4 156 695	-5 100 861	-4 181 878	918 983	18.0 %
Revenu d'exploitation	9 652	13 000	10 616	-2 384	-18.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	6 600	12 000	4 375	-7 625	-63.5 %
43 Recettes diverses	0	0	3 746	3 746	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
46 Recette des transferts	3 052	1 000	2 495	1 495	149.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-12 893 775	-18 971 565	-13 603 620	5 367 945	28.3 %
34 Charges financières	0	-76 000	-70 281	5 719	7.5 %
44 Recette financière	0	0	4	4	–
Résultat du financement	0	-76 000	-70 277	5 723	7.5 %
Résultat d'exploitation	-12 893 775	-19 047 565	-13 673 897	5 373 668	28.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-12 893 775	-19 047 565	-13 673 897	5 373 668	28.2 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		217 427			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Soutien à la direction	-12 893 775	-19 047 565	-13 673 897	5 373 668	28.2 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Le groupe de produits clôture l'année 2023 CHF 5,4 millions mieux que prévu.

Les frais de personnel sont inférieurs de CHF 0,2 million au montant budgété. Cette diminution est principalement due aux postes pourvus seulement une partie de l'année par le personnel de l'administration et aux fonds octroyés partiellement utilisés pour la formation et le perfectionnement du personnel.

Les biens, services et marchandises sont inférieurs d'environ CHF 3,7 millions au montant budgété. Différentes raisons expliquent cela. Les retards dans le projet «Nouveau système de gestion des

dossiers (NeVo)» ont eu pour effet qu'une grande partie des dépenses budgétées seront comptabilisées en 2024 seulement. Les dépenses des projets «Justitia 4.0», «HIJP» et «Provisoire/Assainissement de l'Amthaus Berne» sont également moins élevées que prévu au budget.

Les amortissements sont inférieurs d'environ CHF 0,6 millions au montant budgété. Contrairement à la planification et conformément à l'avancement du projet NeVo», les amortissements débiteront en 2024 seulement.

Priorités de développement

Pendant toute l'année, l'état-major a été occupé, en plus des travaux courants, par de nombreux projets dans les domaines spécialisés finances, personnel et informatique.

Chances et risques

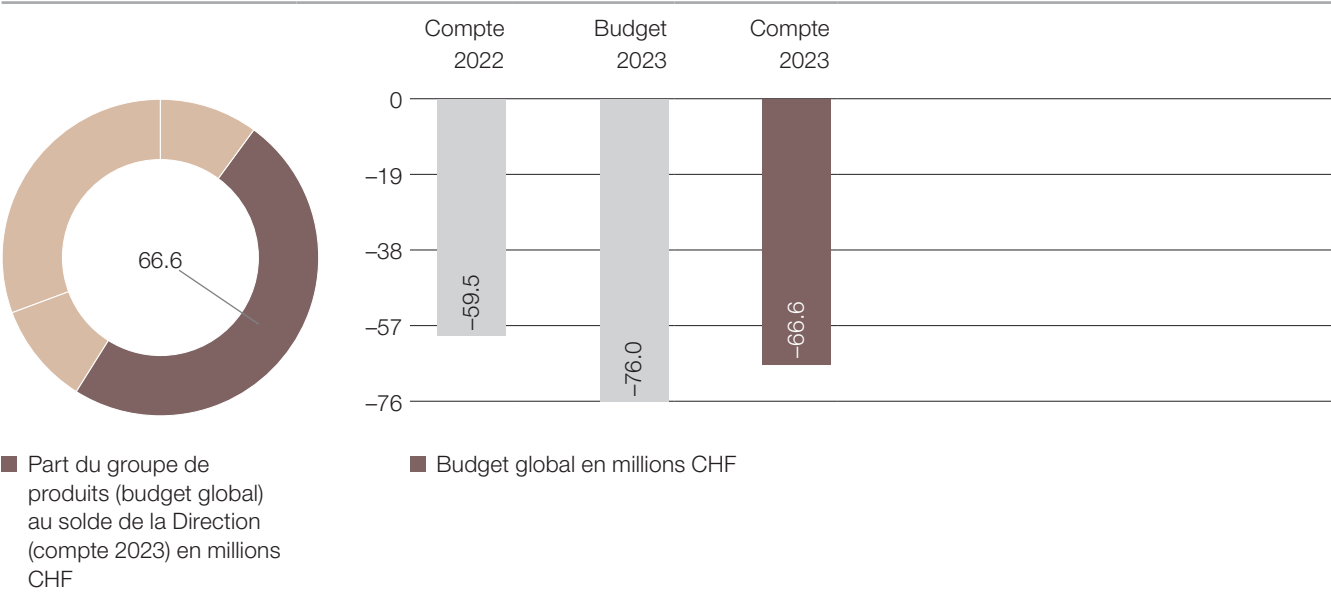
Le projet lancé par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et le Tribunal fédéral pour l'introduction du dossier judiciaire électronique au niveau suisse (projet «Justitia 4.0») progresse. Les autorités judiciaires et le Ministère public du canton de Berne sont derrière ce projet et

le soutiennent dans le cadre de leurs possibilités, tant du point de vue financier qu'au niveau du personnel – en collaborant activement au sein des organes du projet.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombres des affaires du SERCO	27 280	27 241
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	7 013	3 943
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	78 392	79 729

13.7.2 Juridictions civile et pénale



Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation ainsi qu'autres tâches de la Cour suprême.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-88 804 848	-101 578 598	-95 560 702	6 017 895	5.9%
30 Charges de personnel	-62 060 199	-65 105 173	-63 884 516	1 220 657	1.9%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-26 135 262	-35 929 775	-31 321 707	4 608 068	12.8%
33 Amortissements des actifs administratifs	-154 082	-14 611	-5 300	9 311	63.7%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-59 320	-70 000	-58 252	11 748	16.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-395 985	-459 039	-290 927	168 112	36.6%
Revenu d'exploitation	29 316 046	25 560 930	28 912 922	3 351 992	13.1%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	28 415 199	25 221 650	28 098 199	2 876 549	11.4%
43 Recettes diverses	854 690	306 000	778 386	472 386	> 100.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Recette des transferts	42 907	33 280	34 037	757	2.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	3 250	0	2 300	2 300	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-59 488 802	-76 017 668	-66 647 780	9 369 888	12.3%
34 Charges financières	0	-800	0	800	100.0%
44 Recette financière	0	0	420	420	-
Résultat du financement	0	-800	420	1 220	> 100.0%
Résultat d'exploitation	-59 488 802	-76 018 468	-66 647 360	9 371 108	12.3%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-59 488 802	-76 018 468	-66 647 360	9 371 108	12.3 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>					
		-5 808 608			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Décision judiciaire droit civil Cour suprême	-6 054 493	-7 062 944	-8 081 260	-1 018 316	-14.4 %
Décision judiciaire droit pénal Cour suprême	-7 611 250	-10 410 119	-9 960 874	449 245	4.3 %
Autres tâches Cour suprême	-453 182	-337 627	194 600	532 227	> 100.0 %
Décision judiciaire droit civil première instance	-17 735 083	-22 707 100	-18 672 659	4 034 441	17.8 %
Décision judiciaire droit pénal première instance	-18 639 209	-26 564 976	-21 598 522	4 966 454	18.7 %
Décision judiciaire mesures de contrainte droit pénal	-1 121 198	-1 031 614	-825 825	205 789	19.9 %
Conciliation judiciaire, conseil juridique	-7 874 385	-7 904 088	-7 702 821	201 268	2.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Pendant l'année sous rapport 2023, les juridictions civile et pénale enregistre une perte de CHF 66,6 millions. Le montant budgété n'a clairement pas été atteint à raison de CHF 9,4 millions (-12 %). Par rapport à l'année précédente, la perte augmente de CHF 1,4 million.

Par rapport à l'année précédente, les coûts de personnel passent de CHF 62,1 millions à CHF 63,9 millions (+3 %) du fait des mesures annuelles inhérentes aux salaires ainsi que d'une légère hausse de l'effectif du personnel. Le budget n'est pas atteint à raison de CHF 1,2 million (-2 %).

Les charges de matériel et les autres charges d'exploitation sont inférieures au budget de CHF 4,6 millions (-13 %). Tant les frais de procédure (CHF -0,7 million) que les coûts d'assistance judiciaire (CHF -1,5 million) sont inférieurs aux prévisions. Pour des raisons techniques, il n'a été possible de reprendre une grande partie des

procédures de rappel et d'encaissement que vers la fin de l'année sous revue. Il est certain que ce blocage involontaire des rappels a également eu des conséquences sur le montant des pertes sur créances, qui se sont avérées inférieures de CHF 2,2 millions par rapport au budget.

Les contributions issues des procédures judiciaires ont présenté des recettes s'élevant à CHF 28,1 millions et étaient de CHF 2,9 millions plus élevées que prévu au budget (+11 %).

Seule une petite partie du budget peut être influencée. Les charges de matériel et les recettes dépendent directement du nombre et de l'étendue des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des participants à la procédure. Il n'est pas possible de prévoir ni d'influencer ces paramètres.

Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale sont en mesure d'exécuter leur principale mission, l'administration de la justice civile et pénale (y compris le conseil juridique). Cette efficacité doit être préservée égale-

ment dans un environnement d'exigences accrues (cf. « Chances et risques »).

Chances et risques

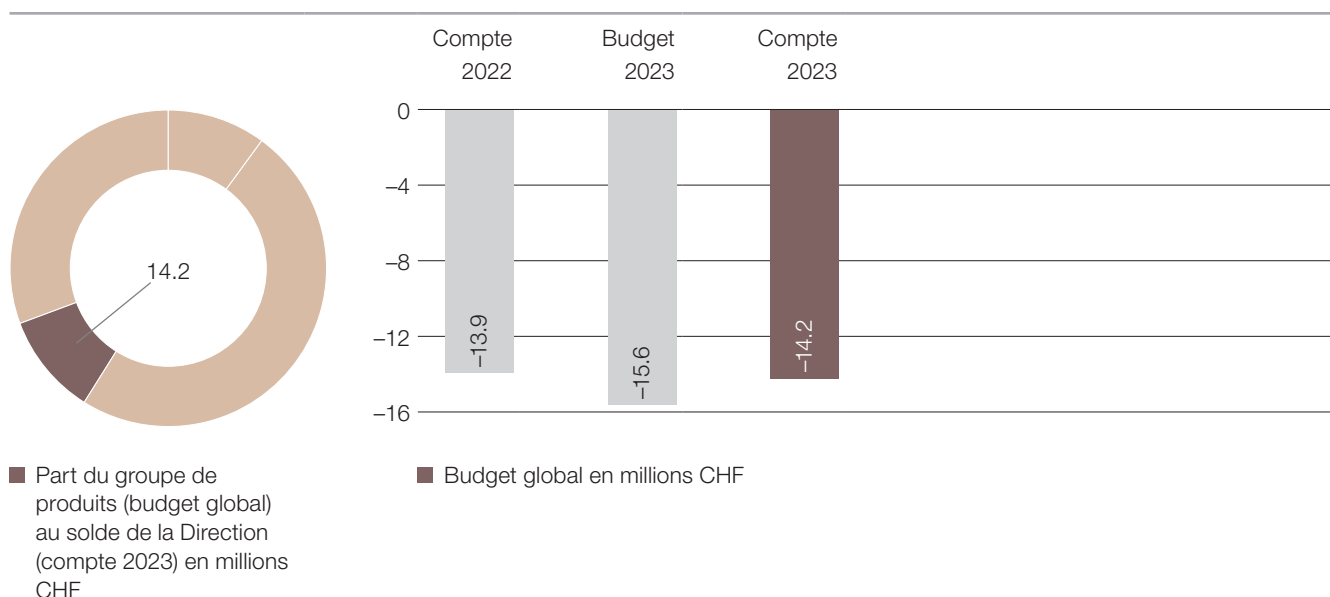
A tous les échelons de la juridiction civile, on constate des nombres de cas variables et des charges de travail à un niveau élevé. Pour la juridiction pénale, les analyses de cas font état d'un nombre croissant d'arriérés et d'une augmentation de la durée des procédures. De plus, les exigences de qualité posées aux tribunaux ne cessent d'augmenter. Cela est dû à la législation, à la jurisprudence

du Tribunal fédéral, aux attentes des parties et des justiciables et au besoin croissant de transparence et de communication publique. Si cette évolution se poursuit, les frais de personnel et de matériel sont voués à augmenter.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de procédures pénales liquidées par la Cour suprême	1 150	1 100
Nombre de procédures civiles liquidées par la Cour suprême	1 850	1 900
Nombre de procédures civiles liquidées par les tribunaux régionaux	19 300	19 350
Nombre de procédures pénales liquidées par les tribunaux régionaux, le tribunal pénal économique et le tribunal des mineurs	2 900	2 700
Nombre de procédures de mesures de contrainte liquidées par le tribunal cantonal des mesures de contrainte et les tribunaux régionaux des mesures de contrainte	2 150	2 600
Nombre de procédures de conciliation liquidées par les autorités de conciliation	4 800	5 900
Nombre de consultations juridiques liquidées par les autorités de conciliation	17 500	21 200

13.7.3 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration



Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures loi du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR; RSB 741.01), de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des

améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-14 889 957	-16 835 365	-14 571 134	2 264 231	13.4 %
30 Charges de personnel	-14 350 988	-15 655 785	-14 279 023	1 376 762	8.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-537 530	-1 178 580	-290 794	887 786	75.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	60	0	-3	-3	-
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-1 500	-1 000	-1 314	-314	-31.4 %
Revenu d'exploitation	1 001 667	1 202 600	396 760	-805 840	-67.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	990 983	1 200 600	379 544	-821 056	-68.4 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	10 184	0	7 816	7 816	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	500	2 000	9 400	7 400	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-13 888 290	-15 632 765	-14 174 375	1 458 391	9.3 %
34 Charges financières	0	0	-1 423	-1 423	-
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	-1 423	-1 423	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat d'exploitation	-13 888 290	-15 632 765	-14 175 798	1 456 968	9.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-13 888 290	-15 632 765	-14 175 798	1 456 968	9.3 %
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-33 124				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Jugement en droit administratif	-4 984 428	-4 560 136	-4 651 586	-91 450	-2.0 %
Jugement en droit des assurances sociales	-6 743 845	-5 825 795	-5 840 942	-15 147	-0.3 %
Décision sur recours de la Commission des recours	-1 795 753	-4 449 649	-3 037 699	1 411 950	31.7 %
Décision sur recours/sur opposition de la Commission des améliorations foncières	-59 305	-87 200	-58 598	28 602	32.8 %
Jugement de la Commission d'estimation en matière	-30 904	-72 500	-81 910	-9 410	-13.0 %
Mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-274 530	-637 485	-505 063	132 422	20.8 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Dans le cadre du compte de résultat à plusieurs niveaux sur un budget global de CHF 14,6 millions au total, le solde est inférieur de CHF 2,3 millions (13,4 %) par rapport aux prévisions budgétaires.

Par rapport au budget, les charges de personnel présentent un solde créditeur (CHF 1,4 mio.). Ces écarts résultent principalement de postes restés vacants à la suite de fluctuations de personnel.

Les charges relatives aux biens, services et marchandises ont quant à elles été inférieures au budget à raison de CHF 0,9 millions.

En ce qui concerne ces divergences, celles-ci sont d'une part la conséquence des coûts de l'activité principale (frais d'assistance judiciaire, régularisations, expertises, amortissements etc).

En ce qui concerne les recettes, l'objectif de CHF 1,2 millions a été manqué de CHF 0,8 millions ce qui est la conséquence de régularisations trop importantes l'année précédente.

Priorités de développement

La juridiction administrative a mis l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

Au cours de l'exercice, 2342 nouveaux cas ont été introduits auprès de la juridiction administrative. 2372 cas ont pu être traités. 1388 cas pendants en fin d'année ont été transférés en 2024.

Chances et risques

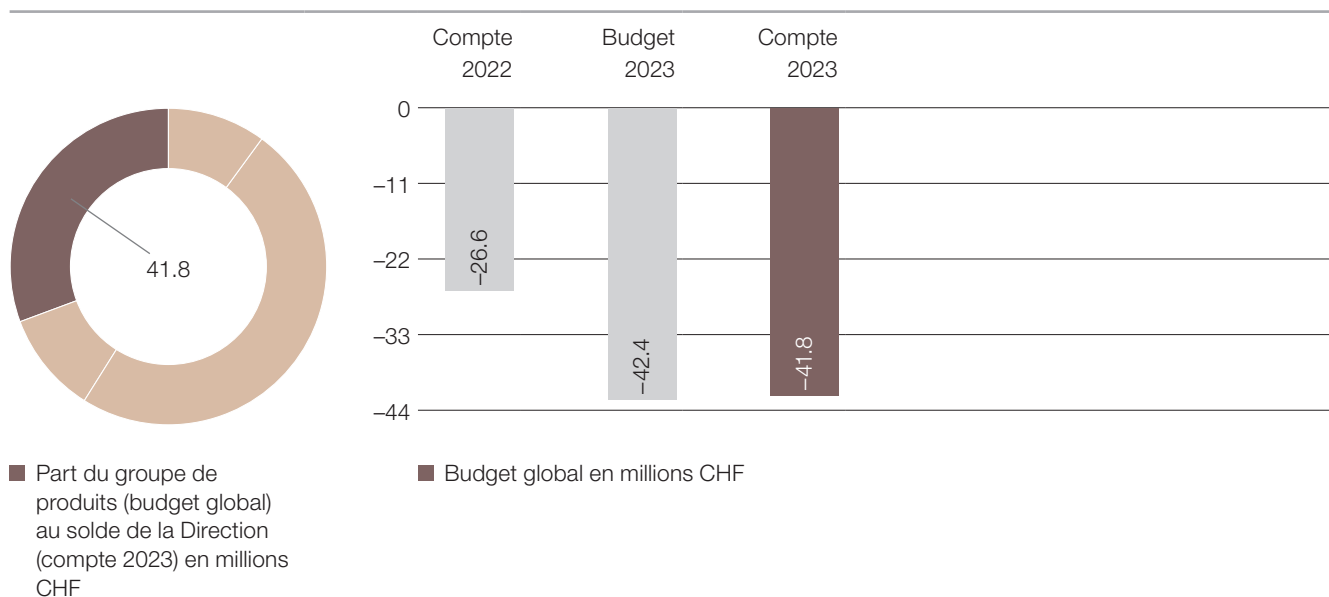
Globalement, le volume d'affaires a effectivement légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (voir les détails dans le

rapport d'activité des autorités judiciaires et du Ministère public du canton de Berne 2023).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice)	2 382	2 500
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 263	2 700
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	1 413	1 300

13.7.4 Ministère public



Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première

instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-72 881 939	-94 138 447	-86 110 794	8 027 653	8.5 %
30 Charges de personnel	-48 227 445	-51 606 422	-51 045 461	560 960	1.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-24 021 886	-41 598 700	-34 595 086	7 003 614	16.8 %
33 Amortissements des actifs administratifs	43 202	-7 325	-7 895	-569	-7.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-69 659	-120 000	-41 954	78 046	65.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-606 151	-806 000	-420 398	385 602	47.8 %
Revenu d'exploitation	46 287 404	51 697 000	44 322 546	-7 374 454	-14.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	45 095 189	51 000 000	44 194 033	-6 805 967	-13.3 %
43 Recettes diverses	1 079 388	560 000	63 627	-496 373	-88.6 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Recette des transferts	71 358	92 000	42 887	-49 113	-53.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	41 470	45 000	22 000	-23 000	-51.1 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-26 594 534	-42 441 447	-41 788 248	653 199	1.5 %
34 Charges financières	0	0	-80	-80	-
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat du financement	0	0	-80	-80	-
Résultat d'exploitation	-26 594 534	-42 441 447	-41 788 328	653 119	1.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-26 594 534	-42 441 447	-41 788 328	653 119	1.5 %
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>		<i>-11 615 944</i>			

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Instruction	-41 560 056	-20 015 883	-20 272 456	-256 573	-1.3 %
Mise en accusation	-547 259	0	0	0	0.0 %
Procédure simplifiée	-9 907	0	0	0	0.0 %
Procédure d'ordonnance pénale	31 165 829	-2 198 388	-2 018 319	180 069	8.2 %
Procédure de recours	-2 096 907	0	0	0	0.0 %
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	-826 253	0	0	0	0.0 %
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-12 719 981	-21 785 423	-13 494 496	8 290 927	38.1 %
Diverses tâches du Ministère public	0	1 558 247	-6 003 056	-7 561 304	> 100.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2023

Avec un résultat total du compte de résultats budgété (budget global) de CHF 42,4 millions, le groupe de produits clôture les comptes avec CHF 41,8 millions, soit CHF 0,6 million (1,5 %) mieux que prévu.

Les charges de personnel sont légèrement inférieures au budget (environ CHF 0,6 million).

Sur le plan des charges de matériel et des autres charges d'exploitation, les coûts (non imposables) inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs s'élèvent à environ CHF 4,1 millions, et sont ainsi inférieurs à la valeur inscrite au budget. S'agissant des pertes sur créances effectives (amortissements des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, y compris l'exécution de détention/travail d'intérêt public, prescription et décès en cas de factures d'ordonnance pénale), une diminution des charges d'environ CHF 2,6 millions a été enregistrée, en raison notamment du report, respectivement du retard intervenu dans le processus automatique de rappel suite à l'introduction du SAP CTBE. La renonciation à l'enregistrement des amortissements sans impact sur le résultat en lien avec les pertes sur créances effectives issues de l'assistance judiciaire à partir de l'année 2023 a entraîné une diminution des charges d'environ CHF 1,7 million. En contrepartie, l'adaptation des corrections de

valeurs issues des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services (ducroire) pour la fin de l'année a entraîné des charges supplémentaires d'environ CHF 1,7 millions. Plusieurs postes afférents aux charges de matériel et autres charges d'exploitation ont connu une diminution, grâce à une politique généralement prudente en matière de dépenses.

En ce qui concerne les contributions, les postes de revenus amendes, peines pécuniaires, frais et débours sont inférieurs de CHF 3,3 millions environ au budget. Les remboursements dans le cadre de l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs sont d'environ CHF 0,3 million inférieurs au budget. La renonciation à l'enregistrement des amortissements sans impact sur le résultat en lien avec les pertes sur créances effectives issues de l'assistance judiciaire à partir de l'année 2023 a également eu, avec une baisse des revenus d'environ CHF 1,7 million, un impact sur les contributions. Suite au report, respectivement au retard intervenu dans le processus automatique de rappel (voir ci-dessus), les frais de rappel sont environ CHF 1,4 millions inférieurs aux prévisions. Pour les autres produits, on constate une baisse de revenus de CHF 0,5 million environ en lien avec les valeurs patrimoniales séquestrées.

Priorités de développement

La dernière révision du Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 (CPP; RS 312.0) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les nombreux changements y relatifs entraînent des tâches supplémentaires et un surcroît de travail pour le personnel, par exemple l'obligation de procéder à une audition en procédure d'ordonnance pénale s'il est probable que l'ordonnance pénale débouche sur une peine privative de liberté et l'examen des prétentions civiles dans le cadre de la procédure d'ordonnance pénale. Le Ministère public a préparé la mise en œuvre de la révision et accompagnera les adaptations nécessaires de la pratique.

Dans le cadre du projet «NeVo» novateur sur plusieurs années, une application spécialisée basée sur SAP pour la gestion électronique des dossiers est développée en collaboration avec la police cantonale (avec notamment le remplacement des applications Tribuna et Jugis). La partie du système inhérente au Ministère public doit être développée et introduite en 2024 et 2025. Le Ministère public doit mettre à disposition suffisamment de ressources pour la participation au projet.

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de coûts et de revenus (frais de procédure et d'instruction, exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, revenus des frais de procédure, débours, amendes et peines pécuniaires) qui sont largement déterminés par des tiers.

Depuis plusieurs années, la dotation en personnel ne correspond plus à la charge de travail (non imposable). Dans le domaine des instructions, la charge de travail a connu une augmentation sur plusieurs années. Cette augmentation se manifeste non seulement

sous la forme du nombre élevé d'affaires pendantes, conformément à la situation générale de la chaîne pénale, mais également sous la forme de soutiens de l'accusation devant les tribunaux et de recours. Pour le Ministère public des mineurs, cette augmentation se reflète également dans le domaine de l'exécution. Il en résulte un nombre trop élevé d'affaires pendantes, une péjoration de la durée et de la structure d'âge des procédures, ainsi qu'une surcharge du personnel. C'est pourquoi, après avoir épuisé les mesures internes et les renforcements ponctuels en personnel de durée limitée, le Ministère public va demander les postes nécessaires afin d'équilibrer la charge de travail et de corriger la dotation sur le long terme.

Informations sur les prestations du groupe de produits		
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2022 et 2023)	2022	2023
Nombre de dénonciations reçues	108 361	122 888
Nombre d'instructions ouvertes	7 868	9 403
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 694	5 328
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	80 300	85 698
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	15 379	18 756